



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Protection des sites et monuments naturels

Atlas des sites du département de la Vienne

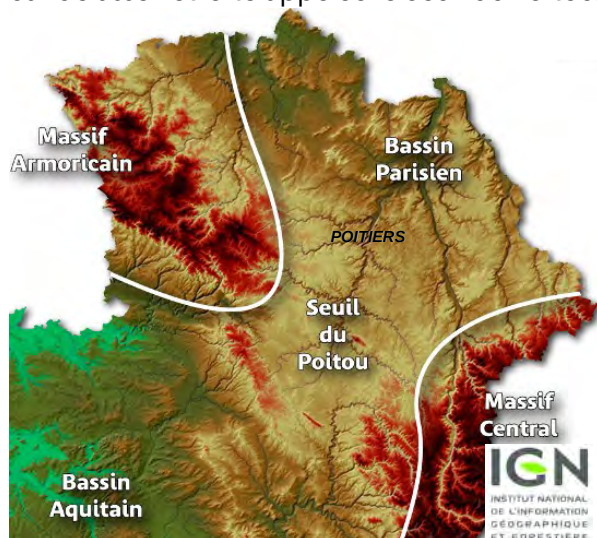


*« ... il y a par deux choses s'agissant du patrimoine,
son usage et sa beauté ;
son usage appartient à son propriétaire,
sa beauté à tout le monde ;
c'est donc dépasser son droit que les détruire... »*

Victor HUGO initiateur des protections du patrimoine

Le département de La Vienne

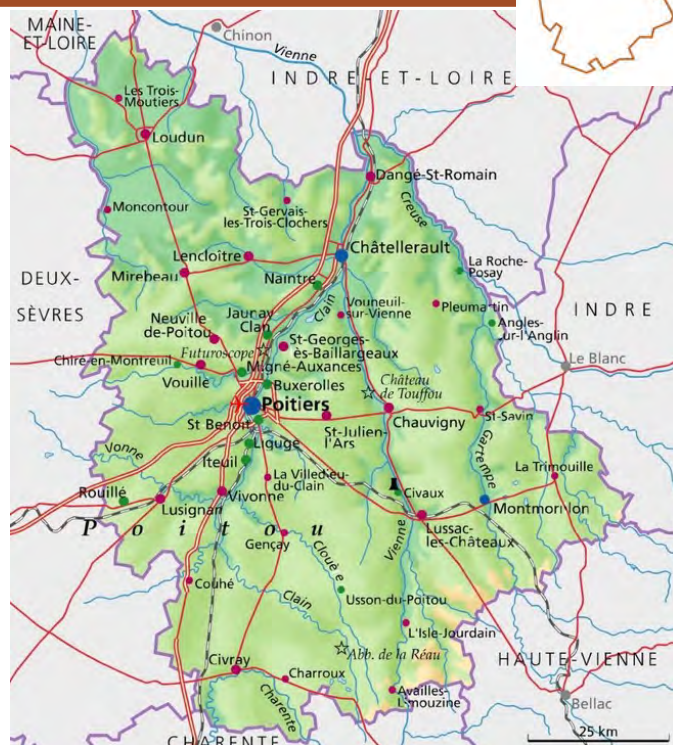
Le département a été créé en 1790. Il est constitué d'une partie de l'ancienne province du Poitou, d'une partie de l'Anjou (sud Saumurois) au nord-ouest, d'une partie de la Touraine au nord-est le long de la Creuse et de quelques communes de la Marche au sud-est. La Vienne est à la confluence de quatre grands ensembles géologiques hétérogènes ; le bassin parisien au nord, le bassin aquitain au sud, le massif armoricain à l'ouest et le massif central à l'est qui se rejoignent sur une bande assez étroite appelée le Seuil du Poitou.



Ce territoire, est un lieu de passage naturel, stratégique et historique entre le Nord et le Sud de la France.

Les pictons, peuple gaulois occupaient en parti la Vienne et les Deux Sèvres. Sous l'empire romain la cité de Limonum (Poitiers) était très importante. Les Wisigoths, au IV^{ème} siècle y fondèrent le royaume d'Aquitaine jusqu'à la victoire des Francs de Clovis à la bataille de Vouillé en 507. Charles Martel en 732 affronta les Maures à Vouneuil sur Vienne. Au IX^{ème} siècle, sous Charlemagne, le territoire du comté de Poitiers s'étendait de la Loire aux Pyrénées. La densité d'édifices religieux de style roman qui jalonnent le territoire, témoigne de la ferveur chrétienne qui conduisit de nombreux pèlerins d'Europe sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle. Au XII^{ème}, la cour à Poitiers est l'une des plus raffinées de cette époque. Les arts y sont développés et les nombreux vestiges architecturaux témoignent de ce passé (Guillaume le Troubadour, Jean du Berry, etc).

Outre Poitiers, Lusignan, est le berceau de la légende de la Fée Mélusine (Jean d'Arras, 1392) mais aussi celui des rois de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie du XII^{ème} au XV^{ème}. Cependant, un des personnages les plus emblématiques du Poitou fut Aliénor d'Aquitaine, qui fut duchesse d'Aquitaine, comtesse du Poitou, reine de France, puis reine d'Angleterre. Cet héritage territorial a conduit à la guerre de cent ans et le Poitou passera successivement de l'anglais au français et vice versa avec de nombreux combats sur le territoire, comme la bataille de Nouaillé-Maupertuis en 1356 où le roi de France est fait prisonnier ou le siège de Montmorillon en 1372 par Du Guesclin...



Fondée en 1431, l'Université de Poitiers est l'une des plus anciennes universités d'Europe. Rabelais, Du Bellay, Ronsard et Descartes entre autres y auraient étudié.

Au XVI^{ème} siècle, la Réforme s'implante dans le territoire notamment à la suite du passage à Poitiers de Calvin. Mais là aussi les batailles font rage durant les guerres de religions (siège de Poitiers et défaite de l'amiral de Coligny à Montcontour en 1569).

Après ses périodes troubles, le territoire s'est « fermé » et est resté économiquement tourné vers le secteur agricole plutôt prospère avec Poitiers comme centre administratif et tertiaire très important. La révolution industrielle du XIX^{ème} n'a donc pas eu beaucoup de prise sur le territoire à par sur Châtellerault avec notamment le développement de la coutellerie puis de la manufacture d'armes.

Durant la seconde guerre mondiale, la ligne de démarcation a coupé le département en deux suivant en parti le cours de la Vienne.

La Vienne est aujourd'hui un des 12 départements de la Nouvelle Aquitaine. Sa superficie est de 6 990 km², le département se classe à la 17^{ème} place des départements en termes de superficie. Le département compte une population de 437 586 habitants (2018). La densité de la population est plutôt faible avec 62 habitants / km².

La population de la Vienne est relativement jeune du fait de la présence de ses 27000 étudiants. De par sa situation géographique sur l'axe Paris-Bordeaux-Espagne, la Vienne affirme un dynamisme certain et une forte vitalité économique. L'implantation du Futuroscope (1987), portée par le Conseil Départemental de la Vienne (René Monory), a redynamisé le secteur touristique du département avec aujourd'hui en moyenne 1,8 millions de visiteurs.

Les sites classés et inscrits constituent un patrimoine national protégé où est instituée une servitude d'utilité publique entraînant le contrôle de tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect du site de façon temporaire ou permanent par une autorisation spéciale de l'État.

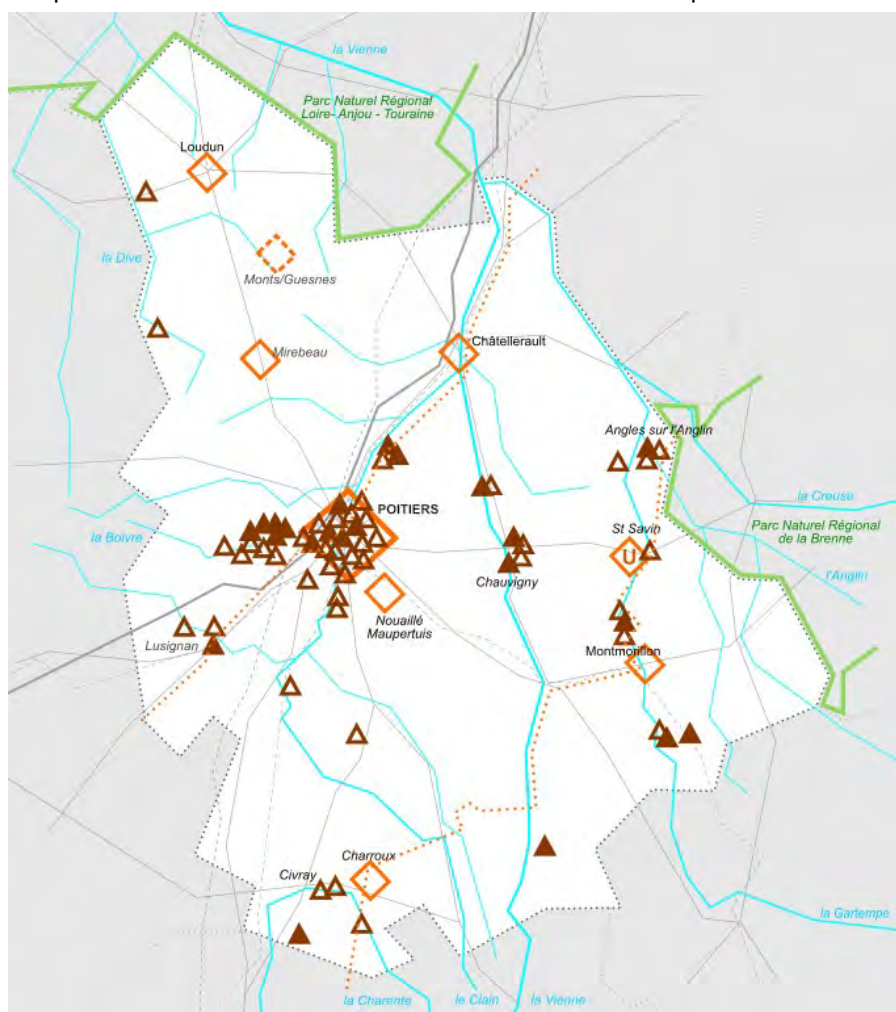
« Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect, sauf autorisation spéciale. » article L.341-10 du code de l'environnement.



La Nouvelle-Aquitaine comporte près d'un millier de sites protégés au titre des sites et des monuments naturels: environ 280 sites classés et 750 sites inscrits.

Le département de la Vienne présente une topographie relativement peu élevée sans émergence majeure. Une des caractéristiques principales du territoire est ses vallées, pour certaines profondes, creusées dans des plateaux majoritairement calcaires voire granitiques au sud-est. Ces paysages en creux sont souvent remarquables et font l'objet d'une protection au titre des sites et monuments naturels.

Aujourd'hui, le département de la Vienne compte 22 sites classés et 41 sites inscrits. Le paysage est aussi d'importance dans d'autres procédures de protection du patrimoine comme les Sites Patrimoniaux Remarquables ou les sites Unesco.



▲ 22 sites classés

△ 41 sites inscrits

11 300 hectares

soit 1,6 % du département

Autres mesures de protection

du patrimoine :

◇ site patrimonial remarquable (AVAP et secteur sauvegardé de Poitiers)

U

Site UNESCO :

- Abbaye de St Savin
- Église St Hilaire de Poitiers dans le cadre des chemins de St Jacques de Compostelle

La vallée du Clain et la vallée de la Gartempe font partie de la liste des sites majeurs pouvant être classés au titre des articles L314.1 et suivants du code de l'environnement conformément à l'Instruction du Gouvernement en date du 18 février 2019.

Communauté de communes du Pays Loudunais : 2 sites inscrits

Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut : 2 sites classés et 2 sites inscrits

Communauté de communes du Haut-Poitou : 1 site inscrit

Communauté urbaine de Grand Poitiers : 16 sites classés et 27 sites inscrits

Communauté de communes des Vallées du Clain : 1 site inscrit

Communauté de communes du Civraisien en Poitou : 1 site classé et 4 sites inscrits

Communauté de communes Vienne et Gartempe : 4 sites classés et 5 sites inscrits

Les 7 intercommunalités du département de la Vienne

Source : randonnees-vienne.com

Mise à jour : mai 2022



Liste des sites et monuments naturels classés et inscrits du département de la Vienne

22 sites classés et 41 sites inscrits

Source : DREAL-NA
Mise à jour : mai 2022

Communauté de communes du Pays Loudunais

2 sites inscrits

Commune	Désignation du site	Surface (ha)	Date de protection
Curçay sur Dive	Le village de Curçay sur Dive	453,07 ha	inscrit par arrêté du 30/06/1978
La Grimaudière	La source de la Dive Mirebalaise et ses abords	1,97 ha	inscrit par arrêté du 16/04/1934

protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne

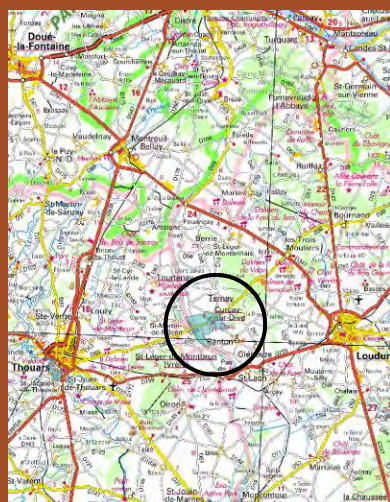


site inscrit

par arrêté le
30/06/1978

superficie
453,07 ha

commune de
Curçay sur Dive



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

Le village de Curçay sur Dive



motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque,
cette séquence de la vallée de la Dive,
inscrite en 1978, offre à ce village
typique du nord Vienne, un paysage
verdoyant de prairies, de champs et
de peupleraies



le site

Entre Thouars et Loudun, à deux pas de la Loire, le bourg de Curçay-sur-Dive s'est développé autour d'un donjon, construit en 1350, sur la cassure de la pente d'un plateau (alt 118m) « pour tenir la frontière en loudunois contre les angeais ». Cette position stratégique offre des vues ouvertes sur un paysage de plaine céréalière qui descend en ondulant légèrement à l'est dans la vallée de la Dive. Au centre de cette vaste plaine céréalière, où subsistent de trop rares haies, le fond de vallée (alt 43m) offre un paysage particulier d'alignements de peupliers sur les rives. Autrefois marécageuse cette vaste vallée a été « travaillée » en plaine céréalière. La Dive a été doublée d'un canal au milieu du XIX^e afin d'acheminer céréales, chanvre, tuffeau et vins à la Loire. Aujourd'hui abandonné, le canal présente des ouvrages hydrauliques très intéressants.

L'habitat, à part quelques hameaux (Lourdines, La Charrière) et quelques grosses fermes (Le Petit Moulin, Celles, St Fiacre, Le Vivier) est concentré dans le bourg. Curçay-sur-Dive, avec ses ruelles, son donjon, ses maisons de maîtres et dépendances (porches, portails, hauts murs de clôture), est un bourg exemplaire en matière d'architecture de tuffeau, y compris pour sa partie souterraine composée d'anciennes carrières en plein centre bourg transformées en habitats troglodytes puis en champignonnières mais aujourd'hui abandonnées. Le plateau, au pied du donjon vers l'est présente un beau paysage viticole.

Le village de Curçay sur Dive

caractéristiques du site

*Pont de la Dame Blanche :
en souvenir de la venue de
Blanche de Castille et de son fils
le futur Saint Louis en 1228.*



*Les treilles de la reine
Blanche, au pied du
donjon, présentent
depuis 2017 aux visiteurs
une collection de
cépages de vignes
anciens avec panneaux
explicatifs.*

*Cette collection est
destinée à sauver des
cépages menacés de
disparition mais aussi à
faire découvrir la vigne
au public et aux enfants.*

*Ce vignoble reconstitué
en 2012 présente 50
variétés différentes
répartie en plus de 500
pieds de vignes. Le projet
a été porté par le
Communauté de
Communes du Pays
Loudunais. Vincent
Aguillon, animateur
patrimoine, a commencé
dès 2007 à prospecter
sur tout le territoire
loudunais, pour recenser
et retrouver ces cépages
anciens, tous identifiés et
certifiés par L'INRA et
Sup Agro.*

*La plantation a été
réalisée par les
personnels de la CCPL et
des bénévoles, avec le
concours des viticulteurs
locaux.*

La présence de monuments historiques est forte sur le site, notamment avec son donjon du XIV^e qui domine le bourg et qui est visible de tous les points de la commune. Hors du bourg à mi-pente en descendant vers la Dive, l'église Saint-Pierre du XII^e en ruine et son cimetière au milieu des champs, sont visibles de loin à l'extérieur du bourg. Seul le pont gallo-romain dit de la Reine Blanche, est discret. Servant de limite entre Vienne et Deux-Sèvres, il est situé à l'ouest du site à proximité de la RD39, sur une aire de détente. L'aménagement du lieu (hors site) avec parking, wc et jeux d'enfants (toboggan rouge) n'est pas à la hauteur du monument. En effet, ce pont à 2 arches qui enjambe la Dive est remarquable de par sa chaussée et son tablier empierrés en silex. De part et d'autre, moulins ou grosses fermes viennent ponctuer par leurs masses la couverture végétale des plantations de peupliers le long des rives. Après le pont, la limite du site suit le chemin qui devait être l'ancien cours d'eau. Entre le canal et le bourg à l'Est du site, la campagne présente de grandes cultures céréalières ouvertes ponctuées de quelques haies au niveau de trop peu de dénivellations ou de décalages plus accentués. Néanmoins on trouve, venant ponctuer cet espace, des bosquets ou petits bois plantés dans quelques délaissés. De trop nombreuses lignes électriques traversent ces paysages.

Le bourg, par la qualité de son bâti en pierre calcaire, la qualité des clôtures, portails, piliers, etc., est un bel exemple homogène autour du donjon et de la Place des Tilleuls près de l'église XIII^e. Ce bourg est construit sur des caves creusées dans le tuffeau qui ont servi de champignonnières ou de caves à vin. D'anciennes carrières ont favorisé un habitat troglodyte typique du val de Loire. Certaines cavités abandonnées aujourd'hui sont remarquables car la nature y a repris ses droits et le temps semble s'y être arrêté.

Le hameau de Lourdines, à l'extrémité Est du site, complète le bâti aggloméré du site, avec la même qualité d'architecture et de portails. Venant de Ranton sur la RD 19, un petit lavoir restauré vient agréablement ponctuer l'entrée du site.

Quant au plateau, il est aussi en culture ouverte avec en arrière plan mais hors site, de nombreux boisements. La présence de vignes témoigne d'un passé et d'un présent viticole importants mis en valeur par la collectivité à proximité du donjon par « les treilles de la Reine Blanche ».



Le village de Curçay sur Dive

orientations de gestion

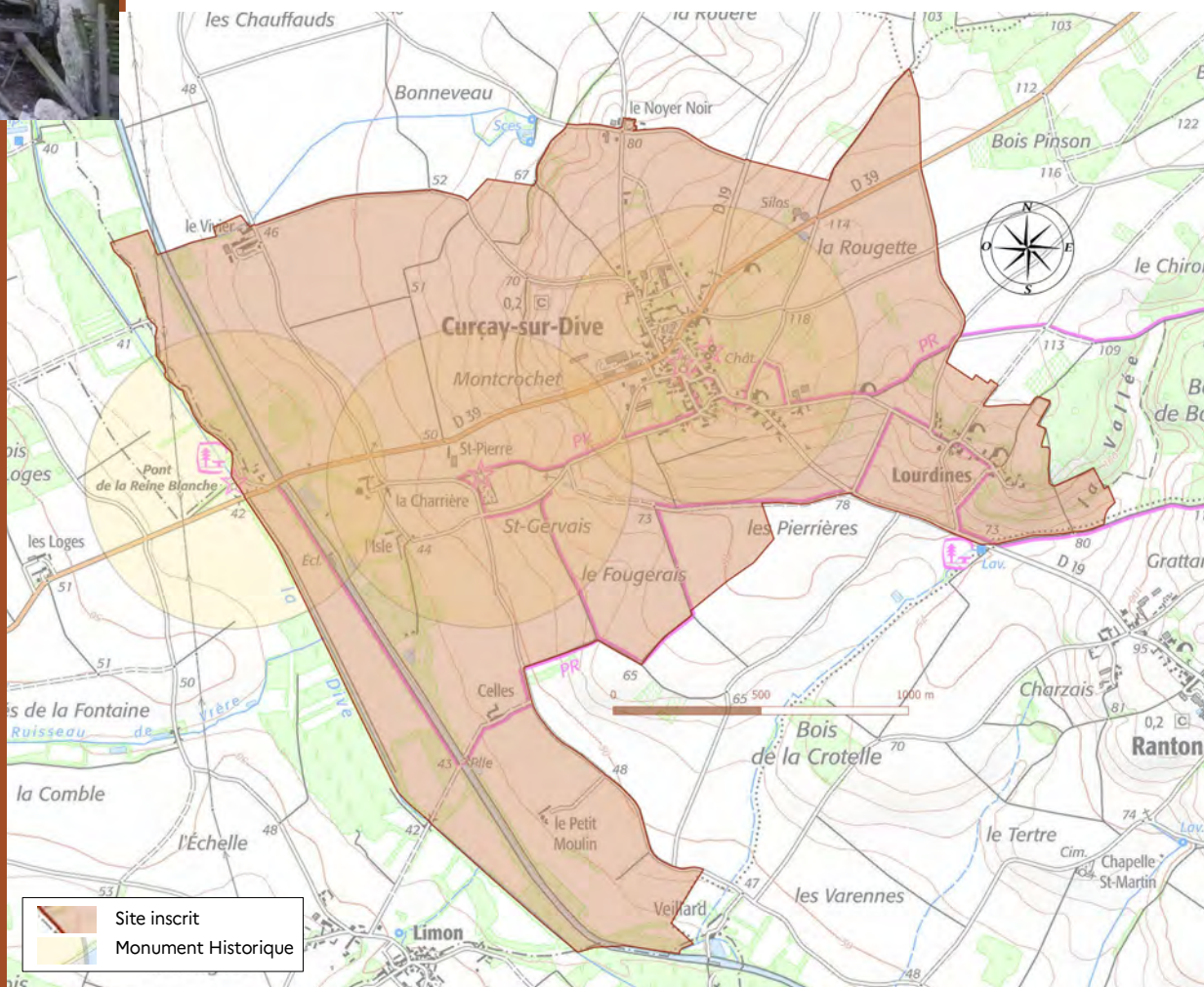


Evolution du site :

- évolution très faible de l'urbanisation mais certaines maisons neuves ou bâtiments gâchent la perspective sur le bourg
- transformation du mode de culture et construction de bâtiments agricoles
- disparition des haies
- ouverture au public des « treilles de la reine Blanche »

Recommandations :

- > gérer les détails dans le bourg et vers le pont (PLU) : barrières, portails et volets en P.V.C., murs non enduits, panneaux de publicité, couleurs ...
- > garder le caractère ouvert du paysage en gérant les perspectives (PLU),
- > préserver les haies existantes et en replanter certaines (PLU),
- > effacer certaines lignes électriques,
- > mettre en valeur la richesse du passé troglodyte comme cela a été fait pour le vignoble.



Le paysage ouvert est à maintenir pour garantir la vue sur le bourg et son donjon. Il faudra maîtriser les détails d'aménagement dans le bourg pour préserver le charme de cet ensemble bâti en et dans le tuffeau.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne

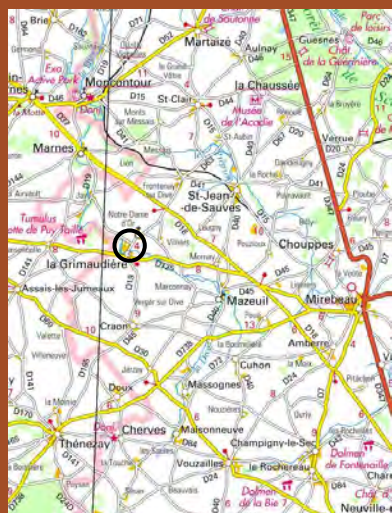


site inscrit

par arrêté le
16/04/1934

superficie
1,97 ha

commune de
La Grimaudière



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

La source de la Dive Mirebalaise et ses abords à La Grimaudière

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
légendaire, artistique et pittoresque,
cette séquence porte sur la source de
la rivière Dive et sur ses abords. Il
s'agit d'une résurgence et de plusieurs
sources dont le débit très important
crée un plan d'eau. Les maisons et les
jardins privés implantés en ceinture
autour du plan d'eau, sont compris
dans le zonage du site inscrit en 1934.



Tout autour du plan d'eau, dans le site ou
en limite de site, se trouvent des
panneaux d'information précis et
nombreux qui informent les visiteurs sur
le site, ses légendes, son fonctionnement
hydraulique. L'environnement proche du
site est constitué par le village qui
présente des qualités architecturales
intéressantes notamment les vestiges du
château.

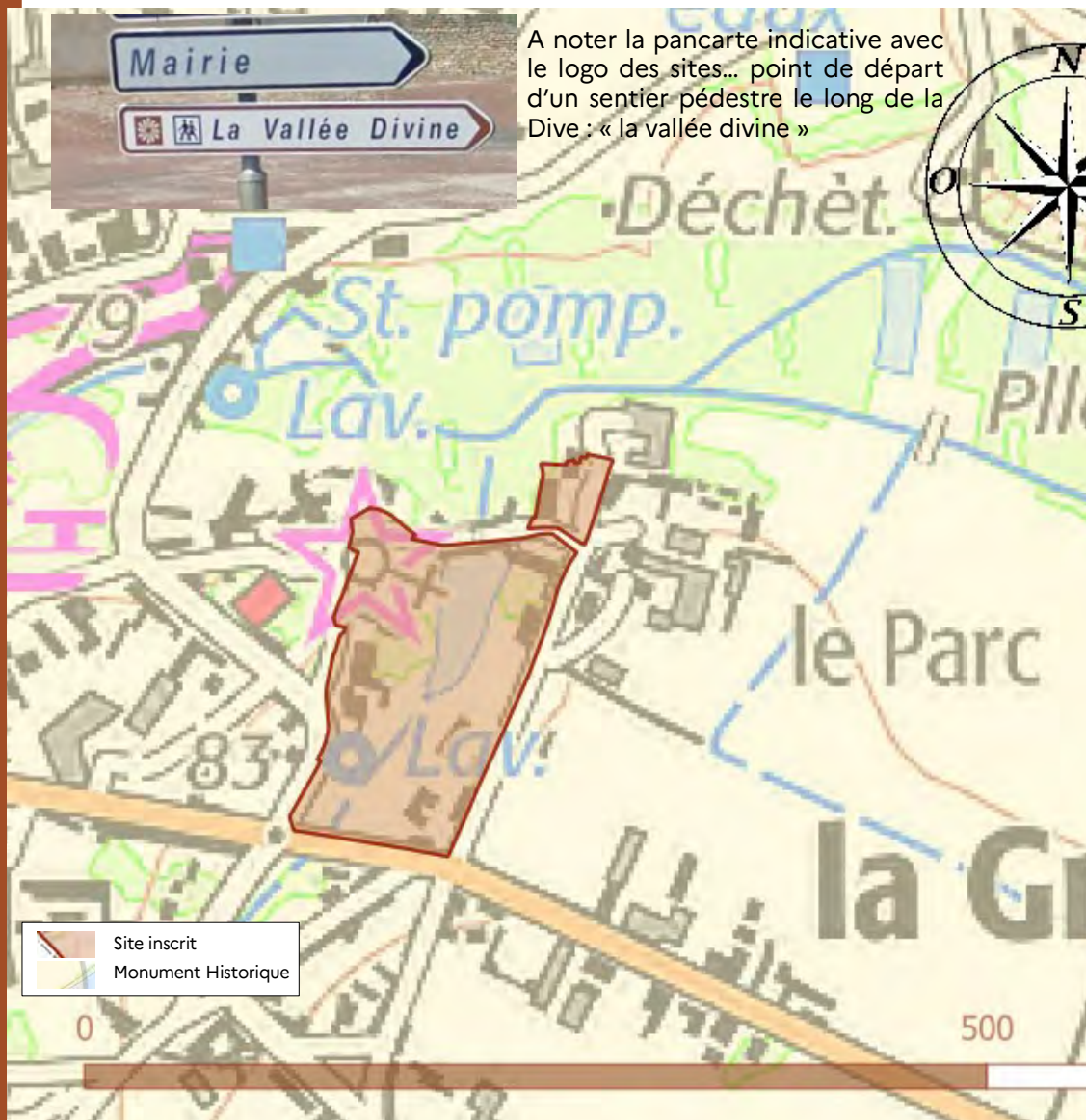
caractéristiques du site

Le site est constitué d'un ensemble bâti
autour d'un plan d'eau alimenté de
manière continue par plusieurs sources
dont celle du lavoir qui sourd avec un
débit de 1000l/seconde.

Cette spectaculaire curiosité hydraulique
est partiellement confisquée par
l'implantation bâtie qui s'étend autour du
plan d'eau qui pour sa part est hors site.
C'est seulement du site du lavoir au sud
ou bien de la digue au nord que le
promeneur peut percevoir la source et
l'étendue d'eau. Le plan d'eau est bordé
par un alignement continu de maisons
dont la dernière vient s'accoler à l'église.
Côté ouest les maisons ont un accès au
plan d'eau par leurs jardins. L'église St
Cybard (inscrite Monument Historique),
construite en pierre de taille de calcaire,
avec un portail roman, s'ouvre sur une
place plantée de vieux tilleuls, sur laquelle
donne l'enclos de la mairie (hors site).
L'aménagement de l'espace public est
récent. Côté est, les parcelles ne sont pas
toutes bâties à l'alignement ce qui permet
des vues par dessus les murs de clôture en
pierre. Le site se poursuit jusqu'à la Dive.
Les jardins visibles qui bordent le plan
d'eau, qu'ils soient potagers ou
d'agrément, sont bien entretenus. La
majorité du bâti est ancien et restauré.
Une sculpture représentant une libellule
sur un nénuphar flotte au milieu de
l'étendue d'eau. Au sud un jardin proche
du lavoir a été transformé en espace vert.
Cependant la présence d'un vaste parking
doté d'un seul arbre appauvrit la qualité
des lieux à proximité du site. Au nord la
rue de la source sert de digue à la retenue
d'eau. Le site se poursuit dans la cour
d'une exploitation agricole.

La source de la Dive Mirebalaise et ses abords à La Grimaudière

La Dive est une rivière qui porte un nom d'origine celtique et qui, comme beaucoup, fut sacrée pour les gaulois. Elle tire en effet son nom de celui de la Déesse Gauloise des sources sacrées, Divona, et de la racine indo européenne « diew », la divine mais aussi la riche.



A noter la pancarte indicative avec le logo des sites... point de départ d'un sentier pédestre le long de la Dive : « la vallée divine »

orientations de gestion

Evolution du site :

- émergence dans la co-visibilité du site de constructions banales,
- aménagement de l'espace public, voirie et espace vert,
- espaces vides, face au lavoir, peu qualitatifs.

Recommandations :

- > préserver l'esprit du site et conserver l'aspect paisible du lieu,
- > élargir le site inscrit pour prendre en compte la place de l'église et l'enclos de la mairie afin de maîtriser l'évolution de ces abords.

Site charmant et pittoresque, un peu désuet, qui a fait l'objet d'une valorisation discrète

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut
2 sites classés et 2 sites inscrits

Commune	Désignation du site	Surface (ha)	Date de protection
Angles sur l'Anglin	La vallée de l'Anglin	497,53 ha	classé par décret le 18/03/1998
Angles sur l'Anglin	La vallée de l'Anglin	26,37 ha <i>(initialement 344,86 ha)</i>	inscrit par décret le 12/09/1966
Angles sur l'Anglin	Entrée nord d'Angles sur Anglin La vallée de l'Anglin	61,13 ha	inscrit par décret le 14/03/1941
Bellefonds, <i>Bonnes, la Chapelle Moulière</i>	La vallée de la Vienne	1406,36 ha	classé par décret le 06/05/2004
<i>La Roche Posay, Vicq sur Gartempe,</i>	<i>Projet de classement de la vallée de la Gartempe</i>		<i>démarrage du processus</i>
<i>Châtelleraut</i>	<i>Quartiers anciens et île Cognet (inscrit par décret le 01/02/1977)</i>	<i>11,62 ha</i>	<i>désinscrit par décret le 05/05/2022</i>

protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne

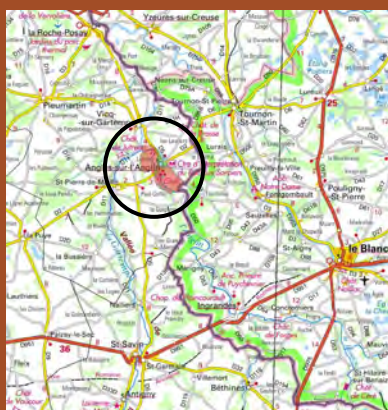


site classé

par arrêté le
18/03/1998

superficie
497,53 ha

commune de
Angles sur l'Anglin



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
classé 

La vallée de l'Anglin Angles sur l'Anglin



motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial **pittoresque**, cette séquence de la vallée de l'Anglin, classée en 1998 (requalification du site inscrit de 1966), est assez étroite avec des versants dissymétriques recouverts de boisement laissant apparaître les affleurements rocheux des falaises.

D'un périmètre de 498 ha cette séquence est accompagnée de 2 sites inscrits composés des secteurs urbains (1966) et d'un secteur agricole en entrée nord du village (1941).



photo : Tourisme -Vienne

le site

Le site classé de la vallée de l'Anglin présente un paysage remarquable, composé de plusieurs entités : le cours d'eau, la vallée ouverte, les séquences pittoresques des falaises dominant la rivière et le plateau livrant des vues panoramiques, soit sur l'étendue agricole, soit sur la vallée et l'Anglin.

La géométrie du site forme comme deux ailes de papillon reliées par le pont, partant de la limite communale au sud, jusqu'à la confluence de l'Anglin avec la Gartempe au nord. Ce périmètre n'inclut aucun bâti excepté les ensembles d'exception comme le château de Certaux, la forteresse médiévale du village et les anciens moulins qui ponctuent la rivière.

« A 51 km de Poitiers, ce site classé à la frontière du Poitou et du Berry, inclut les prairies humides de fond de vallée ainsi que le plateau calcaire dans lequel l'Anglin s'encaisse en falaises abruptes de part et d'autre de l'un des plus beaux village de France composé d'un habitat typique, étagé en amphithéâtre au-dessus de la vallée et d'une forteresse du XII^e en ruine .

Les éléments sculptés du magdalénien retrouvés au Roc aux sorciers attestent de l'occupation du site depuis la préhistoire par l'Homme. »

La vallée de l'Anglin Angles sur l'Anglin

caractéristiques du site

La vallée de l'Anglin est assez étroite, moins de 100 m de large et présente des versants dissymétriques. Dans l'ensemble, les versants en rive ouest sont plus pentus que sur la rive opposée.

La rive ouest de forme concave, tant en amont du village qu'en aval, présente un profil raide, couvert de bois, avec plusieurs secteurs d'affleurements rocheux, en contrebas de Remerle à l'ouest, puis plus au sud au niveau de la Pinçonnerie. Ces falaises imposantes comprennent de nombreuses grottes. Contrainte par la topographie, l'urbanisation s'est plutôt développée le long de la route qui fut percée au XIX^e siècle à travers les bâtiments et l'église de l'abbaye St Croix (XI^e).

La rive droite, à l'est, présente un profil moins accentué avec un paysage plus ouvert, moins boisé. Cependant, par endroit elle est marquée également par des séquences de falaise, au nord, dans la boucle formée par la rivière, en contrebas du hameau de Douce (présence de grottes) et principalement par l'éperon rocheux où s'est implantée au XII^e la forteresse d'Angles. Le bourg s'est développé sur le plateau à l'arrière en suivant les axes de communication. Plus au sud, après le centre de restitution du Roc aux Sorciers, on peut découvrir, lové dans le bocage, le château de Certeaux et son superbe pigeonnier du XVII^e, et flâner dans les hameaux pour rejoindre en contrebas l'Anglin au niveau du moulin du pré. En contrebas du lieu dit de Douce, face au hameau de Remerle, la falaise présente sur un linéaire conséquent des bas reliefs du magdalénien, parmi les plus importants d'Europe, représentant des animaux, attestant ainsi la présence d'habitants sur le site entre -12000 ans et -15000 ans.

Perçue du haut de la forteresse, la vallée semble fermée par les boisements ; en réalité, perdurent un certain nombre de prairies et un maillage de haies bocagères. En partie haute, sur les plateaux, le paysage est agricole avec quelques parcelles de grande taille et de plus petites bordées de bocages qui persistent, soulignent et structurent ce paysage. La limite sud du site jouxte le Parc Naturel Régional de la Brenne.

Outre l'aspect naturel très présent, Angles se caractérise surtout par la silhouette singulière de sa forteresse au dessus de la falaise avec ses tours et les triangles des deux murs pignons, l'ensemble dessinant un motif de ruines romantiques qui se signale de loin. Les points de vue perceptibles depuis la forteresse sont multiples et remarquables.

Les maisons d'habitation ont su conserver une authenticité et un charme typique, avec leurs pierres blanches mettant en valeur la végétation et le patchwork de tuiles plates en terre cuite passant du beige, au marron, au rouge. Il en est de même des 3 moulins et leurs ouvrages hydrauliques du XVII^e : moulin de Remerle au nord, moulin banal au centre bourg et moulin du Pré au sud qui offrent un attrait, un son et un charme supplémentaire à l'Anglin.

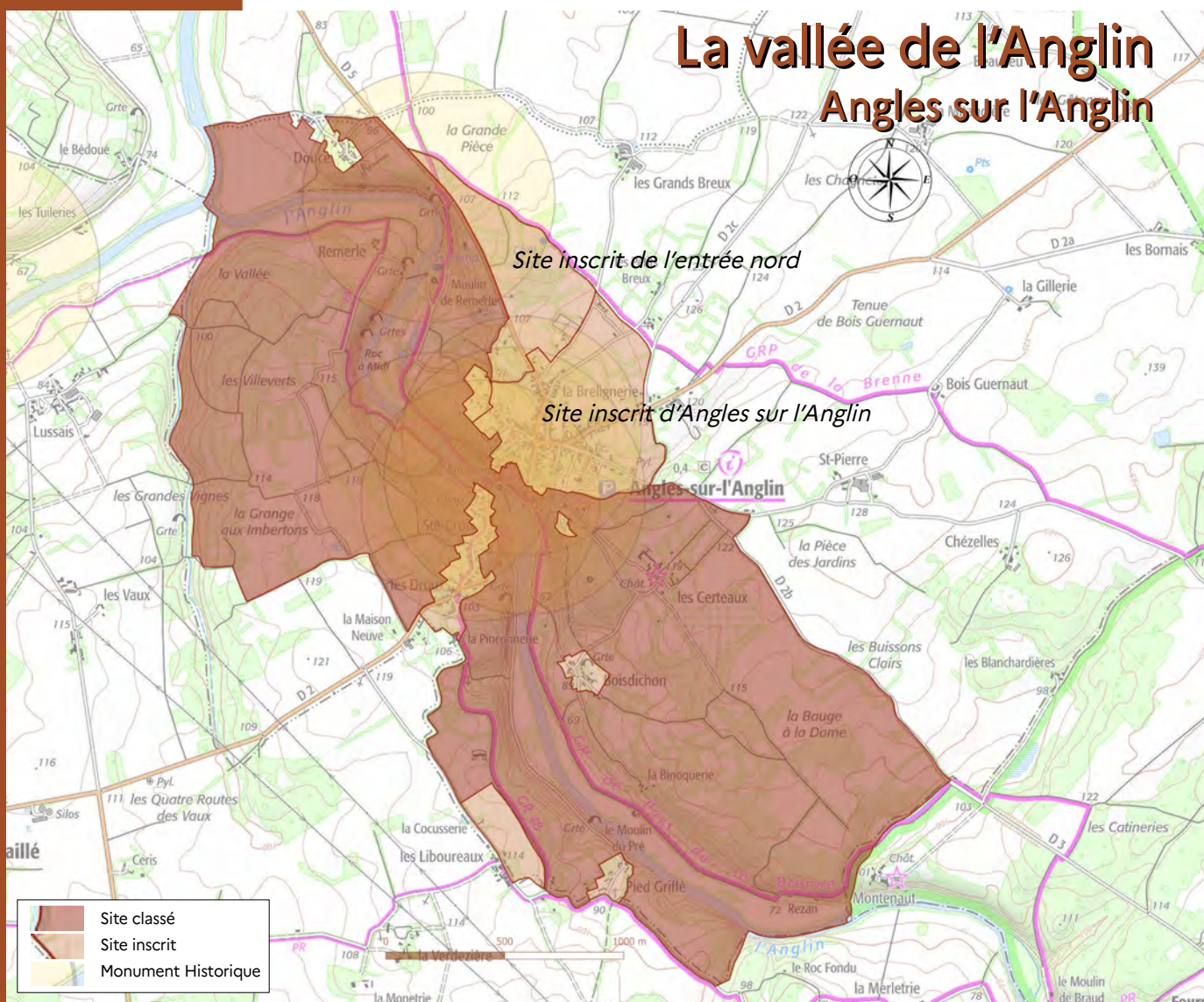
La plupart des sentiers, bordés de murs en pierres sèches ou de haies, permettent la découverte du site et dans certain cas de faire oublier la présence d'équipements (champs d'épandage). En pied de falaise, sous une végétation dense, subsistent des murs de soutènement attestant d'une activité abandonnée en bord de rivière (maraîchage?).

Une cabane en pierre sèche, de type gariotte avec une couverture en dôme, qui se trouve non loin de terrains enclos de murs également en pierre sèche près du lieu-dit « les villeverts » marqué par la présence de très vieux amandiers, constitue un intérêt supplémentaire.



De par ses caractéristiques remarquables, Angles sur Anglin s'est vu attribuer le label « plus beaux villages de France »





orientations de gestion

Evolution du site :

- évolution sensible du paysage suite à la déprise agricole,
- arrivée d'un vocabulaire de type périurbain notamment au niveau des clôtures, des portails et de la palette végétale,
- demande accrue d'activités ludiques canoë, tyroliennes ...

Recommandations :

- > maintenir les ouvertures visuelles qui caractérisent le site (falaises, forteresse, rivière ...) en gérant les parcelles agricoles
- > éviter le mitage du paysage dans le cadre des documents d'urbanisme en localisant les zones d'extension urbaine nécessaires et en repérant les espaces bâtis ou agricoles permettant de pérenniser la qualité du site (mutation des parcelles et restauration du bâti)

Parcours de chemins agricoles et de sentiers, la vallée de l'Anglin est facile à découvrir, et à ce titre, celle-ci constitue un bon exemple de patrimoine paysager collectif de grande qualité.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

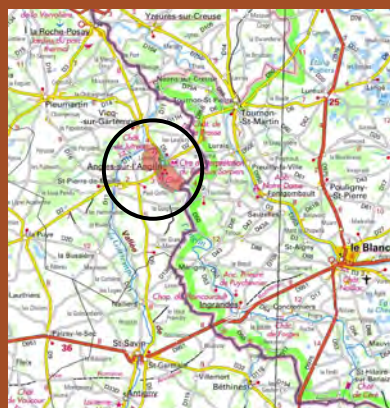


site inscrit

par arrêté le
14/03/1941

superficie
26,37 ha

commune de
Angles sur l'Anglin



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit 

Entrée nord d'Angles sur l'Anglin La vallée de l'Anglin



motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque
cette séquence rurale permet, de par
son arrêté ministériel d'inscription de
mars 1941, de protéger l'entrée nord
d'Angles sur l'Anglin. .

Elle fait partie d'un ensemble
composé du site inscrit en 1966 sur le
secteur urbain du bourg et d'un vaste
site classé de la vallée depuis 1998



le site

C'est un site qui ne se comprend
qu'en complément des deux autres
périmètres. Situé au sud-ouest et au
nord-est, il « s'emboîte » entre le site
classé de la vallée et le site inscrit du
village. Il correspond principalement à
un grand triangle limité par des voies
qui permet notamment de protéger
l'entrée nord ouest du village par la
RD5. Il est délimité par cette route
départementale, puis, côté est, par
une route communale qui relie Les
Grands Dreux au village, et enfin au
sud par un chemin rural qui rejoint la
RD5. Il est constitué de plusieurs
parcelles qui ont conservé leurs haies.
Au centre se trouve un petit bois :
l'aspect rural et champêtre domine.
Au nord, se prolonge le plateau
agricole doté d'une toponymie
explicite : « la grande pièce ». Ce sont
des paysages ruraux de qualité mais
qui risquent la banalisation par la
présence d'un lotissement en devenir,
d'un terrain de sport assez vétuste
ainsi que d'un château d'eau qui se
repère de loin.

Ce site inscrit comprend aussi la
partie urbanisée du lieu-dit « le pré de
zorbe » entre la limite du site classé
d'un côté et le bourg d'Angles de
l'autre.

Entrée nord d'Angles sur l'Anglin La vallée de l'Anglin

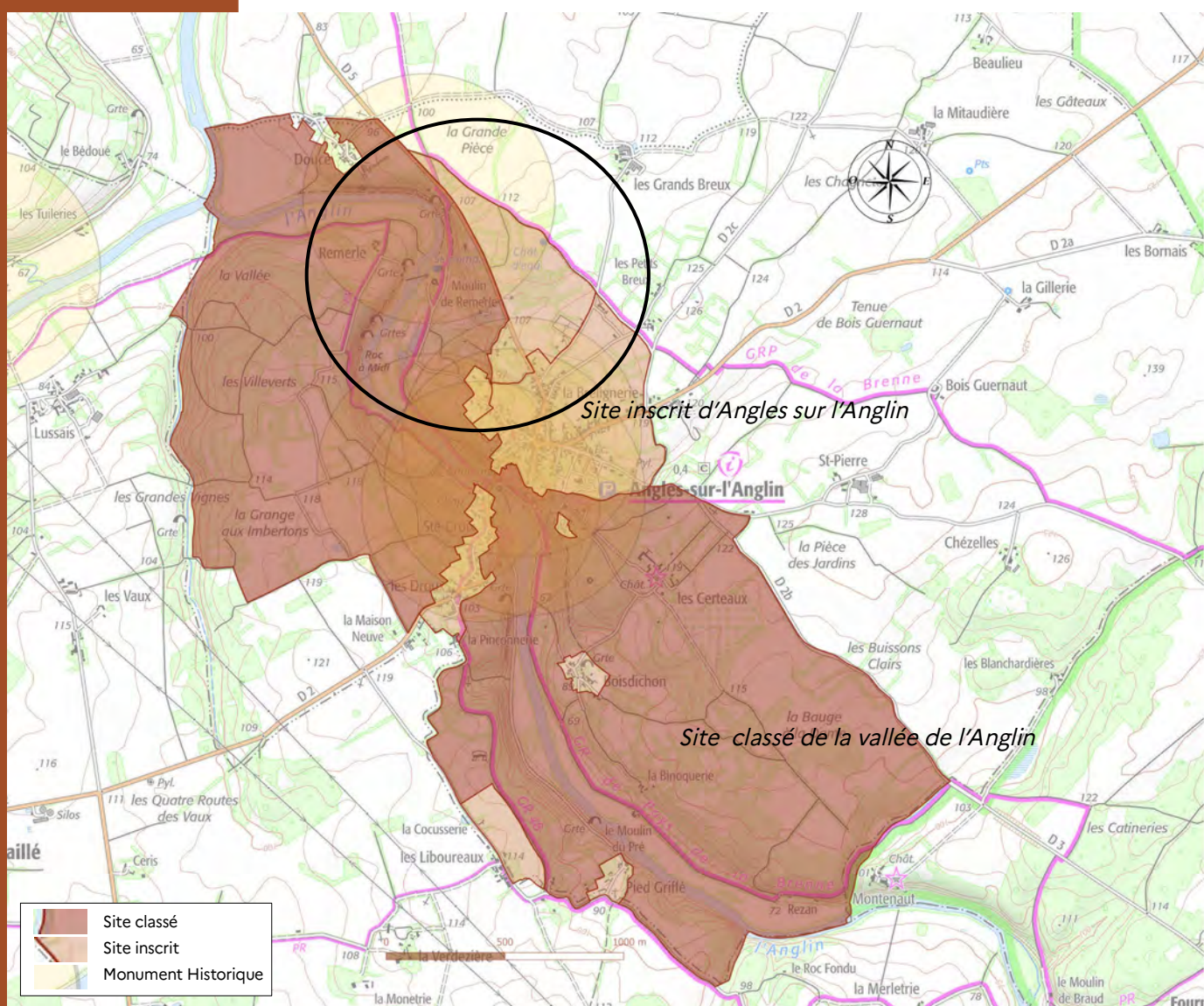
orientations de gestion

Evolution du site :

- quelques maisons sans caractères
ont été construites

Recommandations

> l'absence de co-visibilité directe ne
doit pas autoriser pour autant des
extensions urbaines sans projet ni
densité
> éviter le mitage du paysage dans le
cadre des documents d'urbanisme



**Il serait plus cohérent d'étendre le périmètre du site classé de la vallée,
ou éventuellement de l'agglomérer au site inscrit du bourg.**

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

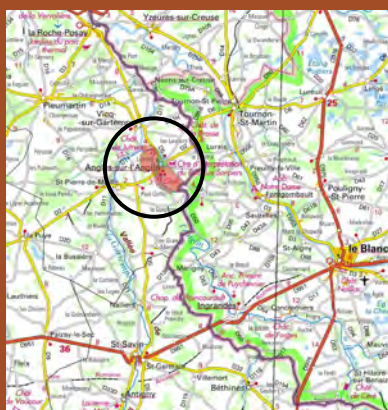


site inscrit

par arrêté le
12/09/1966

superficie
344,96 ha

commune de
Angles sur l'Anglin



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit 

Angles sur l'Anglin La vallée de l'Anglin

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
artistique, historique et pittoresque,
cette séquence urbaine de la vallée
de l'Anglin, est protégée par un arrêté
ministériel d'inscription depuis
septembre 1966.

Elle fait partie d'un ensemble
composé du site inscrit en 1941 sur un
secteur agricole en entrée nord du
bourg et du vaste site classé de la
vallée de l'Anglin depuis 1998.

Initialement d'environ 345 ha,
l'inscription ne concerne plus que les
parties urbaines de la commune soit
61,01 ha du fait du classement en 1998
de la vallée de l'Anglin sur un
périmètre plus vaste au nord.



le site

L'inscription concerne les ensembles
bâtis dont le plus important est le
bourg, avec son centre historique et
ses faubourgs, ainsi que les hameaux
de Boisdichon, de Pied Griffé, des
Liboureux et les Droux. Elle inclut
également une partie du centre
d'interprétation du Roc aux Sorciers.
Le village adhère à la charte des « plus
Beaux villages de France », il est
entretenu, restauré et a su garder son
caractère rural et pittoresque. Il
présente une forme urbaine en étoile,
construite sur la base d'un maillage
viaire convergeant vers la place
centrale du village. Les rues, bâties
des deux côtés avec des
constructions mitoyennes, renvoient
l'image d'un cœur de village dense,
bien que constitué par une seule
épaisseur de bâti. Une rue à forte
pente relie le village, implanté sur le
haut du relief, et le quartier ancien en
bord de rivière. Une liaison piétonne
escarpée permet de franchir
rapidement le dénivelé. Mais il est
également possible d'emprunter la
route qui contourne l'éperon rocheux
de la forteresse. Les extensions
urbaines des dernières années se sont
concentrées sur des terrains
présentant peu de contraintes
topographiques, à l'est du village. Les
autres secteurs protègent des
quartiers bâtis anciens, avec une
architecture plus traditionnelle.

Angles sur l'Anglin La vallée de l'Anglin

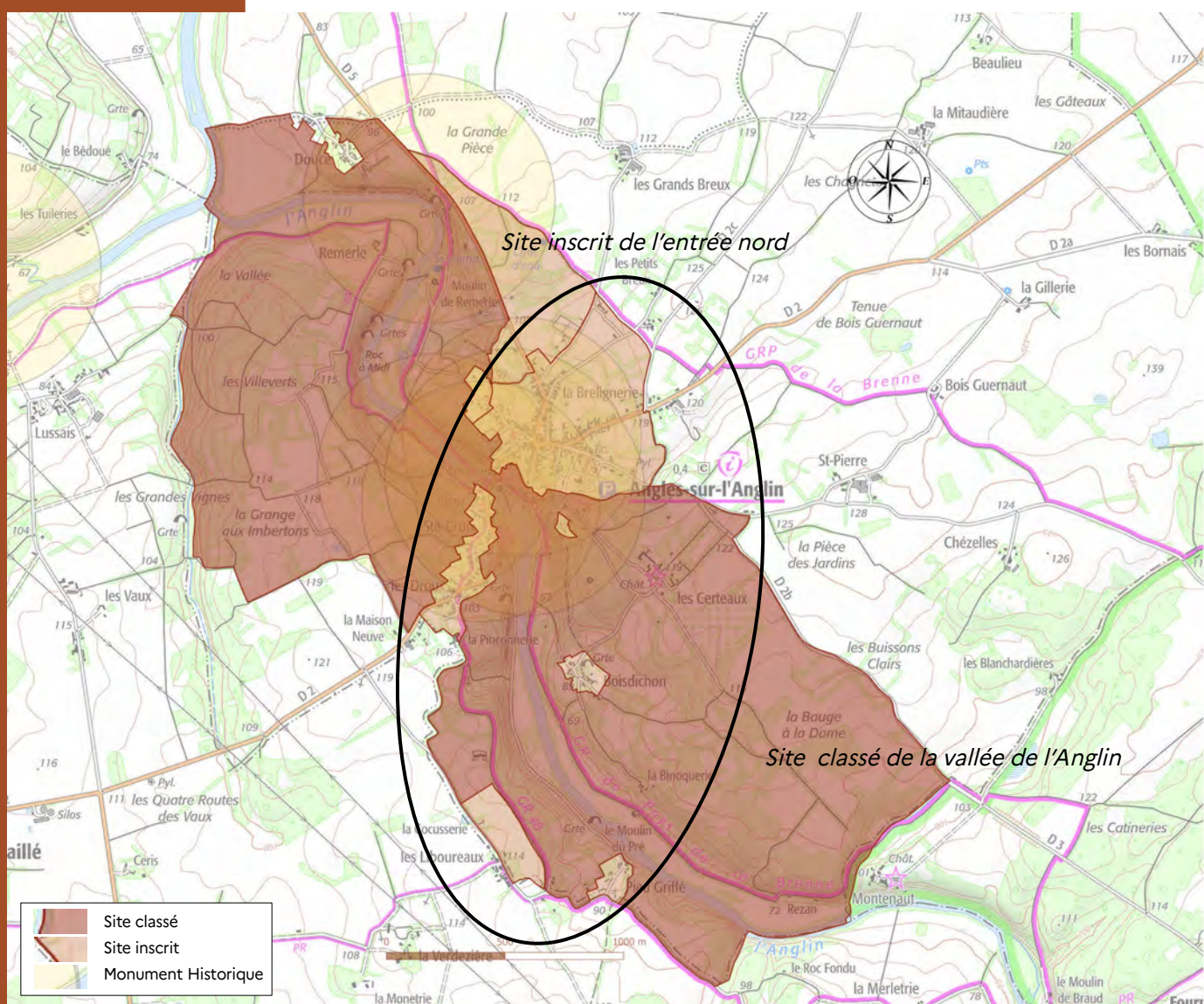
orientations de gestion

Evolution du site :

- restauration de bonne qualité
- respect de la charte Plus beaux Villages de France

Recommandations

- > harmoniser les teintes du mobilier des cafés, sièges et parasols dans le bourg
- > éviter le mitage du paysage dans le cadre des documents d'urbanisme



**c'est un ensemble exceptionnel
où il fait bon s'attarder et sillonner tous azimuts**

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne



site classé

par décret le
06/05/2004

superficie
1406,35 ha

communes de
Bellefonds
Bonnes
La Chapelle -
Moulière



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
classé



La vallée de la Vienne

Bellefonds-Bonnes-La Chapelle Moulière



motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
historique et pittoresque,
cette séquence de la vallée de la
Vienne, inscrite depuis 1975, a vu sa
protection renforcée par son
classement en 2004.

Sa superficie s'est agrandie passant à
1406 ha. Le site intègre plusieurs
ensembles bâtis, villages ou hameaux
et monuments historiques. Seule une
partie du hameau de « la Voûte » est
restée en site inscrit.



le site

Il s'agit d'une séquence de la vallée,
de la Vienne dont la délimitation
prend en compte les quatre entités
paysagères : la rivière et ses rives
proches, la plaine alluviale cultivée,
les coteaux boisés et les hauts de
plateaux.

« Cette très belle séquence paysagère,
déjà reconnue à travers des guides
dès le XIX^e et protégée par une
inscription site en 1975, a su garder
toute son authenticité. Cette partie
de la vallée de la Vienne est un
secteur véritablement privilégié car
peu exposé à une urbanisation
récente trop peu qualitative.

L'élément phare de ce site est le
château de Touffou, magnifique
construction du XII^e, remaniée aux
XV^e et XVI^e, qui domine la vallée et
s'inscrit dans un écrin paysager
évolutif remarquable.

De nombreuses gravières ont vu leur
exploitation s'arrêter et la nature
repandre ses droits offrant ainsi de
nombreux plans d'eau sauvages très
riches en biodiversité. »

extrait du rapport pour la commission des sites 2003

caractéristiques du site



La rivière coule du sud au nord vers la Loire et forme de légères courbes venant parfois flirter avec le coteau est. La Vienne a créé dans ce parcours de 7km plusieurs îles naturelles comme les îles du Petit Félin colonisées par la végétation. L'exploitation des gravières aux abords du lit de la rivière à proximité de Bellefonds, ont dénaturé la vallée. L'inscription du site en 1975 a permis de les réhabiliter et les replanter à mesure de leurs fermetures. Aujourd'hui, ces anciennes gravières forment des étangs très arborés et appréciés des promeneurs et pêcheurs. L'enchevêtrement de zones noyées et de zones sèches rend difficile l'appréhension des bords de Vienne, notamment depuis la RD 749, très fréquentée, qui la longe. Une ripisylve épaisse et des plantations de peupliers viennent fermer les abords proches de la rivière et rendent difficile la lisibilité de la voie d'eau. Les accès à la rivière sont limités. Nombre des voies se rapprochant de l'eau se terminent sur des parcelles privées bâties ou occupées par des cabanons auto-construits (sans intégration réelle), dont le chemin s'interrompt au portail. Les 2 ponts sont presque les seuls moyens d'apercevoir la Vienne et d'offrir des vues sur le site. La route rive gauche reliant l'Ecotière au moulin de Saint-Claude à la Chapelle Moulière, offre des vues et une proximité avec la Vienne d'un côté et de l'autre et propose de petites maisons blotties contre le rocher (architecture très hétérogène). Principalement situées sur la rive droite, les terrasses alluviales sont cultivées sous forme de grandes parcelles qui ouvrent l'horizon cependant les prairies d'autrefois sont devenues anecdotiques.

Plusieurs hameaux sont implantés sur ces terrasses ; Beaugé, Le Petit Félin, Le Grand Félin, et les Bonneaux (dont une partie est protégée par une inscription). Les bourgs de Bonnes et La Voûte, hors site mais limitrophes, possèdent de grands lotissements récents aux maisons plutôt banales présentant des toitures grises sans rapport avec les caractéristiques locales.

De part et d'autre de la vallée les coteaux présentent des pentes importantes et abritent des taillis de chênes formant ainsi un ruban boisé conservant à la vallée son image d'espace préservé. Entaillant ces pentes, plusieurs vallées sèches créent des micro-reliefs : la vallée de la Bonnetalière, la vallée Lapone, le Ravin de Guveil... Les bordures de plateaux tantôt naturelles, tantôt bâties de jolis hameaux denses tels que Vieux Bellefonds (pigeonnier) ou la Maraîche, marquent les limites du site et offrent une vue panoramique d'ensemble.

Entre moulins, écluses et digues, les constructions sur les rives de Vienne témoignent d'une activité passée liée à l'usage de l'eau. Le splendide château de Touffou, installé à mi-pente rive gauche et dont la silhouette imposante se détache sur fond de coteaux, contrôlait et commandait le rivière dès le XII^e siècle. Ce château offre sur ses terrasses une collection de jardins Renaissance. En face, le manoir de Loubressay du XVIII^e, la butte du Teil, certains hameaux ainsi que les fermes fortifiées contribuent aussi à l'identité du lieu.

Ce site présente de fortes co-visibilités entre les éléments qui le composent et même au-delà.

orientations de gestion

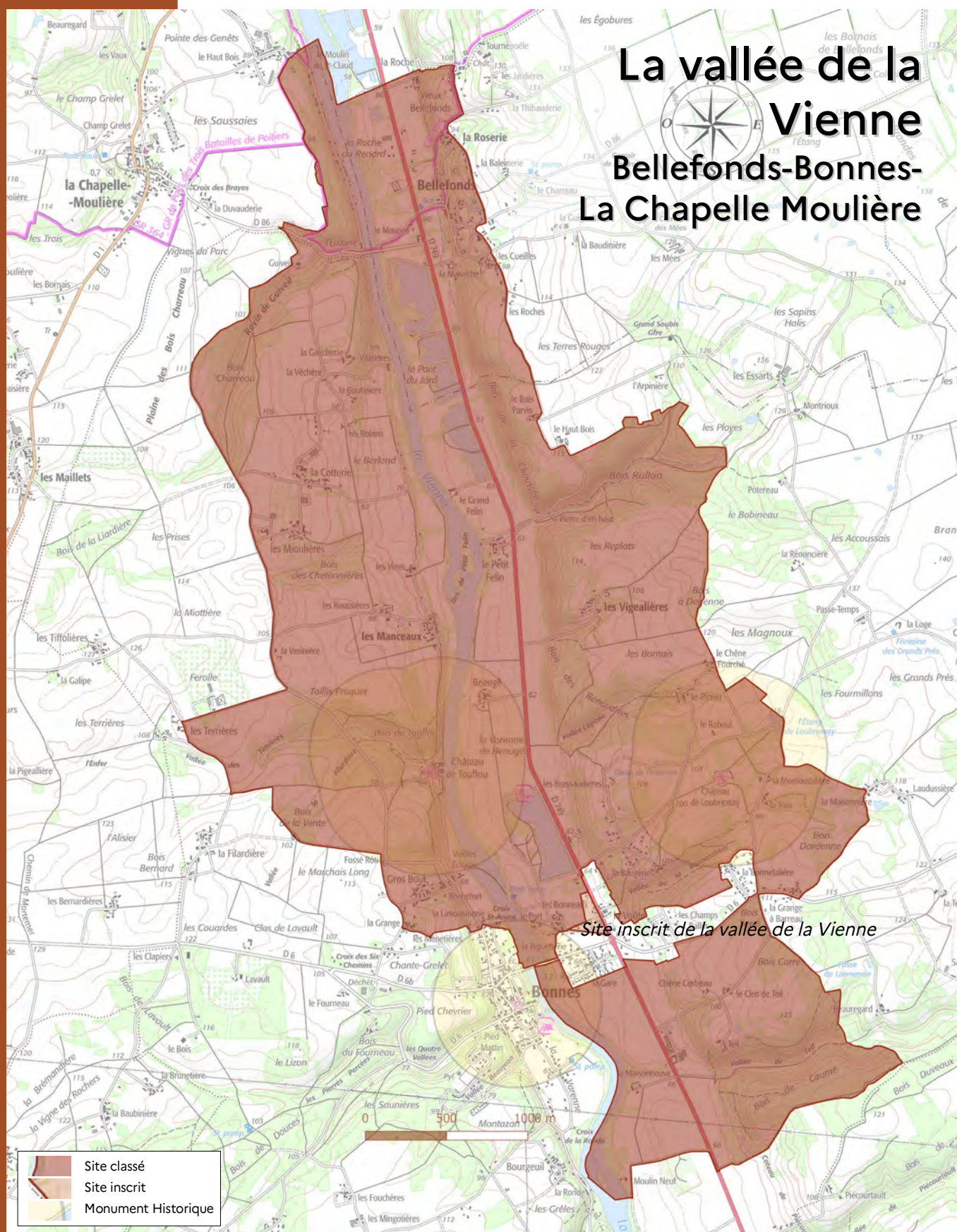
Evolution du site :

- diminution des prairies au profit d'une mise en céréales,
- quelques constructions neuves sur les plateaux et villages,
- forte urbanisation autour de Bonnes,
- forte diminution des accès physiques et visuels à la Vienne,
- présence de caravanes en bord de Vienne sur Bellefonds.
- nombreuses infractions...

Recommandations :

- > conserver et valoriser les espaces de prairies (étendre le site au sud ouest?),
- > créer ou aménager des accès publics à la rivière,
- > améliorer la qualité de la construction y compris pour la restauration du bâti,
- > réguler l'auto-construction des cabanons en rives de Vienne,
- > être vigilants sur les abords immédiats du site en co-visibilité direct.

**C'est un endroit typique qui offre au regard
l'image d'un paysage de val de Loire.**



**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communauté de communes du Haut Poitou
1 site inscrit

Commune	Désignation du site	Surface (ha)	Date de protection
Montreuil Bonnin	Vallée de la Boivre	181,37	inscrit par arrêté du 04/03/1991

protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne



site inscrit

par arrêté le
04/03/1991

superficie
187,6 ha

commune de
Boivre la Vallée
(Montreuil Bonnin)

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

La vallée de la Boivre

La Boivre la Vallée (Montreuil-Bonnin)

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque et scientifique
cette séquence de la vallée
de la Boivre moins encaissée
a été inscrite en 1991.

Ce site complète le site inscrit
de « la vallée de la Boivre »
qui traverse la commune de Béruges.

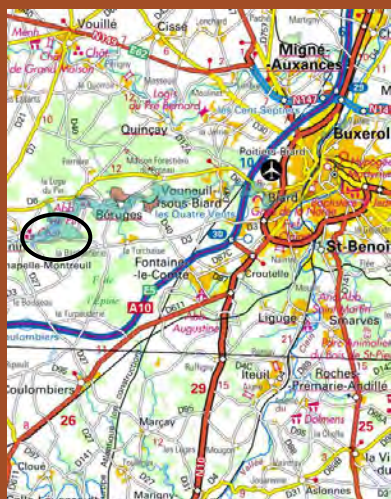
caractéristiques du site

Il s'agit d'un site dissymétrique avec une
petite bande de coteau boisé (feuillus) au
nord de la Boivre et au sud un large
espace de fond de vallée et un plateau
boisé.

Dans cette vallée assez large, des zones
humides se trouvent de part et d'autre de
la Boivre qui parfois se divise en plusieurs
bras autour desquels se forment des
zones ouvertes de type prairies pâturées
(ovins) ou prairies de fauche. Cependant
de nombreuses haies épaisses et des
peupliers ont tendance à fermer ces
milieux. Des pièces d'eau dans les jardins
privés et des potagers sont présents à
proximité du « moulin du Roy », restauré.
Dans le prolongement du moulin une
longue haie de sapins vient fermer la
perspective. Face au moulin, la limite
ouest du site passe par la route/digue qui
sépare la retenue du moulin. Ce lieu
aménagé pour recevoir du public, (étang,
jeux, parking) prolonge « naturellement »
cette séquence de vallée ouverte. Si
l'ensemble du moulin est un bâti
traditionnel restauré, quelques maisons
sans qualité ont été construites alentour.

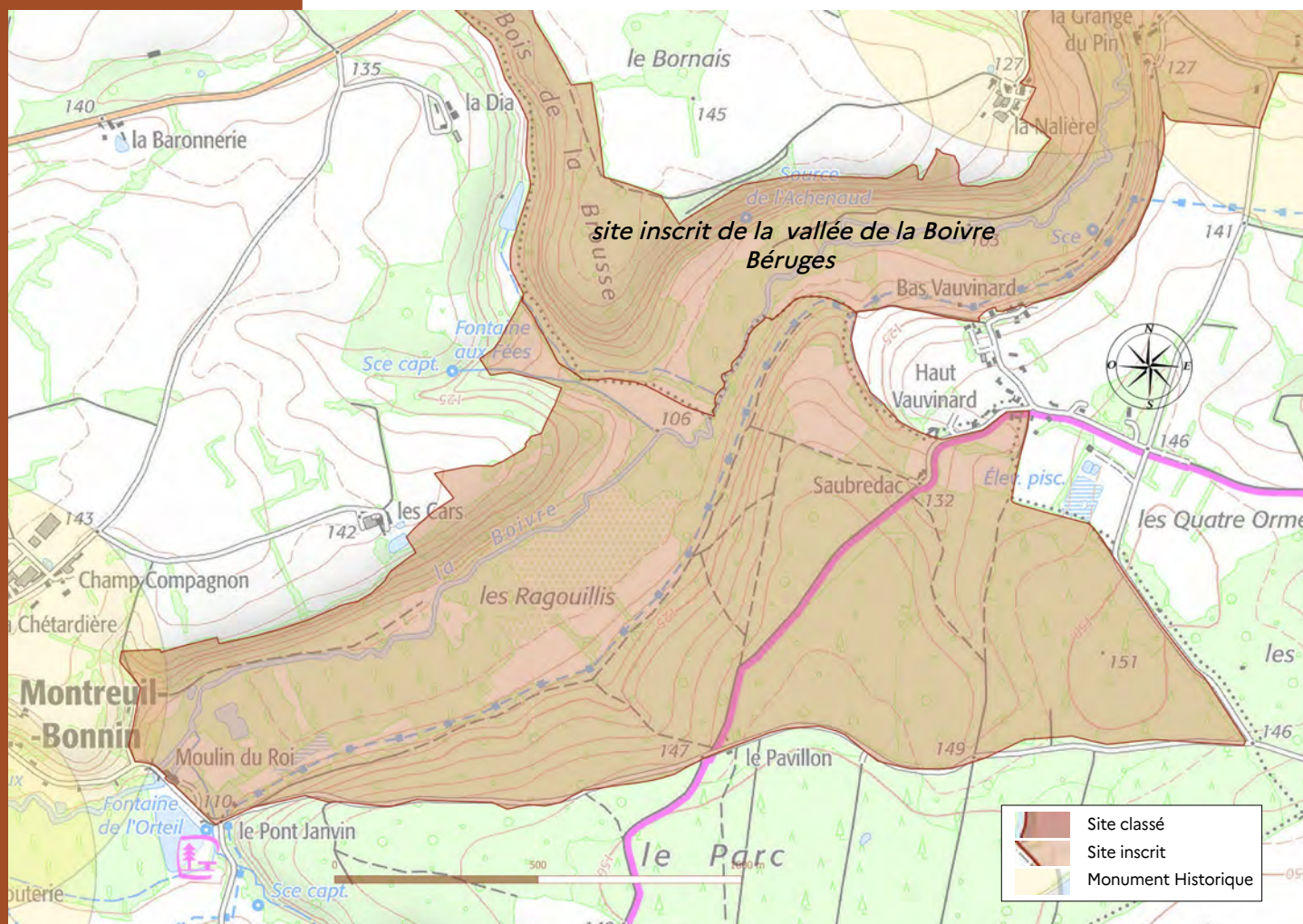
La forêt au sud-est recouvre plus de la
moitié du site. Elle est principalement
composée de chênes, érables et de pins.
De nombreux sentiers de randonnées
traversent la forêt. Les sous-bois sont
clairs mais non entretenus.

Le site est peu accessible du fait des
propriétés privées. La vallée ouverte n'est
que très peu visible depuis l'espace public
ou le GR en limite vallée/forêt, du fait des
nombreux boisements et haies.



DREAL Nouvelle-Aquitaine

La vallée de la Boivre La Boivre la Vallée (Montreuil-Bonnin)



orientations de gestion

Evolution du site :

- tendance à la fermeture du milieu,
- disparition de certains prés suite aux plantations de peupliers.

Recommandations :

- > favoriser l'ouverture sur la vallée en limitant les peupleraies,
- > remplacer la haie de sapins par des essences locales,
- > entretenir les sous-bois aux abords des sentiers,
- > maîtriser l'urbanisation proche,
- > étendre la protection plus à l'ouest.

Le maintien du caractère ouvert des abords de la Boivre est essentiel afin de conserver le caractère agreste et de garantir les vues sur le site.

Pour une meilleure lisibilité de la valeur de ces lieux, la protection serait à requalifier.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communauté de communes des Vallées du Clain
1 site inscrit

Commune	Désignation du site	Surface (ha)	Date de protection
Vivonne	Le château de Cercigny	16,60 ha	inscrit par arrêté du 23/04/1944
<i><u>Smarves</u> , Ligugé, Poitiers, Saint Benoit</i>	<i>Projet de site classé des vallées du Clain, du Miosson et de la Menuse</i>		<i>en attente</i>



site inscrit

par arrêté le
23/04/1944

superficie
25,29 ha

commune de
Vivonne

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit 

le château de Cercigny Vivonne

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
historique et artistique
cette séquence de la vallée du Clain
avec son château a été inscrit en 1944.

Le site du château de Cercigny est
implanté dans la vallée du Clain entre
des bras de la rivière. Ce château date
du XIV^e et fut reconstruit au XVII^e
puis restauré au XIX^e.

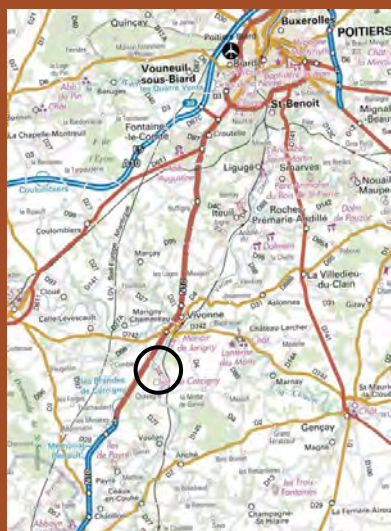
Le site englobe l'édifice qui se trouve
au centre du périmètre protégé, ses
dépendances, le hameau situé au
nord avec la chapelle ainsi qu'une
parcelle en luzerne. Le site se trouve à
3km au sud de Vivonne, coïncé entre
la route nationale 10 et la ligne TGV.
Les travaux de la voie ferrée en 1881
ont nécessité le recalibrage du lit du
Clain.

La chapelle, le châtelet et le
pigeonnier (un des plus important de
Vienne) sont protégés au titre des
monuments historiques.



caractéristiques du site

Le château de Cercigny est un
château de plaine « défendu » par ses
douvees alimentées par l'eau du Clain
et par son châtelet d'entrée.
Actuellement, les bâtiments forment
un plan en U, ouvert vers le sud.
L'élément caractéristique est la
présence de l'eau. Le Clain se divise en
bras, formant des îles. Des passerelles
ou des ponts permettent de relier ces
îles. Certains bras d'eau sont canalisés
(les rives sont maçonnées), comme le
bras principal qui alimente les douves
et contourne le château. Les
aménagements du parc sont
résiduels : il reste de vieux arbres, un
cypres chauve près du pont d'entrée,
un févier d'Amérique et de très vieux
marronniers le long des douves, un
marronnier également sur la plate-
forme sud du château. L'ancien
potager est retourné en herbe, il se
trouvait entre le mur de soutènement
exposé sud qui ferme le parc par
rapport à la route, et le Clain. La serre,
située dans le potager, de style art-
déco est ruinée. Elle avait été
construite dans l'axe d'une source,
perpendiculairement à la rivière. La
source est maçonnée, elle s'écoule
dans un bassin allongé, bâti en pierre
de taille. L'ensemble est encadré par
des alignements de tilleuls taillés
(arbres relativement jeunes, 30/40
ans). >>>



le château de Cercigny Vivonne

>>> En période estivale, le château et le parc sont peu visibles depuis la route du fait de l'épaisse végétation et notamment des marronniers âgés plantés le long des douves. Au nord du château se trouve le hameau de Bas-Cercigny qui comprend la chapelle Notre-Dame de la Consolation (1678). C'est le seul bâtiment avec le pigeonnier à se trouver au nord de la route communale. Bien qu'en mauvaise état ce pigeonnier est considéré comme le plus grand de la Vienne avec 3300 boulins. Dans le hameau, les bâtiments d'habitation ou d'exploitation sont restaurés ou en cours de restauration. Entre les dernières maisons et le parc du château, se trouve un ensemble d'architecture pittoresque très abîmé qui abritait l'ancien chenil, la basse-cour, le poulailler.

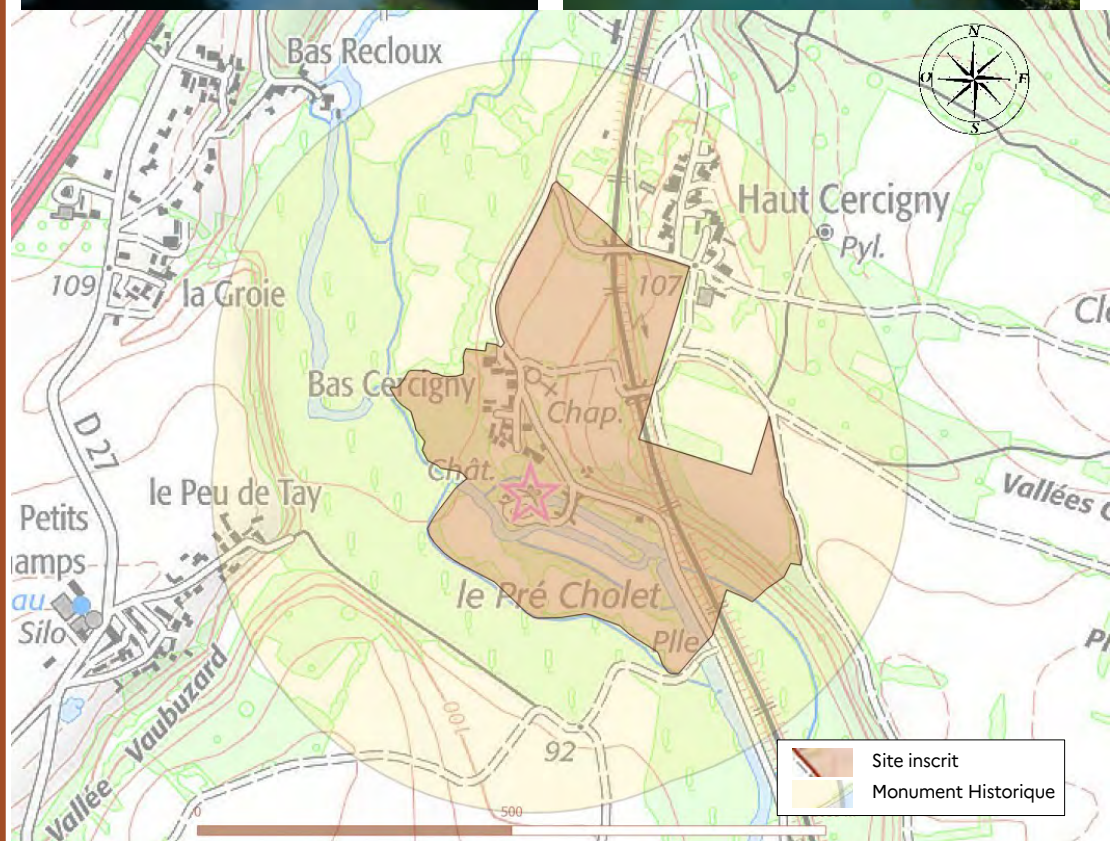
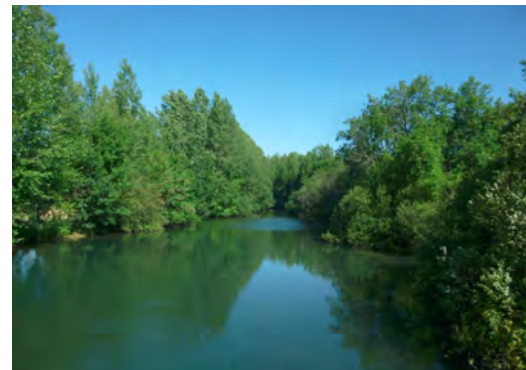
Une grande parcelle en entrée nord de site laisse une belle ouverture (luzerne) sur la chapelle. En face, de l'autre côté de la route, se trouve la fontaine de Cercigny dont l'écoulement vers le Clain constitue une limite du site.

Le reste du site est plus fermé, notamment à proximité du château à cause de l'importance des houppiers des arbres. Mais le propriétaire maintient en prairie les îles proches du château afin de garder l'espace ouvert. L'exploitation en peupleraies des parcelles autour du site ferme les vues sur le site.

Le passage régulier et sonore des TGV est pénible.



le château de Cercigny Vivonne



orientations de gestion

Evolution du site :

- tendance à la fermeture du site avec les peupliers
- manque d'entretien des vieux arbres
- présence des dépendances en ruine (serre, etc)

Recommandations

- > maintenir les prairies
- > être attentif aux rénovations
- > réaliser un plan de gestion du parc afin d'engager le renouvellement des arbres âgés

**Beaucoup de charme se dégage de ce lieu baigné par le Clain,
avec le château au centre des îles.**

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communauté Urbain e de Grand Poitiers
16 sites classés et 27 sites inscrits

Commune	Désignation du site	Surface (ha)	Date de protection
Béruges	Abbaye du Pin	3,17 ha	classé par arrêté le 13/09/1945
Béruges	Abbaye du Pin (écrin autour du site classé)	12,05 ha	inscrit par arrêté le 13/09/1945
Béruges	Château de Béruges et son parc	47,94 ha	classé par arrêté le 13/09/1945
Béruges	Château de la Raudière et son parc	31,80 ha	classé par arrêté le 13/09/1945
Béruges	La tour de Guienne	1,26 ha	classé par arrêté le 13/09/1945
Béruges	Le rocher de Béruges	0,30 ha	classé par arrêté le 13/09/1945
Béruges	Jean Moulin	10,31 ha	inscrit par arrêté le 13/09/1945
Béruges	Prés et coteaux de la Boivre	20,35 ha	inscrit par arrêté le 30/05/1979
Béruges	La vallée de la Boivre	467,08 ha	inscrit par arrêté le 07/11/1986
Biard	Les grottes de la Norée	0,20 ha	classé par arrêté le 30/04/1934
Biard	La vallée de la Boivre	92,21 ha	inscrit par arrêté le 21/03/1996
Bonnes, la Chapelle Moulière, <i>Bellefonds</i>	La vallée de la Vienne	1406,32 ha	classé par décret le 06/05/2004
Bonnes	La vallée de la Vienne	2,58 ha	inscrit par arrêté le 15/09/1975
Buxerolles	Le parc de Puy Mire	18,24 ha	inscrit par arrêté le 18/07/1972

Chauvigny	Cimetière Saint Pierre	0,67 ha	classé par arrêté le 30/07/1934
Chauvigny	Place des châteaux	0,17 ha	classé par arrêté le 17/08/1937
Chauvigny	Ville haute	2,47 ha	inscrit par arrêté le 01/04/1963
Chauvigny	Ville basse	107,82 ha	inscrit par arrêté le 02/05/1968
Dissay	Parc du château	10,31 ha	classé par arrêté le 14/12/1943
Dissay	Point de vue vers le château	3,55 ha	classé par arrêté le 15/03/1948
Dissay	Les douves du château (la place et l'allée de platanes)	3.04ha	Inscrit par arrêté le 13/12/1943
Fontaine le comte	Fontaine de la Gassouillette	0,03 ha	Inscrit par arrêté le 19/10/1931
Jazeneuil	La grotte des fées	1,68 ha	Inscrit par arrêté le 12/03/1932
Ligugé	l'allée de l'église et les chênes verts (cimetière)	0,27 ha	Inscrit par arrêté le 14/03/1932
Ligugé	La grotte St Jean	0,50 ha	Inscrit par arrêté le 19/03/1934
Lusignan	Le cirque de la Vonne	26,00 ha	Inscrit par arrêté le 08/03/1937
Lusignan	La promenade de Blossac	2,30 ha	classé par arrêté le 30/12/1935
Poitiers	La promenade de Blossac	8,70 ha	classé par arrêté le 07/09/1912
Poitiers	Les douves	0.29 ha	inscrit par arrêté le 16/04/1934
Poitiers	Le terrain de la madeleine	3,44 ha	inscrit par arrêté le 07/12/1931

Poitiers	La cassette – vallée de la Boivre	29,75 ha	inscrit par arrêté le 28/07/1931
Poitiers	La promenade des cours	4,32 ha	inscrit par arrêté le 31/05/1932
Poitiers	Les terrains communaux de l'église Ste Radegonde	0,10 ha	classé par arrêté le 31/07/1939
Poitiers	Le plateau des Dunes	0,38 ha	classé par arrêté le 18/06/1937
Poitiers	Le plateau des Dunes	0,90 ha	inscrit par arrêté le 18/06/1935
Poitiers	Le rocher de Coligny	0,08 ha	inscrit par arrêté le 31/05/1932
Poitiers	Le sentier des grandes Dunes	4,62 ha	inscrit par arrêté le 25/10/1937
Poitiers	Les rochers du Porteau	1,41 ha	classé par arrêté le 20/12/1938
Poitiers	Les rochers du Porteau	5,46 ha	inscrit par arrêté le 29/04/1932
Poitiers	La rive gauche du Clain Le s rochers du Porteau	3,13 ha	inscrit par arrêté le 26/07/1937
Poitiers	La grotte à Calvin	2,31 ha	inscrit par arrêté le 02/06/1932
Saint Benoit	Le roc qui boit à midi	1,59 ha	inscrit par arrêté le 03/06/1932
Saint Benoit	La grotte de Passelourdin	0,67 ha	inscrit par arrêté le 31/05/1932
<i>Ligugé, Poitiers, Saint Benoit, Smarves</i>	<i>Projet de site classé des vallées du Clain, du Miosson et de la Menuse</i>		<i>en attente</i>
<i>Dissay</i>	<i>l'orme de Sully (Inscrit par arrêté le 31/05/1932)</i>	<i>0,05 ha</i>	<i>désinscrit par décret le 05/05/2022</i>
<i>Poitiers</i>	<i>La place St Radegonde (inscrit par arrêté le 16/04/1934)</i>	<i>0,7 ha</i>	<i>désinscrit par décret le 05/05/2022</i>
<i>Poitiers</i>	<i>Le square Foch (inscrit par arrêté le 25/04/1934)</i>	<i>0,05 ha</i>	<i>désinscrit par décret le 05/05/2022</i>



site classé

par arrêté le
13/09/1945

superficie
3,17 ha

commune de
Béruges

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
classé 



de l'abbaye du Pin Béruges

motivation de la protection

*De par son intérêt patrimonial
historique
une grande partie du site de l'abbaye
du Pin a été classé en 1945.*

*« Conformément à la règle
cistercienne, l'abbaye du Pin s'est
implantée dans une vallée étroite, sur
une boucle de la Boivre, à proximité
d'une source. Les bâtiments ont été
construits « en travers » de la vallée.
Compte tenu de l'implication des
cisterciens dans l'aménagement du
territoire, notamment en matière
d'hydraulique, on peut considérer que
le périmètre de l'abbaye est assez
restreint.*

*Édifiée au XII^e, l'abbaye du Pin est
devenue prospère. Incendiée durant
les guerres de religion, elle fut
reconstruite au XVII^e, puis vendue à la
révolution, elle abrite une filature au
XIX^e, puis devient colonie de
vacances. L'association des amis de
l'abbaye de Béruges a été fondée par
les propriétaires afin de la restaurer et
de la mettre en valeur. Depuis 2011,
l'abbaye est devenue un lieu de
réception proposant traiteur et
hébergement. »*

source : Histoire et patrimoine Béruges



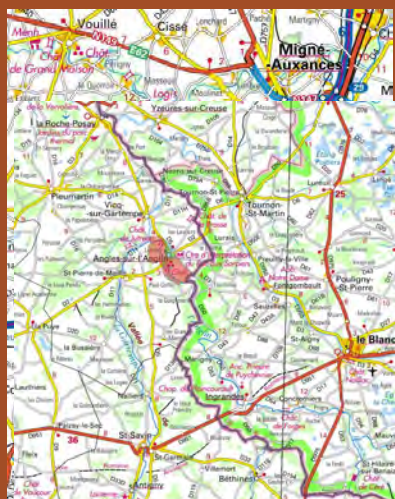
photo : Almer86 - 2013

le site

Situé à 16 km de Poitiers, le site classé
de l'abbaye du Pin est inclus dans le
site inscrit de « la vallée de la Boivre »
à Béruges. Formant une sorte de
rectangle, il s'emboîte dans le
périmètre du site inscrit du même
nom qui protège son environnement
au nord, à l'est et à l'ouest.

Le site classé est limité au nord par la
rivière. Sont inclus dans le périmètre,
une partie des bâtiments abbatiaux,
l'église Notre Dame, le cimetière, une
prairie, un espace boisé et une pièce
d'eau, ainsi qu'une parcelle trian-
gulaire longeant la départementale 6,
qui était une des entrées de
l'abbatiale. Une partie du bâtiment
des moines est en ruine et le toit de
l'église a été enlevé dans les années
1950 car jugé dangereux.

L'ensemble abbatial est divisé en trois
propriétés, plusieurs éléments bâtis
sont protégés au titre des Monuments
Historiques.



DREAL Nouvelle-Aquitaine



de l'abbaye du Pin Béruges

caractéristiques du site



Le site classé n'englobe pas l'ensemble des bâtiments : il comprend l'église (sans couverture depuis 1952), le bâtiment des moines transformé aux XVII^e et XIX^e avec ses deux pavillons (celui au nord est en ruine – projet de rénovation), ainsi qu'à l'ouest les bâtiments agricoles remaniés au XVII^e, le bâtiment des fours et le moulin. Hors site, le pont qui enjambe la Boivre est classé au titre des monuments historiques ainsi que la fontaine Saint-Marc et le portail d'entrée du XVII^e au sud.

La grande prairie à l'est des bâtiments est incluse dans le site, avec sa pièce d'eau, située en extrémité de parcelle. Elle est bien plus réduite actuellement que sur le plan cadastral conservé dans le dossier.

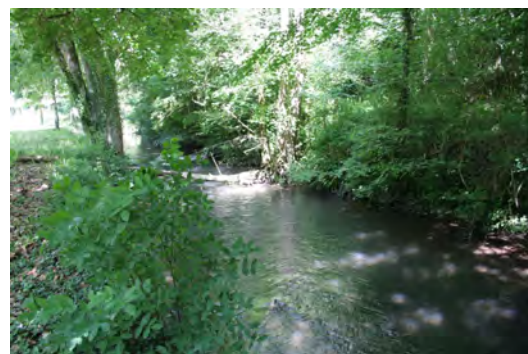
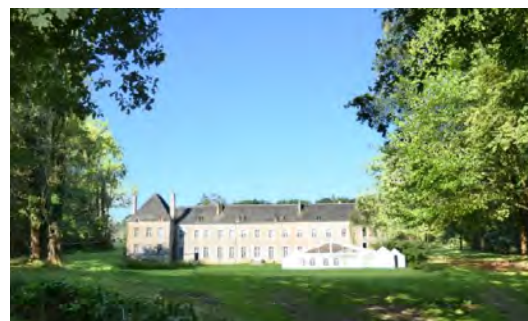
En 2011, après avoir été centre d'hébergement pour les vacances scolaires, l'abbaye a été transformée afin d'accueillir des réceptions (séminaire, mariage,...). Le bâtiment des moines propose plusieurs salles en rez de chaussée et des hébergements à l'étage ainsi que dans le pavillon. Le « pré » présente un cheminement autour d'un parc en pelouse qui accueille un grand tivol blanc. Ce dernier, avec ses équipements annexes proches de la Boivre (accès pompier, bouteilles de gaz, tuyaux, palettes...) s'intègre mal à son environnement. Un espace de stationnement est proposé en limite sud sous de grands arbres. Au milieu du parc, une « haie » récente de bambous vient inopportunistement fermer la perspective entre plan d'eau et bâtiment.

Devant, la cour des moines présente également un cheminement avec des espaces engazonnés circulaires et plantés de très beaux tilleuls et marronniers, lesquels procurent des ombrages appréciés.

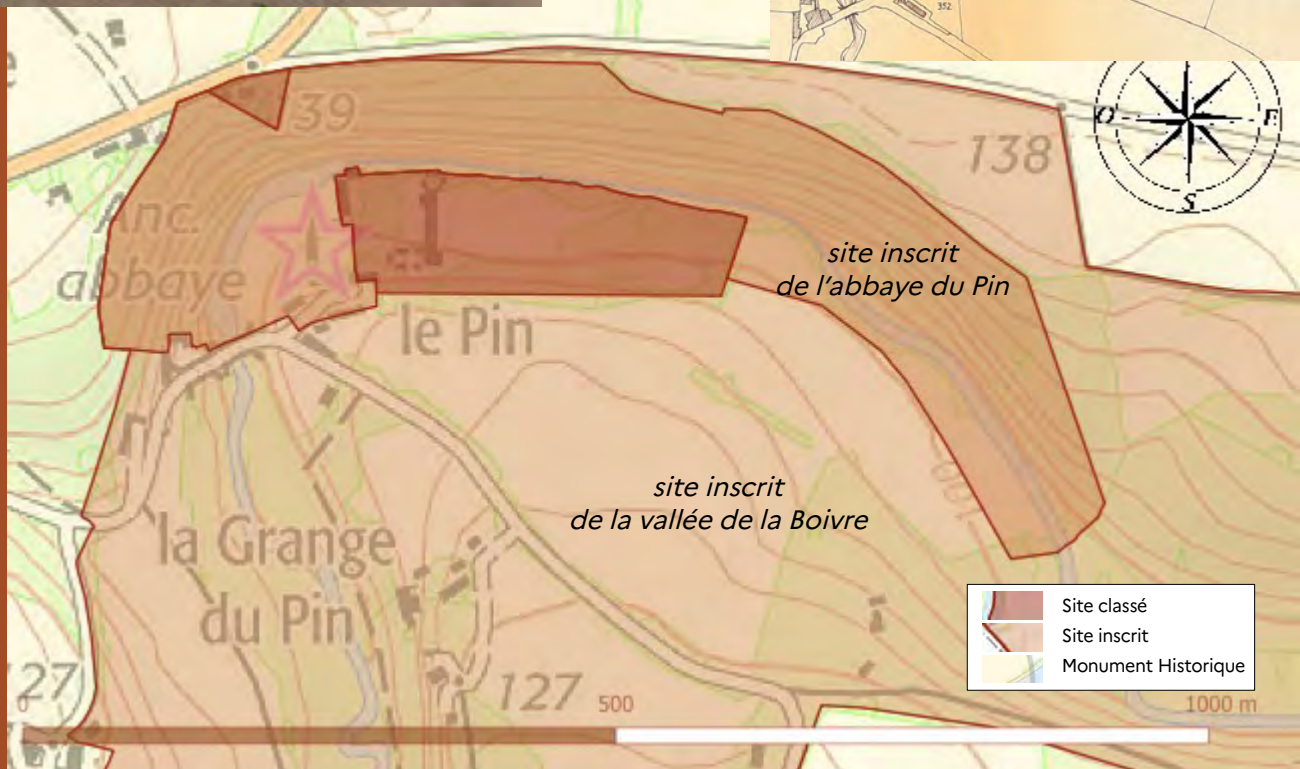
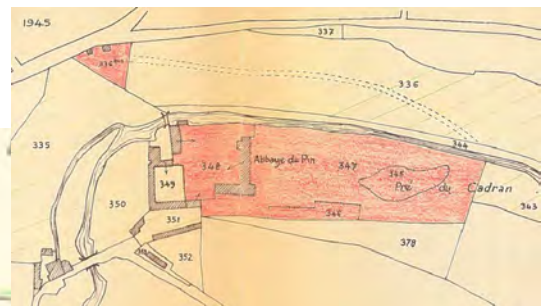
La rivière n'est pas valorisée, alors qu'elle est à l'origine du choix de l'emplacement de l'abbaye. Elle est particulièrement belle autour des ouvrages hydrauliques situés à l'entrée (site inscrit).

Le petit périmètre classé de forme triangulaire au nord du site correspond à l'ancienne entrée. Elle est aujourd'hui reconquise par la végétation (murs et maisons en ruine).

Les vues sur le site classé de l'abbaye sont fermées par le coteau boisé au nord, par la végétation (peupleraies) à l'est et par les bâtiments à l'ouest. Au sud, les haies d'arbres de part et d'autre de la grande parcelle agricole masquent également les vues sur l'abbaye.



de l'abbaye du Pin Béruges



orientations de gestion

Evolution du site :

- site bien entretenu,
- transformation en lieu de réception,
- vaste tivoli blanc et ses équipements trop présents dans le parc,
- tendance à la fermeture depuis l'extérieur, mais aussi depuis l'intérieur (bambous).
- rénovation du pont et des ouvrages hydrauliques

Recommandations :

- > maintenir le caractère rural du site,
- > restaurer des espaces ouverts sur la vallée aux abords de l'abbaye,
- > repenser l'espace comme un parc,
- > retrouver le lien perdu entre Boivre et abbaye,
- > mettre à profit le plan de gestion forestier sur le coteau pour ouvrir des perspectives sur la rivière

**L'abbaye constitue un bel ensemble architectural
tapi dans la vallée de la Boivre, mais il mérite une mise en valeur
pour donner une meilleure compréhension des lieux**

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne



site inscrit

par arrêté le
13/09/1945

superficie
12,05 ha

commune de
Béruges

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

L'abbaye du Pin Béruges



motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
historique,
la partie naturelle, formant un écrin
autour du site de l'abbaye du Pin
a été inscrite en 1945.

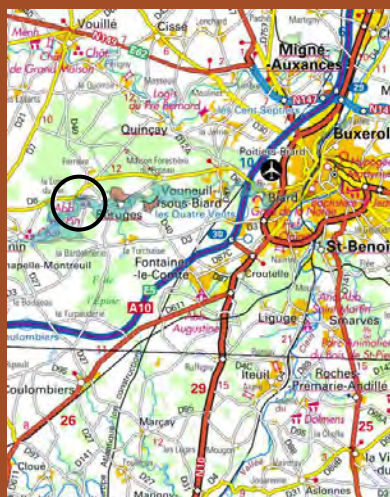
*Conformément à la règle cistercienne,
l'abbaye du Pin s'est implantée dans
une vallée étroite, sur une boucle de
la Boivre, à proximité d'une source.
Les bâtiments ont été construits « en
travers » de la vallée. Compte tenu de
l'implication des cisterciens dans
l'aménagement du territoire,
notamment en matière d'hydraulique,
on peut considérer que le périmètre
de l'abbaye est assez restreint.
Édifiée au XII^e, l'abbaye du Pin est
devenue prospère. Incendiée durant
les guerres de religion, elle fut
reconstruite au XVII^e, puis vendue à la
révolution, elle abrite une filature au
XIX^e, puis devient colonie de
vacances. L'association des amis de
l'abbaye de Béruges a été fondée par
les propriétaires afin de la restaurer et
de la mettre en valeur. Depuis 2011,
l'abbaye est devenue un lieu de
réception proposant traiteur et
hébergement.*

source : Histoire et patrimoine Béruges

le site

Situé à 16 km de Poitiers, le site inscrit
de l'abbaye du Pin est inclus dans le
site inscrit de « la vallée de la Boivre »
à Béruges. Son périmètre accompagne
et protège le site classé de l'abbaye
du Pin. Il prend en compte l'ensemble
du coteau boisé d'ouest en est en
passant par le nord autour de
l'abbaye, le cours de la Boivre, la
fontaine St Marc ainsi que le reste des
bâtiments abbatiaux et les ouvrages
hydrauliques proches.

L'ensemble abbatial est divisé en trois
propriétés, plusieurs éléments bâtis
sont protégés au titre des Monuments
Historiques.



DREAL Nouvelle-Aquitaine



L'abbaye du Pin Béruges

caractéristiques du site

Le site de l'abbaye est entouré par un écrin boisé sur tout le coteau nord de la vallée de la Boivre. La limite nord-ouest le long de la RD 6 ainsi que l'amorce de la route des Cours est fermée par un mur en mauvaise état et par les vestiges d'une habitation (ancien accès). Une ouverture confidentielle avec un pilier permet d'accéder à un chemin qui traverse la parcelle, nommée « Parc du Pain » (mal orthographié sur le premier cadastre) et descend vers la rivière. Cependant ce chemin semble avoir été fermé et la végétation y a repris ses droits. A noter la présence sur le pilier de plaques indicatives émaillées « michelin » datant début du XX^e. Le coteau nord de la vallée de la Boivre est boisé de feuillus ; charmes, noisetiers, houx, fragon, chêne, érable, sureau,... Les buis ont été dévastés par la pyrale en 2018, mais semblent repartir.

Difficilement visible à travers la végétation, la paroi rocheuse remarquable des falaises affleure par endroits (à noter la présence d'une carrière abandonnée).

De part et d'autre du site classé des ouvrages de franchissement de la Boivre sont présents. A l'est au niveau du chemin qui traversait la bois un ouvrage du début du XIX^e permet un accès de service à l'abbaye (on notera l'ancienne arche encore debout, vestige d'un ouvrage plus ancien). A l'ouest un bel ouvrage a été restauré, il correspond à l'ancienne accès de l'abbaye avec un chemin disparu menant à la fontaine et à l'ancienne entrée (monuments historiques). Il est dommage que, bien qu'elle soit à l'origine de l'abbaye on ne puisse accéder à la Fontaine Saint-Marc et longer la Boivre.

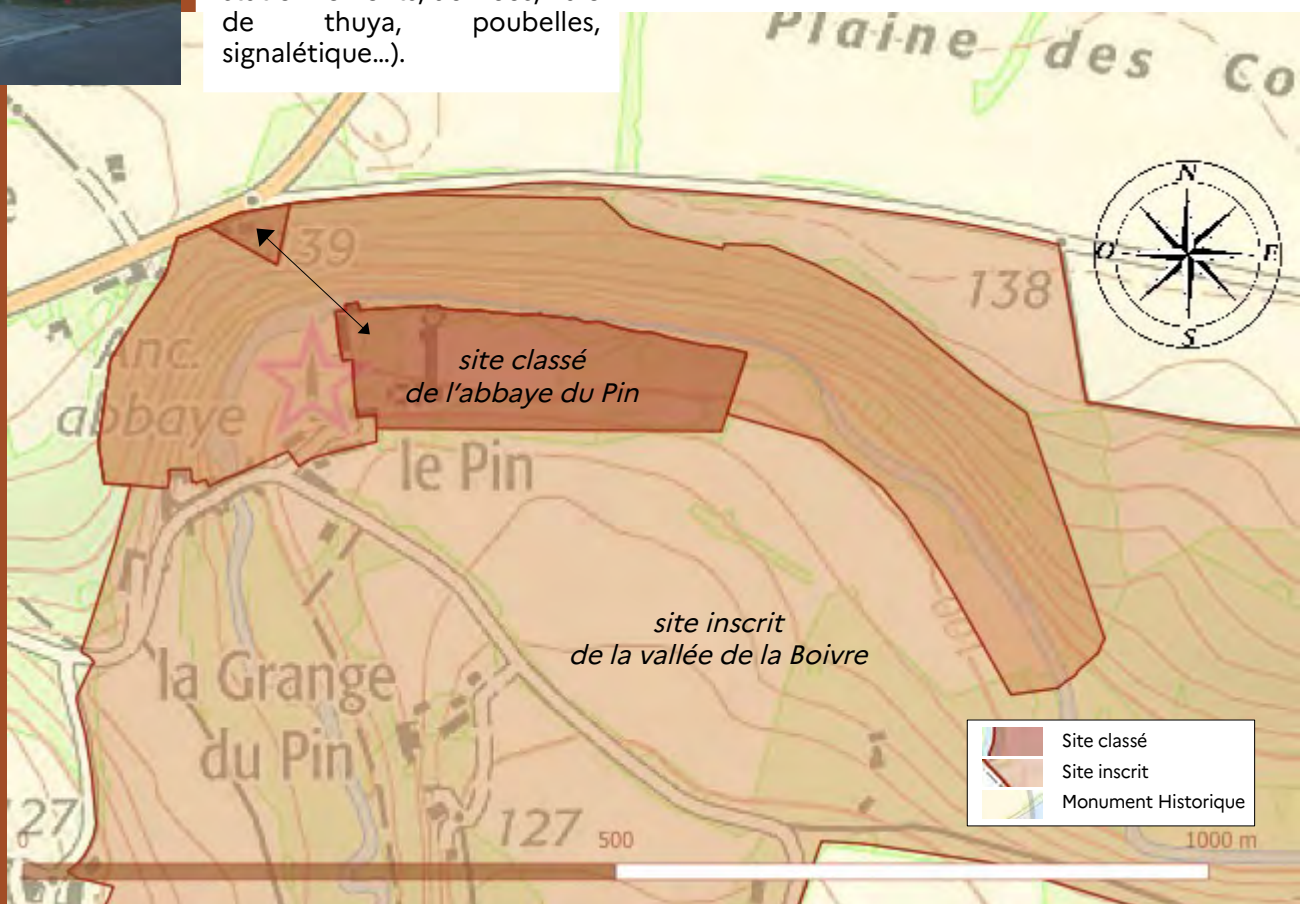
La partie ouest de l'ensemble abbatial est inclus dans le site. Le bâti est joliment restauré avec un gîte rural et présente un parc arboré ouvert sur les rives de Boivre. Sont également compris l'ancienne hôtellerie et l'ancienne conciergerie. On y arrive par la voie communale qui franchit la Boivre où subsistent encore les vestiges des ouvrages hydrauliques (moulin, filature) de l'abbaye. >





> La présence du magnifique portail d'entrée de l'abbaye (qui n'est plus son accès) n'arrive pas à faire oublier un aménagement trop banal pour ce lieu (revêtements, stationnements, abri bus, haie de thuya, poubelles, signalétique...).

L'abbaye du Pin Béruges



orientations de gestion

Evolution du site :

- fermeture du milieu et notamment en bordure de rivière
- dégradation du mur de clôture et des piliers d'entrée
- disparition du chemin qui traverse la forêt et donne accès à la fontaine. (projet de remise en état du bâti en bord de route et privatisation du chemin)
- confidentialité du site fermé à la visite
- travaux de rénovation des ouvrages hydrauliques

Recommandations

- > conserver un maximum d'ouverture sur la vallée.
- > entretenir les sous-bois en dévoilant la falaise
- > valoriser et indiquer le chemin qui traverse le bois et pourrait rejoindre la fontaine Saint Marc (si accord avec les propriétaires)
- > aménager l'entrée de l'abbaye en s'appuyant sur une mise en valeur des éléments hydrauliques

**L'abbaye constitue un bel ensemble architectural
tapi dans un site beaucoup plus vaste, celui de la vallée de la Boivre.**

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



site classé

par arrêté le
13/09/1945

superficie
47,94 ha

commune de
Béruges

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
classé

Le château de Béruges et son parc

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
artistique,
cette séquence proche de la vallée de
la Boivre, classée en 1945, présente un
parc et son château.



« Le château, bâti vraisemblablement
au début du XVII^e (salles voûtées du
sous-sol, traces de fenêtres à meneau
et escalier central), existait depuis le
moyen âge (rendez vous de chasse). Il
renfermait une chapelle, bénie le 28
septembre 1641 d'après les registres
paroissiaux. Son propriétaire Jean
Jaumier fait entourer le château de
douve sèches et, avec son fils Isaac-
Jean, agrandit ses terres, établit un
vaste parc clos de murs, fait assécher
l'étang de Recullon pour en faire un
jardin entouré de douves et aménage
les terrasses.

Au moment de la Révolution, les biens
de la famille de La Fitte, alors
propriétaire, sont vendus au sieur
Malteste, négociant, officier municipal
à Poitiers. Marcellin Bréchar, banquier
à Poitiers, acquiert le domaine en
1845. En 1876, le colombier est détruit
et, de 1880 à 1883, Marcel Bréchar
fait agrandir le château par l'architecte
Eugène Boyer, et construire la maison
de gardiens à l'entrée. Au XX^e le
château appartient à la famille
Bizard. »

Source : Châteaux de France



photo 2008

le site

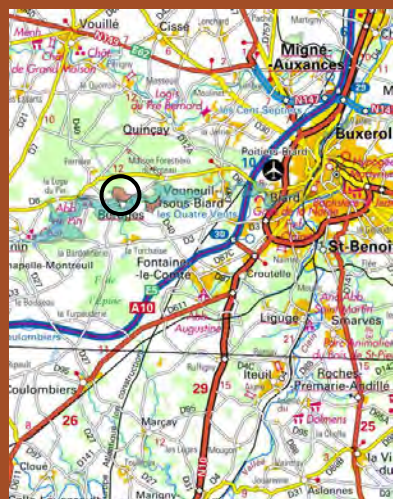
Situé au nord de Béruges, le château
est implanté en rebord de relief et
domine le vallon de la Coudre. Le parc
boisé se développe sur le plateau, au
nord-ouest du château. Il a été
protégé à la demande des
propriétaires. Ce site présente un
beau paysage préservé aux portes de
l'agglomération de Poitiers.



photo 2018



carte postale Jules Robuchon



Le château de Béruges et son parc

caractéristiques du site

Le site présente, outre un imposant château dominant la vallée, une peupleraie le long de la rivière la Coudre et un vaste parc boisé maillé d'un réseau d'allées en étoile. Initié dès 1670, le parc possède de très vieux spécimens d'arbres.

Les approches depuis l'espace public sont rares et montrent plutôt un mur de clôture enserrant une propriété. Seul le carrefour d'accès au centre bourg propose une vue sur le château. Cependant la peupleraie occupant le fond du vallon de la Coudre et la végétation du coteau ont tendance à fermer progressivement cette unique perspective.

Le château de Béruges se compose de plusieurs corps de bâtiments dont un pavillon central, une aile au nord-ouest, une grosse tour au nord-est et une tourelle à l'arrière. Ses élévations présentent quatre niveaux au sud, donnant accès par un étage inférieur à une terrasse dominant la vallée de la Coudre, et trois étages au nord sur la cours d'entrée. La façade, au nord, est pourvue d'un corps central avec une travée d'ouvertures dont la porte principale. Dans la cour, face au logis, deux bâtiments de communs parallèles et espacés cadrent la perspective sur une partie du parc et son entrée principale. Sur la gauche une allée bordée d'arbres conduit à l'entrée du grand parc mais aussi à l'entrée charretière plus au nord où se trouve la maison de gardien. L'ancien chemin d'accès, plus pentu, a été abandonné et la nature y a repris ses droits.

A proximité, une ferme est constituée de trois bâtiments séparés : logement, grange et autres dépendances.



Le château de Béruges et son parc

orientations de gestion

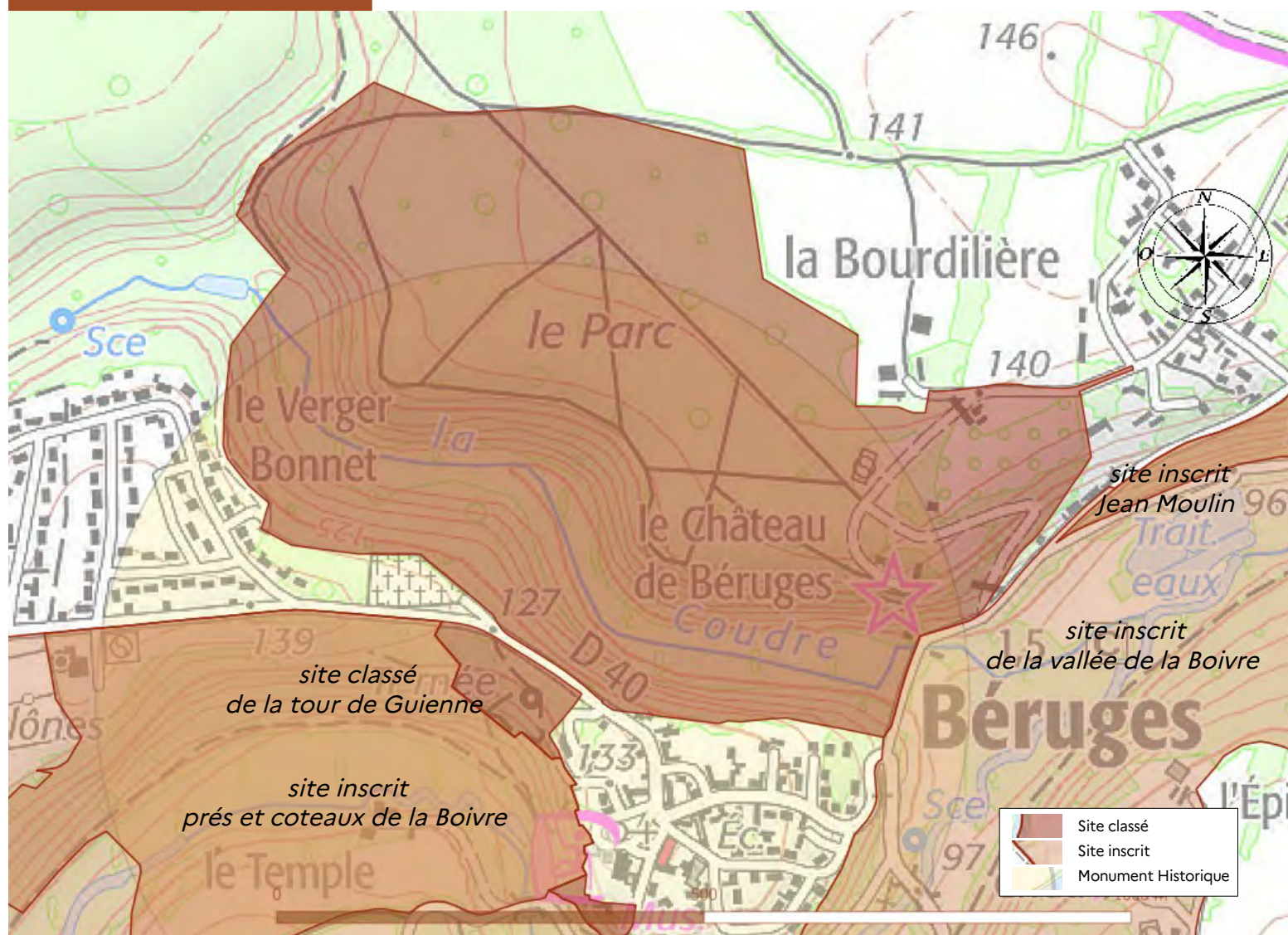
Evolution du site :

- propriété privée
- fermeture de la perspective sur le château

Recommandations

- > organiser des visites

Une réflexion sur la continuité de protection de l'ensemble de la vallée de la Boivre serait bénéfique.





site classé

par arrêté le
13/09/1945

superficie
31,80 ha

commune de
Béruges

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
classé

le château de la Raudière et son parc

Béruges

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
artistique,
cette séquence proche de la vallée de
la Boivre, classée en 1945, présente un
parc et son château.

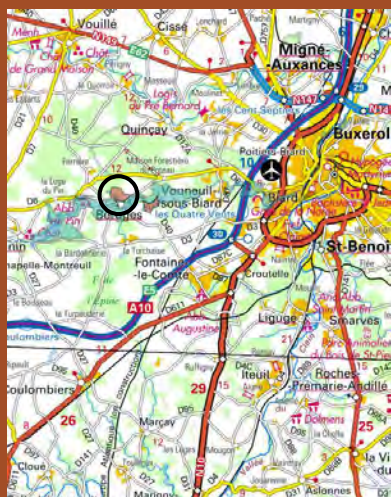
Le château est implanté en haut de
versant, il domine la vallée de la
Boivre au sud de Béruges C'est un bel
ensemble comprenant le château,
l'ancien jardin, le parc avec des
parties forestières et des annexes
bâties transformées en maisons
d'habitation.

*« La demeure et ses dépendances
datent de 1641. Il reste de cette
époque les parties basses du logis et
le pigeonnier. En 1675, la demeure est
alors décrite comme une maison
noble comprenant une salle, un
grand escalier en pierre et une
chapelle ayant accès sur le jardin. Le
plan cadastral de 1830 montre un
logis ouvrant sur une cour carrée
entourée de servitudes, un
pigeonnier et des bâtiments de
ferme. Entre les années 1840 et 1860,
de nombreuses modifications ont eu
lieu : agrandissement des ailes
bordant la cour d'honneur (1837-
1847), construction des pavillons aux
extrémités (1858), rehausse de la
partie centrale du logis (1855) et
édification d'une nouvelle chapelle
(1855) dans le style néo-gothique. Les
deux fermes à l'ouest, qui existaient
toutes deux au XVII^e, ont été réunies
en une seule à la fin du XIX^e ou au
début du XX^e siècle et remaniées
tout récemment pour être
reconverties en logements. »*

Source : châteaux de France

caractéristiques du site

Les bâtiments sont organisés autour
d'une cour en U assez profonde, ornée
d'un cèdre somptueux, assez proche
du château. L'arrivée au domaine est
soulignée par une demi-lune donnant
sur l'horizon champêtre, côté sud, et
vers le château côté nord. L'entrée est
marquée par un imposant portail en
feronnerie, mis en place ou
transformé au XIX^e. L'accès à la cour
est empêché par un saut-de-loup,
anciennes douves sèches, masquées
(ou protégeant des chutes) par des
haies épaisses de chaque côté. Les
communs sont caractérisés par un
enduit de couleur ocre, lumineux et
des menuiseries peintes en rouge.
L'extrémité des communs est marquée
par des pavillons de style troubadours
avec un parement en petit silex taillé.



le château de la Raudière et son parc Béruges



A l'est de cette cour, se trouvent un pigeonnier et une serre courbe, adossée, de 12m de long environ (petite scène de rocaille à l'intérieur de la serre). La serre n'est plus étanche, ni utilisée, beaucoup de vitres sont cassés mais elle reste un bel exemple qui mériterait d'être restauré. Le mur de clôture de l'ancien jardin et le portail d'accès vers le parc avec ses deux piliers en pierre subsistent encore. Il est regrettable que dans ce cadre et dans la perspective du pigeonnier, une longue haie de lauriers du Caucase vienne séparer les dépendances d'un champ cultivé.

Devant le château, au nord, du côté de la vallée de la Boivre, l'espace est dégagé sur le haut du versant, et dès que commencent les pentes fortes, le versant est boisé. Quelques percées offrent des vues : à l'est vers un pin parasol (autrefois bouquet), au nord-est vers l'ancienne allée d'entrée et au nord vers les falaises de la Marsauderie surplombant la Boivre. Entre le versant boisé et l'espace de prairie dégagé, croissent quelques bouquets de tilleuls, érables sycomores et marronniers. Il reste peu d'éléments d'art des jardins dans ce parc mais deux scènes méritent d'être mentionnées. La plus intéressante se situe autour de la source en pied de coteau, proche de la Boivre. Il s'agit d'un édicule en béton adossé à la falaise, façonné en rocaille de belle facture d'où sort la source, comprenant d'un côté un petit pont enjambant les rochers, de l'autre une petite fabrique. Cette scène est appuyée par la présence de vieux platanes au port très torturé. Visiblement, une île devait compléter le tableau.

La seconde scène est ruinée et recouverte de ronces. Il s'agit d'un monticule en rocaille sous lequel il était possible de passer et qui supportait un petit pavillon en bois, détruit dans les années 1950. Cette seconde scène est à l'orée du bois, en bordure de la percée visuelle vers les falaises de la Marsauderie au pied de la Boivre. Il reste des vestiges d'un aqueduc romain qui traversait le site.



Le propriétaire a mentionné l'achat de la propriété par un marchand de bois au début du XX^e. Les bois ayant été exploités, les arbres sont donc relativement jeunes (environ 80 ans).

Les deux fermes à l'ouest, qui existaient toutes deux au XVII^e, ont été réunies en une seule à la fin du XIX^e et remaniées tout récemment pour être reconverties en logements.



le château de la Raudière et son parc Béruges

orientations de gestion

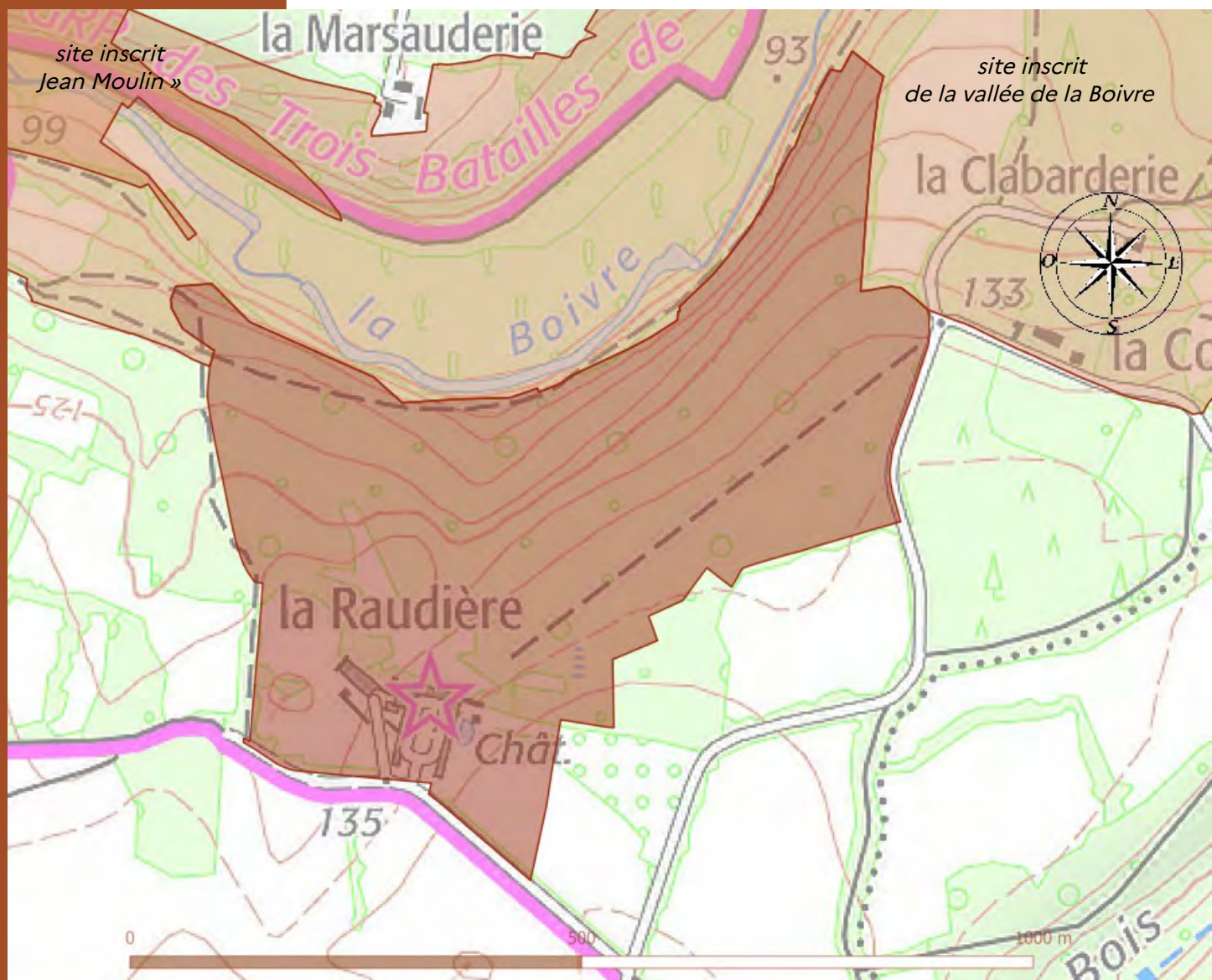
Evolution du site :

- modifications des plantations du parc (exploitation, coupes, conifères, abattage d'ifs, tempêtes ...),
- fermeture des perspectives par la récente haie de lauriers du Caucase.

Recommandations :

- > adapter le plan de gestion forestière au maintien de la qualité du site,
- > encourager à la restauration de la serre.

Site intéressant, menacé par une exploitation forestière qui n'est pas adaptée au maintien de la composition paysagère d'origine



**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



site classé

par arrêté le
13/09/1945

superficie
1,26 ha

commune de
Béruges

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
classé

La tour de Guienne Béruges

motivation de la protection

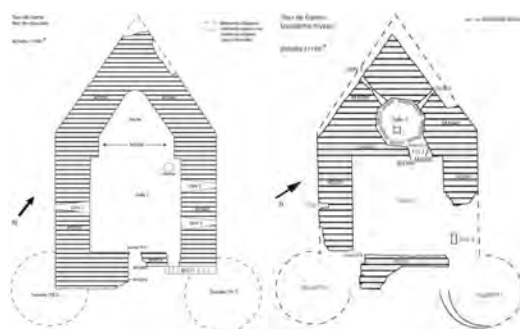
De par son intérêt patrimonial
historique,
cette séquence de la vallée de la
Boivre a été classée en 1945.
Elle jouxte au nord le site classé « du
château de Béruges » et au sud le site
inscrit des « prés et coteaux de la
Boivre ».

« Dès 1124, les textes mentionnent la
présence d'un castrum à Béruges.
Vers 1230, Blanche de Castille alors
régente de France aurait remis la
châtellenie de Montreuil-Bonnin à
Hugues X de Lusignan, comte de la
Marche qui fut le commanditaire de
la tour de Ganne.

Comme à Château-Larche, seigneurie
appartenant aussi au comte de la
Marche, il y a la présence d'une tour
dont le plan est proche de celui de la
tour de Béruges.

En 1242, à la suite de la révolte
d'Hugues X face à Alphonse de
Poitiers, le roi Louis IX (Saint Louis)
décide d'attaquer le comte et lui
confisque plusieurs biens, dont la
tour de Ganne, dite de Guienne, qu'il
aurait fait démanteler. »

Source : musée d'archéologie et d'histoire
Béruges

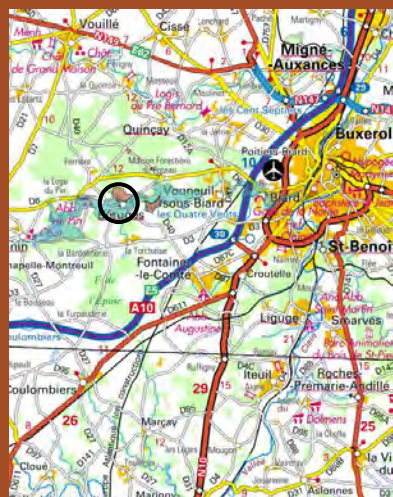


le site

Le site de la Tour de Guienne se
trouve à environ 300 mètres à l'ouest
en sortant de Béruges, à proximité du
parking du cimetière le long de la
RD40. Il concerne la parcelle nommée
« Bois de la Tour » rappelant
l'ancienne tour fortifiée, dont les
vestiges implantés sur une butte sont
aujourd'hui perdus dans la végétation.



Source : histoire et patrimoine - Grand Poitiers



La tour de Guienne Béruges

caractéristiques du site



Gravure 1837

L'accès au site se fait par un sentier en bordure de la RD 40. Son entrée est jalonnée par deux bornes de béton, peintes en bleu. Le sentier traverse le bois et rejoint la butte où était implantée la tour. La tour de Ganne, de Guyenne ou de Guienne, fut bâtie sur un promontoire rocheux dominant les cours d'eaux de la Boivre au sud et de la Coudre au nord, ainsi que le plateau de Béruges. Depuis la route, la tour n'est pas visible du fait des épaisses frondaisons. L'édifice se dévoile peu à peu au fil de l'approche. De nombreux sentiers parcourent le site pour se rejoindre au niveau de la tour. Ce site semble être un lieu de promenade malgré l'absence d'aménagements et de signalétique. La tour en éperon, qui date du XIII^e siècle, est en ruine. Les vues potentielles aux abords de la tour mais aussi en haut de celle-ci sont masquées par les boisements. Dans la tour, deux salles sont encore visibles et le site a récemment été fouillé. La végétation spontanée prend le dessus et les ruines sont quasiment recouvertes par des feuillus : chênes, acacias, érables, aubépines et noisetiers. Les buis ont été dévastés par la pyrale en 2018 mais semblent repartir.



La tour de Guienne Béruges

orientations de gestion

Evolution du site :

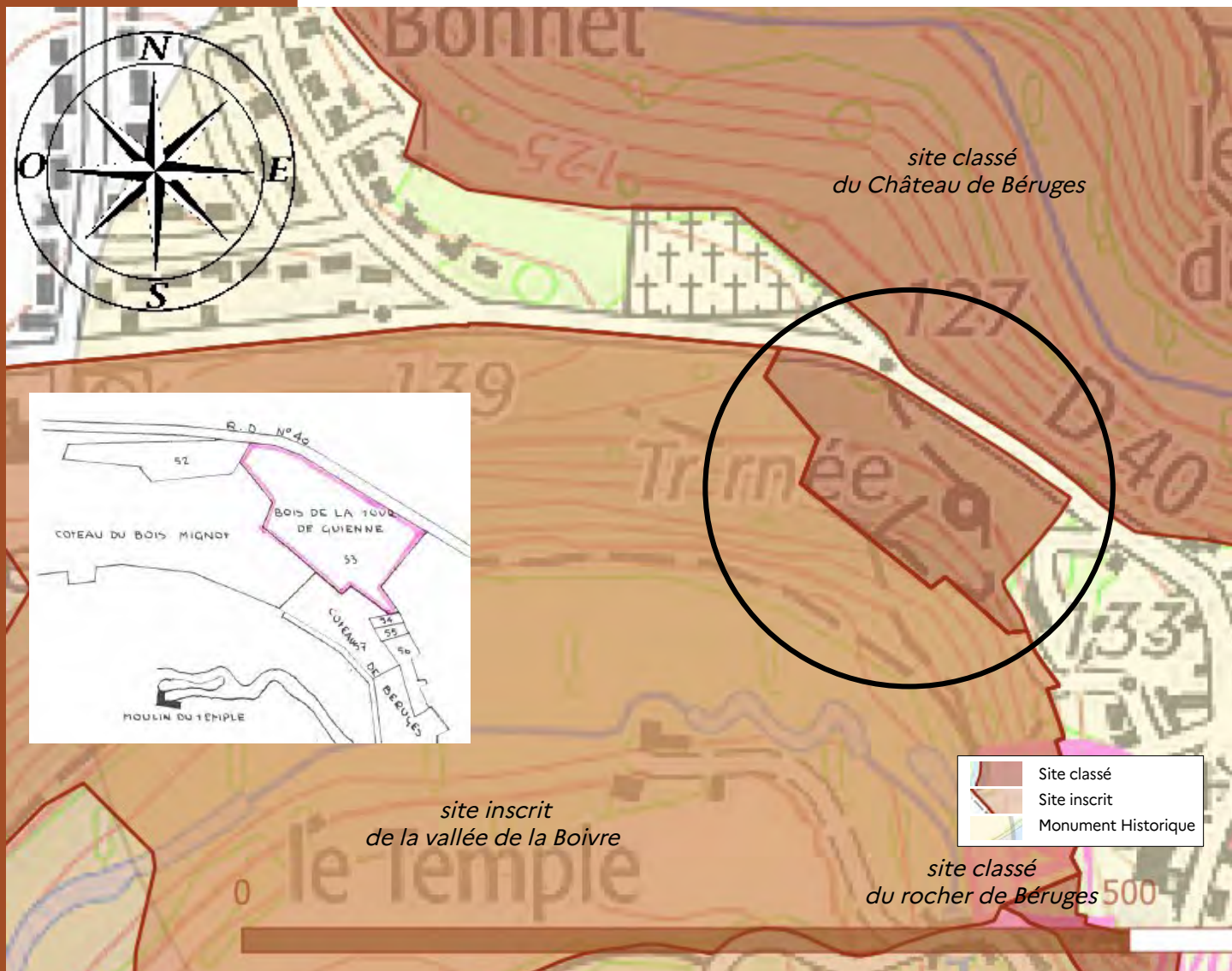
- fermeture du site par la végétation
- risque de dégradation de la tour par la végétation
- fouilles récentes

Recommandations

- > éclaircir les bois, entretenir les abords et retrouver les vues sur la vallée de la Boivre.
- > stopper la dégradation de la tour
- > mettre en place une signalétique sur les sentier (*propriété privée*)

Un site méritant une mise en valeur.

Une réflexion sur la continuité de protection de l'ensemble de la vallée de la Boivre serait bénéfique.



Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



site classé

par arrêté le
13/09/1945

superficie
0,30 ha

commune de
Béruges

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
classé

le rocher de Béruges



Photo : Jules Robuchon

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque,
cette séquence de la vallée de la
Boivre a été classée en 1945.
Elle jouxte les sites inscrits de la
« Vallée de la Boivre » et des « prés et
coteaux de la Boivre ».

Le site comprend une partie du
coteau et notamment un rocher en
contre-haut de la route du Bois Canais
qui relie Béruges à la Torchaie. Ce
rocher est en surplomb au dessus de
la vallée de la Boivre et en bordure
d'un chemin de randonnée appelé
« voie romaine », reliant la rivière à
Béruges. Au dessus de la falaise, sur
une partie du plateau, des vestiges
archéologiques et des sarcophages
ont été découverts.

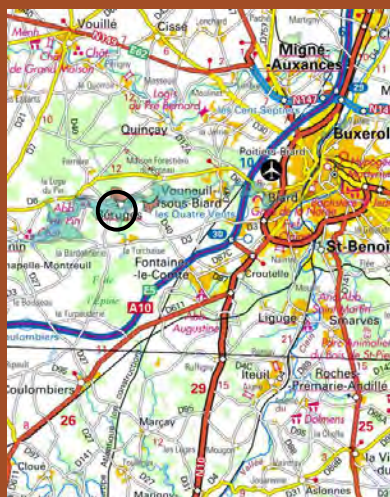
caractéristiques du site

Depuis la route, l'accès au sentier
longeant le rocher est indiqué ainsi que
des informations sur la voie romaine et
les vestiges archéologiques, mais rien ne
laisse pressentir la présence d'un tel
rocher calcaire se dressant entre 15 et
20 mètres de haut. En effet, même si on
le devine de plus en plus à cause de la
pyrale qui a décimé les buis, les abords
proches restent fermés par une
végétation dense (chêne, érable
champêtre). L'accès à ce roc est escarpé
et aucun aménagement de protection
n'y est installé. Cependant, le pourtour
proche du roc reste accessible.

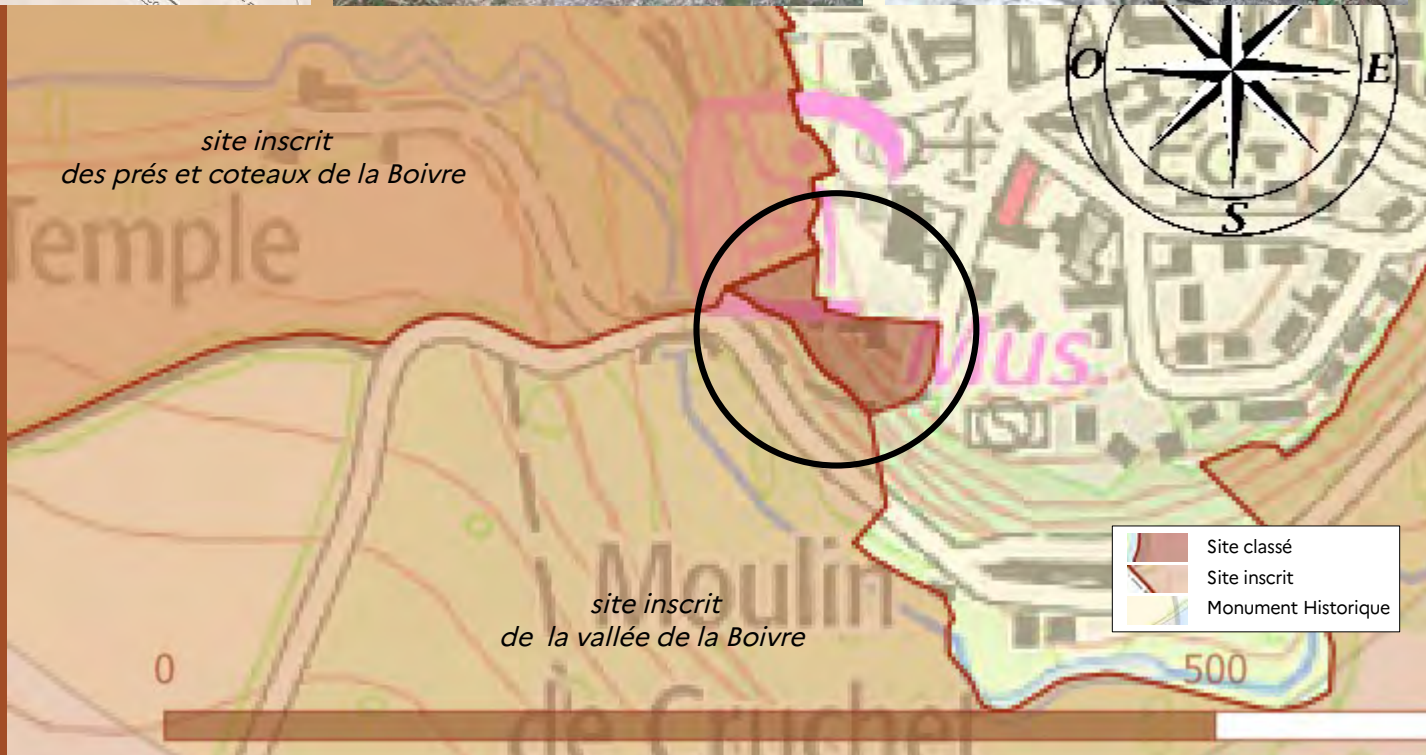
En bordure de site, « la voie romaine »
qui relie la Boivre à Béruges, est bordée
de vestiges de vieux buis sur une forte
épaisseur, avec quelques rares essences
d'érables ou de noyers.

L'arrivée de la voie romaine sur Béruges
se fait entre palissades en bois et beau
mur en pierre. En haut comme en bas,
du mobilier urbain interdit aux deux-
roues l'accès à la voie romaine, mais il
n'est pas en adéquation avec le site.

Les vestiges archéologiques se situent
au dessus du roc, sur un plateau, en
haut du chemin à proximité de la mairie
et du musée de Béruges. Un
terrassment a été effectué pour rendre
cette zone plane sur plusieurs étages en
relation avec le musée d'archéologie et
d'histoire de Béruges. Dans un cadre
verdoyant, les vestiges sont en partie
couverts par des auvents. L'enceinte du
musée où sont entreposés les vestiges
archéologiques et les sarcophages, est
entourée de murs de pierres avec un
portail et des grillages.



le rocher de Béruges



orientations de gestion

Evolution du site :

- fermeture progressive par la végétation,
- manque d'information sur le rocher,
- détruits par la pyrale en 2018, les buis semblent repartir

Recommandations

- > « nettoyer » le sous bois et l'éclaircir afin d'affirmer le rocher comme un élément de repère du paysage (*ref: carte postale ancienne*).
- > valoriser le rocher en facilitant son accès par des équipements sécurisés.
- > étudier la continuité de chemins de randonnées sur l'ensemble de la vallée de la Boivre.

**Les vues sur le site ou depuis le site sont malheureusement très réduites.
Une réflexion sur la continuité de protection de l'ensemble de la vallée de la Boivre serait bénéfique.**

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne



site inscrit

par arrêté le
13/09/1945

superficie
10,31 ha

commune de
Béruges

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit 

Jean Moulin Béruges

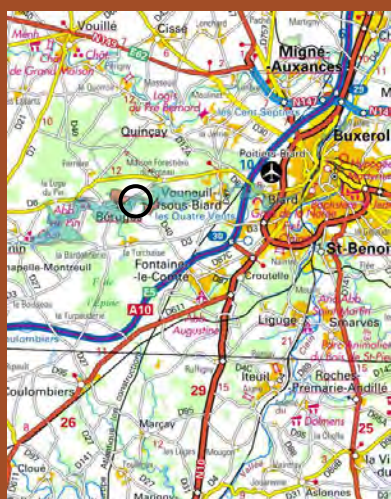
motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque,
cette séquence autour d'un moulin
de la vallée de la Boivre
a été inscrite en 1945.
Ce site est inclus dans le site inscrit
« de la vallée de la Boivre »
depuis 1986.



le site

Le site présente de part et d'autre de la vallée de la Boivre, au nord, des coteaux raides boisés avec de belles falaises calcaires et au sud, des coteaux aux pentes plus douces, ouverts sur des prairies pâturées. Ces pâtures sont délimitées par d'imposantes haies qui cloisonnent les espaces. Le hameau de Jean-Moulin, au centre du site, compte deux ou trois habitations restaurées dont un moulin. Ici, la Boivre se divise en plusieurs bras dont un canal de dérivation utilisé autrefois pour faire fonctionner le moulin. La végétation est très présente sur le site, jusqu'aux abords proche du hameau (bambou, saule, érable, frêne, peuplier, noyer). Au nord du site, les bois de chênes, tilleuls et érables, ponctués de rochers, masquent un magnifique affleurement calcaire. En effet, ce coteau présente une impressionnante falaise d'une hauteur d'environ 20 mètres sur une soixantaine de mètres de longueur. Depuis 2013 la pratique de l'escalade y est interdite. Un chemin de randonnée de pays passe en contre bas de la falaise et longe la Boivre où une parcelle a été déboisée, créant ainsi une ouverture appréciable le long de la rivière. Plusieurs sentiers mènent à cette barre rocheuse. Le pied de la falaise, de couleur ocre jaune, est dégagé et semble être entretenu...>

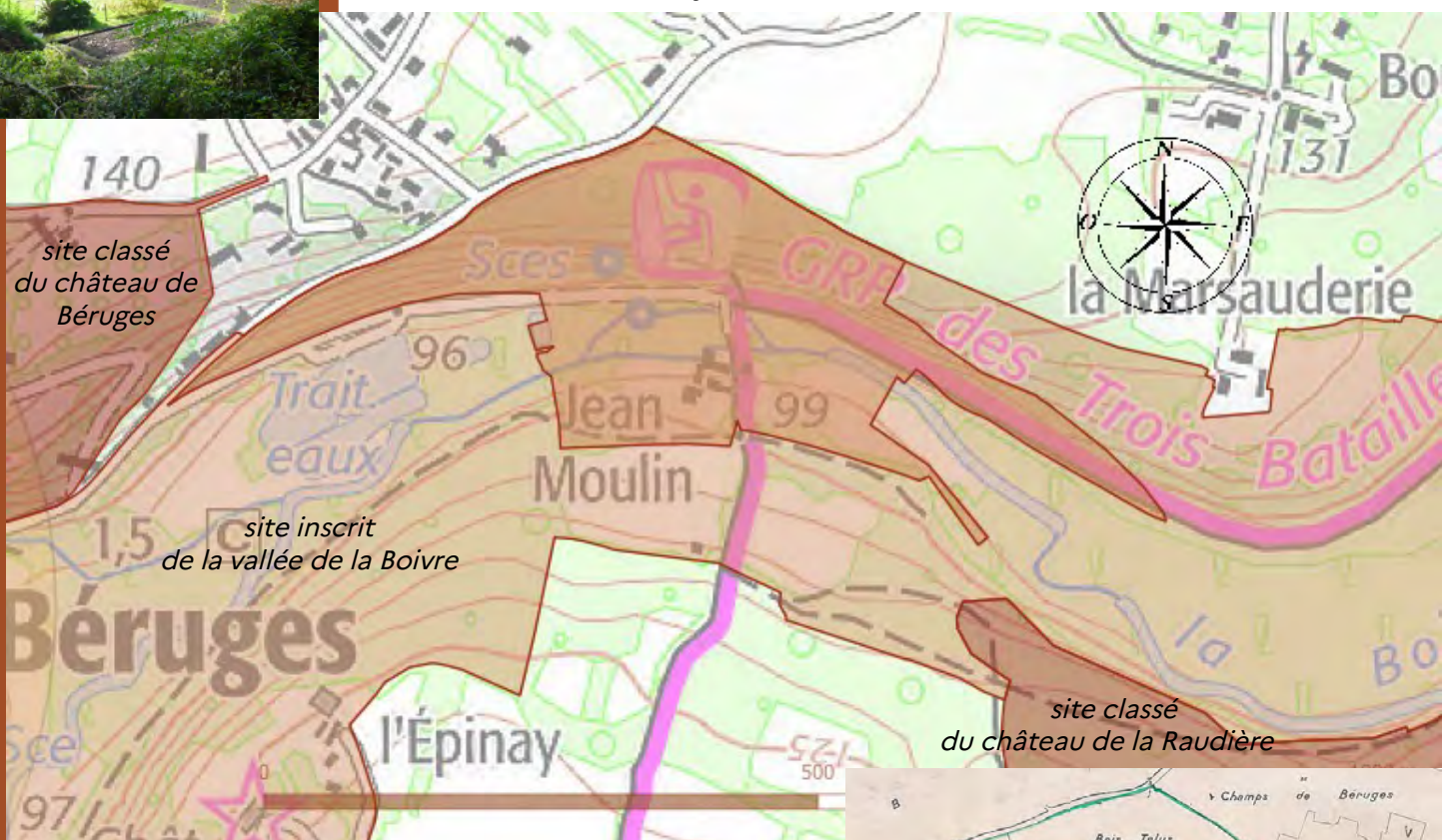


DREAL Nouvelle-Aquitaine



A noter, en amont du site, la présence de trois bassins d'épurations avec canards et hérons et de très beaux jardins

Jean Moulin Béruges



orientations de gestion

Evolution du site :

- tendance à la fermeture du milieu
- extensions urbaines en limite nord
- présence de trois bassins d'épurations dans un environnement boisé

Recommandations

- > favoriser l'ouverture sur la vallée
- > entretenir la ripisylve de la Boivre
- > maîtriser l'extension urbaine
- > dégager des ouvertures sur la falaise
- > étudier le classement de l'ensemble de la vallée de la Boivre

Le site est composé d'un assez bel ensemble bâti et de prairies, relayé par le caractère pittoresque des barres rocheuses.

Pour une meilleure lisibilité de la valeur de ces lieux, la protection serait à requalifier.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne



site inscrit

par arrêté le
30/05/1979

superficie
20,35 ha

commune de
Béruges

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit



Prés et coteaux de la Boivre Béruges

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque

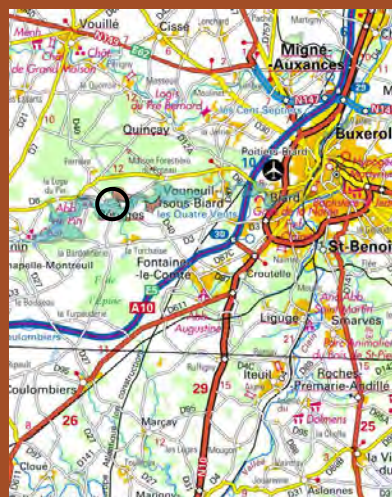
cette séquence autour d'un moulin
de la vallée de la Boivre a été inscrite
en 1945.

Ce site complète le site inscrit de « la
vallée de la Boivre » et jouxte les 2
sites classés « la tour de Guienne »
et « le rocher de Béruges ».



le site

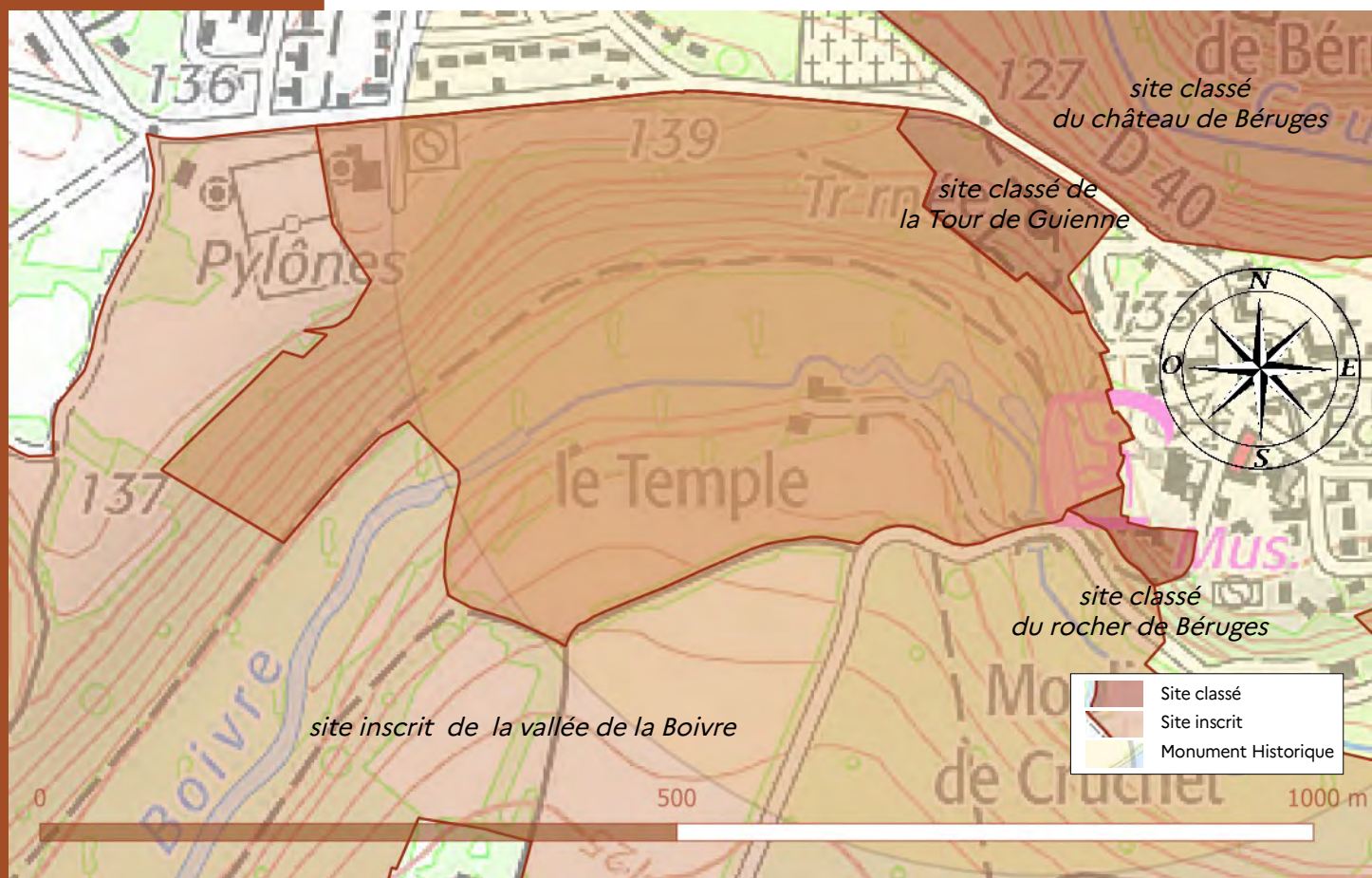
Le site inscrit "Prés et coteaux de la Boivre" englobe dans son périmètre une partie du plateau nord, descend par le coteau dans la vallée de la Boivre et jouxte à l'est le site classé du rocher de Béruges. Il se poursuit au sud par des peupleraies et des prés au niveau du moulin du Temple. Seules les extrémités nord et sud sont ouvertes. Au nord, face à un lotissement, une grande prairie (environ 2 ha) s'ouvre à l'arrière du centre technique des pompiers, d'un stade, d'un gymnase, et d'un terrain de tennis (ces deux derniers compris dans le site). Les pentes supportent un boisement principalement composé de feuillus et notamment de chênes, érables, sureaux, noisetiers... Un chemin balisé traverse le site, un autre remonte un coteau calcaire pentu à travers bois en direction de la tour de Guienne et de la route de Vouillé. Le vaste fond de vallée est planté de nombreux peupliers. A l'est existe un plan d'eau à proximité de la Boivre ainsi qu'une cabane qui permet un bel accès à la rivière. Seul le pont offre des vues sur la rivière. Sur l'autre rive, le coteau en pente très douce est ouvert sur des cultures de céréales. Quelques ares de prairies persistent dans la partie basse, mais elles semblent être en cours de fermeture, comme annoncé par la forte présence de genets... >>



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Prés et coteaux de la Boivre Béruges

> Le site comprend un hameau de maisons anciennes restaurées autour du moulin du Temple. Ce hameau est en impasse et la voie est privée depuis la voie communale. A cette l'intersection se trouve un transformateur et les conteneurs, équipements trop visibles si près du pont...



orientations de gestion

Evolution du site :

- tendance à la fermeture du milieu
- disparition de certains prés par des plantations de peupliers

Recommandations

- > favoriser les ouvertures sur la vallée

Les vues sur le site comme les vues depuis le site sont très réduites. Le maintien du site se justifie par la continuité de protection de l'ensemble de la vallée de la Boivre, qui pour une meilleure lisibilité de la valeur de ces lieux, serait à requalifier.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne



site inscrit

par arrêté le
07/11/1986

superficie
467,08 ha

commune de
Béruges

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit 

de la vallée de la Boivre Béruges

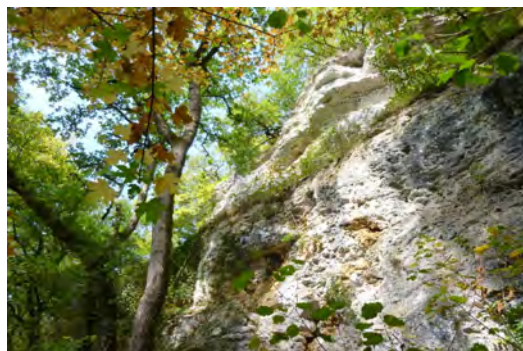


motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque et scientifique
une grande partie de la vallée de la
Boivre a été inscrite en 1986 à la
demande de la collectivité.

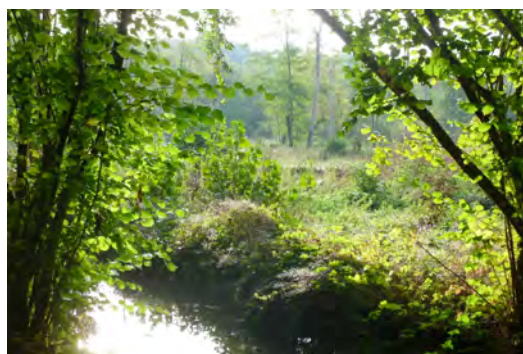


le site



Le site de la vallée la Boivre traverse
d'ouest en est la commune de
Béruges. Ainsi ce site assure-t-il une
continuité de protection entre
différents lieux particuliers et
protège-t-il cette jolie vallée aux
portes de l'agglomération de Poitiers.
Ce vaste site est complémentaire de
nombreux autres sites autour de la
vallée de la Boivre comme :

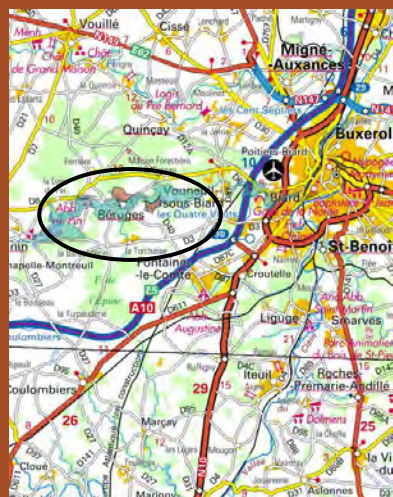
- le site inscrit des « Prés et coteaux de la Boivre »,
- le site classé « le château de Béruges »,
- le site inscrit « Jean Moulin » au nord,
- le site classé « le rocher de Béruges »,
- le site classé « du château de la Raudière » au sud,
- le site classé et le site inscrit de l'« Abbaye de Pin » ainsi que
- le site classé de « la Tour de Guienne » qui sont inclus dans ce site,
- le site inscrit de la « Vallée de la Boivre » à Montreuil Bonnin à l'ouest.



Passé Vouneuil sous Biard, on
retrouve le long de la Boivre :

- le site inscrit de « la vallée de la Boivre »,
- le site classé « des grottes de la Norée » sur la commune de Biard,
- le site inscrit du « chemin de la cassette » en arrivant sur Poitiers.

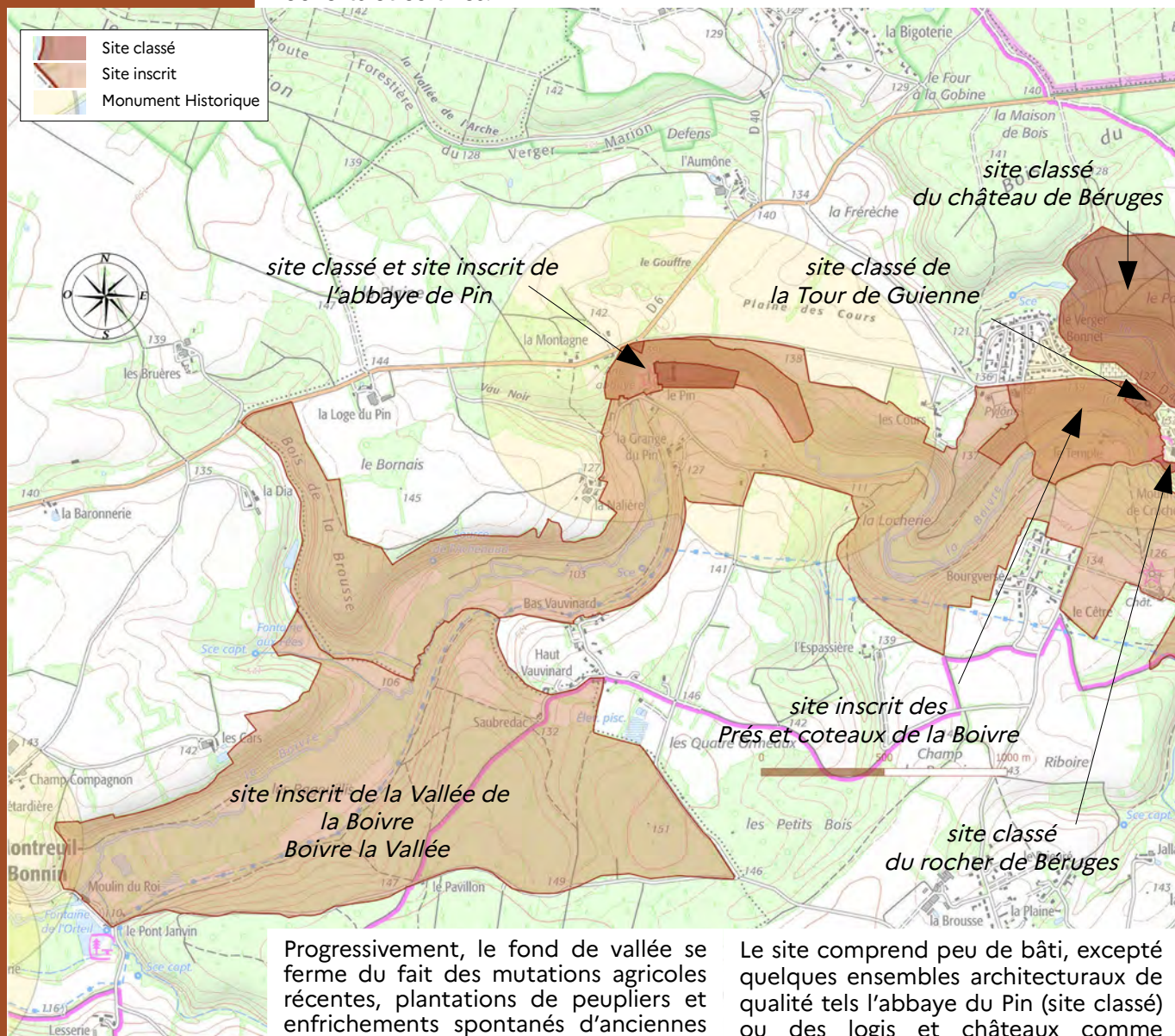
De nombreux monuments historiques
sont en relation étroite avec la rivière.



DREAL Nouvelle-Aquitaine

caractéristiques du site

Le site se développe en suivant le cours de la Boivre sur environ dix kilomètres. Il prend en compte la rivière, le fond de vallée parfois ouvert, parfois étroit et les coteaux souvent escarpés qui l'enserrent jusqu'à des plateaux agricoles ouverts et cultivés.



Progressivement, le fond de vallée se ferme du fait des mutations agricoles récentes, plantations de peupliers et enrichissements spontanés d'anciennes pâtures. Heureusement, restent encore quelques prairies ouvertes. Les coteaux souvent abrupts présentent de surprenantes falaises malheureusement rendues invisibles par un boisement dense et non contrôlé de feuillus (chênes, érables, noisetiers). Les bruis ont été dévastés par la pyrale en 2018 mais semblent repartir. Les bords de plateaux, en limite de site, sont cultivés.

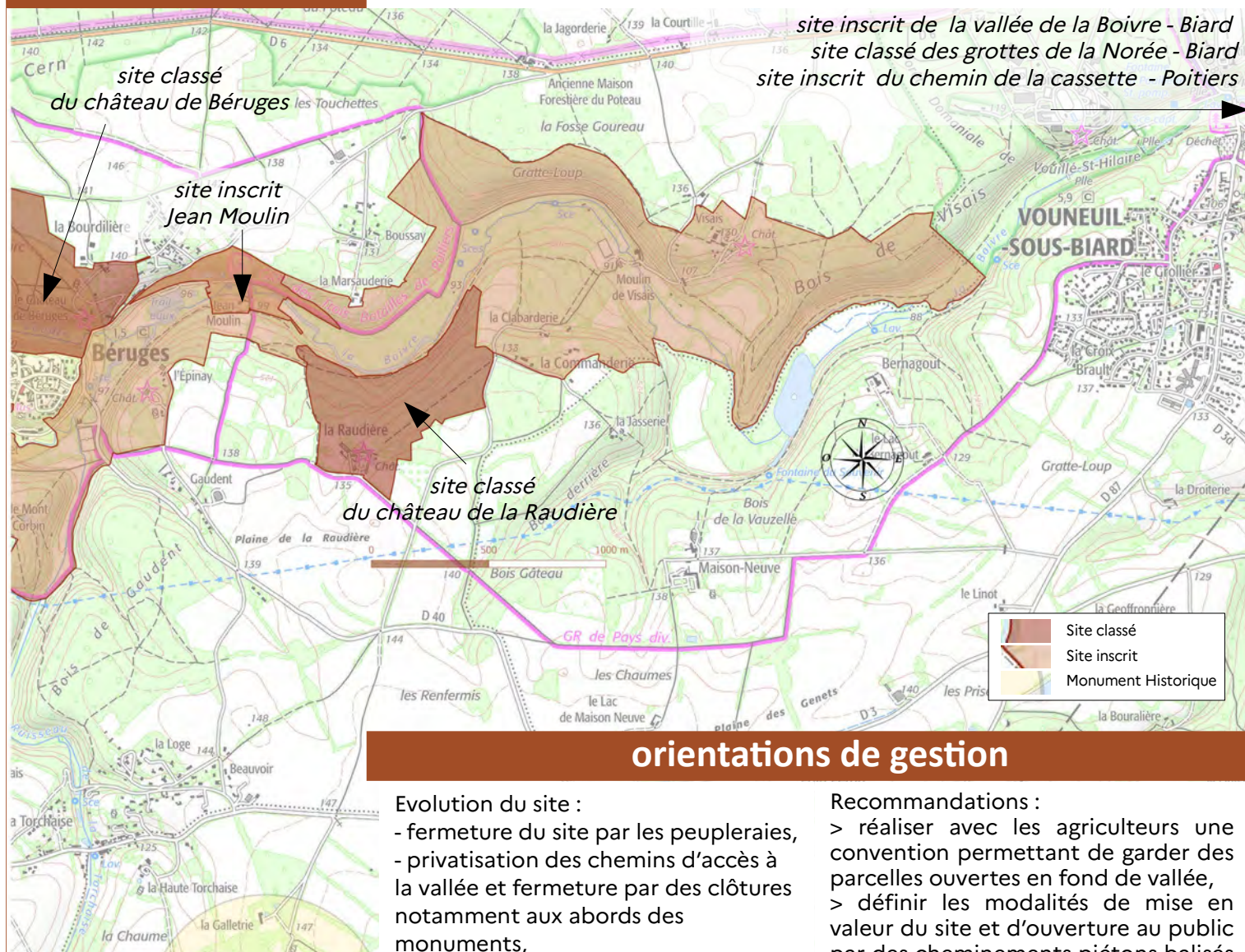
Il n'est pas possible de suivre le cours de la rivière sur l'ensemble du site, en empruntant les voies publiques. Il n'existe pas de continuité même piétonne en bord de rivière. Malgré tout, le maillage viaire avec ses nombreux chemins ruraux, permet d'arpenter le site et de traverser la rivière à plusieurs reprises.

Le site comprend peu de bâti, excepté quelques ensembles architecturaux de qualité tels l'abbaye du Pin (site classé) ou des logis et châteaux comme « Maison Neuve », le château de Visais, le logis de la Clabarderie ou bien des hameaux à l'architecture rurale traditionnelle. Le bourg de Béruges n'est pas inclus et a développé hors site des quartiers récents de type lotissement.

De nombreux ouvrages hydrauliques ancestraux liés aux moulins ponctuent le cours de la rivière.

Ce site reste un bel exemple à forte dominante « naturelle », préservé du mitage et offre des ambiances variées, dépayssantes aux portes de la ville, malgré l'évolution contrastée du site homonyme de Biard et de celui de la Cassette sur Poitiers.

la vallée de la Boivre Béruges



orientations de gestion

Evolution du site :

- fermeture du site par les peupleraies,
- privatisation des chemins d'accès à la vallée et fermeture par des clôtures notamment aux abords des monuments,
- banalisation des bâtiments par des travaux sans autorisations,
- aménagements de la rivière dans le cadre de la restauration de la continuité écologique

Recommandations :

- > réaliser avec les agriculteurs une convention permettant de garder des parcelles ouvertes en fond de vallée,
- > définir les modalités de mise en valeur du site et d'ouverture au public par des cheminements piétons balisés dans la continuité de ceux de Biard et Poitiers,
- > étudier un plan de valorisation des falaises.
- > travailler en amont des projets d'aménagement de la Boivre.

Cette protection, initiée par la collectivité, semble une réussite du point de vue de la sauvegarde des paysages en zone périurbaine.

L'élargissement de la protection (voire un classement) de la Boivre jusqu'à Poitiers serait à étudier.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



site classé

par arrêté le
30/04/1934

superficie
0,20 ha

commune de
Biard

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
classé

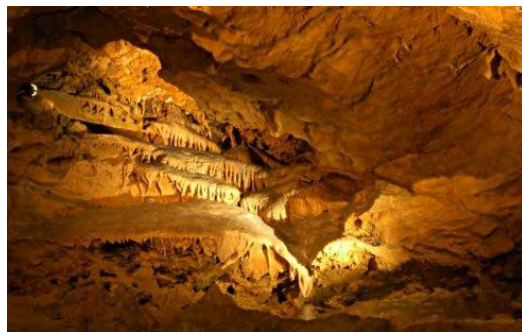
les grottes de la Norée Biard

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
scientifique, pittoresque et légendaire
ce réseau de grottes situé
dans la vallée de la Boivre,
a été classé en 1934.

D'une superficie restreinte de 0,2 ha,
ce site abrite un réseau souterrain de
plus de 500 m de galeries naturelles,
considéré comme le plus beau site
géologique de la Vienne.

Le site classé est inclus dans le site
inscrit en 1996 de la vallée de la Boivre.



caractéristiques du site

Situées dans la vallée de la Boivre, à
quelques kilomètres de Poitiers, les
grottes de la Norée (*étymologie due à
l'exposition nord ouest de la falaise*)
sont les seules cavités naturelles de la
Vienne ouvertes au public en saison.

Le site est constitué d'une parcelle à
flanc de coteau calcaire recouverte
majoritairement de chênes pubescents.
Au droit d'un passage piétons, par le
biais d'un petit portail entre des murets
de pierres, on accède par des marches
d'escaliers à l'entrée des grottes via un
récent bâtiment d'accueil. Ce bâtiment
construit en forme de caverne est
discret, il se devine plus qu'il ne se voit
au milieu des arbres. L'ensemble des
buis qui composait l'entrée a disparu
(pyrale) et a été malheureusement
remplacé par des palissades en bois
laissant percevoir les poubelles. Le
totem annonçant la grotte n'est pas des
plus heureux dans le paysage. L'entrée
n'est plus à la hauteur de cet ensemble
de grottes spectaculaire où la roche
teintée y est découpée, dentelée,
déchiquetée et recouverte de
concrétions, stalactites et stalagmites.
Le long de la rue de l'Hermitage, contre
le site, un bâtiment rose est très
présent, il doit s'agir d'un ancien
restaurant. Il est accompagné à flanc de
coteau d'une baraque en bois tout en
longueur. Depuis peu, face au site classé
se dresse un grillage, un portail et ses
colonnes donnant accès au parking puis
au restaurant, ancien moulin
récemment rénové. >>>



les grottes de la Norée

Biard

>>> A environ 700m en amont du site,
un parking a été aménagé permettant
aussi aux visiteurs des grottes de
découvrir une partie de la vallée de la
Boivre.



orientations de gestion

Evolution du site :

- site restauré mais son accès reste confidentiel
- rénovation du moulin et ouverture d'un restaurant et de son vaste parking
- les buis de part et d'autre de l'entrée ont été dévastés par la pyrale en 2018

Recommandations

- > réaménager l'accès aux grottes
- > favoriser la végétation spontanée locale et non horticole
- > être vigilant sur les transformations aux abords du site

Une expérience inédite de découverte des « entrailles » du territoire et de l'épaisseur de ses falaises calcaires si emblématiques.

Une réflexion sur la continuité de protection de l'ensemble de la vallée de la Boivre serait bénéfique.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



site inscrit

par arrêté le
21/03/1996

superficie
92,21 ha

commune de
Biard

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

La vallée de la Boivre Biard

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
scientifique et pittoresque, cette
séquence de la vallée de la Boivre a été
classé en 1996.

Ce site aux accents bucoliques aux
portes de Poitiers, épouse la vallée de
la Boivre.

Le site est contiguë au site inscrit de la
cassette (1931) et englobe le site classé
des grottes de la Norée (1934)



le site

La vallée de la Boivre, véritable
poumon vert aux portes de Poitiers,
reste un cadre remarquablement
« sauvage » et de très bonne qualité
champêtre mais accumule des
infrastructures qui viennent la
traverser ou la survoler.

*« La vallée de la Boivre serpente de
Béruges à Poitiers.*

*Les peupleraies jouent à cache cache
avec les différents bras de la rivière,
les petits ponts, les moulins mais
surtout avec les falaises souvent
peuplées de végétation xérophiles aux
chênes rabougris. Par endroit,
l'homme a su très bien s'implanter :
être au chaud juste en avant de ces
fours naturels que sont les falaises et à
l'abri des crues brutales de la Boivre.
Cette vallée aux formes harmonieuses
et très pittoresques, crée un double
avantage pour les communes
riveraines et donc un dénominateur
commun de protection pour que
chacun puisse en profiter.*

*En effet du fait que les deux rives, les
falaises, les coteaux et les surplombs
on été épargnés par une urbanisation
ou une architecture dévastatrice, on a
la chance de profiter d'un bel
ensemble paysager, d'un patrimoine
naturel exceptionnellement beau. »*

rapport pour la commission des sites - 1996



La vallée de la Boivre Biard

caractéristiques du site

Le cœur du site est la rivière dont le coteau constitue l'écrin. C'est un site facile à appréhender et à parcourir, notamment le long de la rue de l'Emitage qui circule le long de la Boivre et où ont été aménagés cheminements piétons et lieux de promenades. Le site est dissymétrique. S'il épouse le cours de la Boivre formant des boucles qui surlignent les méandres, il s'interrompt sur la limite communale, au milieu de la rivière. En effet, le site ne prend en compte que le rebord de plateau, le coteau boisé et la partie étroite de la vallée sur la commune de Biard. La rive sud de Vouneuil sous Biard est hors site. Côté est, le site jouxte et s'emboîte avec le site inscrit de la Casette.

La rivière a creusé des méandres dans le calcaire, formant des boucles serrées. La vallée est étroite. Le front calcaire est colonisé par les chênes pubescents qui laissent, en période hivernale, transparaître d'impressionnantes affleurements rocheux.

Venant de Poitiers, le site est d'abord composé uniquement de la route de la cassette et des jardins en contrebas le long de la Boivre, la falaise urbanisée n'étant pas protégée. Dans le virage, la falaise devient plus abrupte et naturelle et le site s'agrandit alors sur un plateau au dessus du lieu dit Bel Air. Un escalier permet d'y accéder. En situation de proue sur la vallée, il est occupé par les nombreux bâtiments du centre d'accueil pour enfants polyhandicapés de la PEP 86 et plus récemment par un lotissement. En face, derrière un haut mur en pierre, se dresse un beau logis dont une partie du parc est inclus dans le site. En redescendant, en limite de falaise, on croise l'ancienne ligne de tramway à vapeur devenue sentier. En dessous au niveau du carrefour un espace de stationnement a été créé permettant l'accès à de nombreux sentiers de promenades aménagés afin de découvrir la falaise, la rivière ou le site classé des grottes de la Norée. Quelques bâtiments comprenant le restaurant du moulins accompagnent ces grottes dans un cadre verdoyant et « sauvage ». L'exposition plein sud, a favorisé l'implantation de bâti à flanc de coteau, au lieu-dit l'Hermitage ou La Sauvagerie. Les maisons serrées contre la roche, ont réservé les terres alluviales aux jardins.

Ce sont principalement des potagers accompagnés de leur cabane aux airs de petits pavillons de jardin, lesquels constituent un motif paysager au charme désuet en bord de rivière. Les promeneurs prennent le soleil en admirant le travail accompli par les jardiniers. Face au site, côté Vouneuil sous Biard, la Boivre et ses ruisseaux de fond de vallée serpentent dans une vaste zone humide aménagée à travers des peupleraies. Après les jardins, une grande prairie entretenue par du pâturage dont l'accès est souligné par un alignement de vieux charmes ouvre le paysage sur les peupleraies. Cette prairie se trouve à l'intersection du chemin (piéton) des prés de la Fontaine et de la voie qui remonte sur le plateau pour rejoindre la D.6 via le quartier de Vuloubière, hors périmètre. Ce dernier s'est développé le long d'une voie qui gravit la pente dans un vallon latéral.

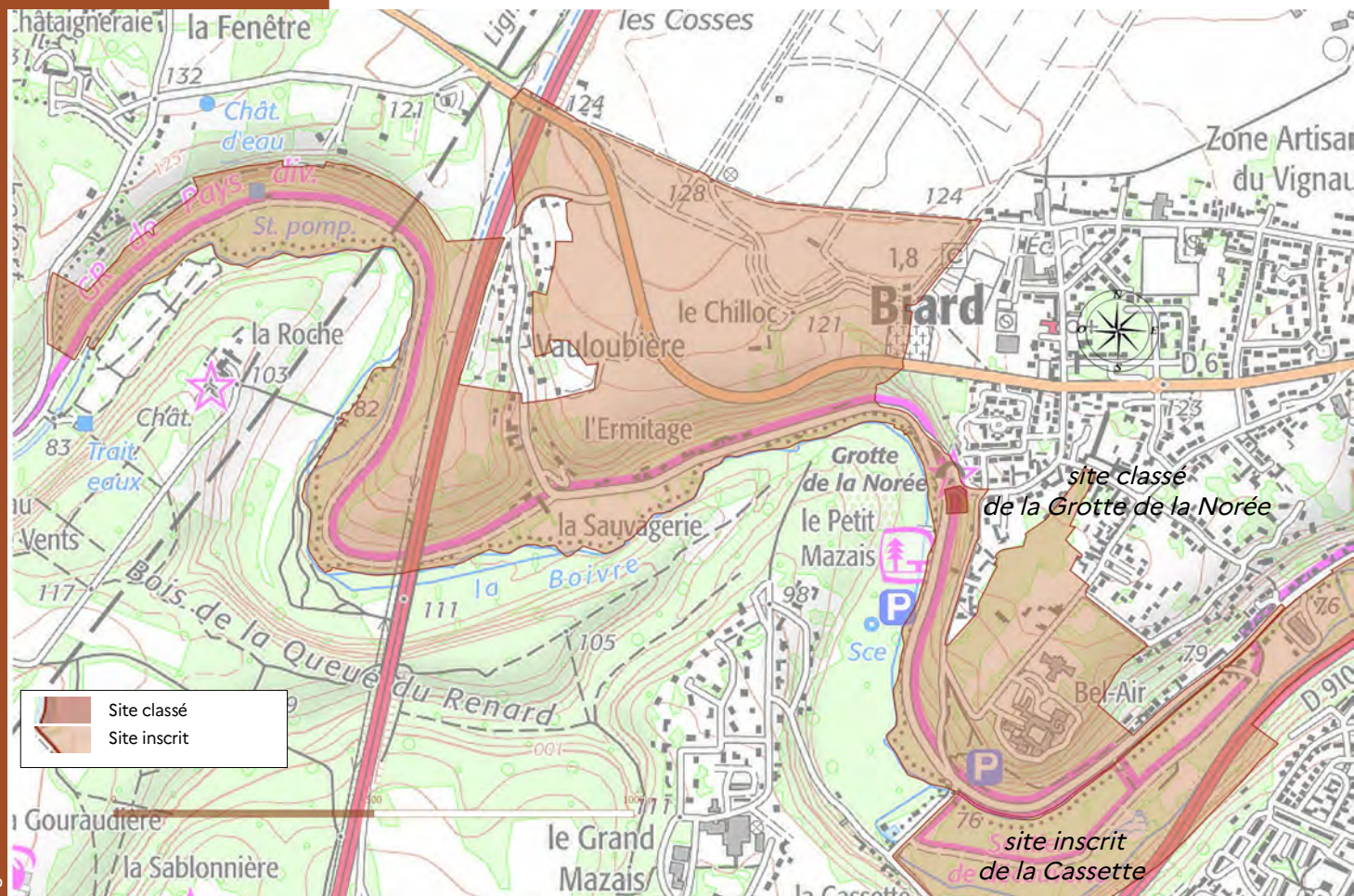
L'extension du site sur le plateau au nord correspond au prolongement des terrains de l'aéroport de Poitiers. Seules, en contrebas de la piste, une belle bâtisse et ses dépendances entourées d'un beau parc arboré ainsi que l'extension du cimetière ne sont pas dédiées à l'agriculture. Le reste forme un lieu très ouvert de cultures céréalières intensives.

Revenons dans la vallée et au chemin des prés de la Fontaine qui poursuit l'itinéraire en bord de rivière. Ce chemin de terre longe le pied de coteau où une ancienne demeure vient d'être rénovée. L'environnement y est très boisé mais laisse percevoir la rivière. De temps en temps, des murs de soutènement en pierre sèche bordent le chemin et des éléments maçonnés laissent percevoir les vestiges d'anciens moulins. Sur la carte ING est signalé un étang situé dans le périmètre. La digue se lit très bien sur le terrain mais la dépression n'est plus en eau, il s'agit d'une grande zone humide entourée de peupliers. A travers les chênes on perçoit à nouveau les affleurements rocheux car les buis ont été dévastés par la pyrale en 2018.

Cependant ces 2 derniers méandres de la vallée à l'ouest du site, sont traversés une première fois par le viaduc de l'autoroute A10 et ses imposantes piles, puis depuis 2016 par la ligne à grande vitesse. Si les travaux se cicatiseront, resteront les nuisances sonores. Le site se termine sur une peupleraie.



La vallée de la Boivre Biard



orientations de gestion

Evolution du site :

- le lieu dit Bel Air s'est beaucoup trop urbanisé,
- forte dynamique de plantation de peupliers,
- aménagement des lieux en promenades,
- réalisation d'une nouvelle infrastructure (LGV)
- le site est très bruyant de par les infrastructures présentes

Recommandations

- > redéfinir le périmètre de la vallée et de ses falaises en prenant en compte l'autre rive de la Boivre côté Vouneuil-sous-Biard ainsi que le site de « la Cassette » à Poitiers
- > exclure du site la partie urbanisée à Bel-Air,
- > gérer les plantations de peupliers afin de garder des séquences ouvertes, mais en fermant les vues autour des infrastructures.

Le maintien de ce caractère « dépayçant » est un enjeu fort à l'échelle de l'agglomération de Poitiers qu'il faut préserver en redéfinissant le périmètre de protection, éventuellement sur l'ensemble de la vallée.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne



site classé

par décret le
06/05/2004

superficie
1406,35 ha

communes de
Bellefonds
Bonnes
La Chapelle -
Moulière



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
classé



La vallée de la Vienne

Bellefonds-Bonnes-La Chapelle Moulière



motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
historique et pittoresque,
cette séquence de la vallée de la
Vienne, inscrite depuis 1975, a vu sa
protection renforcée par son
classement en 2004.

Sa superficie s'est agrandie passant à
1406 ha. Le site intègre plusieurs
ensembles bâtis, villages ou hameaux
et monuments historiques. Seule une
partie du hameau de « la Voûte » est
restée en site inscrit.



le site

Il s'agit d'une séquence de la vallée,
de la Vienne dont la délimitation
prend en compte les quatre entités
paysagères : la rivière et ses rives
proches, la plaine alluviale cultivée,
les coteaux boisés et les hauts de
plateaux.

« Cette très belle séquence paysagère,
déjà reconnue à travers des guides
dès le XIX^e et protégée par une
inscription site en 1975, a su garder
toute son authenticité. Cette partie
de la vallée de la Vienne est un
secteur véritablement privilégié car
peu exposé à une urbanisation
récente trop peu qualitative.

L'élément phare de ce site est le
château de Touffou, magnifique
construction du XII^e, remaniée aux
XV^e et XVI^e, qui domine la vallée et
s'inscrit dans un écrin paysager
évolutif remarquable.

De nombreuses gravières ont vu leur
exploitation s'arrêter et la nature
repandre ses droits offrant ainsi de
nombreux plans d'eau sauvages très
riches en biodiversité. »

extrait du rapport pour la commission des sites 2003

caractéristiques du site



La rivière coule du sud au nord vers la Loire et forme de légères courbes venant parfois flirter avec le coteau est. La Vienne a créé dans ce parcours de 7km plusieurs îles naturelles comme les îles du Petit Félin colonisées par la végétation. L'exploitation des gravières aux abords du lit de la rivière à proximité de Bellefonds, ont dénaturé la vallée. L'inscription du site en 1975 a permis de les réhabiliter et les replanter à mesure de leurs fermetures. Aujourd'hui, ces anciennes gravières forment des étangs très arborés et appréciés des promeneurs et pêcheurs. L'enchevêtrement de zones noyées et de zones sèches rend difficile l'appréhension des bords de Vienne, notamment depuis la RD 749, très fréquentée, qui la longe. Une ripisylve épaisse et des plantations de peupliers viennent fermer les abords proches de la rivière et rendent difficile la lisibilité de la voie d'eau. Les accès à la rivière sont limités. Nombre des voies se rapprochant de l'eau se terminent sur des parcelles privées bâties ou occupées par des cabanons auto-construits (sans intégration réelle), dont le chemin s'interrompt au portail. Les 2 ponts sont presque les seuls moyens d'apercevoir la Vienne et d'offrir des vues sur le site. La route rive gauche reliant l'Ecotière au moulin de Saint-Claude à la Chapelle Moulière, offre des vues et une proximité avec la Vienne d'un côté et de l'autre et propose de petites maisons blotties contre le rocher (architecture très hétérogène). Principalement situées sur la rive droite, les terrasses alluviales sont cultivées sous forme de grandes parcelles qui ouvrent l'horizon cependant les prairies d'autrefois sont devenues anecdotiques.

Plusieurs hameaux sont implantés sur ces terrasses ; Beaugé, Le Petit Félin, Le Grand Félin, et les Bonneaux (dont une partie est protégée par une inscription). Les bourgs de Bonnes et La Voûte, hors site mais limitrophes, possèdent de grands lotissements récents aux maisons plutôt banales présentant des toitures grises sans rapport avec les caractéristiques locales.

De part et d'autre de la vallée les coteaux présentent des pentes importantes et abritent des taillis de chênes formant ainsi un ruban boisé conservant à la vallée son image d'espace préservé. Entaillant ces pentes, plusieurs vallées sèches créent des micro-reliefs : la vallée de la Bonnetalière, la vallée Lapone, le Ravin de Guveil... Les bordures de plateaux tantôt naturelles, tantôt bâties de jolis hameaux denses tels que Vieux Bellefonds (pigeonnier) ou la Maraîche, marquent les limites du site et offrent une vue panoramique d'ensemble.

Entre moulins, écluses et digues, les constructions sur les rives de Vienne témoignent d'une activité passée liée à l'usage de l'eau. Le splendide château de Touffou, installé à mi-pente rive gauche et dont la silhouette imposante se détache sur fond de coteaux, contrôlait et commandait le rivière dès le XII^e siècle. Ce château offre sur ses terrasses une collection de jardins Renaissance. En face, le manoir de Loubressay du XVIII^e, la butte du Teil, certains hameaux ainsi que les fermes fortifiées contribuent aussi à l'identité du lieu.

Ce site présente de fortes co-visibilités entre les éléments qui le composent et même au-delà.

orientations de gestion

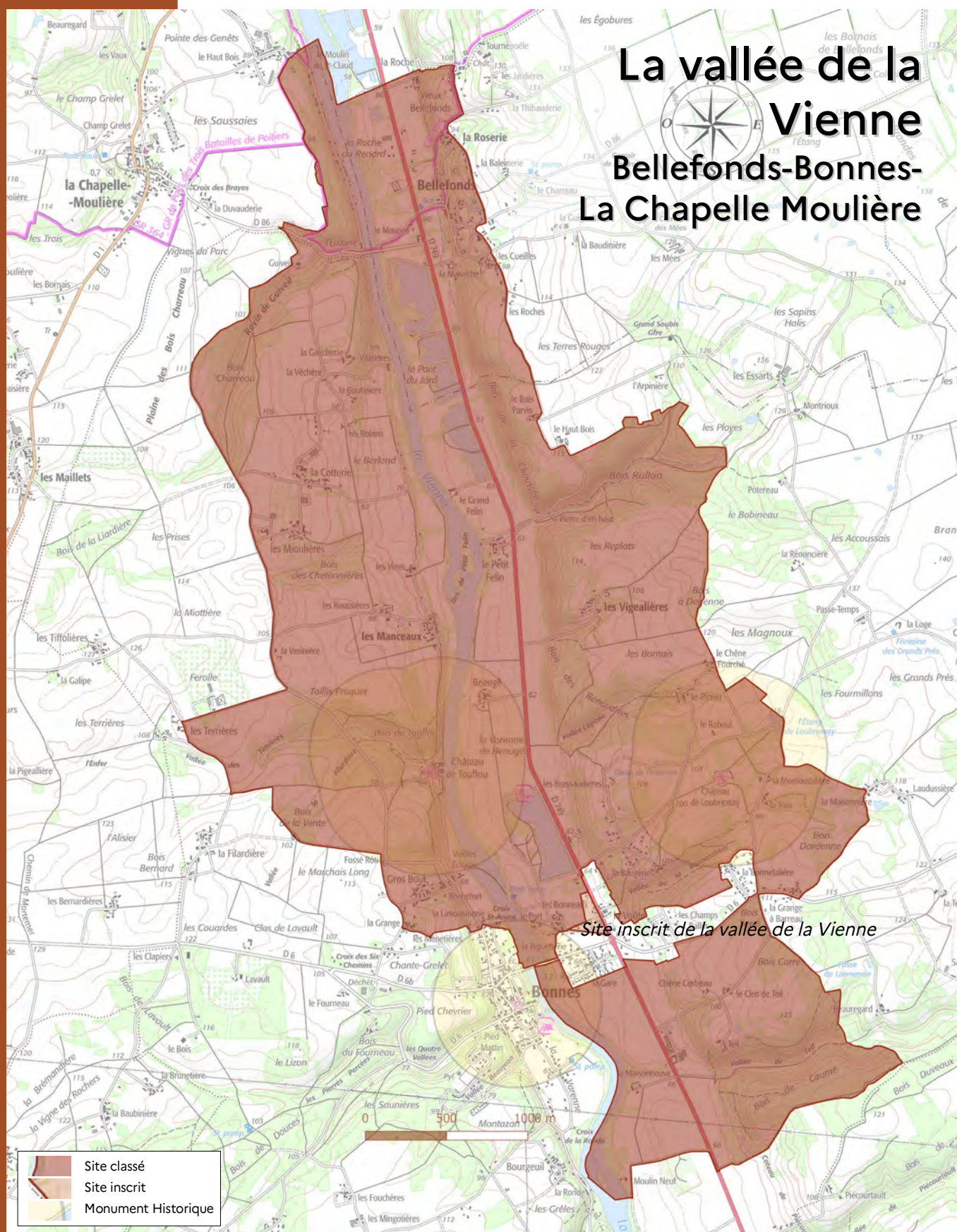
Evolution du site :

- diminution des prairies au profit d'une mise en céréales,
- quelques constructions neuves sur les plateaux et villages,
- forte urbanisation autour de Bonnes,
- forte diminution des accès physiques et visuels à la Vienne,
- présence de caravanes en bord de Vienne sur Bellefonds.
- nombreuses infractions...

Recommandations :

- > conserver et valoriser les espaces de prairies (étendre le site au sud ouest?),
- > créer ou aménager des accès publics à la rivière,
- > améliorer la qualité de la construction y compris pour la restauration du bâti,
- > réguler l'auto-construction des cabanons en rives de Vienne,
- > être vigilants sur les abords immédiats du site en co-visibilité direct.

**C'est un endroit typique qui offre au regard
l'image d'un paysage de val de Loire.**



**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne



site inscrit

par arrêté le
15/09/1975

superficie
2,58 ha

commune de
Bonnes



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

la vallée de la Vienne Bonnes



motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
historique et pittoresque,
cette séquence, mitoyen du site
classé de la vallée de Vienne, est
protégée par un arrêté ministériel
d'inscription depuis septembre 1975.
Cet ensemble urbain est le vestige
d'un plus grand site maintenant
classé.

le site

Ce site fait partie du secteur urbain
de la Voûte qui n'a pas été intégré au
périmètre de classement en 2004
mais qui demeure inscrit à l'inventaire
des sites pittoresque de la Vienne.

Ce site est un espace de transition qui
jouxte en sa limite nord le site classé
de la vallée de la Vienne.

Il se situe à l'est du village de Bonnes,
sur la rive droite de la vallée le long de
la route départementale 749 reliant
Châtelleraut à Chauvigny. La
protection en site inscrit concerne la
partie ouest du faubourg de La Voûte
qui possède une position stratégique
de carrefour. Au début du siècle
dernier, l'urbanisation constituée de
maisons à l'alignement de la rue, avec
jardins sur l'arrière, s'est développée
le long des voies de circulation.
Aujourd'hui, au sud de la D6 se trouve
un lotissement récent de grande
superficie, qui ne présente aucune
similitude avec ce quartier d'aspect
XIX^e siècle.



**L'intérêt de ce site tient à la proximité du site classé,
il se présente comme un quartier bâti situé « aux abords » du site classé
et qui mérite attention à ce titre.**

la vallée de la Vienne - Bonnes

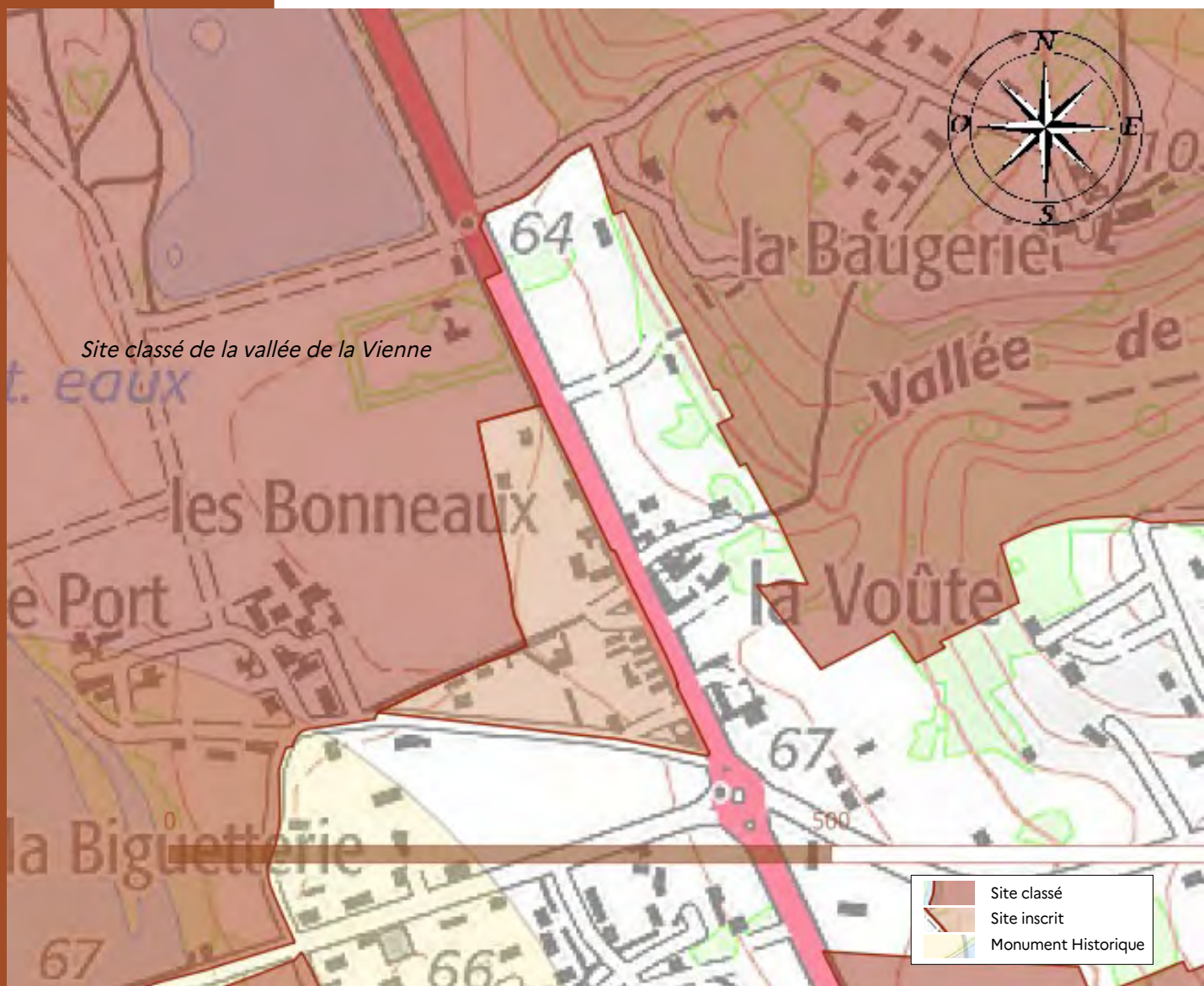
orientations de gestion

Evolution du site :

- lotissements hors sites mais très proches ne reprenant pas les caractéristiques architecturales du secteur

Recommandations

> maîtriser l'évolution du quartier bâti aux abords du site classé tout en permettant son évolution.
> protéger les caractéristiques architecturales locales grâce au PLUi



L'intérêt de ce site tient à la proximité du site classé, il se présente comme un quartier bâti situé « aux abords » du site classé et qui mérite attention à ce titre.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

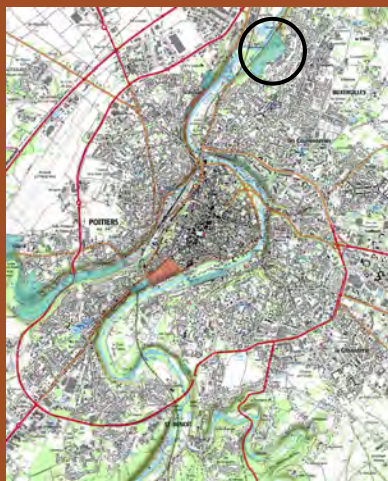


site inscrit

par arrêté le
19/07/1972

superficie
18,24 ha

commune de
Buxerolles



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

Le parc de Puy Mire Buxerolles

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque,
cette séquence en rive droite de la
vallée du Clain, inscrite en 1972,
présente un vaste parc en bordure de
plateau, face aux falaises du Porteau
aux portes de Poitiers.
A la demande des propriétaires, ce
site a été protégé pour faire obstacle
au passage d'une ligne électrique.



le site

Le site de Puy Mire ne vaut pas pour
ses qualités propres qui sont
relativement banales. Par contre, le
périmètre de protection se justifie par
rapport à la qualité de cet espace
ouvert, pratiquement en ville.

Le parc de Puy Mire s'étend sur plus
de 700m de longueur en bordure du
plateau, en rive droite du Clain, sur la
commune de Buxerolles, aux portes
de Poitiers. A l'extrémité nord, se
trouve le logis avec quelques
bâtiments annexes soignés
(pierres/briques). La maison principale,
achevée en 1874 puis agrandie en 1930,
s'inscrit dans un des types de
l'architecture de villégiature, celui de
cottage. Les deux premiers
propriétaires Hilaire Chemioux et Marc
Létang ont créé le parc entourant la
maison, ses allées, ses pelouses et
planté boisements et bosquets. Le
parc a conservé peu d'éléments
caractéristiques d'art des jardins, mais
il constitue un magnifique espace
naturel ouvert et préservé de la
pression urbaine.

Le parc de Puy Mire Buxerolles

caractéristiques du site

La villa est au nord de la propriété, elle domine un petit vallon latéral par lequel le chemin de la coulée gravit le dénivelé en vallée et plateau. Cette situation topographique place la maison en proie du domaine. Côté sud, le plateau s'étend sans grands modelés. Les parties arborées sont principalement sur le versant, à part quelques bosquets près de la villa ou épars sur le plateau. Les parties qui ne sont pas boisées sont actuellement en prairie, de ce fait, l'impression d'espace est saisissante : les vues sont très étendues, vers l'ouest et le sud-ouest. Ces espaces ouverts servent des zones tampons entre le parc et l'urbanisation de Buxerolles visible en lisière.



Les allées sont peu nombreuses ; une allée droite dont le portail d'accès se trouve sur le chemin de la coulée conduit droit vers une allée courbe qui contourne la villa et sa plate-forme, et se poursuit, de façon rectiligne sur la rupture de pente, puis s'infléchit et redescend dans le bois jusqu'à un portail massif de même facture que le portail du haut (alternance de briques ornées et de maçonneries claires). Une allée droite dans l'axe de la maison côté sud s'interrompt au bout de 300m. Son tracé n'est pas très marqué, la perspective est « mangée » latéralement par le développement de la végétation. Le second portail donne sur la RD4, à l'extrémité sud du site, le long du Clain. La limite du parc est marquée ici, en partie basse, par un perré maçonné d'environ 2m de hauteur. Jadis, des platanes surmontaient ce perré, désormais, il n'en subsiste plus que de l'autre côté de la route.

En contrebas de la villa, se trouve la remise, au dessin soigné marqué par une composition symétrique, avec des façades enduites recouvertes d'éléments de treillage en bois. L'ancien four côtoie ce bâtiment au nord de celui-ci, tandis qu'au sud, de même facture que les portails, le poulailler est agrémenté d'une somptueuse glycine ombrageant l'enclos. Plus au sud, une grange au volume important, dont les ouvertures sont soulignées d'encadrements en brique et pierre, est enduite d'ocre.

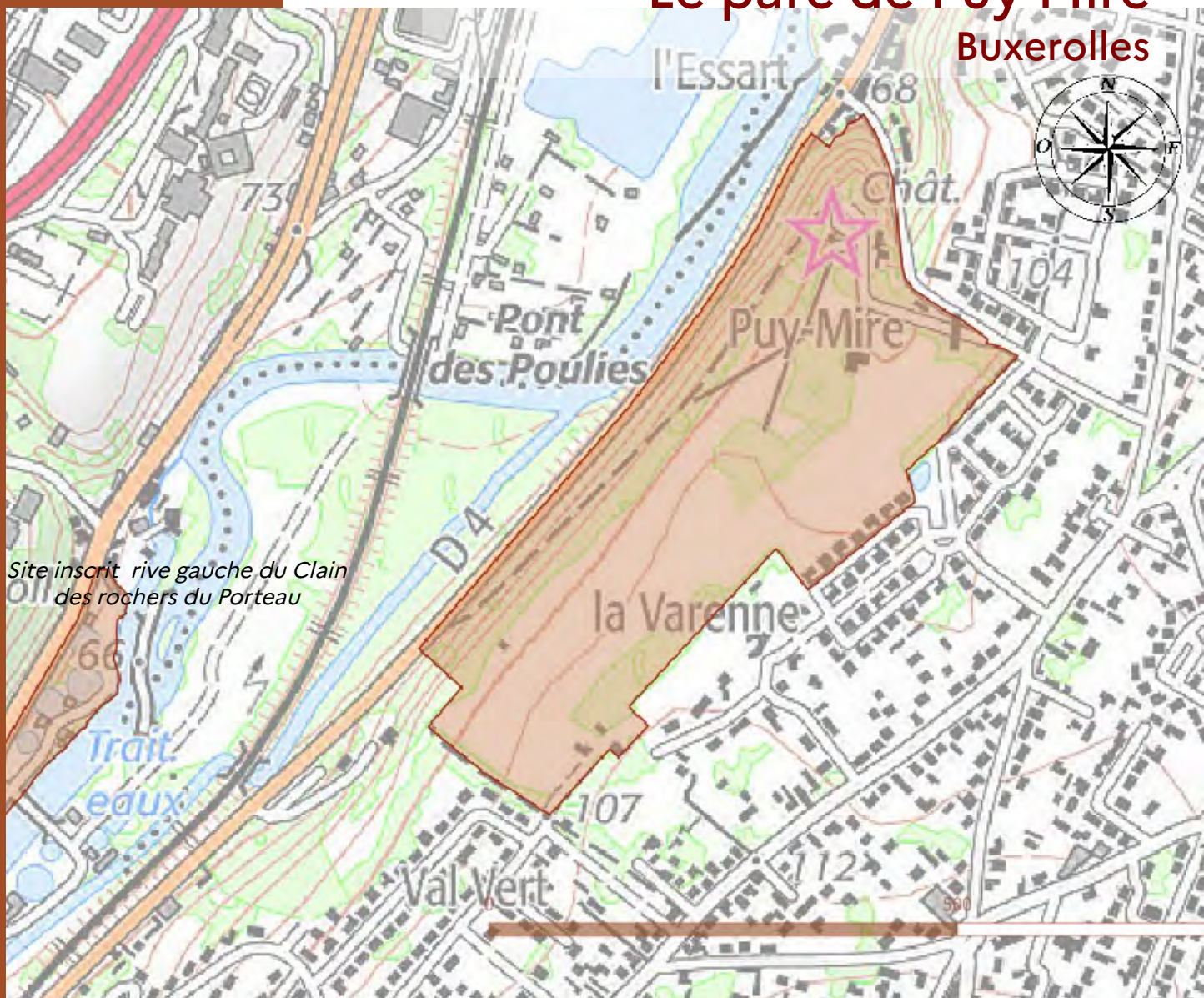


Le parc compte quelques arbres intéressants : un chêne vert au croisement des allées, des cèdres d'âges variés, une ancienne charmille probablement le long d'une ancienne allée, des fruitiers près de la grange, des noyers le long de l'allée d'arrivée. Dans un massif de lauriers, se trouvent les deux dalles tombales des premiers propriétaires (Hilaire Chemioux créateur de la propriété inhumé en 1896 et Marc Létang son successeur en 1926).



Le parc de Puy Mire

Buxerolles



Site inscrit rive gauche du Clain
des rochers du Porteau

orientations de gestion

Evolution du site :

- pression urbaine est très forte

Recommandations

- > maintenir les ouvertures du plateau
- > épaissir la lisière avec les quartiers de lotissement avec une structure végétale de type champêtre.
- > protéger les alignements de platanes majestueux situés hors site, de l'autre côté de la rue

C'est un site qui « flirte » avec la rupture de pente de la vallée du Clain et donne à lire une géographie et un site bien plus vaste que le périmètre protégé.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne

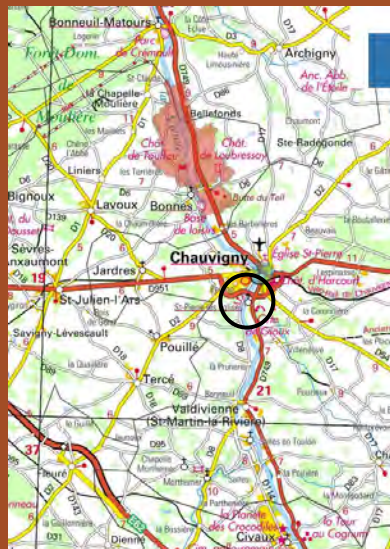


site classé

par arrêté le
30/07/1934

superficie
0,67 ha

commune de
Chauvigny



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
classé

cimetière Saint Pierre Chauvigny



motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
artistique et historique,
cette séquence en bordure de la Vienne
a été classée en 1934 et comprend
deux monuments historiques.
C'est un cimetière arboré, entouré de
murs comprenant l'église de
Saint-Pierre-les-Eglises,
édifice qui se distingue par son abside
carolingienne et ses fresques datant du
Xème siècle. Il est considéré comme un
des plus anciens monuments de
Chauvigny.



caractéristiques du site

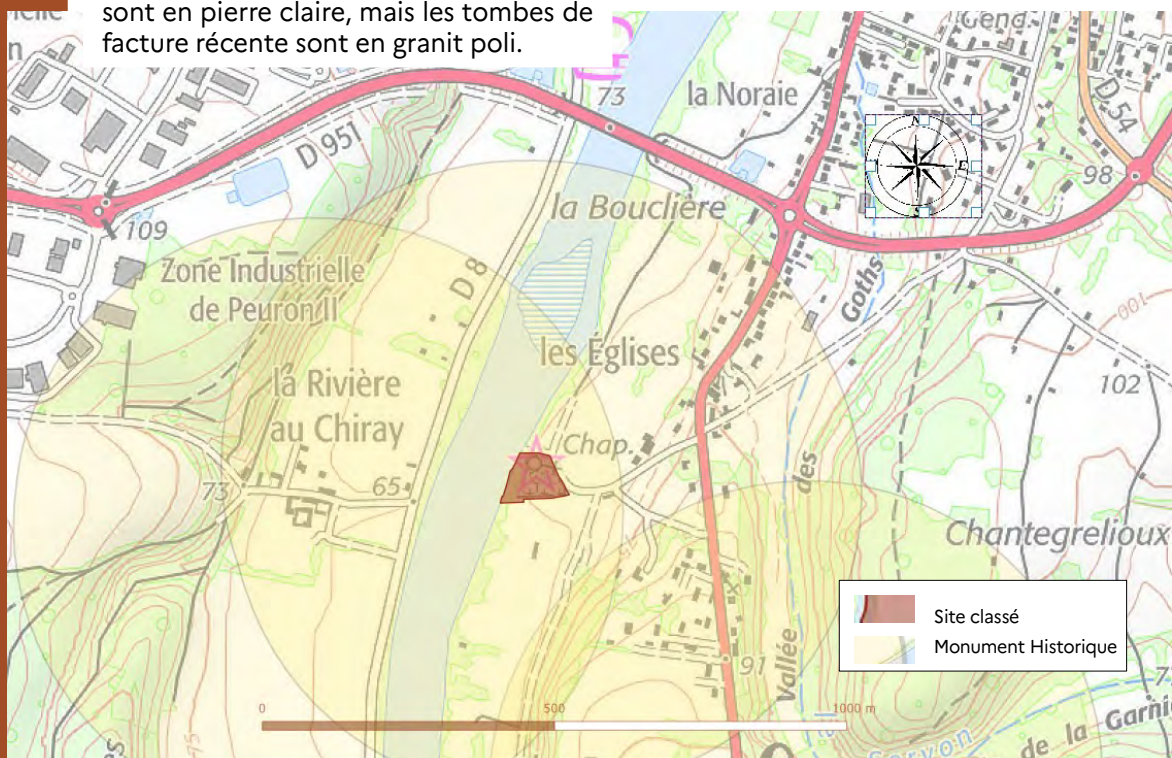
L'église et son enclos en pierre qui abrite
aussi un cimetière, sont dans un
environnement agricole ouvert, à l'écart
de la ville et des quartiers récents. Le
lieu, selon toute vraisemblance pourrait
être l'emplacement primitif de la ville.
Malgré la solennité du lieu et du
cimetière, la proximité de la Vienne et
la présence des arbres font de ce site un
lieu attirant. Au niveau de l'entrée du
cimetière, 2 chemins contournent le
site, celui de gauche donne accès à un
champ et celui de droite permet
d'accéder à la Vienne qui est aussi la
limite ouest du site.

L'impression d'ensemble est dominée
par les volumes végétaux des arbres du
cimetière, constitués de marronniers,
d'imposants tilleuls ou de nombreux
cypres venant s'adosser à la ripisylve en
bord de Vienne. Les tilleuls sont situés
devant la porte de l'église, ils forment
une sorte de péristyle végétal imposant,
face à l'édifice religieux. La
circonférence du tronc de certains
sujets dépasse les 3,50m. Leur âge est
estimé entre 200 et 300 ans. Conduits
en taille architecturée de type gobelet
pendant longtemps, ils sont
actuellement laissés en port libre et
atteignent une hauteur de 25m environ.
Le cimetière présente des sarcophages
mérovingiens et des vestiges gallo-
romains ainsi qu'une borne « milliaire »
attestant du passage d'une voie
romaine. Les pierres tombales anciennes
contribuent pour une grande part à
l'originalité de ce cimetière. >>>

cimetière Saint Pierre Chauvigny

>>> Les cyprès se répartissent dans le cimetière, au milieu des tombes. Certaines tombes sont constituées d'une dalle funéraire supportée par quatre colonnes. Les fûts des troncs de cyprès et fûts des colonnes se répondent, donnant ainsi un caractère très particulier à ce cimetière. Dans l'ensemble, les monuments funéraires sont en pierre claire, mais les tombes de facture récente sont en granit poli.

Sur certains arbres sont adossés des éléments déposés de monuments. De par son environnement agricole très ouvert, le site au niveau du cimetière offre des vues lointaines sur la ville mais aussi des vues proches sur des constructions récentes en bordures de routes.



orientations de gestion

Evolution du site :

- transformation de certaines pierres tombales des concessions en dalles granit
- transformation du parcellaire agricole alentour
- restauration de l'église

Recommandations :

- > doter ce site d'un cahier de gestion qui définisse les conditions d'entretien et de renouvellement des arbres, et les conditions d'évolution des concessions,
- > planter des haies bocagères en bordure de la rue et du champ pour offrir des premiers plans plus qualitatifs que le bâti actuel.

**C'est un lieu remarquable, attirant et intimidant à la fois.
La motivation et l'intérêt des associations de sauvegarde impliquées
sur le lieu ne dispensent du respect des conditions et des règles
d'évolution de ce site classé.**

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

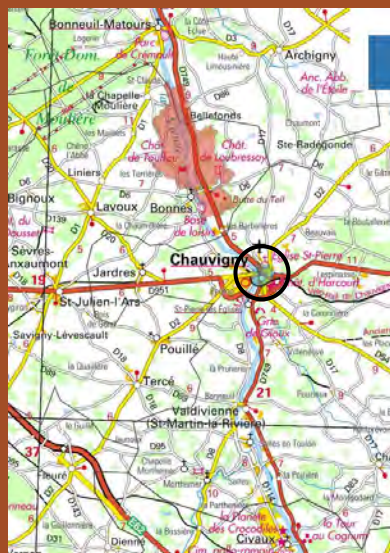


site classé

par arrêté le
17/08/1937

superficie
0,12 ha

commune de
Chauvigny



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
classé

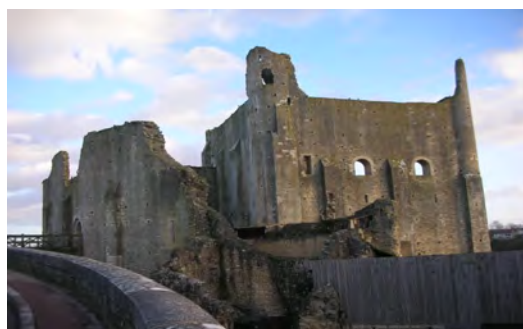


Place des châteaux Chauvigny

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
artistique et historique,
cette séquence urbaine au cœur de la
cité médiévale de Chauvigny est
marquée par la densité d'édifices
remarquables.

C'est un belvédère sur la ville basse et
les paysages environnants, blotti entre
les châteaux.



le site

La ville de Chauvigny est caractérisée
par la silhouette spectaculaire de ses
châteaux bâtis en proie d'un éperon
rocheux de la vallée du Talbat qui
domine la partie basse de la ville en
bordure de la Vienne. Outre la
protection des nombreux monuments
historiques, trois périmètres de site
s'emboîtent pour protéger ce paysage
urbain remarquable. Le site de la Ville
Haute prend en compte le bâti ancien
blotti entre ses châteaux. Le site de la
Ville Basse prolonge la protection au
nord et s'étend à la vallée du Talbat à
l'est, à la rivière Vienne et sa rive
gauche jusqu'à la voie ferrée à l'ouest,
au sud jusqu'à la RN151. Le site classé
a un périmètre de protection réduit
composé de l'espace public compris
entre les châteaux en proie, le
château d'Harcourt (XIII^e) et le
château baronial dit des Evêques
(XV^e).



place des châteaux
Chauvigny

caractéristiques du site

Les châteaux sont protégés au titre des monuments historiques, leur terrain d'assiette est directement concerné au titre des abords. Le site de la place des châteaux, appelé aujourd'hui place des marronniers est un « vide » entre le château d'Harcourt et le château baronnial en proie de la falaise. Tant dans la silhouette générale de la ville que dans la découverte de ces lieux et des vues qu'il dégage, la qualité de ce vide est importante. Cette place entre la ville haute et cette proie bâtie s'articule aujourd'hui autour de deux espaces publics.

Une place en terrasse, traitée en stabilisé et plantée de marronniers, se situe entre le château d'Harcourt et les châteaux en proie. C'est un belvédère sur le vallon paysager à l'est de la plate-forme défensive et le plateau situé en face. Le bâtiment d'accueil et la billetterie sont disposés sur cette place, à côté du pont d'accès aux châteaux. ce bâtiment en bois est malheureusement sans qualité. Très banal, il n'est pas à la hauteur du patrimoine bâti alentour. De même le pont d'accès aux ruines est massif et lourd. Ce n'est plus un franchissement médiéval. Perçu depuis la ville basse, il manque de discrétion et d'élégance.

Le second espace public est un espace engazonné, en pente, contourné par la rue qui relie ville basse et ville haute. Des plantations récentes de marronniers de belle taille soulignent le tracé courbe de la voie. Une borne contrôle l'accès des véhicules et le stationnement est possible ou toléré en bordure de cet îlot vert.

La signalétique expliquant la forme urbaine et le tracé des remparts est lisible.

Le site du château baronnial est occupé par des volières et présente un spectacle de vols. Le château d'Harcourt accueille des spectacles.



place des châteaux Chauvigny

orientations de gestion

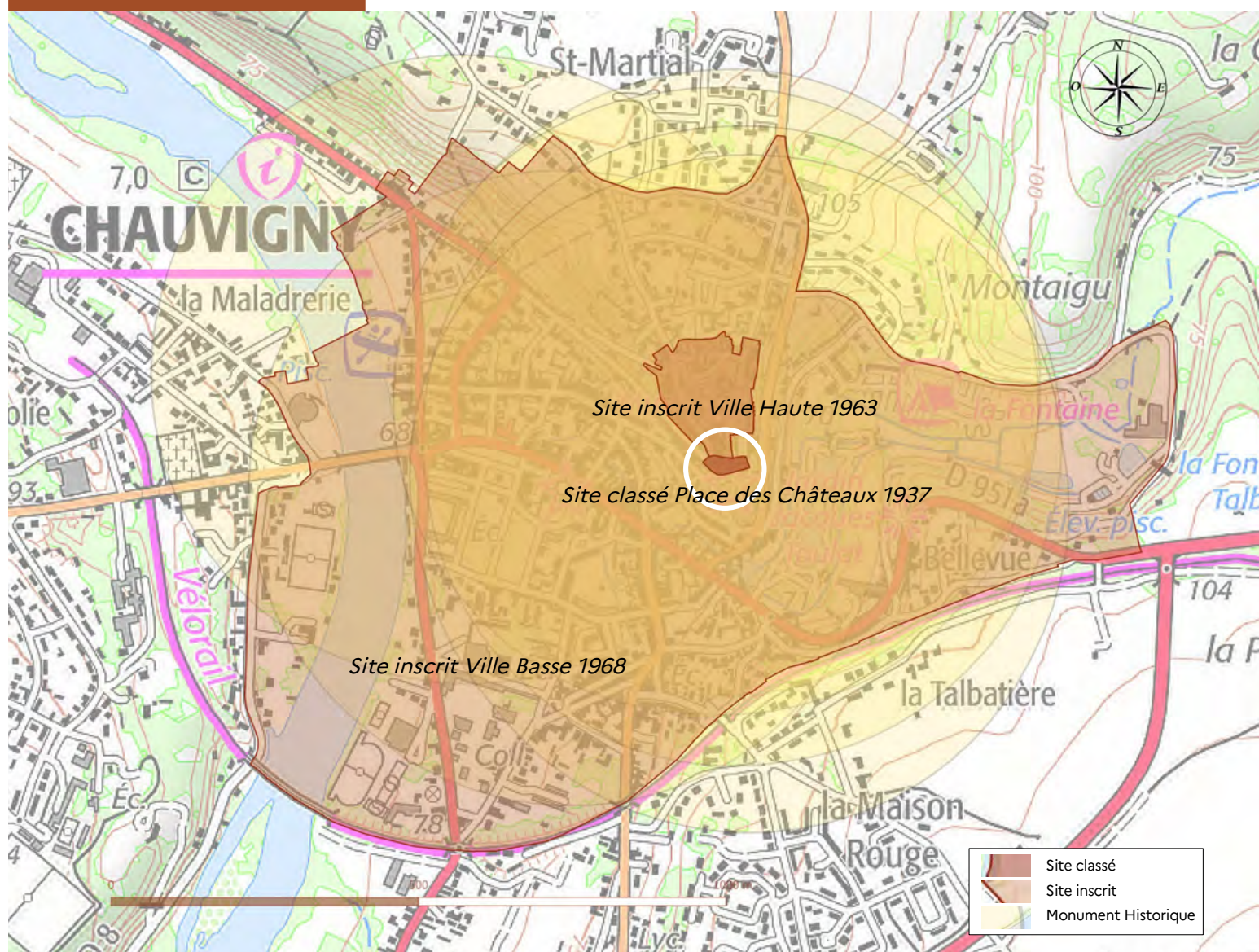
Evolution du site :

- plantation de marronniers et bâtiment d'accueil pour les visites qui occupent l'espace mais ne contribuent pas au caractère du site
- un SPR serait en prévision

Recommandations

- > préciser le périmètre
- > réfléchir à la pertinence de superposition des protections

**Le site est un « vide » entre les châteaux qu'il est important de préserver.
La pertinence de son maintien doit être confirmée, selon qu'il s'agit de
l'espace public ou bien de l'assiette des vestiges castraux**



**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Liberté
Égalité
Fraternité

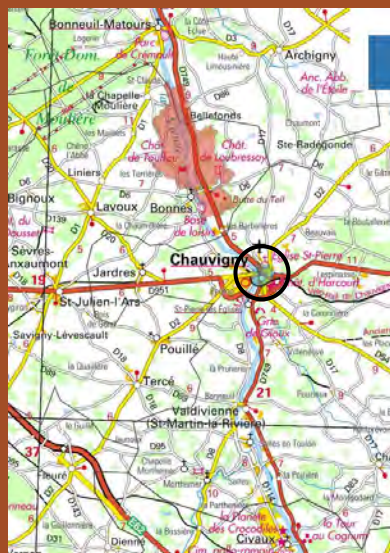


site inscrit

par arrêté le
02/05/1968

superficie
107,82 ha

commune de
Chauvigny



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1906 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

Chauvigny - ville basse – ville haute



motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque et artistique,
cette séquence urbaine de la cité
médiévale de Chauvigny est marquée
par la densité d'édifices
remarquables.

Son périmètre englobe le site classé
en 1937 de 0,17 ha, mais aussi le site
inscrit en 1963 de 2,47 ha qui ne
concernait qu'une partie de la ville
haute.



le site

Outre la protection des nombreux
monuments historiques, trois
périmètres de site s'entremêlent pour
protéger ce paysage urbain
remarquable. Le site classé a un
périmètre de protection réduit entre
le château d'Harcourt (XIII^e) et le
château baronial dit des Evêques
(XV^e). Le site de la Ville Haute prend
en compte le bâti ancien blotti entre
ses châteaux. Le site a été inscrit le 1^{er}
avril 1963 mais il a été recouvert par le
site de la Ville Basse le 2 mai 1968 qui
prolonge sa protection plus au nord. Il
s'étend ainsi à la vallée du Talbat à
l'est, à la Vienne et sa rive gauche
jusqu'à la voie ferrée à l'ouest, au sud
jusqu'à la RN151. De la ville basse, on
perçoit principalement la ville haute
et ses châteaux. La voie ferrée passant
en remblais, constitue une barrière
visuelle qui ferme les vues sur les
extensions urbaines de la vallée.
Dans ce contexte, les paysages
environnants perceptibles sont peu
nombreux, c'est la ville qui se
prolonge soit sur son relief, soit sur
l'autre rive de la rivière.

*« La ville de Chauvigny est célèbre pour ses
5 châteaux dont les ruines fabuleuses
posées sur un éperon rocheux, dominant la
ville basse. Comme toutes les cités
célèbres par leur architecture militaire,
Chauvigny est dans un creux de telle sorte
que les fortifications ne se découvrent que
du sommet des voies descendant vers la
localité, et du haut des constructions on
découvre la région. »*

rapport pour la commission des sites 1965

Chauvigny - ville basse – ville haute

caractéristiques du site

A l'est, au pied de l'éperon rocheux occupé par des habitations, le site englobe le vallon orienté nord/sud, présentant au premier plan une pièce d'eau avec aménagements paysagers et promenade publique. Au second plan le site se prolonge en passant par le camping, de nombreux jardins, l'ancienne laiterie et la ferme piscicole puis la vue se ferme sur le versant de la vallée du Talbat. La limite est du site en venant de la laiterie emprunte l'ancienne RN 151 puis la voie ferrée. Ce vallon de « verdure » tient une place essentielle dans les perceptions visuelles de la ville de Chauvigny, qu'il s'agisse des vues depuis le quartier de Bellevue sur la ville haute, que des vues inverses, depuis la place des châteaux vers la campagne environnante. Cette césure « verte » est essentielle.

La partie ville haute, de la base de l'éperon rocheux à son cœur médiéval, est bien restaurée, les espaces publics et les voiries ont été aménagés, en recourant souvent à des sols en pierre. L'aire de stationnement en cœur d'îlot est discrète, le cloisonnement végétal aléatoire divise astucieusement les surfaces routières et conserve au site un caractère rural (utilisation de vignes, de murets...). Le coteau exposé sud est colonisé par les chênes blancs. La partie ville basse est moins qualitative, notamment avec les grandes surfaces de stationnement en bordure de Vienne qui bloquent la relation ville-rivière. Le tissu urbain est composite, avec des dents creuses servant là aussi de stationnements. Un premier secteur à l'est est constitué par différents quartiers composés de bâti ancien, de bâti du XIX^e siècle, de restes d'activité industrielle (conservation d'une cheminée). Les opérations récentes de recomposition urbaine de ces quartiers ne sont pas complètement réussies. Le maillage viaire tortueux est confus, les nouveaux espaces publics sont peu ou pas traités et réservés aux stationnements des nouveaux logements. Cette partie de la ville constitue le paysage perçu depuis la place des châteaux ; si les couvertures et toitures renvoient une homogénéité de couleurs et matières, il est à regretter certains enduits trop clairs qui jurent dans l'harmonie générale.

Un secteur urbain plus lâche, espace extérieur aux remparts historiques, organisé autour de vastes espaces publics se développe jusqu'à la rivière.

Ces espaces publics de forme géométrique se font suite, reliés les uns aux autres par des allées ou par leurs angles. Les places les plus proches de la ville sont revêtues de matériaux à caractères routiers ou urbains comme la place du Trino, tandis que le grand champ de foire entre les allées parallèles, l'allée des cités unies et l'allée Deshoulières a conservé un sol perméable (stabilisé). Il est ombragé par des platanes. Ces grands espaces publics offrent des dégagements importants et de ce fait, des vues sur la silhouette de la ville haute. La plupart des bâtiments de ce secteur sont des équipements publics, lycée, collège, gymnase ou bien d'anciens bâtiments industriels. Ce sont toujours des volumes importants. En continuité de la place Trino en direction de la rivière se trouve la place allongée de Bouzonville plantée de marronniers et qui accueille également du stationnement. En bord de Vienne, le quai est aménagé en promenade plantée de tilleuls. L'extrémité nord de cet espace public est marqué par l'obélisque monolithe du Monument aux morts, adossé à un séquoia.

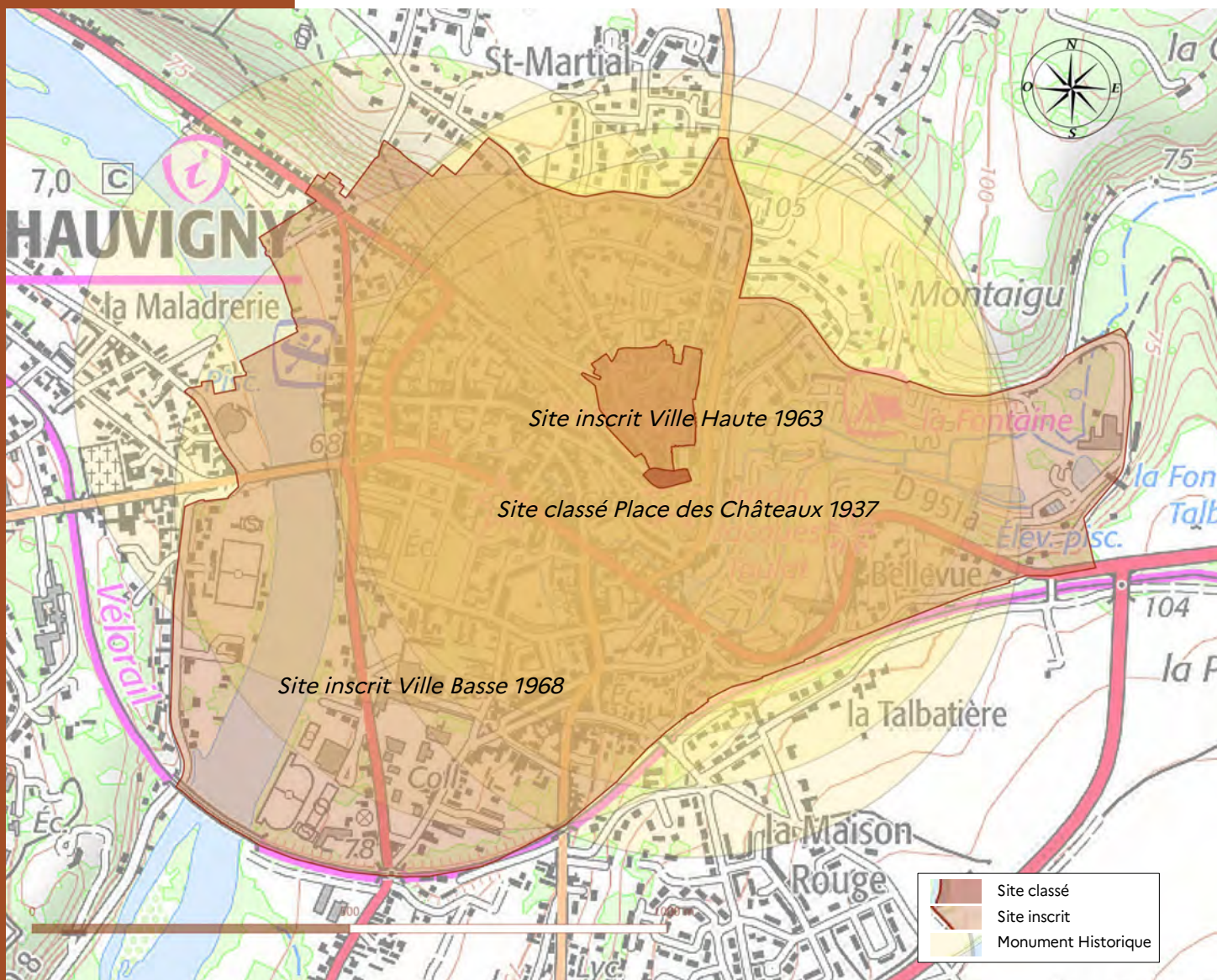
La limite sud du site s'appuie sur la voie ferrée qui bloque la visibilité par ses remblais et ses ouvrages d'art.

Le site traverse la Vienne, la limite ouest est imprécise. A partir du croisement avec la voie ferrée, elle emprunte vraisemblablement l'avenue Aristide Briand jusqu'à l'ancienne route nationale, rue de Poitiers.

Le côté gauche de la rue Aristide Briand est plus urbanisé que le côté droit : quelques maisons début XX^e, des jardins dont un très arboré, un hôtel (R+2) et un stade. Avant de revenir rue de Poitiers, on peut admirer un bel arbre de Judée. La ripisylve le long de la Vienne est dense et permet de masquer cette partie du site. Si depuis la rue de Poitiers on découvre la splendide vue sur la ville haute, la rue de la maladrerie propose en revanche ses équipements sportifs : terrain de basket, piscine tournesol bien trop visible, parkings. Puis la limite du site contourne un splendide bâtiment avant de retraverser la Vienne. Sur la partie rive droite entre les maisons se situe le local et son parking d'une association de canoë. Juste en face une ancienne propriété et sa maison de maître sont aujourd'hui centre d'animation populaire. L'urbanisation est plus lâche. La limite du site remonte la colline à travers bois pour rejoindre le plateau et la ville haute.



Chauvigny - ville basse – ville haute



orientations de gestion

Evolution du site :

- mutation du tissu urbain
- fort impact visuel du stationnement
- dégradation des vues depuis la route de Poitiers (zones de commerces)
- un SPR serait en prévision

Recommandations

- > établir un document de gestion du type Site Patrimonial Remarquable afin de mieux gérer l'évolution du paysage urbain
- > préserver les vues sur les châteaux

c'est un ensemble remarquable qui nécessiterait que ses protections soient redéfinies, en combinant site classé et Site Patrimonial Remarquable en écrin, doté d'un document de gestion.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Liberté
Égalité
Fraternité



site classé

par arrêté le
14/12/1943

superficie
10,31 ha

commune de
Dissay

Depuis 1906 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
classé 

parc du château de Dissay



motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
historique et artistique,
le parc du château de Dissay a été
classé. Ce site fait partie d'un
ensemble autour de ce monument
historique comprenant aussi un site
classé pour son point de vue sur
l'édifice et un site inscrit autour des
douve.



Photo 2019



Photo 2005



Photo 2005

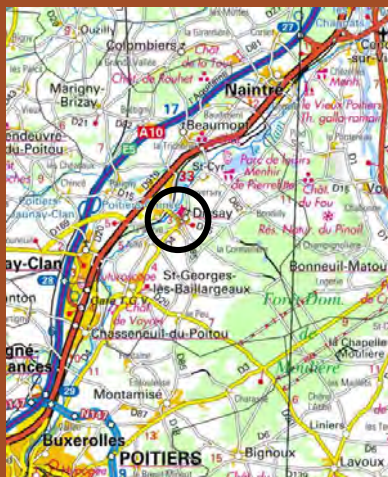
le site

Outre l'ensemble des dépendances le
site est composé de 2 entités
distinctes où la présence de l'eau est
prépondérante ; le jardin à la française
carré et le parc rectangulaire boisé.

> **Les dépendances**, avec ses écuries
présentent un beau corps de bâtiment
en U sur une cours enherbé
(aujourd'hui parking), un vaste chenil
(projet piscine), un espace enherbé et
boisé avec alignements de platanes
(aujourd'hui disparus) , la loge et les 2
entrées principales.

> **Le jardin à la française** se développe
au pied d'une terrasse le long des
douve sur la façade ouest du château.
Il est composé autour d'une pièce
d'eau centrale, de parterres de gazon
aux contours et allées parfaitement
dessinés et ornés de quelques topiaires
marquant les angles (plus entretenus).
Ce vaste parterre est ceinturé de
canaux et bordé d'arbres.

> **Le parc rectangulaire** boisé est
traversé par de nombreuses et larges
allées en étoile (plus entretenues). Les
platanes qui bordent ces allées et
dégagent des perspectives, présentent
une « chaussette » en lierre à leur pied,
caractéristique de Dissay (plus
entretenu). On retrouve cette
particularité à l'extérieur sur la levée
des platanes (supprimée). Un pavillon
d'agrément est construit à l'angle nord-
ouest, dans l'axe de l'allée du canal.



parc du château de Dissay



Plan du XVIIIème



Photo aérienne de 2015



Photo 2005

caractéristiques du site

Le parc de Dissay est un parc régulier de grande qualité où la présence de l'eau est prépondérante (dessiné par Le Notre ou un de ses élèves). Il se compose d'une partie découverte, traitée en parterres de gazon aux contours et allées parfaitement dessinés, aujourd'hui plus entretenues. Les quelques topiaires qui marquaient les angles ont disparus. Une pièce d'eau ronde marque le centre de cette partie qui se développe en pied de la façade ouest du château. Ce vaste parterre rectangulaire est ceinturé par des canaux. Le canal ouest qui semble asséché (limite du site) se prolonge le long de la partie boisée, il est enjambé par une passerelle métallique qui relie le parc à des parcelles de peupliers. Le canal sud semble asséché et de grands arbres ont été malheureusement abattus. Les dépendances de belles factures, ont été transformées en spa et font parties du site. Devant, des véhicules stationnent sur la pelouse et de superbes marronniers ont été abattus... La seconde partie du parc forme un rectangle boisé et allongé, traversé par de nombreuses allées en étoile. Ces grandes allées sont bordées d'alignement de platanes avec leur pied en lierre caractéristique de Dissay (plus d'entretien). Un pavillon d'agrément est construit à l'angle nord-ouest, dans l'axe du canal.

Une des qualités du parc vient de ces dégagements dans le prolongement de cette perspective axiale. Le mur de clôture nord comprend un dispositif de fossé permettant une ouverture sur la campagne, les prairies et les peupleraies.

orientations de gestion

Evolution du site :

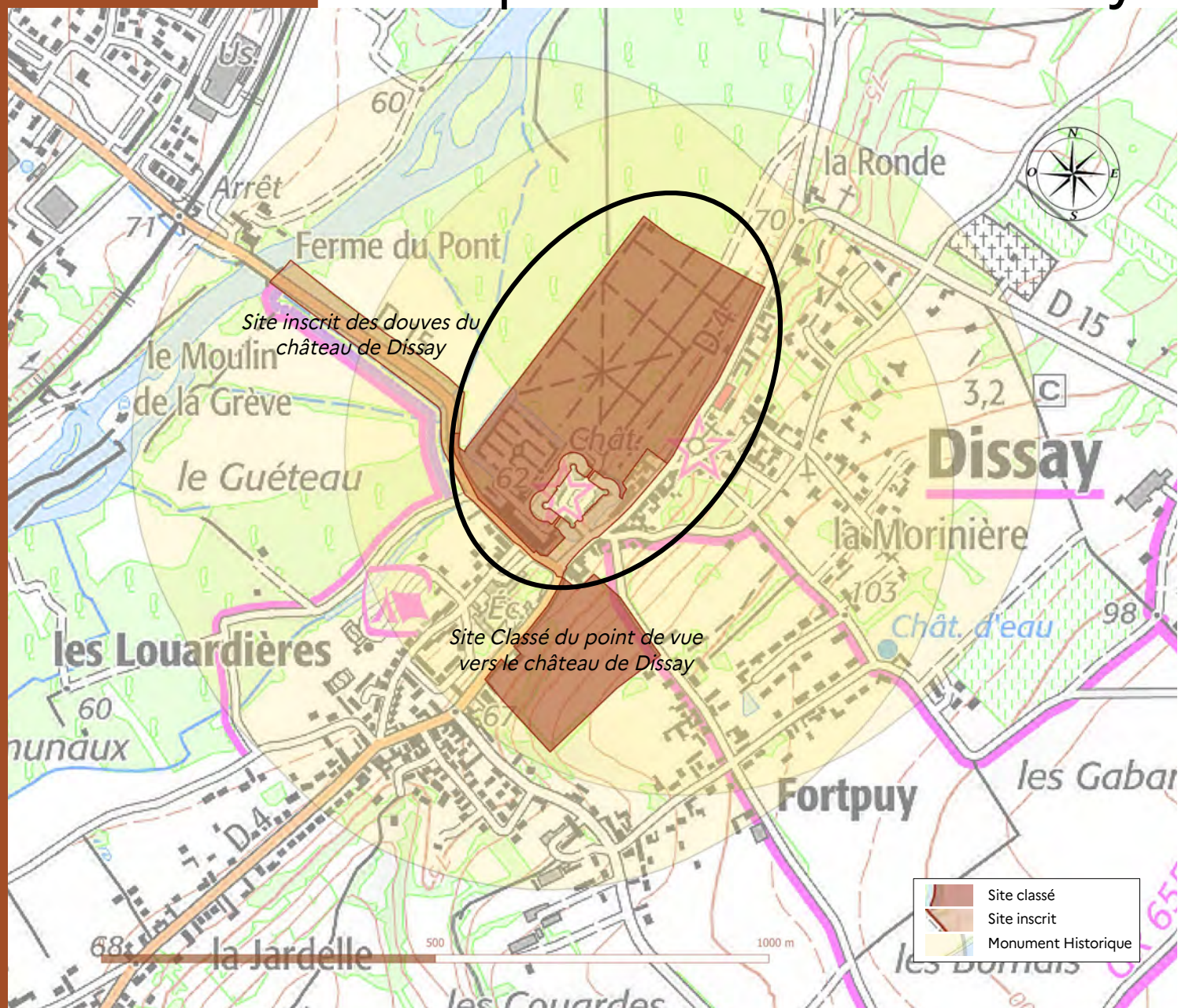
- transformation du château en hôtel, restaurant et spa,
- abattage sans autorisation d'une dizaine de vieux arbres le long du « canal sud » et à l'entrée (PV en cours).
- abandon de l'entretien du jardin à la française et du parc...

Recommandations

- > faire prendre conscience au nouveau propriétaire que des efforts d'entretien et de renouvellement des parties boisées sont nécessaires
- > assurer l'intégrité du réseau hydraulique et le maintien des circulations d'eau, dans le site et hors site

c'est un parc de grande qualité, qui mérite la protection attribuée, mais son entretien mérite davantage d'attention.

parc du château de Dissay





site classé

par arrêté le
15/03/1948

superficie
3,55 ha

commune de
Dissay

Depuis 1906 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
classé 

point de vue vers le château de Dissay



motivation de la protection

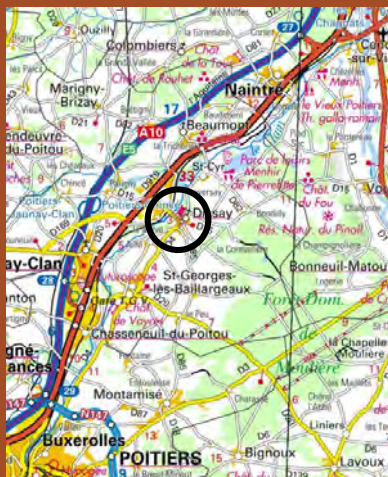
De par son intérêt patrimonial
pittoresque,
cette prairie en coteau qui offre une
vue sur le château de Dissay a été
inscrite au titre des sites.

Elle fait partie d'un ensemble autour
du monument historique du château
comprenant aussi le site classé du
parc et le site inscrit des douves.

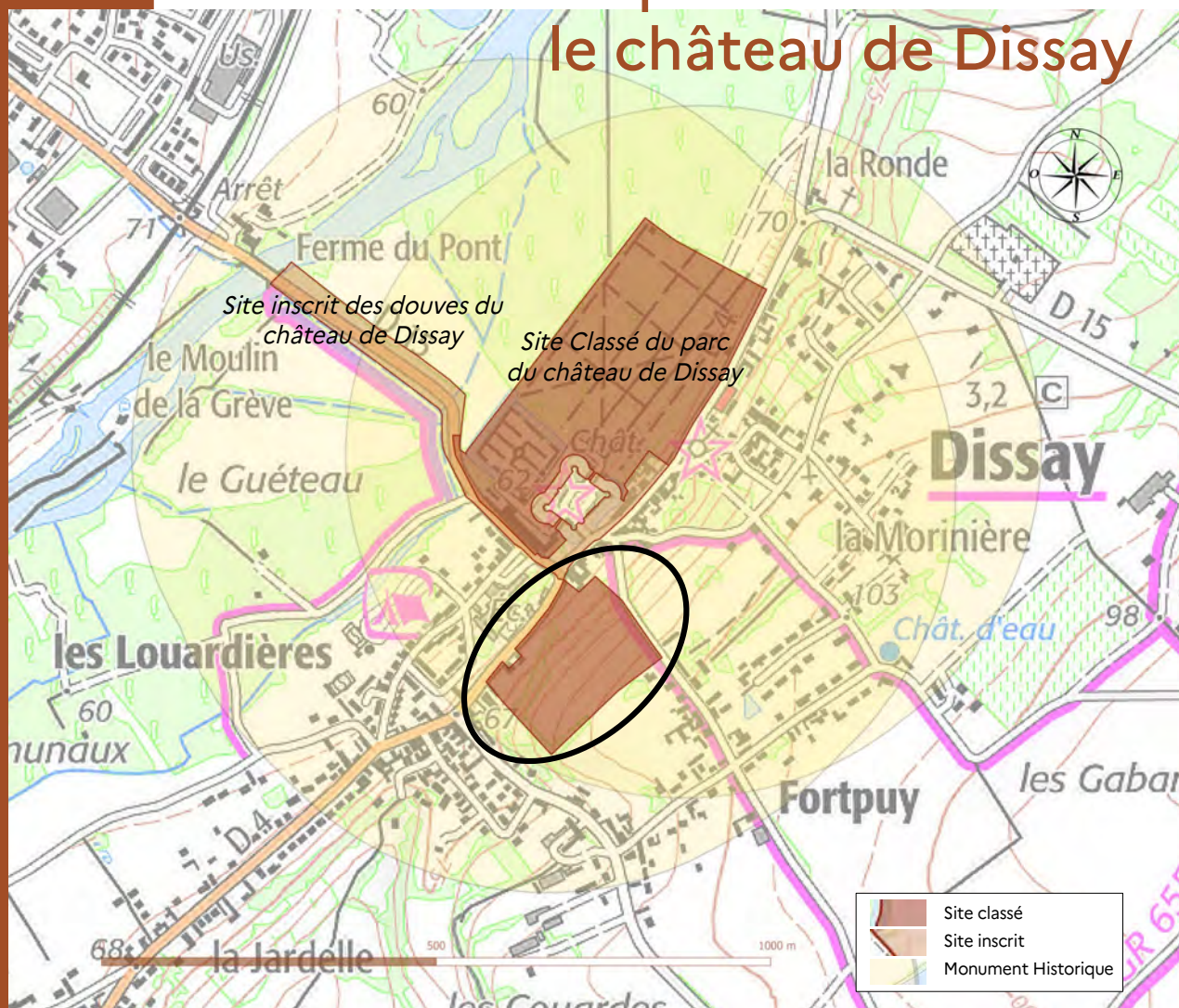
caractéristiques du site

Le terrain correspond à une belle prairie sur le « coteau » est de la vallée du Clain. C'est un terrain clos de murs construits en maçonnerie de pierres sur une hauteur supérieure à 2 m. Il est longé au nord par une voie communale qui gravit directement la pente. Il est probable que ce terrain ait pu correspondre antérieurement au verger du château. Si le terrain offre une jolie vue, il s'agit d'une vue privée. En effet compte tenu de l'enclos maçonné, les vues sont réservées au propriétaire du terrain. Mais la préservation de ce terrain reste néanmoins un enjeu collectif. Ce versant en prairie constitue un paysage agreste de qualité, qui se perçoit en toile de fond du village, soit depuis les faubourgs, soit depuis le chemin de ronde du château.

Le coteau se prolonge vers le village par des prairies, c'est un paysage ouvert dans lequel toute modification sera très perceptible. Il existe donc des parcelles, situées directement au-dessus du château mais qui ne font pas partie du site classé. Pourtant ces terrains présentent des enjeux tout aussi importants en matière d'impact. A noter la disparition de l'Orme de Sully sur le parvis de l'église (site inscrit).



point de vue vers le château de Dissay



orientations de gestion

Evolution du site :

- pression urbaine
- boisement volontaire risquant de masquer la vue

Recommandations

- > maintenir le site en prairie ou en verger
- > s'assurer de l'inconstructibilité des terrains mitoyens au site classé qui sont situés en contre-haut du château en étendant le site
- > étudier précisément la cote maximale de constructibilité sur le haut du coteau pour éviter de jucher des maisons neuves dans ce paysage préservé

Le maintien du caractère ouvert de ce site est essentiel pour conserver au paysage son caractère agreste et garantir les vues sur les toitures du château, les frondaisons du parc et la vallée du Clain.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



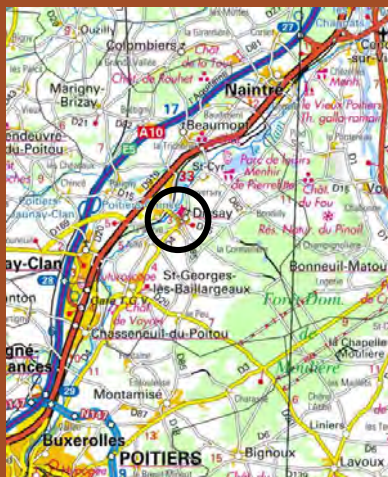
site inscrit

par arrêté le
13/12/1943

superficie

3,04 ha

commune de
Dissay



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1906 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

les douves du château de Dissay



motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
historique,
une séquence comprenant les douves
du château de Dissay, ses abords et la
route jusqu'au clain, a été protégée
par inscription. Ce site fait partie d'un
ensemble comprenant aussi deux
sites classés : l'un pour le parc et
l'autre pour son point de vue sur ce
monument historique.



le site

C'est un site hétérogène qui se comprend surtout comme une protection des abords du site classé du parc et du château. Les douves sont constituées de grands massifs de maçonnerie formant un quadrilatère avec des demi-cercles aux angles, elles sont en eau. Ce dispositif défensif impose un recul nécessaire afin de dégager les vues sur le château. Que ce soit pour les douves ou le parc, le bon fonctionnement du réseau hydraulique reste une question primordiale. Plus au nord, une partie urbanisée ancienne entre la rue et le parc se trouve dans le périmètre du site.

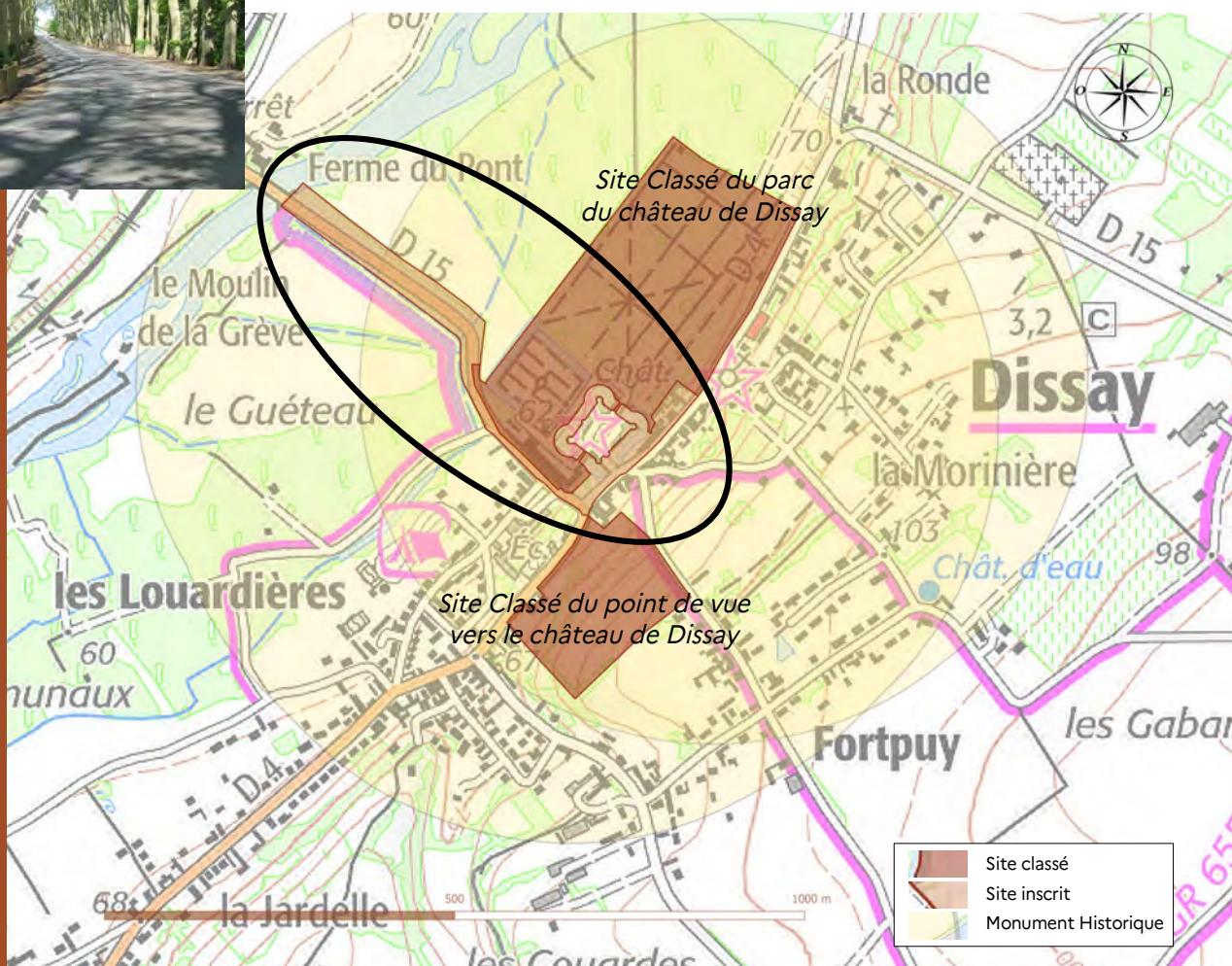
La place a été entièrement repensée afin de mettre en valeur le château et le bâti ancien offrant ainsi aux activités présentes des terrasses. Les pavés, les dalles de pierre et le béton désactivé légèrement ocre ainsi que des bancs en métal et des arbres agrémentent qualitativement l'espace public. Les places de stationnement sont présentes juste en amont de l'entrée du château. Platanes et tilleuls ont été abattus, notamment le platane d'entrée du château...

Le site emprunte la RD15, longe la façade des communs jusqu'au portail d'entrée du château puis le mur de clôture. Parkings et espaces verts, réaménagés dans le sens de la place puis activités font face à ces communs

les douves du château de Dissay



-> La route est enveloppée jusqu'au Clain par un double alignement de platanes formant une voûte végétale élevée remarquable. Spécificité locale, qui malheureusement se perd, comme dans le parc certains sujets sont « chaussés » de lierre sur une hauteur constante. En contrebas, une piste cyclable parallèle à la route permet entre autre de rejoindre le Clain et l'aire de loisirs de Dissay : la plage.



orientations de gestion

Evolution du site :

- réaménagement de la place, avec un travail sur des matériaux et le mobilier en rapport avec l'histoire du lieu.
- aménagements banales réalisés par le propriétaire du château sans prendre en compte le lieu...

Recommandations

- > assurer l'intégrité du réseau hydraulique et le maintien des circulations d'eau, dans le site et hors site,
- > maintenir la spécificité locale des platanes « chaussés » de lierre sur une hauteur constante avec le service d'entretien des routes

il serait pertinent de réfléchir à une extension de protection, qui tienne compte de la logique hydraulique d'ensemble

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne

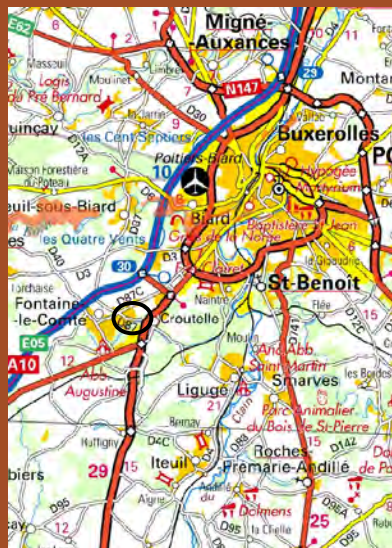


site inscrit

par arrêté le
19/10/1931

superficie
0,03 ha

commune de
Fontaine le Comte



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

Fontaine de la Gassouillette Fontaine le Comte

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque
la fontaine a été inscrite en 1931.



Blottie dans le cadre à première vue
bucolique de la vallée de la Feuillante,
la fontaine se situe à proximité de la
route reliant Fontaine-le-Compte à
Croutelle en contre bas d'un coteau
boisé.

Plus qu'une fontaine, il s'agit d'un des
nombreux lavoirs de la communes,
datant probablement de la fin du
XVII^e.

Aujourd'hui, quatre lavoirs sont
toujours répertoriés dans la commune
de Fontaine-le-Comte. Ils ont
d'ailleurs été récemment rénovés de
façon à mettre en valeur ce
patrimoine local, témoin de la vie
quotidienne d'autrefois.



caractéristiques du site

La fontaine correspond à un bac
rectangulaire bâti d'environ 2m sur
3m alimenté par un canal provenant
certainement d'une source sur le
coteau descendant dans la vallée
composée de jardins divers.



La rénovation récente « à l'ancienne »
a recouvert le lavoir d'un toit à tuile
canal que supportent des poutres
posées sur des plots en béton. Les
murs ont été maçonnés et
débarrassés de la végétation. Un banc
a été implanté à proximité mais
l'environnement du site est banal et
très bruyant du fait de la proximité de
la RN10 et de la RD87. Placée entre 2
virages, la fontaine est difficile
d'accès. Il n'existe pas de chemine-
ment piéton et le seul espace de
stationnement de l'autre coté de la
voie est réservé au jardin en contre
bas. Les vues sont limitées au jardin
d'en face avec ses réserves d'eau en
plastique...

Fontaine de la Gassouillette Fontaine le Comte



orientations de gestion

Evolution du site :

- la rénovation du lavoir a permis de le mettre en valeur
- construction d'une station d'épuration sur l'autre rive de la Feuillante.

Recommandations

Malgré la rénovation du lavoir, ce site a perdu son intérêt initial

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

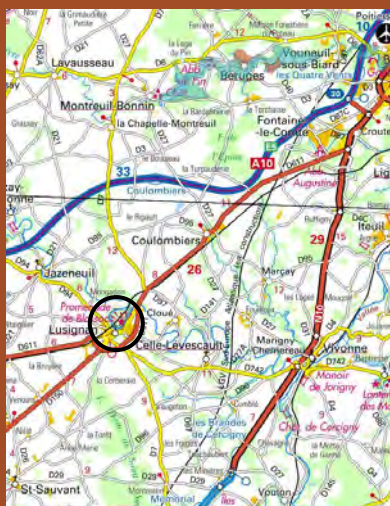


site inscrit

par arrêté le
12/03/1932

superficie
1,68 ha

commune de
Jazeneuil



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit



La grotte des fées Jazeneuil

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
légendaire et scientifique,
la grotte des fées, à proximité de la
Vonne a été inscrite en 1932.



Le site se trouve sur la rive gauche de
la Vonne à environ 1 km de Jazeneuil.
C'est un coteau boisé à forte pente,
orienté plein est. Il est compris entre
la rivière et une route de Lavausseau
en rebord de relief (plus de 15m de
dénivelée). L'entrée et le reste de la
grotte semblent taillés dans le
calcaire.

Une légende veut qu'il soit l'œuvre de
la fée Mélusine et que la grotte soit le
point de départ d'un souterrain
rejoignant les vestiges du château fort
de Lusignan (site classé de la
promenade de Blossac)

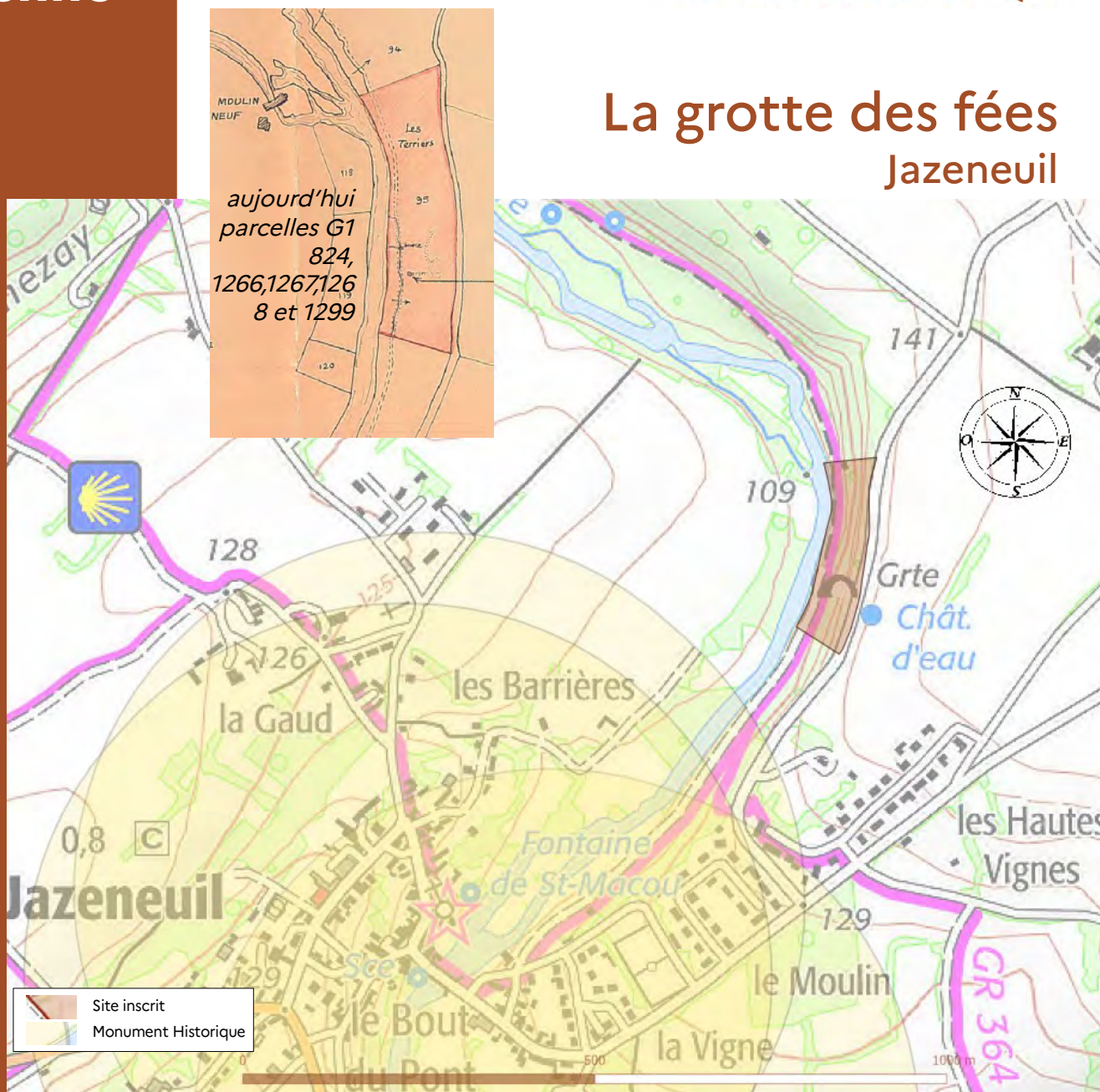


caractéristiques du site

Le coteau est dominé par une forêt
d'acacia et d'érable, les sous-bois sont
embroussaillés. La forêt occupe 90%
de la surface du site. En opposition
avec cette forêt qui ne témoigne
d'aucune gestion, les abords de la
Vonne sont très entretenus avec des
espaces enherbés tondus ainsi que
des plantations de peupliers. Un large
chemin entretenu longe les berges en
partant du parking face à la superbe
église du XII^e et conduit jusqu'à la
grotte. Les abords de la Vonne
constituent un lieu de promenade
privilegié pour les habitants de
Jazeneuil.

La grotte se situe dans la partie basse
du site à quelques mètres de la rivière.
Il s'agit d'un tunnel dans la roche d'où
coule une importante quantité d'eau.
Celle-ci est canalisée dans une rigole
bâtie en pierre pour se déverser dans
un bassin en pierre. La grotte des fées
est fermée par une porte métallique
et verrouillée par un cadenas. Le long
du chemin, à proximité de la grotte se
trouve une cuve (station de
pompage ?) d'un volume supérieur à
celui du bassin. Le chemin devient à
partir d'un mur un sentier de terre qui
longe, de la même manière, la rive.
Un autre chemin pentu permet
d'accéder à travers bois à la grotte
depuis la route de Lavausseau, juste
en amont du château d'eau.

La grotte des fées Jazeneuil



orientations de gestion

Evolution du site :

- aménagement contrôlé de la grotte et de ses abords par la municipalité,
- implantation d'une cuve sur le chemin à proximité de la grotte.

Recommandations :

- > maîtriser la végétation du coteau,
- > valoriser la grotte par de la signalétique.

La grotte s'inscrit dans un aménagement global des berges de la Vonne. Rive droite comme rive gauche, les abords de la grotte sont entretenus. Il s'agit d'un très bel endroit propice à la promenade et à la détente.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

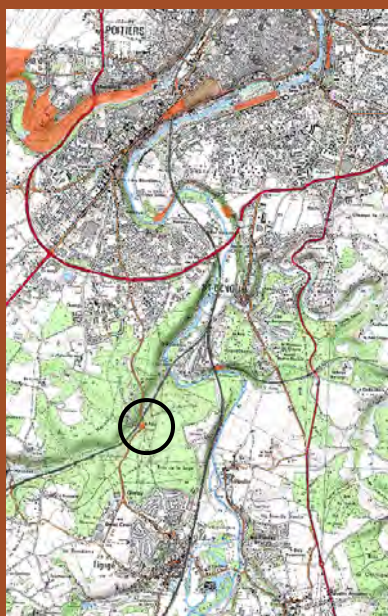


site inscrit

par arrêté le
14/03/1932

superficie
0,27 ha

commune de
Ligugé



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

L'allée de l'église et les chênes verts du cimetière

Ligugé

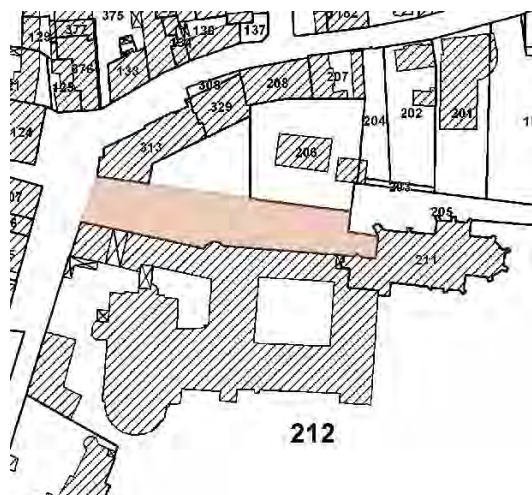


motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque

deux sites ont été inscrits par le
même arrêté en 1932.

L'allée de l'église se situe actuellement
sur la place du révérent père Lambert
au nord de l'ancienne abbaye Saint
Martin de Tours (fondé en 361)
en plein cœur de Ligugé.



L'allée des chênes verts se situe à
proximité du cimetière au nord de



caractéristiques du site

l'allée de l'église :

Le site a été réaménagé en 2019 en
réduisant le nombre des places de
stationnement. Des arbres ont été
abattus afin d'ouvrir la place et des
espaces verts ont été créés. Différents
matériaux qualitatifs en adéquation
avec le lieu ont été utilisés pour
identifier les espaces : béton
désactivé et pavés pour la partie
carrossable, béton désactivé plus fin
pour les cheminements doux et
stationnement en béton enherbé

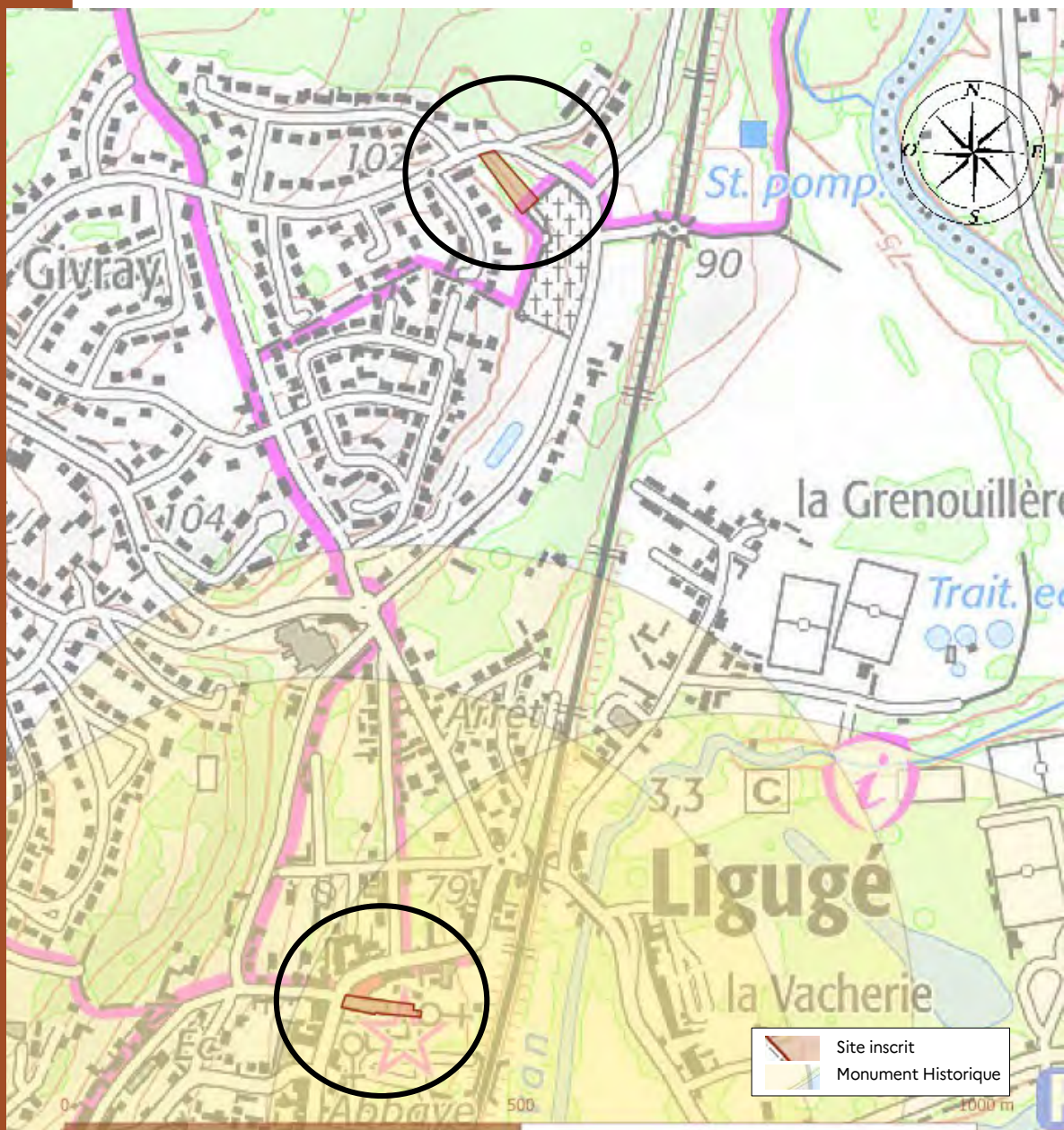


l'allée des chênes verts :

Il ne reste plus grand-chose de cette
allée de chênes verts qui aujourd'hui
est incluse soit dans des jardins
privatifs soit dans un espace public
avec un cheminement permettant
l'accès au cimetière. Quant aux
chênes verts poussant naturellement
dans ce secteur, beaucoup ont
disparu !

L'allée de l'église et les chênes verts du cimetière

Ligugé



orientations de gestion

Evolution du site :
- site oublié...

Recommandations

**La protection MH de l'abbaye protège l'allée de l'église
L'allée de chênes verts a perdu de son intérêt, sa protection ne se
justifie plus.**

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

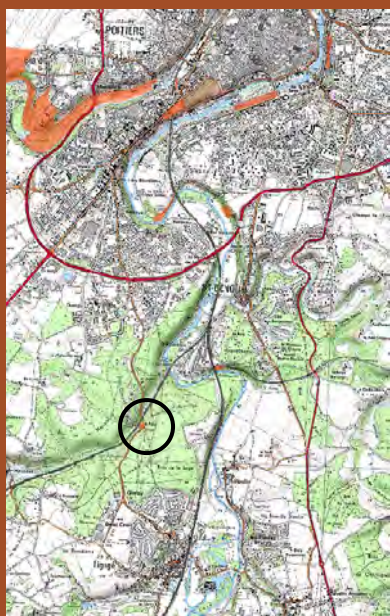


site inscrit

par arrêté le
19/03/1934

superficie
0,5 ha

commune de
Ligugé



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit 



La grotte Saint Jean Ligugé

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque
cette grotte a été inscrite en 1934.



caractéristiques du site

La grotte Saint-Jean se trouve dans le « Bois du Grand Aiguillon », nommé aussi Domaine Communal de Givray (150 ha), à proximité du ruisseau de la Ménuse. Elle est située très en contre bas (fort dénivelé) de la route de Ligugé (RD 4), non loin de la voie ferrée, sous couvert boisé.

L'accès au site n'est pas indiqué, aucun sentier n'y conduit malgré les nombreux parcours qui sillonnent ce bois lieu de détente et de sport. La grotte est située dans un endroit très escarpé, l'accès y est donc très difficile. On y accède depuis la route, au sud du site, en prenant un chemin forestier. L'entrée de la grotte n'est pas obstruée et l'on trouve à ses abords des déchets. Aucune protection n'a été mise en place pour y interdire l'accès.

Il n'y a aucune vue éloignée depuis la grotte du fait de la dépression et du couvert boisé (feuillus exclusivement). La proximité des infrastructures induit une pollution sonore très importante.

La grotte Saint Jean Ligugé



orientations de gestion

Evolution du site :

- site oublié...
- création de pistes cyclables dans la forêt

Recommandations

- > créer un site attrayant dans cette forêt publique où les visiteurs sont nombreux (sécuriser les abords et créer un chemin)

Site qui ne présente plus intérêt seul, mais il pourrait prochainement être inclus en cas de classement dans le site des vallées du Clain, du Miosson et de la Menuse.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne

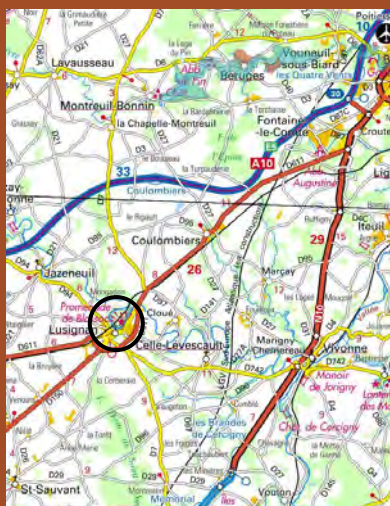


site inscrit

par arrêté le
08/03/1937

superficie
26 ha

commune de
Lusignan



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit



Cirque de la Vonne Lusignan

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque et scientifique,
le cirque de la Vonne a été inscrit en
1937 faisant suite au classement du
site de la promenade de Blossac dont
les belvédères surplombent la vallée.



Le site se trouve en bordure de la Vonne
en contre-bas de Lusignan. Le cirque de
la Vonne correspond à un méandre de 3
km environ contournant le relief du bois
du Grand Parc. La protection exclue ce
relief, elle ne prend en compte que les
terrains de la vallée sur la rive gauche et
une parcelle de potagers en rive droite.
La vallée est encaissée coté ville, la
pente est forte et des affleurements
rocheux sont visibles. Coté bois du
Grand parc le relief est arrondi, plus
doux mais une voie ferrée coupe le site
en deux provoquant des nuisances
sonores. La voie ferrée traverse la vallée
grâce à un beau viaduc en pierre très
présent dans le paysage.

Le site est composé de quatre zones
protégées situées sur les rives de la
Vonne. La première commence au
nord/est, rive gauche lieu dit « le
clifort », à partir de la maison
forestière, la limite du site étant d'un
côté la rivière de la Vonne et de l'autre
le bois du Grand parc. L'occupation du
sol n'est pas homogène sur l'ensemble
de cette zone. En effet, du nord au sud,
on trouve une parcelle en culture, une
parcelle en prairie, une petite parcelle
boisée au niveau de l'accès depuis la
route au Grand parc (avec
aménagement et panneaux
d'interprétation), puis un camping.

caractéristiques du site

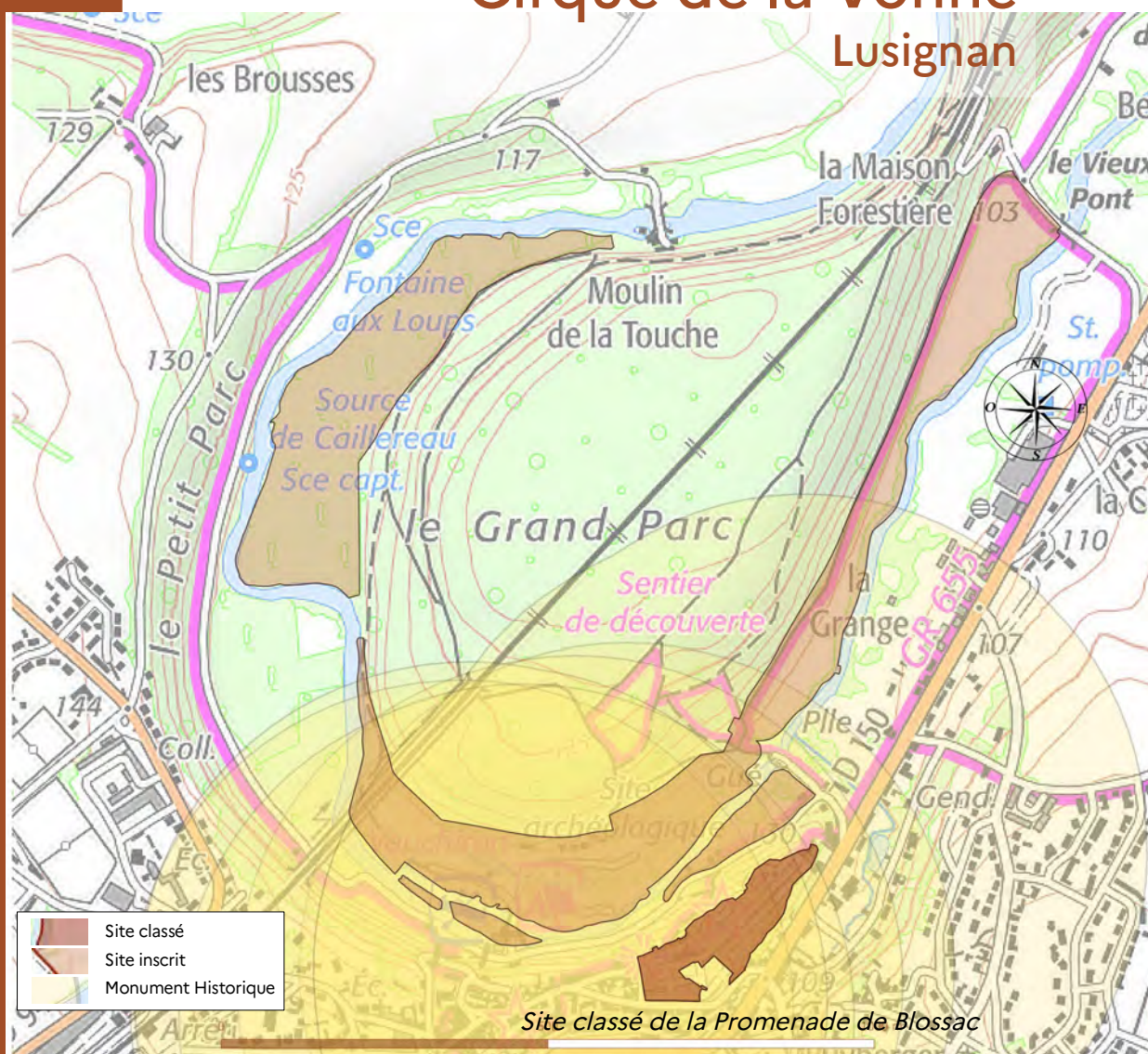
Ce camping occupe une large partie du
lieu dit « le pré moine » face à un snack,
un mini golf et la plage au pied de la
vieille ville. Le camping est très visible
depuis les points hauts notamment du
site classé de la promenade de Blossac.
Il propose, dans un écrin de verdure,
des bungalows en bois adossés aux
arbres et des bâtiments (sanitaires), des
caravanes et des tentes qui pourraient
être moins visibles en repensant
l'aménagement.



La deuxième zone protégée concerne
des potagers très bien entretenus sur la
rive droite de la Vonne. La troisième
partie concernait plusieurs îles.
Aujourd'hui il ne reste qu'une île
engazonnée, présentant un plongeur
face à la plage. Un grand champ
poursuit le camping et s'arrête au pied
du viaduc. La quatrième zone est
constituée d'une grande peupleraie. Elle
est composée d'une petite parcelle
derrière le viaduc et de deux parcelles
plus vastes entre la Vonne et le bois.
Le site ne prend pas en compte le
moulin de la touche Implanté dès 1619.
Ce moulin hydraulique est resté en
activité jusqu'à la fin du XX^e. De
nombreux sentiers parcourent
l'ensemble du lieu.

Cirque de la Vonne

Lusignan



orientations de gestion

Evolution du site :

- constructions dans le camping,
- tendance à la fermeture de la vallée.
- projet de toboggan aquatique
- un SPR serait en prévision

Recommandations

- > ré-aménager le camping en fonction de son impact sur la vallée et sur les vues du site classé de la promenade de Blossac,
- > élargir le périmètre aux deux rives (falaises du château et du petit Parc) et au bois du Grand parc pour rendre cohérent le périmètre de protection.

Le site est intéressant, le cirque de la Vonne et les vues sur la vallée depuis les hauteurs de Lusignan sont particulièrement agréables mais l'aménagement du camping et des activités connexes sont à accompagner.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

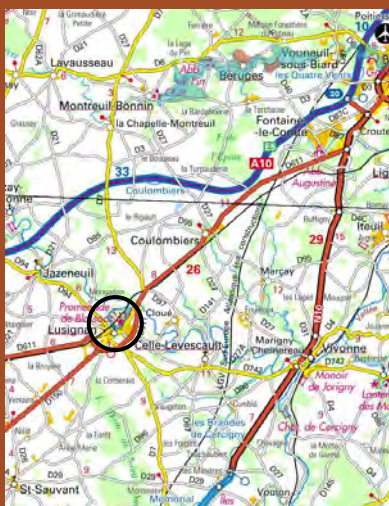


site classé

par arrêté le
30/12/1935

superficie
2,3 ha

commune de
Lusignan



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
classé 

Promenade de Blossac Lusignan



motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
historique,
la promenade de Blossac
aménagée au XVIII^e par le Comte de
Blossac, intendant du Poitou, sur la
base de l'ancien château féodal,
a été classée en 1935.



le site

Patrie des Seigneurs de Lusignan, rois
de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie
du XII^e au XV^e, berceau de la Fée
Mélusine, Lusignan se dresse sur un
promontoire rocheux dominant la
vallée de la Vonne, dans un
magnifique cadre de verdure.

Aménagée sur les vestiges d'un
fabuleux château qui fut détruit en
1574, la promenade de Blossac, posée
sur son majestueux belvédère planté,
domine la ville et son environnement .

*« La place du Bail est entourée au sud
et à l'ouest de maisons d'habitations
et au nord d'une école ; un bâtiment
porté sur le cadastre a
malheureusement disparu. Une
double rangée de tilleuls limite la
place excepté à l'ouest..*

*La promenade de Blossac se trouve
dans le prolongement de la place du
Bail sur le site du château rasé au XVI^e
. Elle fut aménagée au XVIII^e par le
comte de Blossac. Le site a été traité
en jardin ornamental ce qui ne
manque pas de charme. On y trouve
l'escalier de la fée (Mélusine) au bout
d'un promontoire. qui domine la
Vonne d'une vingtaine de mètres en
offrant une vue sur les jardins
potagers et la campagne
environnante.»*

Descriptif du site classé – DREAL NA



château de Lusignan
Les Très Riches Heures du duc de Berry

Le Comte de Blossac, intendant du
Poitou a mené de 1753 à 1784 une
politique active de création d'espaces
publics notamment à Poitiers, Niort,
St Maixent, Châtelleraut et Lusignan

Promenade de Blossac Lusignan

caractéristiques du site

Implantée sur les parties les plus hautes de l'agglomération, la Promenade de Blossac fut aménagée au XVIII^e par le Comte de Blossac, intendant du Poitou, sur la base de l'ancien château féodal. Ce jardin à la française, où 600 ormeaux et charmilles avaient été plantés en 1774, s'étend sur un éperon rocheux dominant la vallée de la Vonne (site inscrit du cirque de la Vonne) et la forêt communale du Grand Parc, ancien domaine de chasse des seigneurs de Lusignan.

La promenade a été conçue dans le même esprit que la Promenade de Blossac à Poitiers, avec des allées rectilignes bordées de tilleuls de Hollande et des espaces herbeux encadrés de haies basses. Elle s'organise ici sur deux niveaux de terrasses plantées dont la plupart des allées (revêtues en stabilisées) possèdent un double alignement de tilleuls. On compte environ 320 sujets.

Sur le niveau le plus bas, Place du Bail, deux allées perpendiculaires se coupent en leur milieu dessinant des carrés de pelouses identiques. Ce vaste espace est lui-même entouré d'une allée possédant un double alignement de tilleuls. L'allée est n'est plus arborée et propose un espace de stationnement. Au nord, masqués par les tilleuls, on devine d'anciens bâtiments vestiges du château, aujourd'hui office du tourisme, maison des associations... Ces équipements sont accompagnés de parking d'aspect routier trop banal pour le site. Un Bâtiment du début du XX^e bloque la vue sur le château. En contournant ces bâtiments les vestiges du château sont perceptibles depuis un chemin descendant la falaise. Un triangle de pelouse bordé d'une allée à double alignement de tilleuls permet d'accéder à la promenade de Blossac. La photo aérienne révèle sur cette espace et dans l'axe des deux allées principales, les vestiges de plantation en arrondi qui pourraient être une placette circulaire d'articulation entre les deux terrasses.

La terrasse supérieure est plus importante. Une large allée centrale orientée nord/est sud/est traverse la plateforme. De part et d'autre 2 allées parallèles avec double alignements de tilleuls complètent l'allée centrale qui est aussi une partie de la Voie de Tours chemin vers St Jacques de Compostelle (Via Turonensis- GR 655 – Unesco). Quelques bancs sont installés au pied des tilleuls. Sa situation offre un panorama exceptionnel. De part et d'autre de ces allées, des belvédères surplombent et offrent des vues d'un côté sur le cirque de la Vonne et sa vallée, la forêt, le viaduc de la voie ferrée ainsi que sur le bourg ancien de Lusignan; de l'autre sur l'extension urbaine récente de Puy Berger et les alentours.

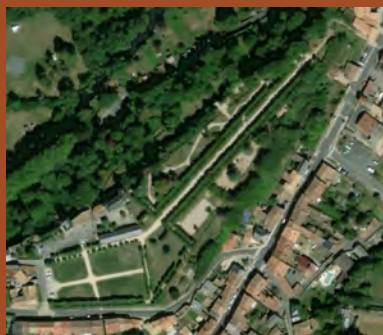


Vue de la promenade sur la Vonne

Le belvédère nord/ouest propose un lieu de promenade non rectiligne, agrémenté de massifs arbustifs et fleuris et de bancs pour admirer les vues. On note la présence d'une sculpture contemporaine représentant Geoffroy la Grand'Dent (fils de Mélusine) et en léger conte-bas on accède par des escaliers à une grotte dont l'entrée est fermée par un grillage et masquée par de la végétation.

Le belvédère sud/est propose des espaces d'activités ludiques avec des jeux pour les enfants (balançoires, tourniquets, bancs...).

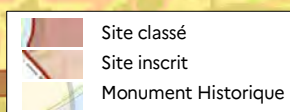
Le site se termine par des escaliers entre des vestiges (puits ou fondation) permettant de redescendre aux pieds des remparts. A noter sur une des marches la marque d'une des griffes de la fée Mélusine, un des principaux personnages féeriques du Moyen Age. Côté Vonne au niveau de la falaise, un cheminement enherbé au pied des vestiges permet de découvrir l'importance de la forteresse au Moyen Age, lorsqu'il était l'un des plus grands châteaux forts de France.



Promenade de Blossac Lusignan



Site inscrit cirque de la Vonne



orientations de gestion

Evolution du site :

- lieu de promenade et de spectacle (festival de musique Mélusik)
- parc public
- le parcellaire a été changé
- projet de création d'un jardin médiéval
- un SPR serait en prévision

Recommandations

- > maintenir la qualité des espaces
- > réactualiser les limites du site en l'étendant si possible sur la pente de la vallée de la Vonne

**La promenade de Blossac est un lieu historique
qui ne doit pas être transformé en espace public ordinaire**

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Liberté
Égalité
Fraternité



site classé

par arrêté le
07/09/1912

superficie
8,7 ha

commune de
Poitiers



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
classé

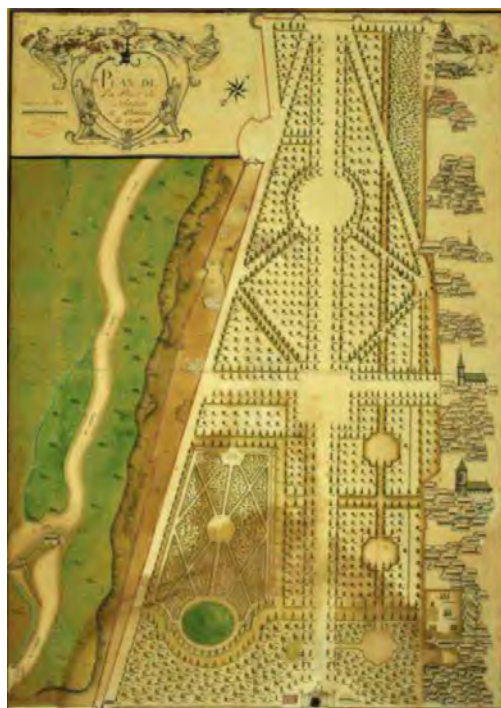


Promenade de Blossac Poitiers

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
artistique et **historique**,
ce parc urbain est un des premiers
sites de France à avoir été classé dès
1912.

La promenade de Blossac est
emblématique de la ville de Poitiers,
de par son histoire et sa position
topographique de belvédère
dominant la vallée du Clain
à deux pas du centre ville.
Cette protection est complémentaire
à celle du SPR de la ville.



Promenade de Blossac 1798
Plan de Léo Casillo
archives départementales

Le Comte de Blossac, intendant du
Poitou a mené de 1753 à 1784 une
politique active de création d'espaces
publics notamment à Niort, St
Maixent, Châtellerauld, Lusignan (site
classé) et Poitiers...

le site

Ce site fait partie d'un ensemble de
falaises qui caractérise les vallées du
Clain et de la Boivre et qui ont
façonné l'implantation de la ville de
Poitiers.

C'est un parc urbain qui fut construit
sur l'emplacement d'une ancienne
nécropole gallo-romaine, situé à
l'entrée sud de la ville. Il a été mis en
œuvre dans la seconde moitié du
XVIII^e, sur la structure des anciens
remparts Plantagenêt du XII^e, par le
Comte de Blossac, intendant du
Poitou. Le « clos de Gilliers »,
initialement prévu pour accueillir une
industrie de la soie avec une pépinière
de mûriers blancs « s'est imposé dès sa
création comme l'une des plus
élégantes promenades de France ». Sa
grande terrasse surplombant la rivière
à 43 m de haut présente un belvédère
majestueux sur la vallée du Clain.

*« La promenade dans un parc ancien
nous transporte en quelque sorte
dans l'espace et dans le temps ;
le dépaysement est double ; il faut
préserver le lieu pour qu'il garde cette
capacité à nous « emmener ailleurs »,
c'est une capacité précieuse ; si l'on
retrouve les mêmes équipements qu'à
la plaine de sports ou sur le parcours
santé, le parc de Blossac ne peut plus
nous transporter, il perd de sa densité
d'évocation, il se banalise ... »*

H. SYRIÈS, paysagiste-conseil de l'État

caractéristiques du site



La porte d'honneur
Gaspard Duché du Vancy 1780



L'allée centrale



La Tour à l'oiseau



L'allée du belvédère



Le jardin anglais



Le jardin d'ombre et de lumière

C'est un parc public caractérisé par une sensation d'espace et de majesté, qui pourtant recèle nombre de lieux à échelle plus intime et aux ambiances végétales diversifiées. La grande caractéristique est l'impression stupéfiante d'un balcon dû à l'élévation des anciens remparts. La partie la plus au sud, qui a conservé le tracé régulier le plus épuré se présente comme une immense terrasse, à niveau avec le haut des plateaux sur la rive opposée du Clain. La tour à l'oiseau offre une vue circulaire sur la vallée. En réalité, selon la situation du promeneur, la portée des regards varie ; le long du mur de soutènement, les vues plongent sur la vallée tandis que sous les ombrages des tilleuls, le regard porte plus loin. La ligne des remparts marquait un angle rentrant, « accident topographique » qui révèle davantage encore le linéaire de la terrasse.

Malgré ses très nombreux tilleuls (1011 sujets sur 1330 arbres), le parc présente une grande diversité d'arbres anciens remarquables à découvrir (mais aussi à soigner ou remplacer).

Ce grand parc régulier aux tracés réglés par une géométrie rigoureuse, est typique des « jardins à la française ». Il est composé d'une combinaison de 3 **figures végétales majeures** : l'alignement en rideau, le bosquet et la haie basse. Il est structuré par le croisement perpendiculaire de deux allées principales ; la grande allée et l'allée du vase. Ces deux allées sont des allées doubles composées d'une allée centrale et de deux contre-allées de tilleuls. Le bord extérieur des contres-allées est délimité par un alignement d'arbre de forme libre et par une banquettes de verdure de 1,30m de hauteur (charmille taillée) permettant de délimiter clairement les espaces tout en laissant perméables les champs de vision. C'est un type de cloisonnement subtil et majeur dans la conception initiale du parc. Les arbres qui accompagnent ces allées sont taillés en rideau de part et d'autre du cheminement central et en marquise sur les côtés extérieurs offrant ainsi des silhouettes spécifiques qui confèrent une image structurée et architecturée au parc.

En dehors des allées les arbres sont laissés en port libre dans des secteurs plus paysagers.

Cet aspect est resté semblable à celui qu'il avait à son origine ; ce qui en fait un témoin privilégié d'une époque.

Cependant ce parc tout en conservant son aspect originel, n'est pas resté figé et a été transformé.

Dès le XIX^e, les mûriers ont été remplacés par des tilleuls de Hollande. Un kiosque à musique, un café et un bassin central ont été implantés. Puis la création du jardin anglais plus densément boisé, a modifié une partie du parc de par ses espaces plus intimes, ses pièces d'eau et ses statues. La fonte, matériau à la mode à l'époque, est utilisée pour les bancs, lampadaires et statues.

Mi XX^e, le jardin de Rocaille et le jardin méditerranéen sont venus agrémenter la falaise entre les remparts et la rue à l'est du parc. En contrebas, après l'avenue, le versant a été assez massivement bâti. En bas de versant, ripisylve et jardins confondus forment une abondante végétation en bord de rivière, que l'on découvre du parc.

A cette époque, dans le jardin anglais, modeste ménagerie, grotte aquarium, petit kiosque pittoresque et jeux d'enfants ont été installés. Le bassin central a été agrémenté d'un jet d'eau et l'allée centrale a été recouverte d'un enrobé teinté aujourd'hui enlevé.

Début XXI^e, le déménagement de la gare routière a permis au site de retrouver son intégrité en y créant à la place le jardin d'ombre avec sa grande pergola, le jardin de lumière et le grand pré avec son théâtre de verdure et sa vaste prairie. A l'opposé une nouvelle aire de jeux a été créée et un manège très banal a été autorisé.

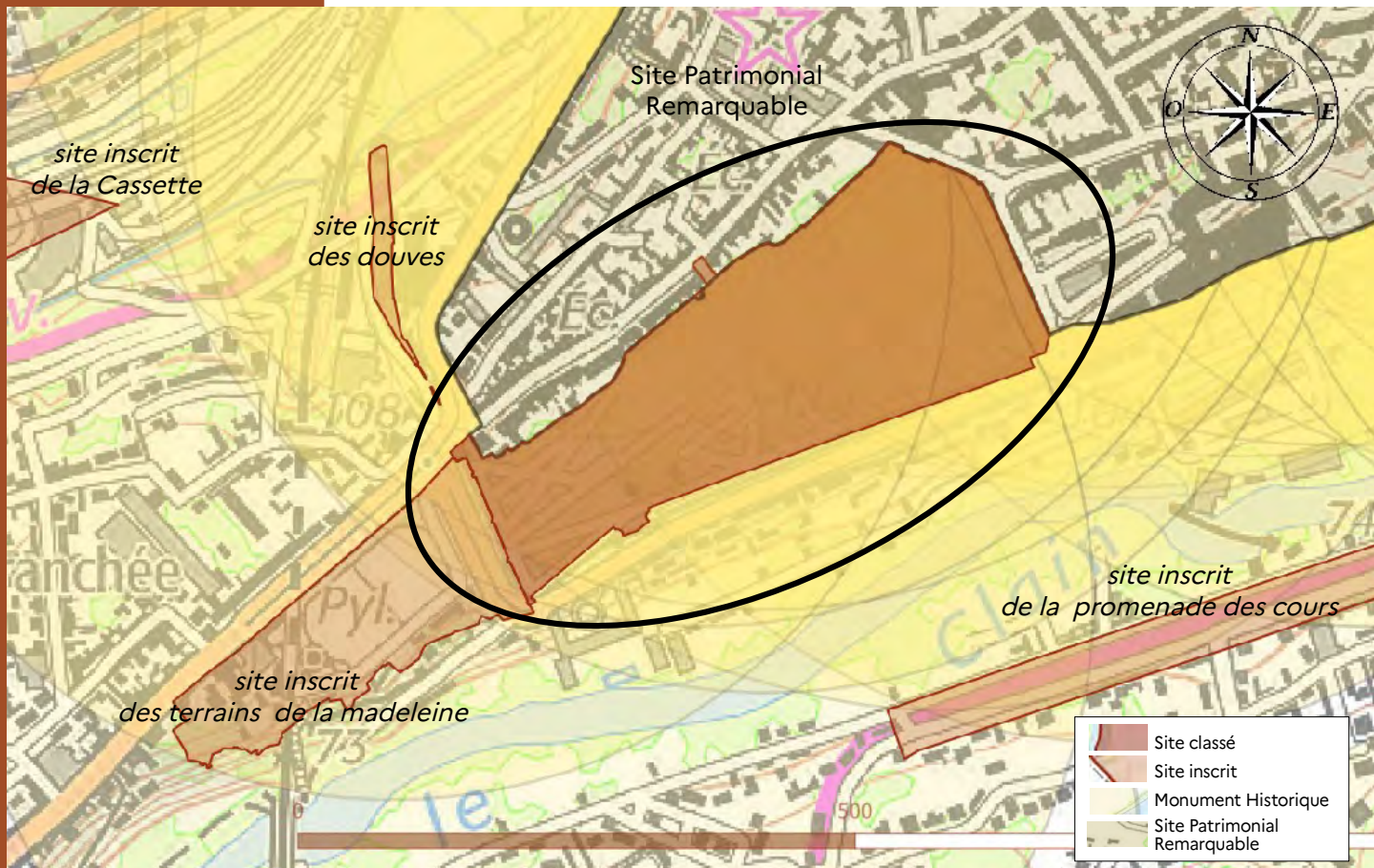
On accède au parc en franchissant de belles grilles notamment à l'entrée d'honneur située au nord. L'entrée sud se fait par un escalier imposant tandis que les trois autres accès sont au niveau de la ville, un à l'est puis un autre au nord donnant directement sur le jardin anglais. Un accès véhicules ainsi que des escaliers coté falaise du Clain complètent ces accès. Aujourd'hui le parc, facile à sécuriser, accueille les événements festifs de la ville ce qui n'est pas sans incidence sur le site.

Un plan de gestion est en cours de validation proposant des actions de valorisation et de re-dynamisation de la Promenade de Blossac.

Côté sud, au pied des remparts (classés monument historique,) l'image routière avec ses espaces de stationnement et sa route reste forte malgré la présence d'un mail planté. Cet espace fait partie d'un site inscrit plus vaste englobant un stade et une zone urbaine en bord de falaise dans la continuité du parc. Passé le carrefour, à l'ouest, un autre site inscrit englobe les restes des remparts allant vers la vallée de la Boivre.

La promenade de Blossac a été choisi comme site classé emblématique pour célébrer le centenaire de la loi de 1906 protégeant les monuments naturels et sites en France.

Promenade de Blossac Poitiers



orientations de gestion

Evolution du site :

- il a subi les tempêtes et le vieillissement des arbres,
- la reconquête du secteur du Grand Pré a permis de retrouver l'intégrité du parc,
- des projets ont été validés pour redynamiser la promenade tout en « confortant la structure maîtresse issue du XVIII^e »

Recommandations

- > poursuivre la collaboration et le travail engagés avec Poitiers dans le cadre « Blossac se ressource » en amont des projets à venir
- > être attentif aux évolutions futures : concerts, feux d'artifice, jeux, expositions temporaires...

C'est un lieu remarquable qui mérite la protection de site classé.

La fragilité de ce type de lieu est sa destination de parc public, qui parfois entraîne des aménagements fonctionnels, des équipements de jeu, toutes sortes d'interventions minimales qui insidieusement altèrent le caractère historique et artistique du lieu.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne



site inscrit

par arrêté le
16/04/1934

superficie
0,29 ha

commune de
Poitiers



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit



motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
artistique et historique,
cette séquence présente une partie
des vestiges des remparts Plantagenêt
de la ville de Poitiers, qui, depuis le
point haut du plateau, face à
l'extrémité sud du parc de Blossac,
descend droit dans la pente vers la
vallée de la Boivre, sur le versant
exposé nord.



les douves Poitiers



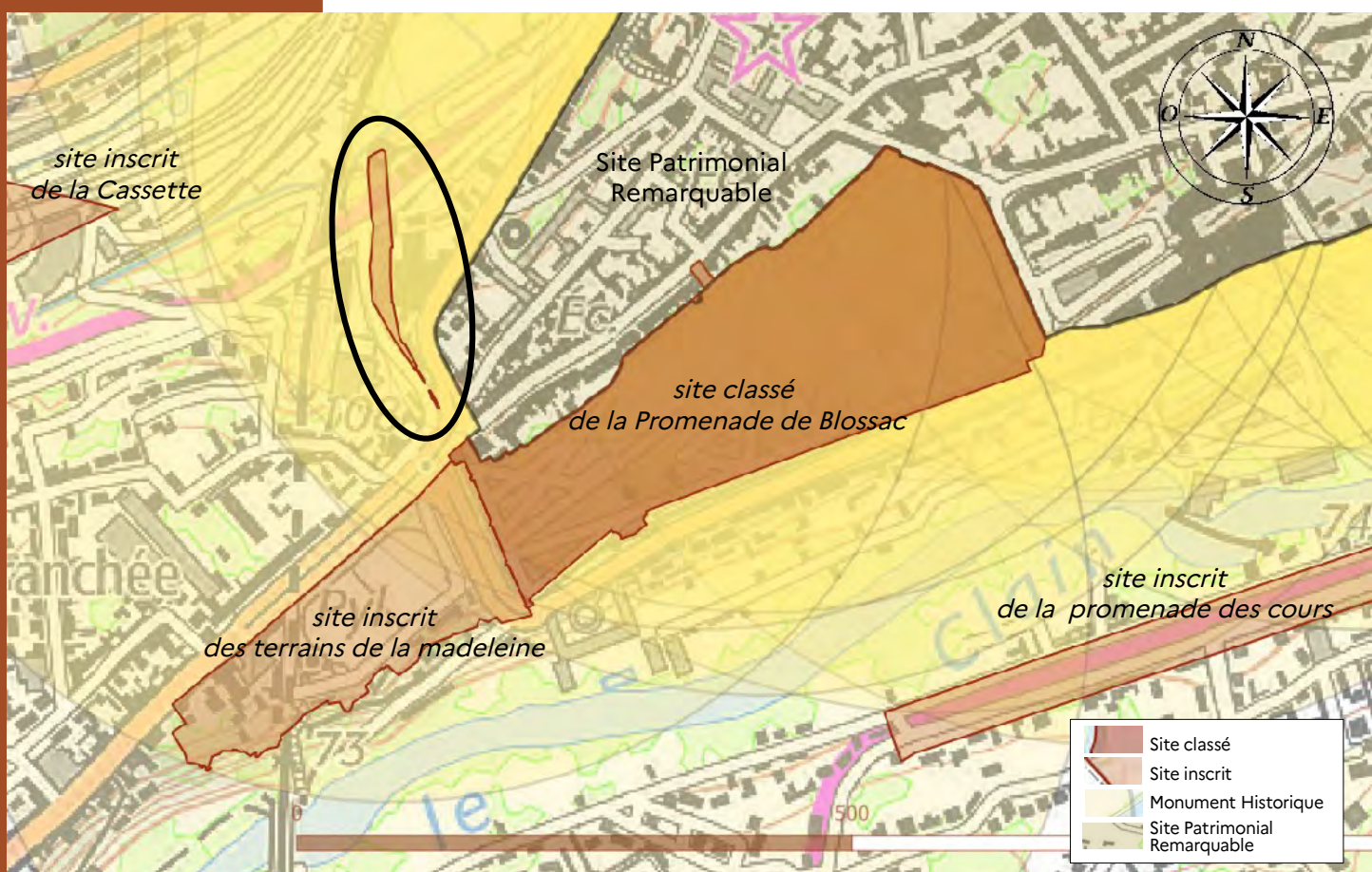
caractéristiques du site

Le Clain et la Boivre, son affluent,
enserrent la ville ancienne de Poitiers,
bâtie sur un éperon rocheux. C'est au
niveau où ce relief entre les deux
rivières est le plus étroit que
l'enceinte a été édifiée pour défendre
la ville depuis le sud.

Le site prend en compte l'ancien fossé
devant les remparts. A partir du
carrefour de la Madeleine,
anciennement porte de ville, on
accède au site par la rue des douves.
Dans sa partie « publique » le site est
très resserré et ne présente que
l'intérêt de monument historique
avec le restant des remparts
surmontés d'habitations et longés de
véhicules en stationnement. Dans la
partie « privée » le site s'élargit, le
pied de rempart est dégagé de toute
végétation ligneuse, le sol est en
herbe avec un sentier bordé d'arbres
en surplomb dégageant la lisibilité de
la ligne de remparts.

Le site se prolonge jusqu'à un petit
ruisseau affluent de la Boivre. Sur la
bordure ouest du site, une bande
boisée isole de l'environnement
immédiat de la voie ferrée. Une
brèche dans le rempart a été réalisée
autrefois afin de faire passer un
tramway ; c'est aujourd'hui la rue des
remparts.

les douves Poitiers



orientations de gestion

Evolution du site :

- belles vues proches sur la ligne de remparts dans un cadre arboré au nord du site

Recommandations

> préserver le vide des douves, éviter toute installation de mobilier urbain, ne pas transformer en square.
> maintenir la partie enherbée
> mettre plus en valeur les remparts sur la partie haute du site

**L'élément architectural des remparts est impressionnant.
la question de la redondance de protection se pose
(monument historique / site inscrit)**

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



site inscrit

par arrêté le
07/12/1931

superficie
3,44 ha

commune de
Poitiers



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

Terrain de la Madeleine Poitiers



motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque,
ce terrain permet de maintenir un
certain vide à proximité de
la promenade de Blossac,
emblématique de la ville de Poitiers.

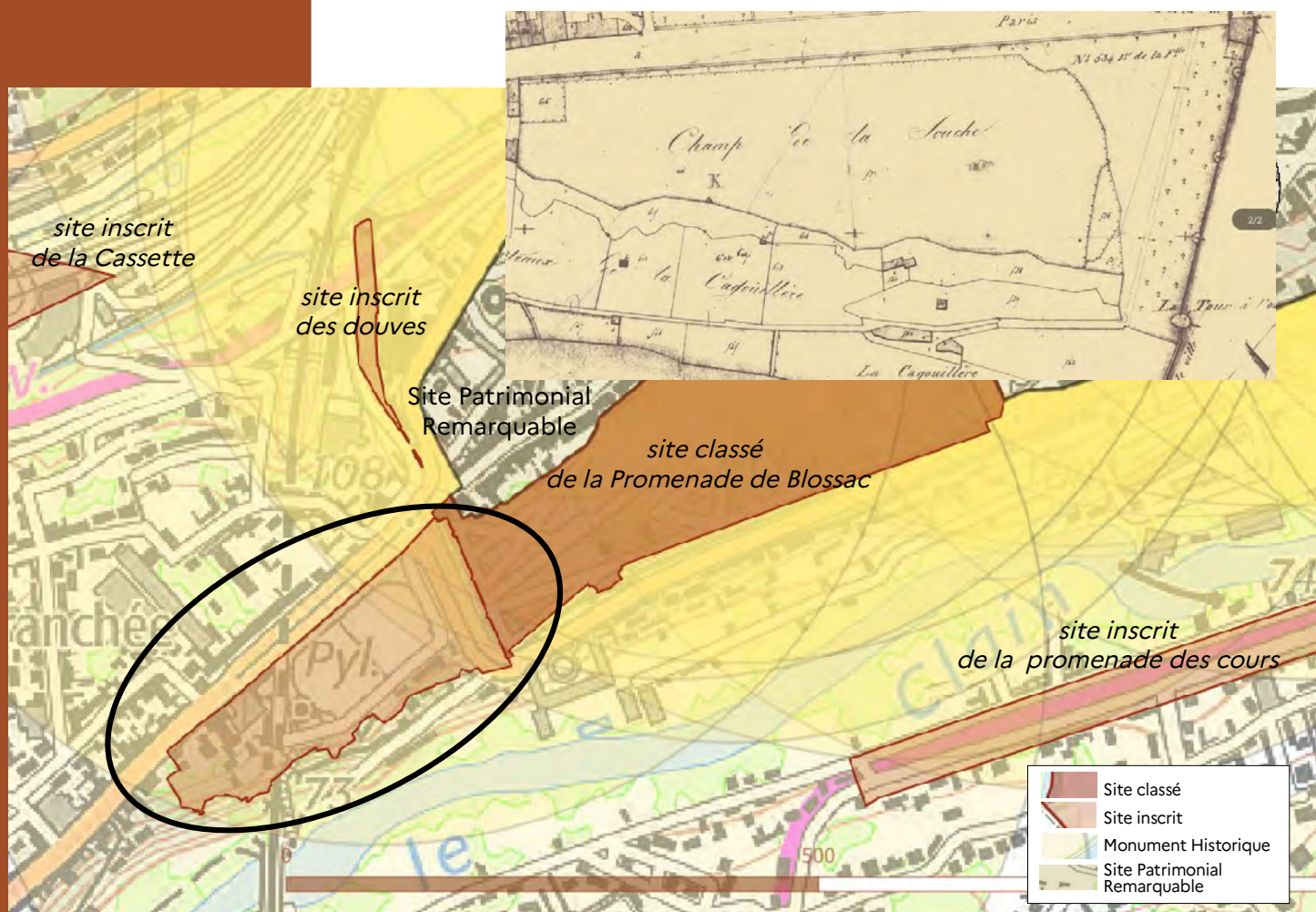


caractéristiques du site

Le Champ de la Souche, appelé terrain de la Madeleine, se situe en rive gauche du Clain, au sud de la promenade de Blossac. Il comprend le rebord de plateau de la Cagouillère ainsi que le premier ressaut de la paroi calcaire. Il est traversé par une voie ferrée en tunnel sous le relief depuis plus d'un siècle. Ce vaste terrain permettait de dégager un espace de mise en valeur des remparts, mais ce champ est devenu au fil du temps un morceau de ville très composite. Des villas du XIX^e, en occupent le rebord et dominent la vallée en profitant, elles, des vues sur le Clain. Du chemin de la gagouillère les vues sur la falaise restent très pittoresques. La rue de la Madeleine présente aussi de belles maisons aux façades XIX^e, ainsi qu'un espace de stationnement où malheureusement est installé un pylône de téléphonie qui brouille les perspectives que l'on peut avoir depuis le parc de Blossac. Cet espace urbanisé présente aussi des activités le long de l'avenue de la libération, notamment, un garage qui banalise ce secteur. A l'extrémité sud du site on notera la présence d'une vaste demeure XIX^e appelée autrefois « le château ». Au centre du site, le terrain de sport et ses équipements, grillages, haies, guichets, vestiaires etc... renforcent encore la banalisation du site. A l'extrémité nord, les alignements de tilleuls et les remparts Plantagenêt amenuisent là aussi cette impression de banalisation entre route et stationnement.

Terrain de la Madeleine Poitiers

Depuis le site de la Madeleine, les vues sont courtes, fermées par l'urbanisation qui a beaucoup évolué. Le maintien du "vide" que génèrent les terrains de sport présente aujourd'hui le seul intérêt du site dans le cadre de la préservation des vues depuis la promenade de Blossac.



orientations de gestion

Evolution du site :

- peu de vues
- urbanisation qui a beaucoup évolué
- terrains de sport
- pylône de téléphonie

Recommandations

- > proposition de désinscription du site en 2017 finalement refusée afin de préserver les vues depuis le site classé de Blossac,
- > le projet Blossac se ressource devrait permettre de requalifier une partie du site.

**Ce site ne ressemble plus à ce qu'il était au moment de sa protection.
Son seul intérêt est de préserver les vues depuis le site classé de la promenade de Blossac.**

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



site inscrit

par arrêté le
28/07/1931

superficie
29,75 ha

commune de
Poitiers

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

La cassette - vallée de la Boivre Poitiers

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
scientifique et pittoresque
cette séquence de la vallée de la
Boivre a été classée en 1931.
Ce site aux portes de Poitiers épouse
une partie de la vallée de la Boivre.
Le site est contiguë au site inscrit de la
vallée de la Boivre (1996).

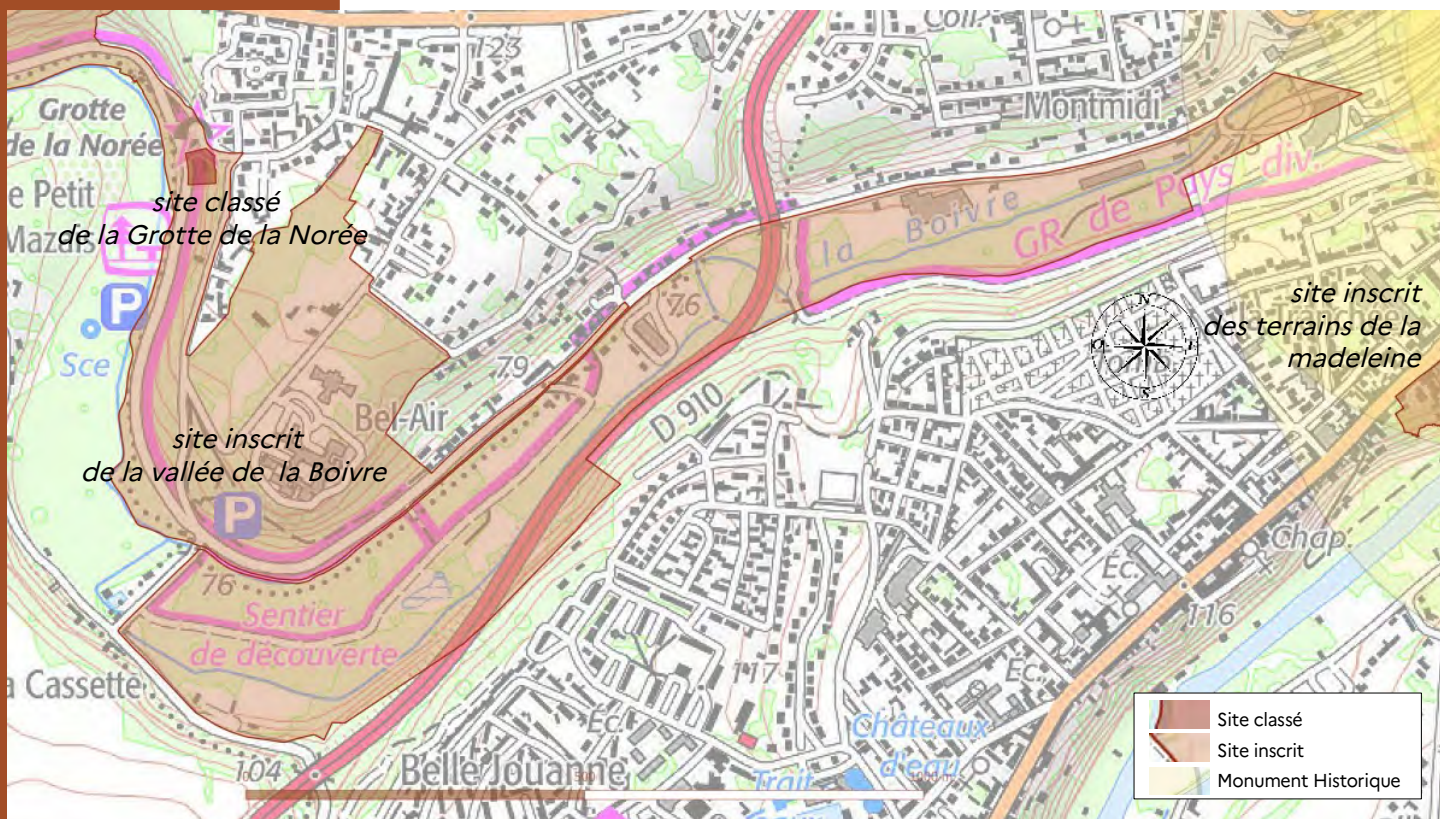
Le site se trouve à l'ouest de la ville de
Poitiers, dans la vallée étroite de la
Boivre et ne concerne que le fond de
celle-ci. Il s'agit d'une zone humide,
traversée par la rivière et irriguée par
des canaux de dérivation, comportant
trois séquences marquées

caractéristiques du site

La première séquence à l'est, est à
l'arrière du centre de maintenance de
la gare et ancien dépôt des tramways.
En contre bas de la route de la
cassette, on aperçoit la Boivre et sa
ripisylve d'abord à travers une
glissière, puis entièrement masquées
par les bâtiments imposants d'une
ancienne zone artisanale à
l'architecture sans qualité, vides ou
transformées en halle des sports.
L'intérêt de cette séquence se trouve
derrière ce front bâti entre les bras de
la Boivre. Il s'agit d'un vaste parc
urbain réalisé dans la plaine de la
vallée face à une falaise très boisée, en
contre-bas du quartier Chilvert. Il
présente des aires de pique-nique et
des sentiers. On accède à la suite du
site par un «tunnel», seul point de
passage, servant de «viaduc» à la voie
de contournement qui coupe le site
en deux. Là aussi quelques vestiges
d'activités marquent cette seconde
séquence, bloquée entre
l'urbanisation sur la falaise de Biard (la
Boivre est la limite nord du site) et le
remblai du contournement sur le
versant opposé. Cependant elle
présente des jardins potagers avec
cabanon, bien entretenus et irrigués
par plusieurs canaux. La troisième
séquence, la plus à l'ouest, a été
aménagée pour recevoir du public.
Plusieurs ponts permettent de franchir
les différents canaux et de parcourir le
site entre les zones boisées et les
roselières. Les aménagements sont
discrets, quelques bancs ont été
disposés çà et là. Des structures
végétales remarquables longent les
canaux par endroits, notamment des
platanes en cépées.



La cassette - vallée de la Boivre Poitiers



orientations de gestion

Evolution du site :

- construction d'entrepôts sans qualité défigurant le site le long de la route,
- construction d'une infrastructure qui longe et coupe le site fermant ainsi la vallée,
- fortes nuisances sonores,
- aménagement d'un parc urbain derrière les entrepôts,
- aménagement en fin de site,
- la ville souhaite mettre en valeur la Boivre dans un grand projet autour de la gare

Recommandations

- > exclure du site la partie amont jusqu'à la moitié de la seconde séquence,
- > revoir le périmètre du site avec les communes de Biard et de Vouneuil/Biard.

Le maintien de ce caractère « dépayçant » est un enjeu fort à l'échelle de l'agglomération du Grand Poitiers qu'il faut préserver voire requalifier sur l'ensemble de la vallée de la Boivre.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



site inscrit

par arrêté le
31/05/1932

superficie
4,32 ha

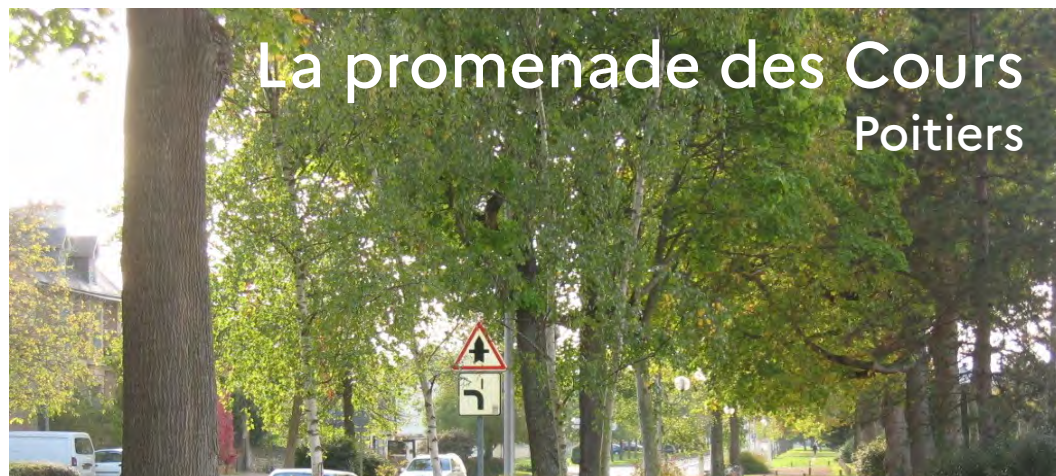
commune de
Poitiers



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit



La promenade des Cours Poitiers

motivation de la protection

De par son intérêt
patrimonial **historique**,
cette séquence en rive droite de la
vallée du Clain est protégée par un
arrêté ministériel d'inscription dès
1932.

C'est un espace urbain
autrefois lieu emblématique
de Poitiers.

« Une promenade avait été aménagée
dès 1686 avec 4 rangs d'ormes
formant 3 allées.

En 1755 les foires de la ville y furent
déplacées et les militaires l'utilisèrent
pour leurs exercices à feu et les revues
du 14 juillet début XX^e, mais
globalement, à cette époque, le site
était plutôt dégradé et l'apparition de
la graphiose de l'orme fit d'énorme
ravage sur les ormes, puis la
promenade se transforma en route.
Il faudra attendre 1978 pour que la
promenade des cours soit
réaménagée dans un esprit square et
cloisonnée car la voie restait l'une des
plus circulées de la ville.

Des arbres d'essence variées, des
haies et des massifs ont été plantés
réduisant ainsi l'idée initiale de
promenade.

Le projet démarré en 2014 a eu pour
objectif de redonner une image de
promenade en s'appuyant sur la
simplicité du mail d'origine. Seules les
essences d'arbre ont été modifiées ;
en effet les tilleuls de par leur forme
proche remplaceront
progressivement les platanes malades
qui avaient eux mêmes supplanté les
ormes initiaux. »

Source : Grand Poitiers

caractéristiques du site



La promenade des cours se situe en
rive droite du Clain, parallèlement à la
rivière, au sud de la ville de Poitiers.
Elle se développe sur 950 m de long
entre le pont st Cyprien et l'avenue
du parc d'artilleries sur une largeur de
70 m.

Ce mail historiquement composé de
trois allées bordées d'alignements
d'arbres, comprend aujourd'hui un
large accotement dédié au
stationnement (première allée), une
large voirie (deuxième allée), et une
partie plus arbustive et piétonne
(troisième allée) ainsi que la rue du
bas des sables, en contre-bas
d'environ 2 m. La différence de
niveaux est réglée par des murs de
soutènements bâtis en pierre, avec
d'intéressants traitements des
escaliers parallèles au soutènement.
La terminologie de "promenade"
convient davantage à la troisième
allée qu'à l'ensemble complet.
Autrefois lieu historique ouvert, la
promenade a pris un aspect plus
ordinaire et cloisonné.

La promenade des Cours Poitiers

caractéristiques du site

La première séquence, venant du pont St Cyrien, est dédiée à la voiture. Elle donne accès à la rue du bas et à la rue du haut des sables. C'est un vaste carrefour aménagé en 2018, présentant des espaces verts fleuris, des espaces piétons et cycles en béton désactivé et pavés, des arrêts de bus, des poubelles enterrées, des espaces de stationnement de part et d'autres (en stabilisé au nord et plus organisé au sud). L'alignement d'arbres de la première allée a été replanté.



Puis les vestiges du mail apparaissent, en trois allées distinctes.

La première allée (sud) est sans aménagement particulier, elle donne accès au côté le plus urbanisé de la promenade. Elle est totalement encombrée par les véhicules stationnés et sans réelle mise en valeur de l'alignement de beaux platanes dans sa partie centrale. A noter qu'après la rue du fief de Grimoire c'est un alignement de tilleuls qui se poursuit, plus aménagé avec des espaces enherbés entrecoupés d'accès riverains, ouverts sur les façades.



Entre les arbres d'alignement, l'allée centrale se compose d'une voie à double sens avec du stationnement longitudinal très prisé par les utilisateurs de l'îlot Tison.

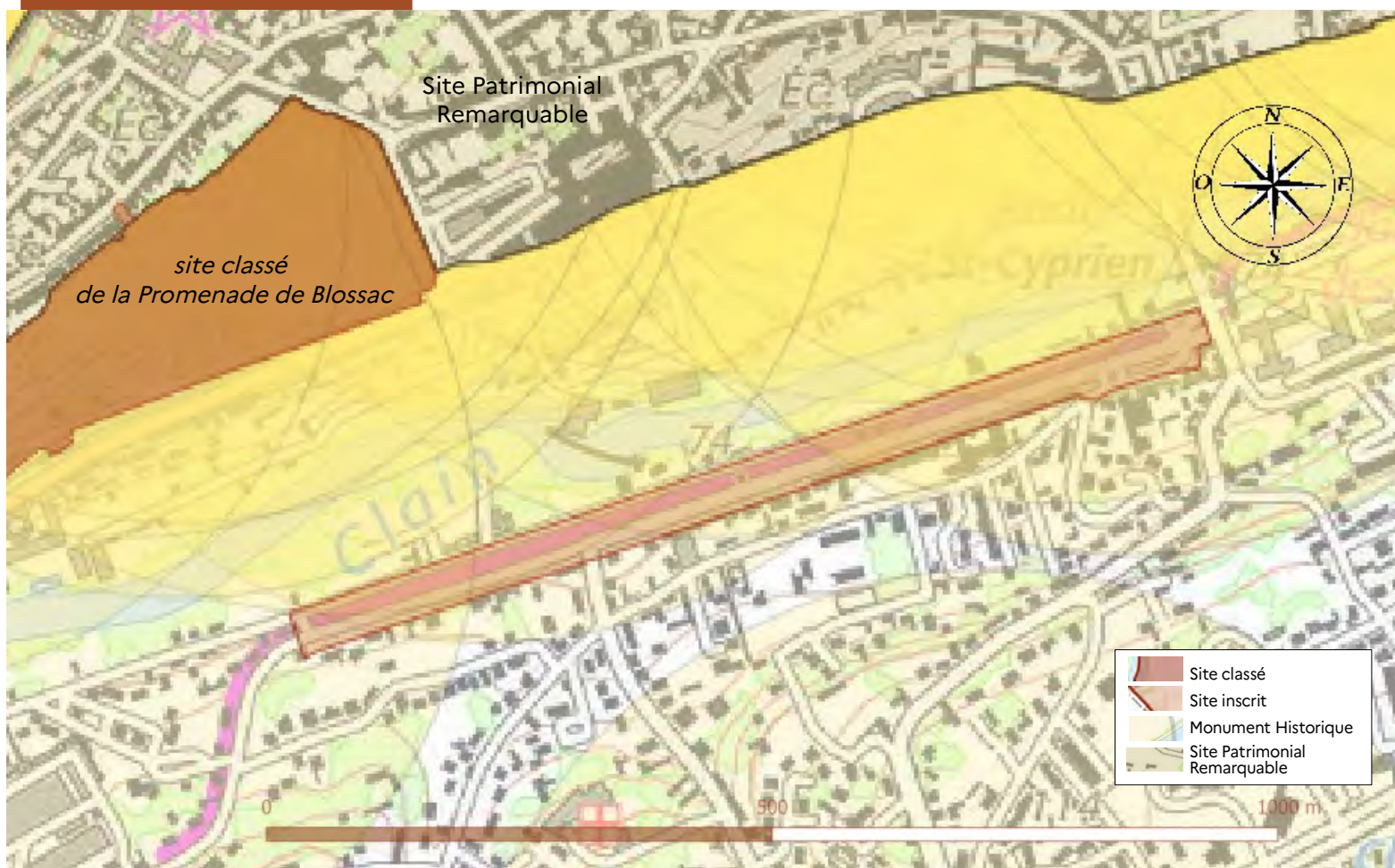
La troisième allée du mail accueille le cheminement piétonnier, traité en stabilisé. C'est une sente au tracé redevenu rectiligne, ponctué de mobilier de couleur blanche et bordée d'arbres. Plusieurs petits bâtiments ou édicules sont venus encombrer la partie centrale, principalement dédiée au jeu de boules. Les haies ont été supprimées afin de redonner un caractère ouvert et des tilleuls (encore jeunes) sont venus compléter le maillage des platanes restants (arbres tous les 10m en longueur, tous les 7,5m en largeur). Un treillis en bois de 30 de cm a été installé côté rue le long de la rue. Cette partie, surélevée par rapport au terrain naturel, offre de belles perspectives sur les deux rives du Clain et sur la falaise opposée.



Sur une grande partie, la différence de niveaux entre l'espace précédent et la rue du bas des sables est réglée par des murs de soutènements bâtis en pierre présentant des accès par des escaliers. En 2018 une rampe pour les personnes à mobilité réduite a été créée face à l'accès à L'îlot Tison. Cette rue est bordée de quelques belles maisons et de jardins donnant sur le Clain qui font partie intégrante du site.



La promenade des Cours Poitiers



orientations de gestion

Evolution du site :

- différents projet sont en cours visant à redonner de la qualité à se site
- aménagement de l'îlot Tison face au site
- site inclus dans le projet de site classé des vallées du Clain
- demande de jeux bas pour enfants

Recommandations

> redonner le caractère sobre et dépouillé du champ de foire originel à cet espace public ancré dans l'histoire de la ville qui mériterait un projet de mise en valeur et de reconquête par les "vides"

Espace public ancré dans l'histoire de la ville qui mériterait un projet de mise en valeur par une reconquête des "vides".

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



site classé

par arrêté le
31/07/1939

superficie
0,10 ha

commune de
Poitiers



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
classé

Les terrains communaux de l'église Ste Radegonde Poitiers

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
artistique,
ce site composé de terrains
communaux se trouve devant le cœur
de l'église Sainte-Radegonde
en contre bas du boulevard



caractéristiques du site

L'église Sainte-Radegonde est une des plus anciennes de Poitiers, elle fut consacrée en 1099. Le site classé, square sans qualité particulière, correspond aux terrains communaux situés au niveau du cœur à l'arrière de l'église. Il ressemble davantage à un espace de liaison qu'à un lieu de séjour au pied d'un édifice remarquable. D'autant plus qu'en longeant l'église au nord, par un cheminement minéral, le site rejoint la place Sainte-Radegonde inscrite, elle, en 1934. Les terrains communaux, légèrement en contre bas du boulevard, présentent des espaces verts traversés par des cheminements piétons. Ces espaces verts font l'objet de plantations saisonnières sans réelles interactions avec le cœur de l'église.

De l'autre côté du boulevard, dans le prolongement des bâtiments de part et d'autre du site, un aménagement récent a permis de dégager un espace sans véhicule sur le parking. Cette espace met ainsi en relation l'église avec le Clain et permet de dégager la vue sur l'édifice que l'on soit proche ou sur la falaise d'en face (sites inscrit et classé des dunes). L'aménagement est minéral avec des plantes rases. La ripisylve pourrait être moins fournie afin d'offrir des vues lointaines sur les Dunes.

Les terrains communaux de l'église Ste Radegonde Poitiers

orientations de gestion

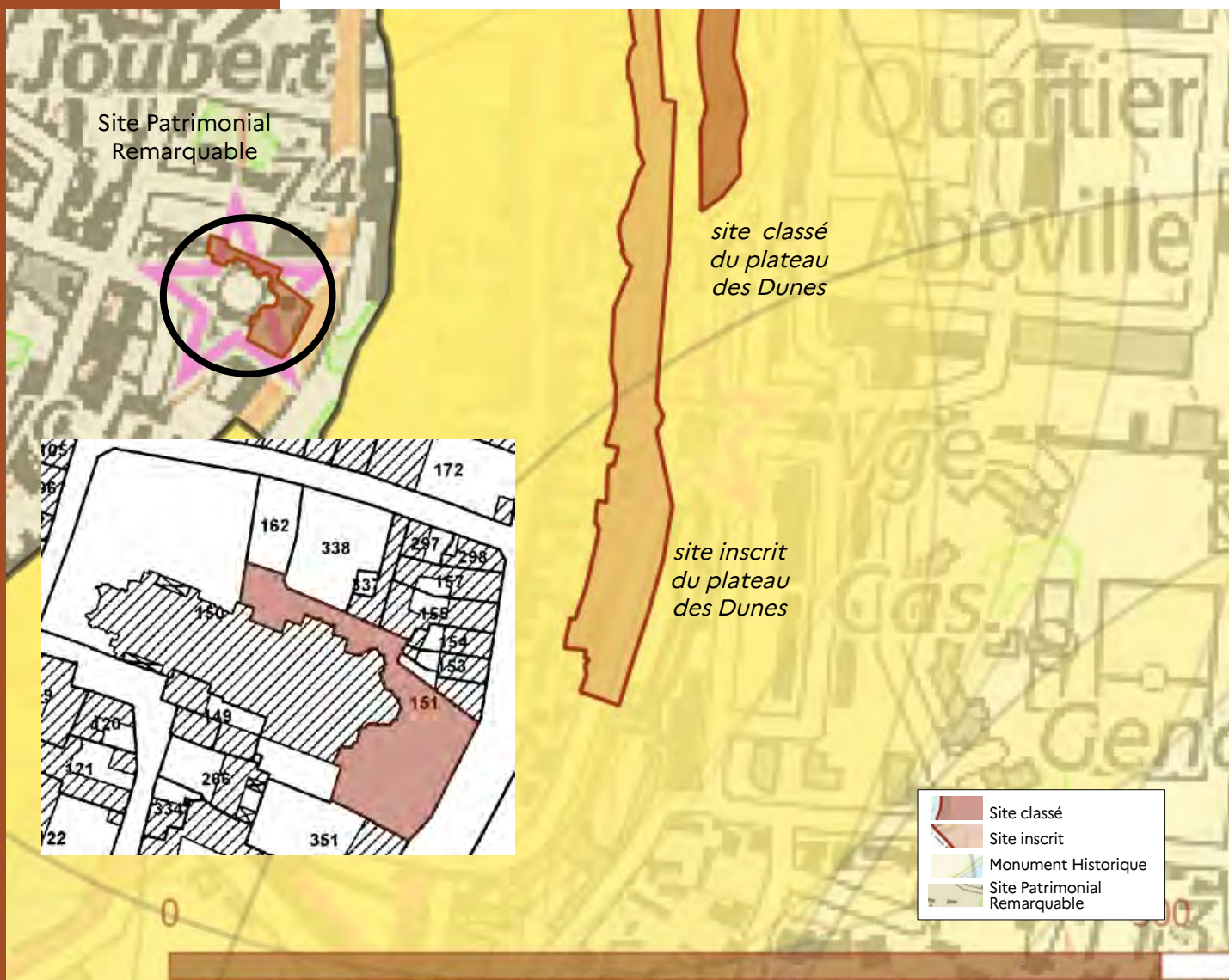
Evolution du site :

- plantations saisonnières sans intérêt

Recommandations

> envisager un projet qualitatif d'un espace clos, en résonance avec l'église et le site inscrit de la place St Radegonde.

Square ordinaire, sans caractère, mais très ouvert depuis l'aménagement de l'espace de stationnement en face.



**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



site classé

par arrêté le
18/06/1937

superficie
0,38 ha

commune de
Poitiers



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
classé

Le plateau des Dunes Poitiers



motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque,
cette séquence de la vallée du Clain,
classée en 1937, offre une falaise
calcaire abrupte, caractéristique de la
ville de Poitiers.

Ce site fait partie d'un ensemble de
falaises qui caractérisent les vallées du
Clain et de la Boivre et qui ont
façonné l'implantation de la ville.

Ce linéaire
de falaises orienté plein ouest,
offre un balcon sur la vallée,
face au cœur de ville.

Deux sites inscrits, l'un en 1932
(Rocher de Coligny) et l'autre en 1935
(comprenant le site classé)
complètent la protection du plateau.
Initialement prévu du pont neuf au
plateau en 1926, le site n'occupe
qu'une bande de 20 mètres en
bordure de plateau sur plusieurs
parcelles.



caractéristiques du site

Il s'agit d'un rebord de plateau
dominant la vallée du Clain, offrant un
point de vue remarquable sur le cœur
de ville, accompagnée d'une table
d'orientation récente qui remplace celle
offerte par le Touring Club de France en
1936 (gardée sur place).

Le site du plateau des dunes est abrupt,
très composite et difficile à
appréhender. Le terme Dunes vient du
mot celtique *dubes* qui veut dire
escarpement. Le boulevard Coligny
traverse le site permettant de relier le
bas de la falaise, quartier St Saturnin,
au plateau. Un escalier public permet
aussi de franchir le dénivelé depuis la
rive du Clain face au pont Joubert
jusqu'au plateau, face à la caserne du
quartier d'Aboville. Le long de l'escalier,
selon le décalage par rapport au terrain
naturel des vues latérales sont possibles
sur le site. Ce sont les jardins de
propriétés privées : soit des maisons
construites en pied de falaise dont le
jardin se développe en amont, soit des
maisons plutôt plus récentes dont le
jardin est latéral ou en contrebas. Il
reste quelques vergers ou potagers qui
laissent les vues libres. La falaise est
affleurrante par endroit. Sur le haut du
site, au débouché de l'escalier, il y a un
espace public ordinaire organisé autour
de la table d'orientation et entouré
d'espace de stationnement (hors site).
Malgré la situation dominante, très
rapidement les vues sont confisquées
par la végétation ou des constructions.

Le plateau des Dunes Poitiers

Le site est coupé en deux par 2 parcelles bâties et amputé d'une partie par le boulevard Coligny, pourtant construit en 1870.

orientations de gestion

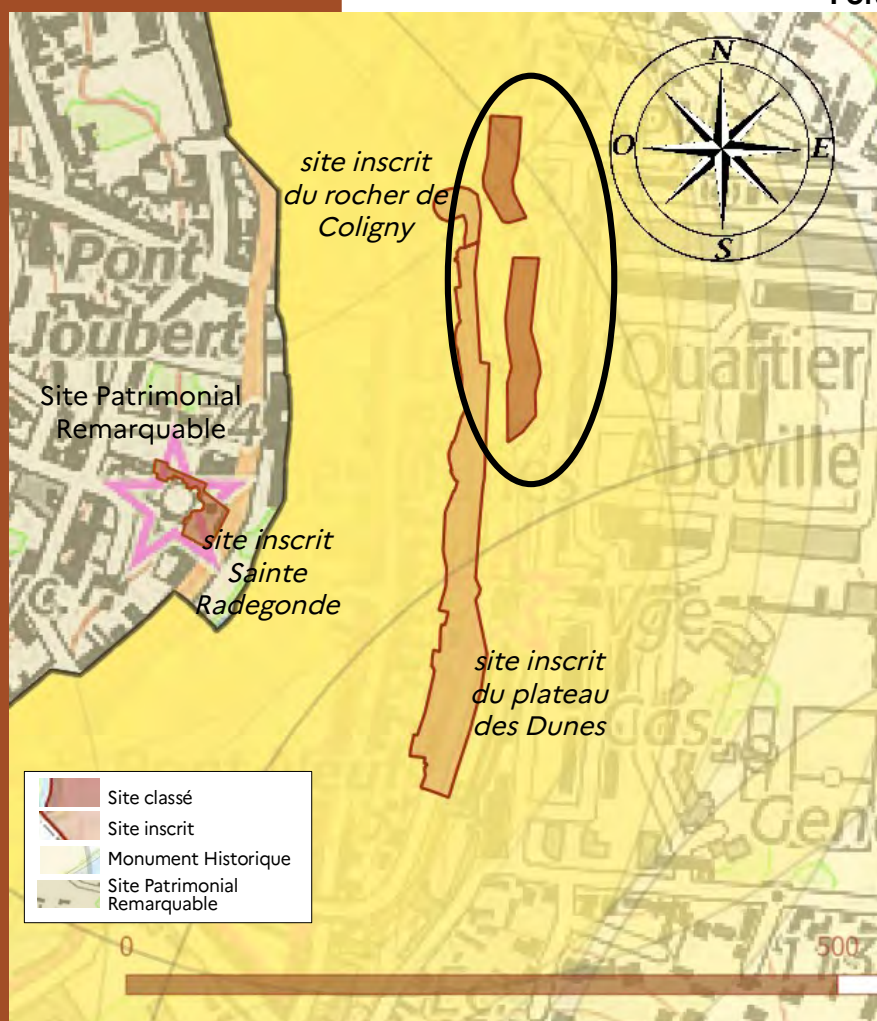
Evolution du site :

- évolution des limites du site,
- évolution de l'environnement urbain,
- aménagement de l'espace public,
- nouvelle table d'orientation,
- éclairage public solaire mal adapté au panorama.

Recommandations

- > s'inscrire dans la réflexion d'ensemble sur les falaises de la ville et le classement de la vallée du Clain plus au sud
- > réfléchir à une délimitation d'un périmètre plus global de « la falaise des dunes » avec les 2 autres sites inscrits.
- > restituer cet élément de paysage identitaire de la ville en retravaillant la végétation avec les propriétaires

**C'est un élément géographique et historique identitaire de la ville.
Le périmètre de protection mérite d'être revu dans le cadre d'un projet plus ambitieux de protection et valorisation des falaises dans la ville de Poitiers.**



Arrêté : bande de 20 mètres en bordure du plateau référence cadastre de 1815 :
C 1941,1942, 1962, 1963,1964, 1965 et 1862

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
Liberté
Égalité
Fraternité



site inscrit

par arrêté le
18/06/1935

superficie
0,9 ha

commune de
Poitiers



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

Le plateau des Dunes Poitiers

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque,
cette séquence de la vallée du Clain,
inscrite en 1935, offre une falaise
calcaire abrupte, caractéristique de la
ville de Poitiers.

Ce site fait partie d'un ensemble de
falaises qui caractérisent les vallées du
Clain et de la Boivre et qui ont
façonné l'implantation de la ville de
Poitiers.

C'est un linéaire de falaises orienté
plein ouest,
dominant la vallée, face à la ville.

Deux sites, l'un classé en 1937 et
l'autre inscrit en 1932 (Rocher de
Coligny) complètent la protection du
plateau.

Initialement prévu du pont neuf au
plateau en 1926, le site ne protège
qu'une partie de la falaise, la partie
urbanisée sous le site classé.

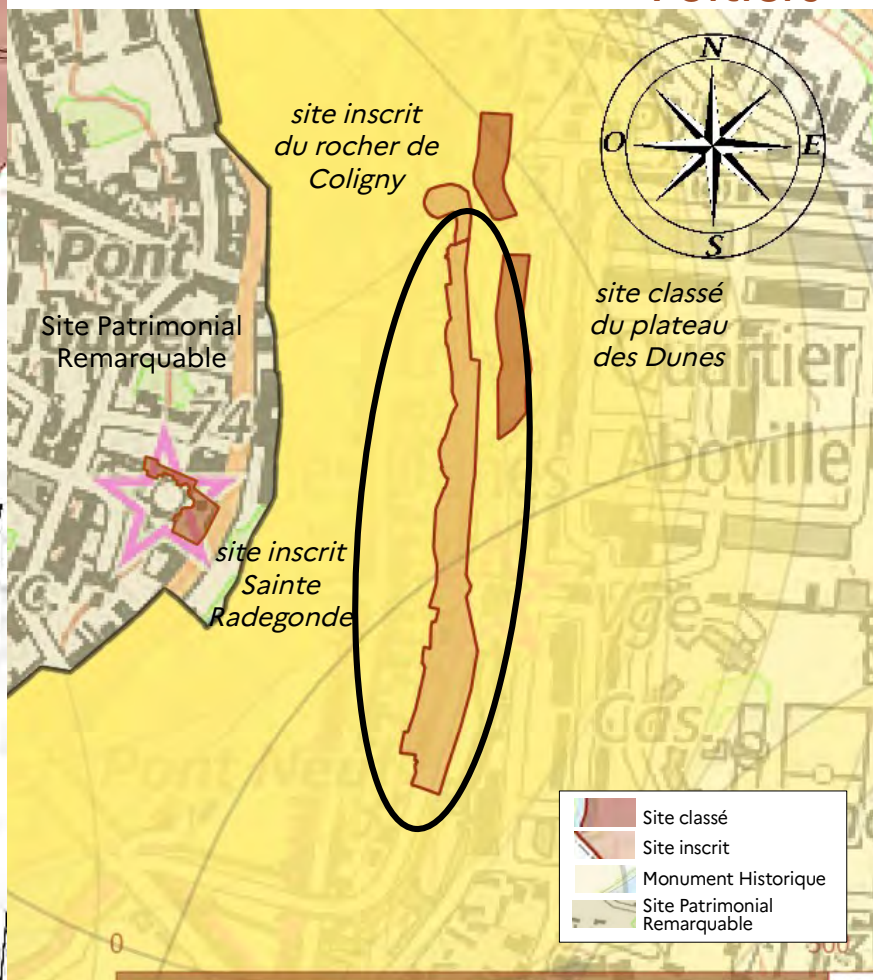
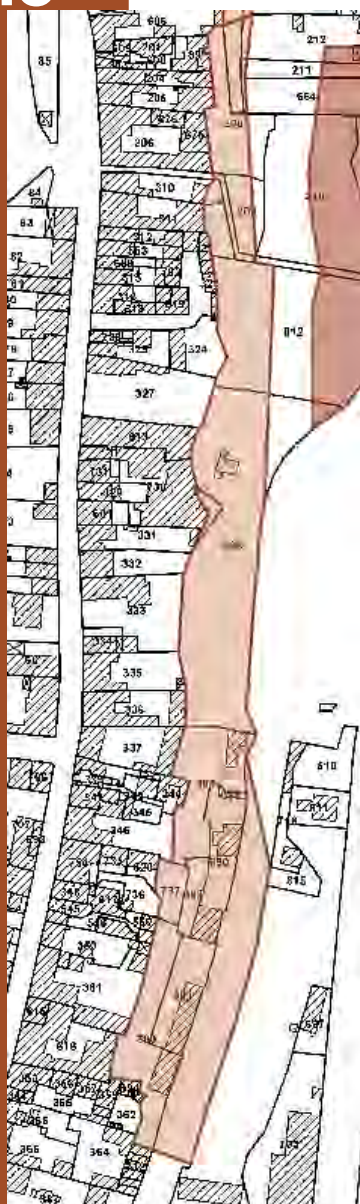


caractéristiques du site

Le site du plateau des dunes est
abrupt, très composite et difficile à
appréhender. Le terme Dunes vient
du mot celtique *dub* qui veut dire
escarpement. La limite haute du site
suit une courbe topographique
(100m) traverse le boulevard au niveau
de l'école puis passe sous le site classé
éponyme (plateau à environ 110m)
jusqu'au rocher de Coligny. Sa limite
basse est le pied de falaise qui tombe
dans le jardin ou la cour de maisons
donnant sur les rues de la croix rouge
et Cornet. A noter la présence
d'anciens entrepôts ou caves creusés
dans la falaise avec parfois des
rochers en surplomb, qui imposent
une surveillance de la paroi. Un
escalier public permet de franchir le
dénivelé depuis la rive du Clain face
au pont Joubert jusqu'au plateau, face
à la caserne du quartier d'Aboville. Le
long de l'escalier, on découvre les vues
sur le cœur de la ville, sur des jardins
en terrasse sur le haut de la falaise et
sur les cours et jardins en pied de
falaise. Malgré la situation dominante,
très rapidement les vues sont
confisquées par la végétation. Le site
comprend aussi la partie urbanisée (2
parcelles) du site classé ainsi que le
site classé du plateau des Dunes lui
même.

Le plateau des Dunes Poitiers

Référence de l'arrêté
- cadastre de 1815 :
C 1861, 1862, 1941,
1942, 1960, 1961,
1962, 1963, 1964, 1965,
1966



orientations de gestion

Evolution du site :

- évolution des limites du site
- évolution de l'environnement urbain
- aménagement de l'espace public
- nouvelle table d'orientation
- panneau solaire sur poteau d'éclairage public trop visible.

Recommandations

- > s'inscrire dans la réflexion d'ensemble sur les falaises de la ville et le classement de la vallée du Clain plus au sud
- > réfléchir à une délimitation d'un périmètre plus global de « la falaise des dunes » avec les 2 autres sites inscrits.
- > restituer cet élément de paysage identitaire de la ville en retravaillant la végétation avec les propriétaires

**C'est un élément géographique et historique identitaire de la ville.
Le périmètre de protection mérite d'être revu dans le cadre d'un projet plus ambitieux de protection et valorisation des falaises dans la ville de Poitiers.**

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



site inscrit

par arrêté le
31/05/1932

superficie
0,08 ha

commune de
Poitiers



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

Le rocher de Coligny Poitiers

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque et historique,
cette séquence de la vallée du Clain,
inscrite en 1932, présente une
excroissance rocheuse qui surplombe
la vallée et domine le cœur de ville de
Poitiers.

C'est une partie de falaises orientée
plein ouest,
face à la vallée et à la ville.

Deux sites, l'un classé en 1937 et
l'autre inscrit en 1935 complètent la
protection du site dont il fait partie.



François Nautré - 1619

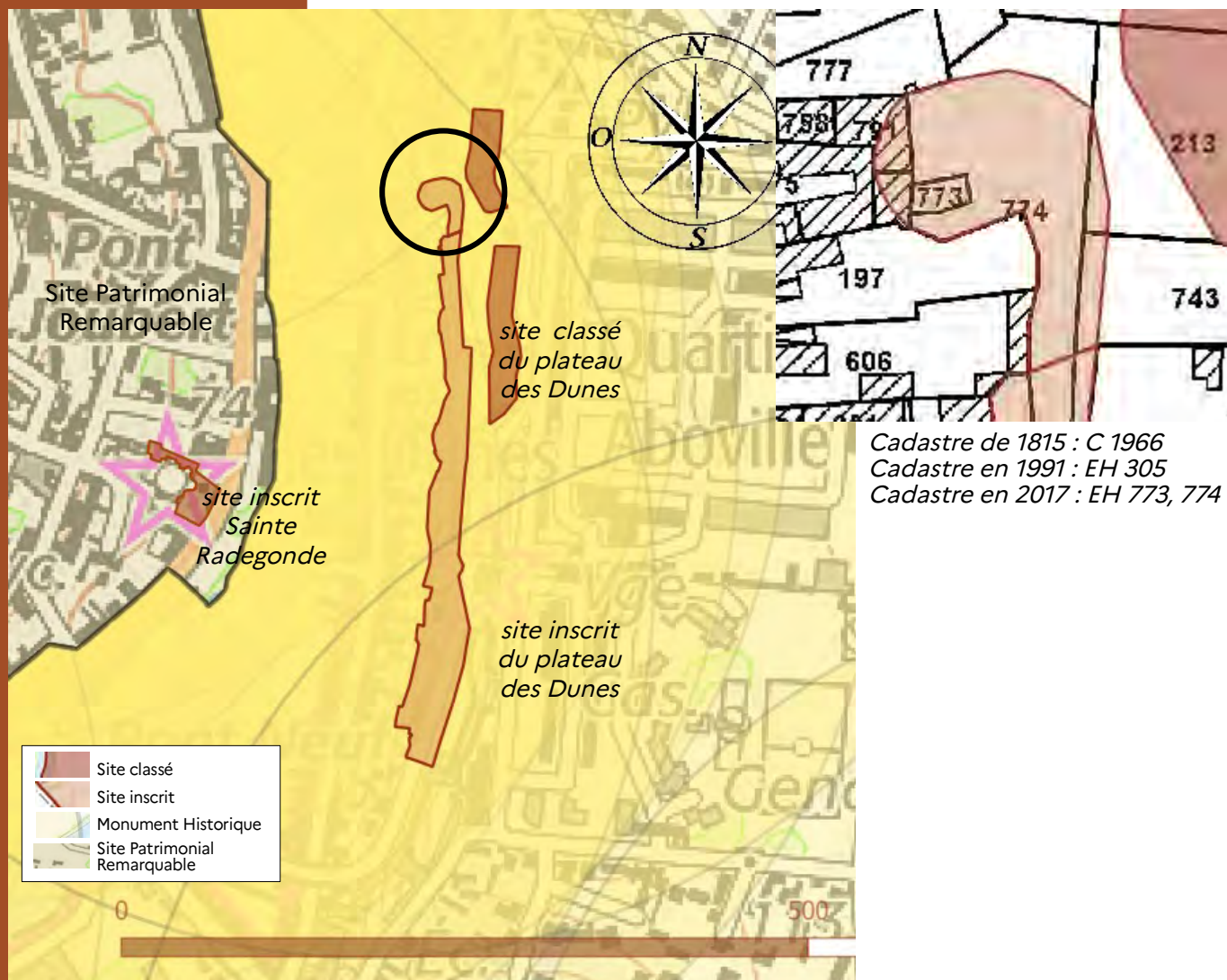
caractéristiques du site

Ce site fait partie d'un ensemble de falaises qui caractérisent les vallées du Clain et de la Boivre et qui ont façonné l'implantation de la ville de Poitiers. Deux légendes semblent attachées à ce rocher, la légende rabelaisienne qui dit que Gargantua s'asseyait sur le rocher, se trempant les pieds dans la rivière, et la légende plus récente de l'avant-poste utilisé par l'Amiral de Coligny durant les guerres de religions, pour disposer son artillerie pendant le siège de 1569 qui dura 7 semaines.

Le rocher est inaccessible. Il n'existe pas de chemin tracé sur le cadastre pour accéder à cette plate-forme rocheuse à peu près plate. Son sommet est moins élevé que le rebord du plateau des dunes, mais il se trouve en avancée, et donc se détache assez nettement de la paroi principale. En partie basse, il est possible lorsque les portails sont ouverts de constater que des cavités importantes ont été creusées dans la roche, servant d'entrepôts (cave de la Brême poitevine). De ce point de vue en contrebas, l'encorbellement du rocher est bien visible. De même, cet aplomb se perçoit en vue latérale, depuis l'escalier qui gravit le coteau, au sud du rocher et dans l'axe du pont Joubert. Il en est de même sur la rive gauche du Clain, où a été aménagée une promenade en berge, qui incite à la contemplation ; rivière, fontaine, peupliers, rocher et ... pylône de téléphonie mobile...



Le rocher de Coligny Poitiers



orientations de gestion

Evolution du site :

- le site a peu évolué à part la présence en arrière plan d'un pylône
- entretien et surveillance de la falaise (chutes de pierres)

Recommandations

- > s'inscrire dans la réflexion d'ensemble sur les falaises de la ville et le classement de la vallée du Clain plus au sud
- > réfléchir à une délimitation d'un périmètre plus global de « la falaise des dunes » avec les 2 autres sites

C'est un élément géographique et historique emblématique de Poitiers. Le périmètre de protection mérite d'être revu dans le cadre d'un projet plus ambitieux de protection et valorisation des falaises de la ville de Poitiers.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



site inscrit

par arrêté le
25/10/1937

superficie
4,62 ha

commune de
Poitiers



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

Le sentier des grandes Dunes Poitiers

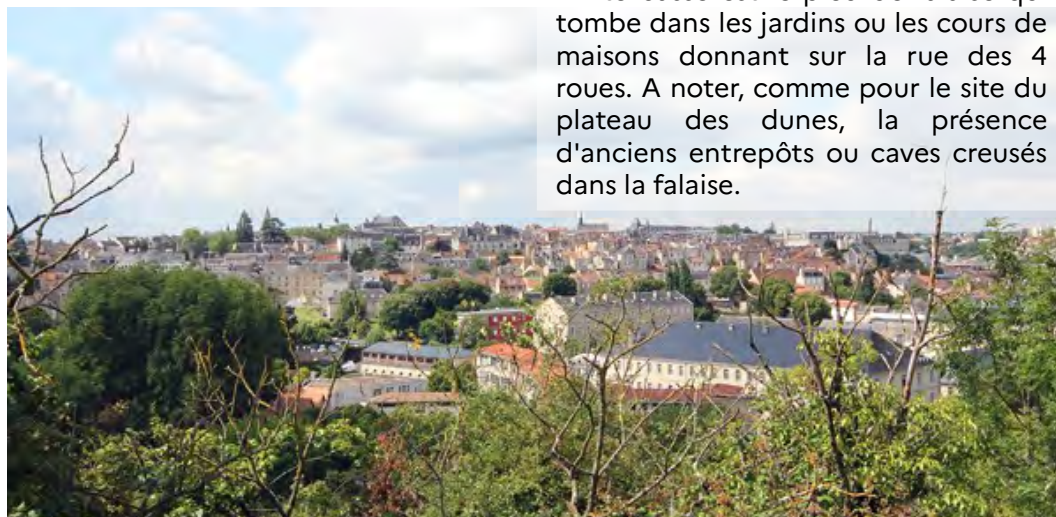
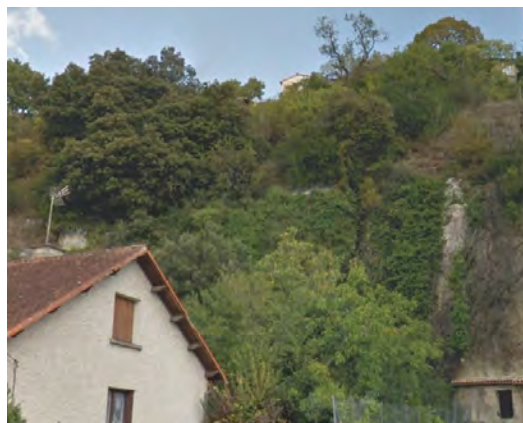


motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque,
cette séquence de la vallée du Clain,
inscrite en 1935, offre une falaise
calcaire abrupte, caractéristique de la
ville de Poitiers.

Ce site fait partie d'un ensemble de
falaises qui caractérisent les vallées du
Clain et de la Boivre et qui ont
façonné l'implantation de la ville de
Poitiers.

C'est un linéaire de falaises orientés
sud ouest,
face à la vallée et à la ville.



le site

Le site est composé d'une falaise de
forme concave, orientée sud-ouest. Il
s'étire sur plus de 1 km, du niveau du
pont de Rochereuil jusqu'à la rue de la
cueille aiguë et occupe le rebord de
plateau de Rochereuil, face à la vallée
du Clain et à la ville ancienne et ses
nombreux monuments.

Le terme Dunes vient du mot celtique
dub qui veut dire escarpement.

Le site du sentier des grandes dunes a
depuis beaucoup évolué et il ne reste
plus que des morceaux de sentier
pour parcourir le site au niveau de sa
limite haute. Le site, au niveau du
plateau, en limite d'un parc public,
présente des « vestiges » de jardins en
terrasse qui, aujourd'hui abandonnés,
offrent une végétation luxuriante. Sa
limite basse est le pied de falaise qui
tombe dans les jardins ou les cours de
maisons donnant sur la rue des 4
roues. A noter, comme pour le site du
plateau des dunes, la présence
d'anciens entrepôts ou caves creusés
dans la falaise.

Le sentier des grandes Dunes Poitiers

caractéristiques du site

Cette position de rebord de plateau pourrait placer le site en situation de belvédère remarquable comme il l'a été jadis. Cependant les mutations urbaines ont bouleversé ce site. Au nord du site, le sentier est inaccessible car au cœur de propriétés privées fermées par de hauts murs. Il devient alors le chemin des crêtes. Il est encadré de deux murs, percés de portes piétonnes permettant l'accès à quelques rares habitations accrochées à la falaise ou à des jardins en terrasse, ouverts sur la ville et dominant la vallée. Puis, passé un pylône, on arrive dans le parc public arboré d'une grande résidence où le sentier devient allée. En limite de parc, côté falaise on retrouve par endroit les vestiges de mur de clôture percé de passages donnant sur d'anciens jardins en terrasse, mais ils sont enfouis dans la végétation qui limite fortement les vues. A noter dans le parc, au dessus du sentier disparu, la présence d'un belvédère qui offre une vue panoramique lointaine sur la ville mais dont la végétation proche cache la vue sur le Clain. En quittant le parc par le sentier devenu Bd des hauteurs, face à un espace vert banal et des stationnements, on retrouve la même ambiance d'habitations accrochées à la falaise et de jardins en terrasse, là aussi non accessibles. Cette ambiance se poursuit en direction du vieux quartier de la Cueille Aiguë.



orientations de gestion

Evolution du site :

- évolution de l'urbanisation
- perte du sentier
- perte des vues

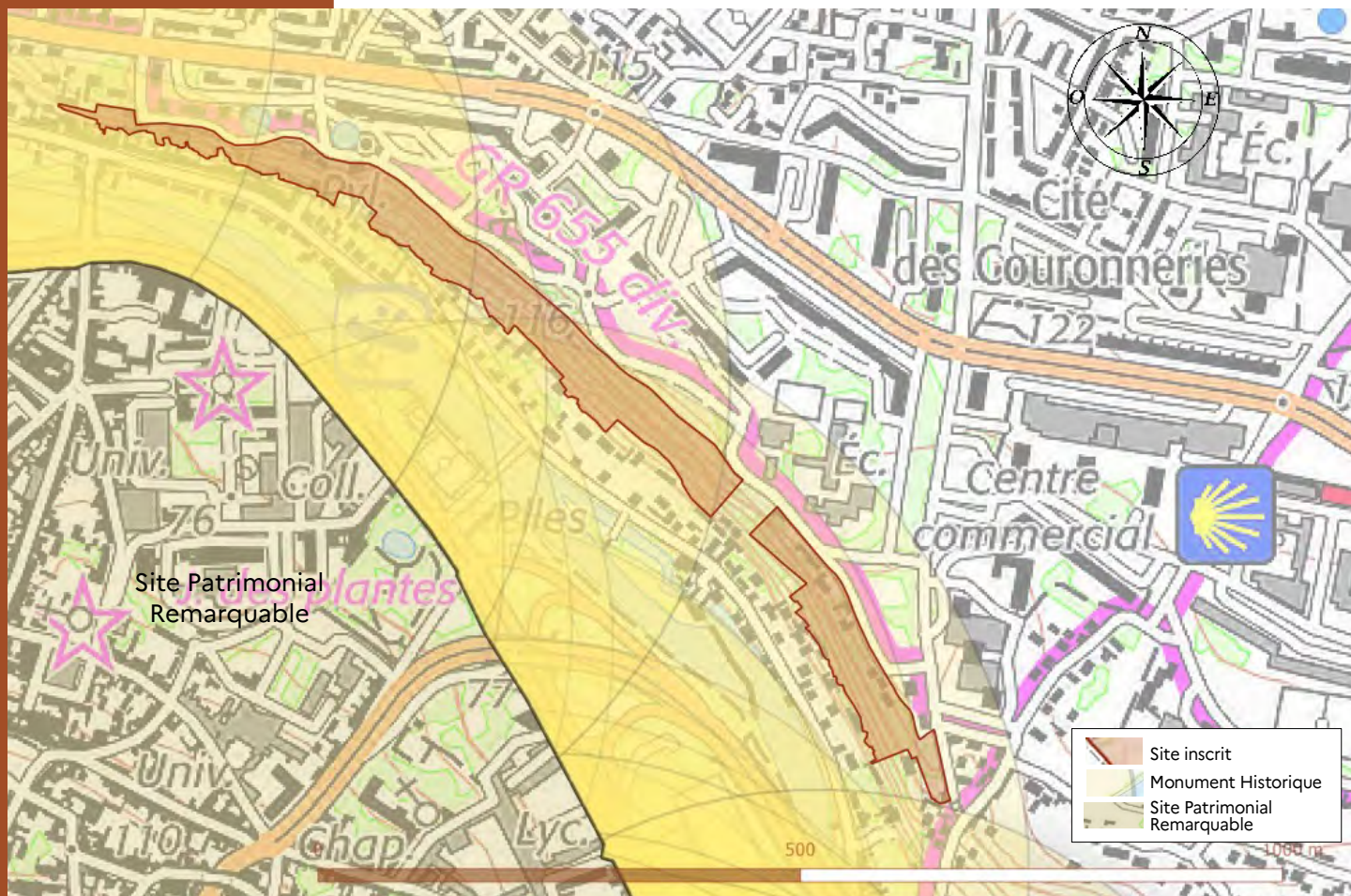
Recommandations

- > s'inscrire dans la réflexion d'ensemble sur les falaises de la ville et le classement de la vallée du Clain plus au sud
- > offrir une promenade panoramique sur la ville et sur la vallée (moulin + glaciers) en travaillant la végétation avec les différents propriétaires

Paysage très en vue, face à la ville ancienne.

Le périmètre de protection mérite d'être revu dans le cadre d'un projet plus ambitieux de protection et valorisation des falaises de la ville de Poitiers.

Le sentier des grandes Dunes Poitiers



**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



site classé

par arrêté le
20/12/1938

superficie
1,41 ha

commune de
Poitiers



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
classé

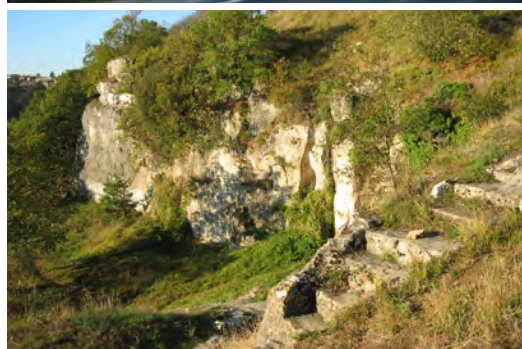
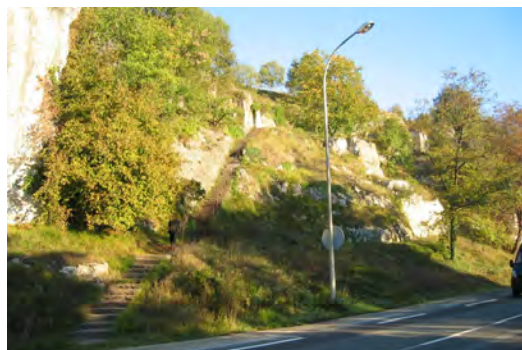
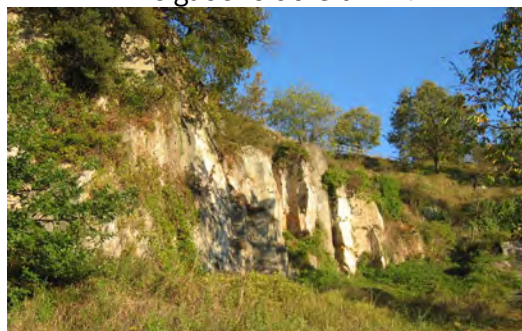
Les rochers du Porteau Poitiers



motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque,
cette séquence de la vallée du Clain,
classée en 1938, offre une falaise
calcaire abrupte, caractéristique de la
ville de Poitiers.

Ce linéaire de falaises est
accompagné de part et d'autre du
site inscrit en 1932 « des rochers du
Porteau » dont il faisait parti et à ses
pieds du site inscrit en 1937 de la
« rive gauche du Clain ».



le site

Ce site fait partie d'un ensemble de
falaises qui caractérisent les vallées du
Clain et de la Boivre et qui ont
façonné l'implantation de la ville de
Poitiers.

Il s'agit ici d'une séquence
spectaculaire de la vallée du Clain
constituée d'une falaise calcaire
remarquable entre la vallée et le
rebord du plateau offrant des vues
panoramiques sur la ville et la rivière.



Les rochers du Porteau Poitiers

caractéristiques du site

Au nord de Poitiers, après l'ample boucle qui ceinture la ville, le Clain s'écoule selon un parcours plus rectiligne, vers le nord/nord-est. Il est longé, en rive gauche, par un front rocheux, les rochers du Porteau, tandis qu'en rive droite, sur la commune de Buxerolles, le versant est plus doux. Il s'agit d'une élévation de falaise calcaire, caractérisée par des affleurements discontinus masqués par la végétation qui s'est développée en son pied. C'est un lieu pittoresque, bien éclairé le matin mais contraint par les routes.

Un sentier agrémenté de quelques escaliers permet de gravir ce versant. Il offre une halte à mi-parcours, marquée par un noyer imposant et une vue intéressante sur les jardins potagers en bord de rivière rive gauche du Clain et des prairies rive droite, ainsi que des vues lointaines sur Poitiers. Le caractère inondable des deux rives et la voie ferrée rive gauche ont permis de contenir la pression urbaine. En partie haute hors site, le plateau est urbanisé. Un espace public, un parking, la rue du Porteau puis le premier front de maisons d'habitation mitoyennes composent le premier front du plateau en limite de site.

Un espace public avec ses quelques bancs, un alignement d'arbres divers et une barrière de sécurité en bois, permet de profiter de la vue.

Le site ne comprend pas non plus l'Avenue de Paris en fond de vallée. Longtemps seule porte d'entrée de la vallée par le nord, la route de Paris, comme on la nommait autrefois, offre aujourd'hui un nouveau visage avec beaucoup moins de trafic et constitue un paysage d'entrée de ville de grande qualité à forte dominante naturelle. Sa configuration en fond de vallée, fait qu'il n'y est pas aisé d'y stationner.



84 - POITIERS, - Vue générale, prise Route de Paris - LL.

orientations de gestion

Evolution du site :

- évolution rapide de l'environnement sur le plateau et surtout sur Buxerolles,
- la route de Paris reste cependant bruyante et passante aux heures de pointe.

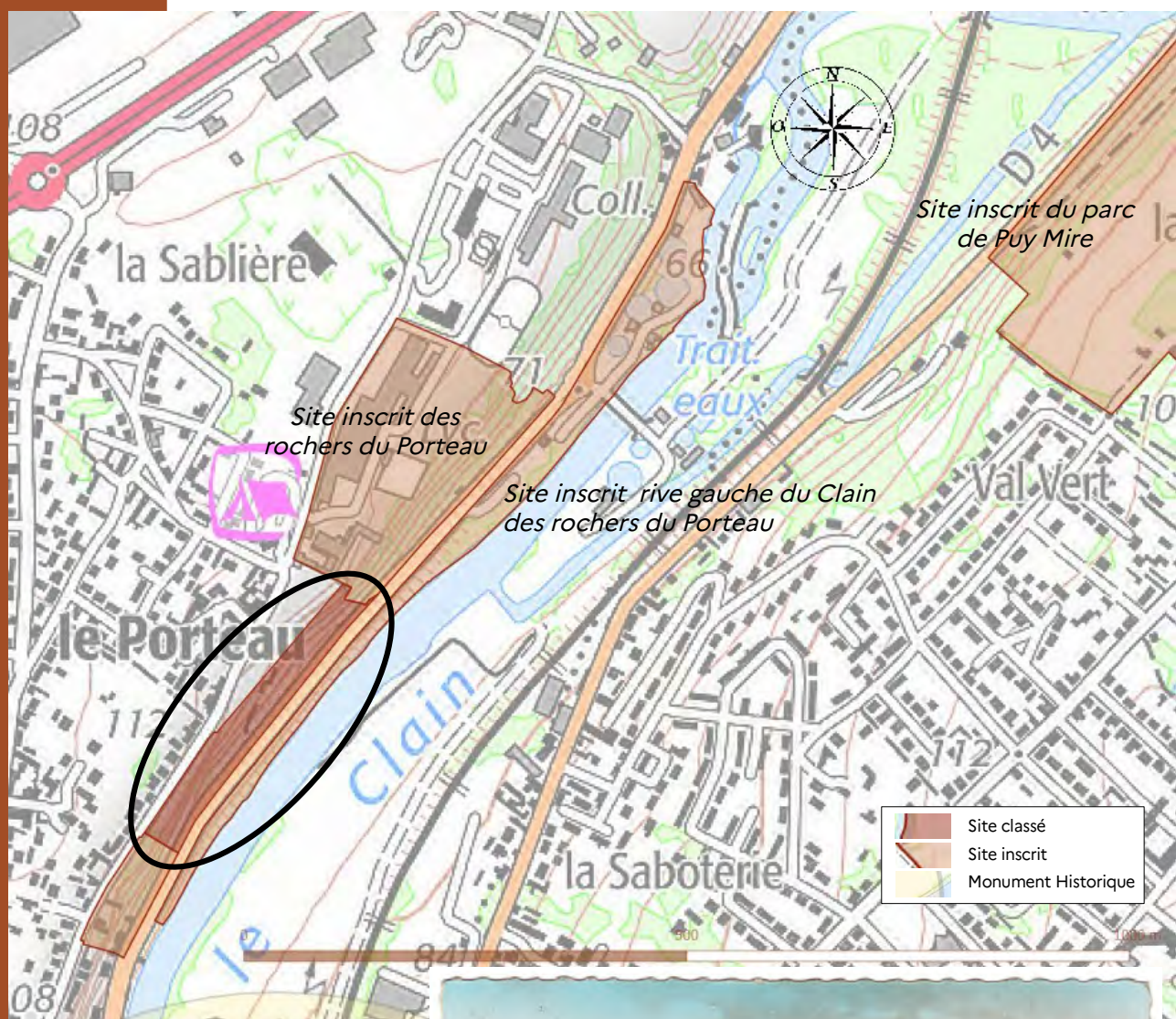
Recommandations

- > réfléchir à un périmètre unique, redéfini sur la base des trois périmètres protégés,
- > requalifier cette entrée de ville en misant sur la falaise tout en conservant le caractère pittoresque du site,
- > s'inscrire dans la réflexion d'ensemble sur les falaises de l'agglomération.

C'est un des lieux à fort enjeu, du point de vue de l'identité de la ville de Poitiers.

Les falaises calcaires des rives du Clain sont des lieux de promenades propices à la découverte des paysages.

Les rochers du Porteau Poitiers



**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



site inscrit

par arrêté le
26/04/1932

superficie
5,46 ha

commune de
Poitiers

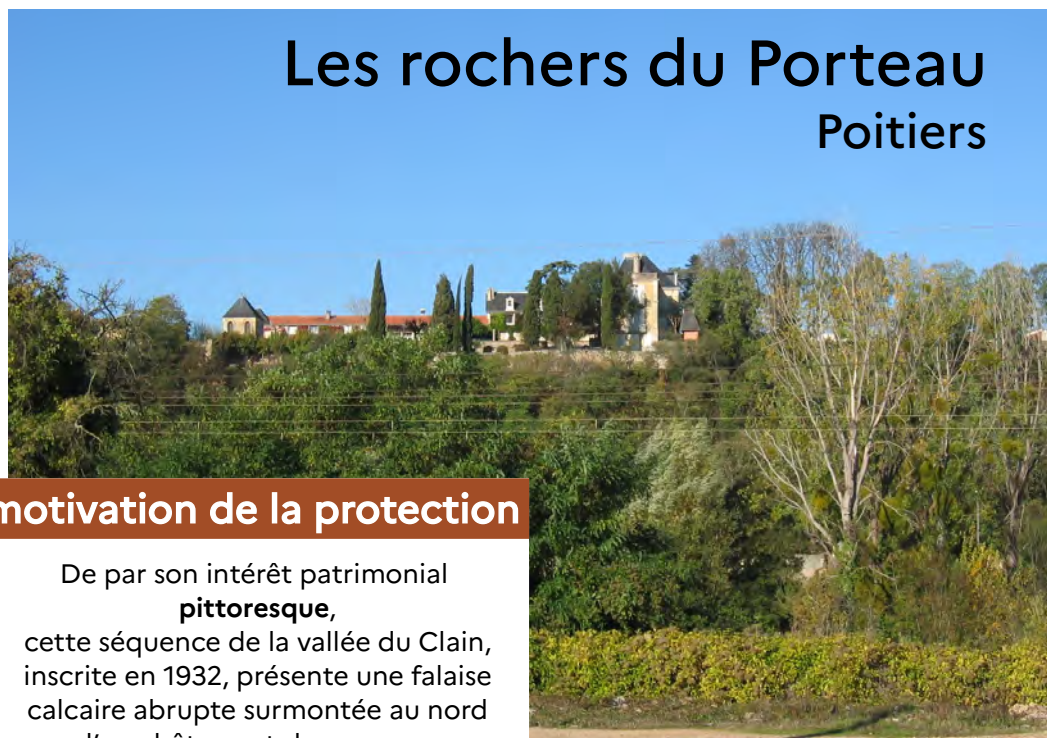


DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

Les rochers du Porteau Poitiers



motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque,
cette séquence de la vallée du Clain,
inscrite en 1932, présente une falaise
calcaire abrupte surmontée au nord
d'un château et de son parc.
Une partie (1,14ha) a été classée en
1938.

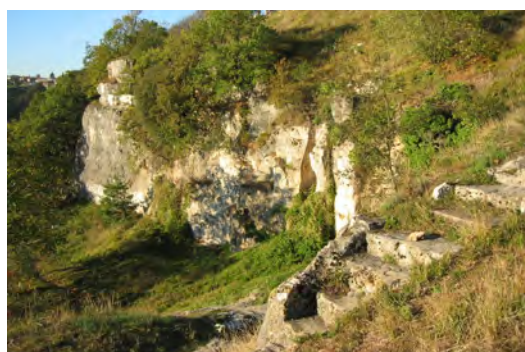


caractéristiques du site

Le site fait partie d'un ensemble de falaises qui caractérisent les vallées du Clain et de la Boivre et qui ont façonné l'implantation de la ville de Poitiers.

Il s'agit d'une séquence de la vallée du Clain qui se déploie depuis le haut du plateau jusqu'à la route en pied de coteau. L'ensemble se presse le long de l'avenue de Paris mais se découvre mieux sur la promenade en rive droite du Clain. Initialement d'un seul tenant composé de la falaise, du château et de son parc, le site inscrit présente aujourd'hui deux ensembles qui encadrent le site des rochers du Porteau classé en 1938.

La première partie de la falaise du site est masquée par l'urbanisation continue au niveau de l'avenue de Paris dans sa partie basse. La partie plus haute présente deux belles propriétés qui possèdent de belles vues dégagées sur la vallée du Clain. Puis la falaise très végétalisée et presque naturelle se poursuit dans le site classé.



Les rochers du Porteau Poitiers

caractéristiques du site



Sur la seconde partie du site, un château s'est implanté sur le rebord pour bénéficier au maximum des vues, mais les bâtiments plus récents sont venus occuper l'espace, entre le château et la rue. Seule la partie terrasse du château dominant le Clain semble avoir gardé son aménagement d'origine. L'entrée principale a été déplacée et se fait, par la rue du Porteau, par un portail encadré de deux bâtiments.

La partie parc sur le plateau était la plus étendue mais le site a beaucoup évolué. Les bâtiments, les stationnements et les terrains de sports de l'établissement scolaire privé, sont postérieurs à la date de protection. Du parc il ne reste que quelques arbres isolés et des axes.

Partant du château, la bordure du plateau est marquée par une allée en terrasse bordée par des alignements d'arbres. Progressivement elle s'infléchit et descend le coteau à travers une végétation dense.

En partie basse du site, le parc est clos de murs malheureusement peu entretenus. Un portail monumental permettait de rejoindre la route de la vallée. Lui faisant face un autre portail rejoint le « parc » en bord de rivière. Devenue aujourd'hui jardins, cette partie est incluse dans le site de la rive gauche du Clain inscrit en 1937.

Côté Buxerolles, rive droite du Clain, l'environnement est très construit. C'est un paysage de lotissements arrêté par la voie ferrée et un vaste fond de vallée inondable. Depuis ces quartiers et la promenade aménagée le long de la rivière, le site constitue un motif paysager agréable avec la falaise et la silhouette du château qui se devine derrière la végétation dense du coteau. Les autres bâtiments sont masqués par les arbres.

A noter sur le plateau, la disparition du camping au profit d'immeubles qui jouxtent la zone industrielle de la République, avec ses vastes entrepôts et parkings.



orientations de gestion

Evolution du site :

- évolution encore probable de l'établissement.

Recommandations

> modifier le périmètre du site, exclure les bâtiments, conserver le parc, le château, la cour et retravailler un périmètre en lien avec le site inscrit de la rive gauche du Clain et le site classé des rochers du Porteau.

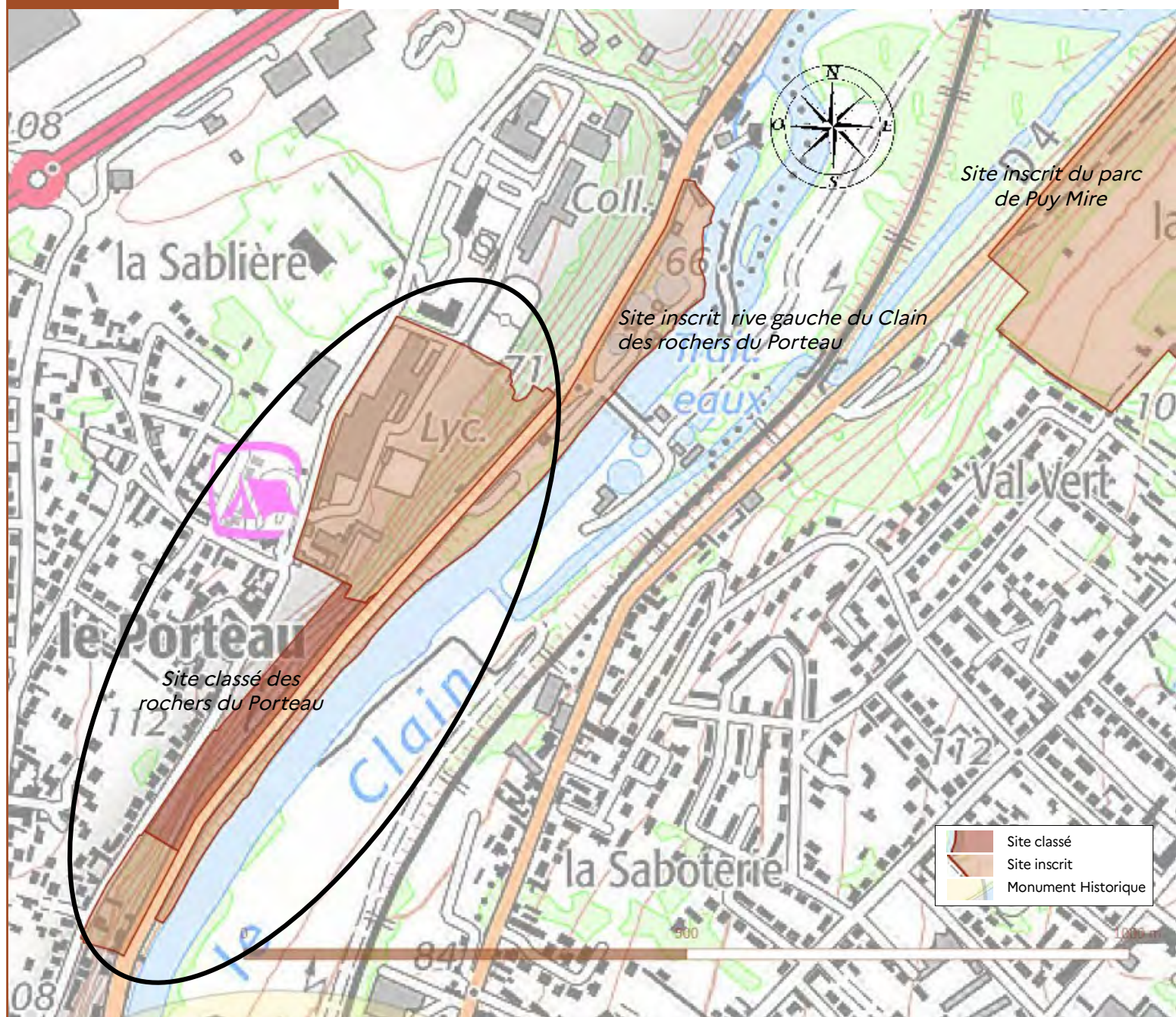
Site très altéré par les nombreuses constructions de l'établissement scolaire mais l'extrémité sud, le château, la terrasse, le coteau boisé doivent rester protégés dans le cadre d'une redéfinition des périmètres des sites des rochers du Porteau.

la Vienne

site **inscrit** 

Les rochers du Porteau

Poitiers



**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne



site inscrit

par arrêté le
26/07/1937

superficie
3,13 ha

commune de
Poitiers



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

Rive gauche du Clain Les rochers du Porteau Poitiers

motivation de la protection

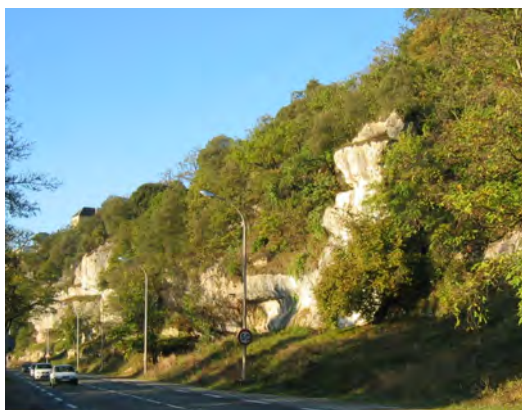
De par son intérêt patrimonial
pittoresque,
cette séquence de la vallée du Clain,
inscrite en 1937, concerne un
ensemble de jardins situé
entre route et rivière.

Ce site est contiguë au site inscrit en
1932 « les roches du porteau » (falaise
et château) et donc aussi au site
classé en 1938 « les rochers du
porteau » (falaise)

le site

Une portion du site fait partie d'un
ensemble de falaises qui caractérisent
les vallées du Clain et de la Boivre et
qui ont façonné l'implantation de la
ville de Poitiers.

Il s'agit d'une séquence de la vallée du
Clain constituée au pied de la falaise,
entre la route et la rivière, de
nombreux jardins en rive gauche de la
rivière.



Rive gauche du Clain Les rochers du Porteau Poitiers

caractéristiques du site

Le site inscrit, au pied des falaises du Porteau présente un périmètre particulier entre route et rivière. Cette bande étroite en contre bas de la route va en s'élargissant vers le nord jusqu'au lieu dit « le moulin à Parent ».

En contre bas de l'avenue de Paris de petits jardins potagers donnant sur la rivière, sont accessibles depuis la route, avec des portillons et des escaliers adossés au mur de soutènement. Des cabanons ont été construits dans ces jardins, quelques uns, plus élégants ou prétentieux devaient jouer le rôle de pavillon d'agrément. C'est le cas de la bâtisse de plan polygonal en bord de Clain, en contrebas du château du Porteau (ancien pavillon du château). Depuis la route, compte tenu du dénivelé, les pavillons ou cabanons ne masquent pas les vues sur la rivière. La rive opposée présente un espace naturel préservé sur les communes de Buxerolles et Poitiers où des promenades, pistes cyclable et lieux de pique nique ont été aménagés.

Plus au nord du site, la bande de terrain disponible entre route et rivière s'élargit, les jardins ont disparu laissant place à des équipements, puis à une ancienne station d'épuration. Cet ensemble a été réhabilité en 2019 en un parc urbain paysagé tout en y intégrant son passé industriel.

A noter que l'ancienne station d'épuration s'étalait sur les deux rives du Clain et était reliée par un pont. Un giratoire, ainsi que des arrêts de bus permettent un retournement et la desserte de l'école du Porteau.

Le site se termine à l'entrée du lieu-dit « le moulin à parant » sur une ancienne station-service transformée en magasins avec parking et enseignes.



Atelier de l'Empreinte / Eric ENON

orientations de gestion

Evolution du site :

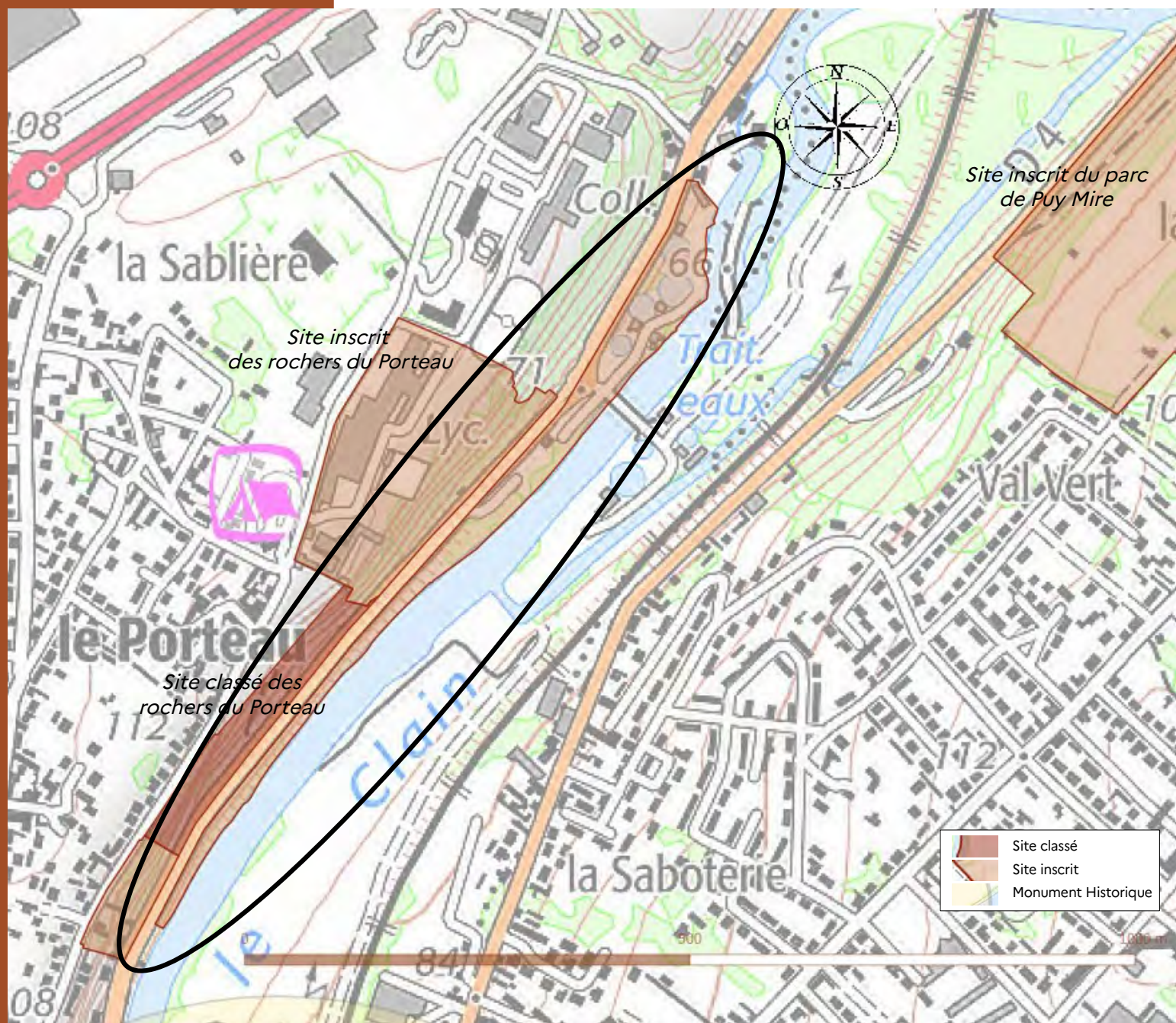
- les équipements à l'extrémité nord du site ont altéré les qualités du site cependant l'aménagement du parc devient un atout pour le site.

Recommandations

> retravailler un périmètre en lien avec le site inscrit et le site classé des rochers du Porteau en prenant en compte le Clain et sa rive opposée.
> envisager un cahier d'orientations de gestion pour le maintien des potagers afin d'éviter leur transformation en jardins d'agrément qui fermeraient les vues sur le Clain.

Le site est très altéré dans sa partie nord, cependant cette séquence aux portes de Poitiers reste fort pittoresque en terme d'image pour la ville. Une redéfinition des périmètres des trois sites des rochers du Porteau pourrait être envisagée pour en former un seul.

Rive gauche du Clain Les rochers du Porteau Poitiers



Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



site inscrit

par arrêté le
02/06/1932

superficie
2,31 ha

commune de
Poitiers



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit 



La grotte à Calvin Poitiers

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque et légendaire
cette séquence de la vallée du Clain,
inscrite en 1932, offre une falaise
calcaire et deux grottes dont celle
dite « à Calvin ».

Ce site fait partie d'un ensemble de
falaises qui caractérisent les vallées du
Clain et de la Boivre et qui ont
façonné l'implantation de la ville de
Poitiers.

*Jean Calvin, organisateur des
nouvelles idées de la Réforme
protestante séjourne à Poitiers aux
alentours de 1534, où il est caché de
ses poursuivants par des convertis. Il
aurait médité dans la grotte.*



caractéristiques du site

Lieu de promenade aux portes de
Poitiers, le site de la grotte à Calvin
correspond à une parcelle longiligne en
bord de la rivière Clain, entre des
cabanes taguées en amont et le pont
de chemin de fer en aval. Le site
comprend la plaine en rive droite du
Clain sur environ 600 mètres ainsi que le
coteau abrupt, le haut de la falaise
étant la limite du site.

Cette ancienne peupleraie a été
aménagée et fait partie d'un secteur de
promenades très prisé. Cet espace
arboré est entretenu, tondu et planté
d'essences telles que des copalmes
d'Amérique, des saules pleureurs, des
frênes. Des espaces de pêche accessible
ont été créés et des poubelles
malheureusement en plastique ont été
installées.

La ripisylve a en partie été conservée le
long du Clain avec le maintien de saules
afin de laisser largement apparaître la
rivière ainsi que la falaise opposée avec
notamment le château de l'Ermitage.

La falaise de 7 à 8 m est recouverte de
végétation (lierre, sureau, noyer, chêne,
frêne, sumac de virginie) et présente
deux cavités au milieu de la barre
calcaire dont l'une est la grotte à Calvin.
Le site est traversé par un large chemin
de terre, accessible aux véhicules mais
abîmé par des ornières. Au niveau de la
passerelle il se poursuit en chemin
piéton et passe sous le viaduc à
l'extrémité du site. Une passerelle
métallique piétonne enjambe le Clain
pour rejoindre les espaces de détente
et de sport sur l'autre rive du Clain, sur
la commune de St Benoît.

La grotte à Calvin Poitiers



orientations de gestion

Evolution du site :

- espace bien entretenu
- aménagement d'une rampe de mise à l'eau en béton sans intégration paysagère
- une rampe de mise à l'eau a été réalisée sans autorisation...

Recommandations

- > mettre en valeur les grottes (signalétique)
- > élaguer la végétation sur la falaise afin de mettre en valeur les affleurements calcaires
- > trouver une fonction aux cabanes

Le site est très agréable, mais les efforts doivent être poursuivis pour améliorer l'environnement rapproché des grottes notamment en cas de classement des vallées du Clain, du Miosson et de la Menuse.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

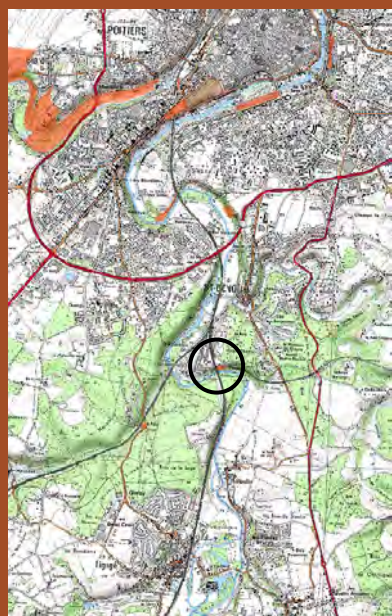


site inscrit

par arrêté le
31/05/1932

superficie
0,67 ha

commune de
Saint Benoît



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

La grotte de Passelourdin

Saint Benoît

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque

cette séquence de la vallée du Clain,
inscrite en 1932, présente une série
de grottes en surplomb d'une falaise.

Ce site fait partie d'un ensemble de
falaises qui caractérisent les vallées du
Clain et de la Boivre et qui ont
façonné l'implantation de la ville de
Poitiers.

Il s'agit ici du premier grand méandre
du Clain qui après son passage sur le
sol granitique, va se heurter à ces
falaises calcaires.

*« On dit que ce site fut fréquenté par
Rabelais. En effet, il nous raconte que
Pantagruel a pris un gros rocher à
Passelourdin afin d'en faire une
grande table pour que les « étudiants
poitevins » viennent banqueter
(dolmen de la pierre levée). »*



caractéristiques du site

Le site propose une succession de
grottes plus ou moins grandes à une
vingtaine de mètres au dessus du Clain,
en contre bas de la route, sur les
falaises de Passe-lourdin, exposées
plein sud. Ces grottes ont livré des
objets préhistoriques lors de fouilles en
1965. Les grottes sont situées entre
deux axes de voies ferrées qui ont taillé
et creusé la falaise à la fin du XIX^e
siècle : celle vers Limoges en sortie de
tunnel, l'autre vers Bordeaux en viaduc.
On accède aux grottes en suivant un
sentier aménagé dans la falaise. Bien
que présentant une rambarde, ce
sentier étroit et en pente reste un peu
périlleux. La municipalité a décidé de
fermer le site au public en 2001.
Cependant des traces de feu, des
journaux récents, des vêtements
retrouvés à l'entrée de la cavité
attestent d'une fréquentation actuelle.
La grotte la plus vaste possède un
belvédère sur la vallée où de belles
vues s'ouvrent sur la falaise à pic à nos
pieds, sur les méandres du Clain et plus
loin sur le Bois de Ligugé. Cette falaise
calcaire boisée orientée plein sud
présente un biotope très sec qui est le
plus riche en plantes méridionales de
tout le Poitou (chêne vert et
pubescent, érable et capillaire de
Montpellier, micoulier, phillyrea). Le site
surplombe aussi un grand paysage
boisé, feuillu au loin mais résineux en
contre bas. Dans la vallée du Clain les
plantations de peupliers ont été
récemment coupées ouvrant ainsi le
paysage sur la rivière.

La grotte de Passelourdin

Saint Benoît



orientations de gestion

Evolution du site :

- avec la coupe des peupliers la vallée est à nouveau ouverte,
- fermeture de la grotte : dangers et squatteurs.

Recommandations

- > éclaircir la végétation sur la falaise afin de mettre à jour le roc et de dégager les autres affleurements calcaires
- > garder des ouvertures dans la vallée du Clain
- > repenser un aménagement pour offrir le site aux promeneurs
- > les résineux en lisières présentent peu d'intérêt, ils pourraient être coupés

Site intéressant de par ses vues sur la vallée.

Le site s'inscrit dans une logique de continuité dans le cadre d'une politique de mise en valeur des falaises de la vallée du Clain.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



site inscrit

par arrêté le
03/06/1932

superficie
1,59 ha

commune de
Saint Benoît



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

Le roc qui boit à midi Saint Benoît

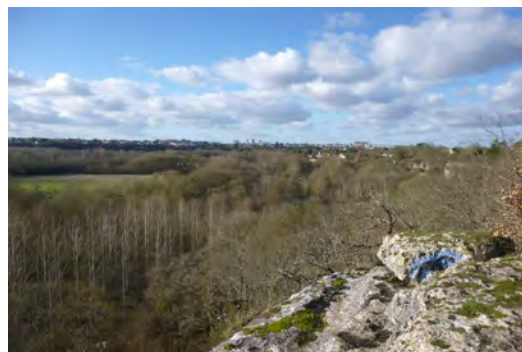


motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque
cette séquence de la vallée du Clain,
inscrite en 1932, présente un roc
d'une quinzaine de mètres en
surplomb d'une falaise.

Ce site fait partie d'un ensemble de
falaises qui caractérisent les vallées du
Clain et de la Boivre et qui ont
façonné l'implantation de la ville de
Poitiers.

*« Le Roc-qui-boit-à-midi, formation qui
surplombe le Clain, tiendrait son nom
d'une légende voulant que l'ombre de la
pierre absorbe l'eau qui passe en
dessous... à midi. »*

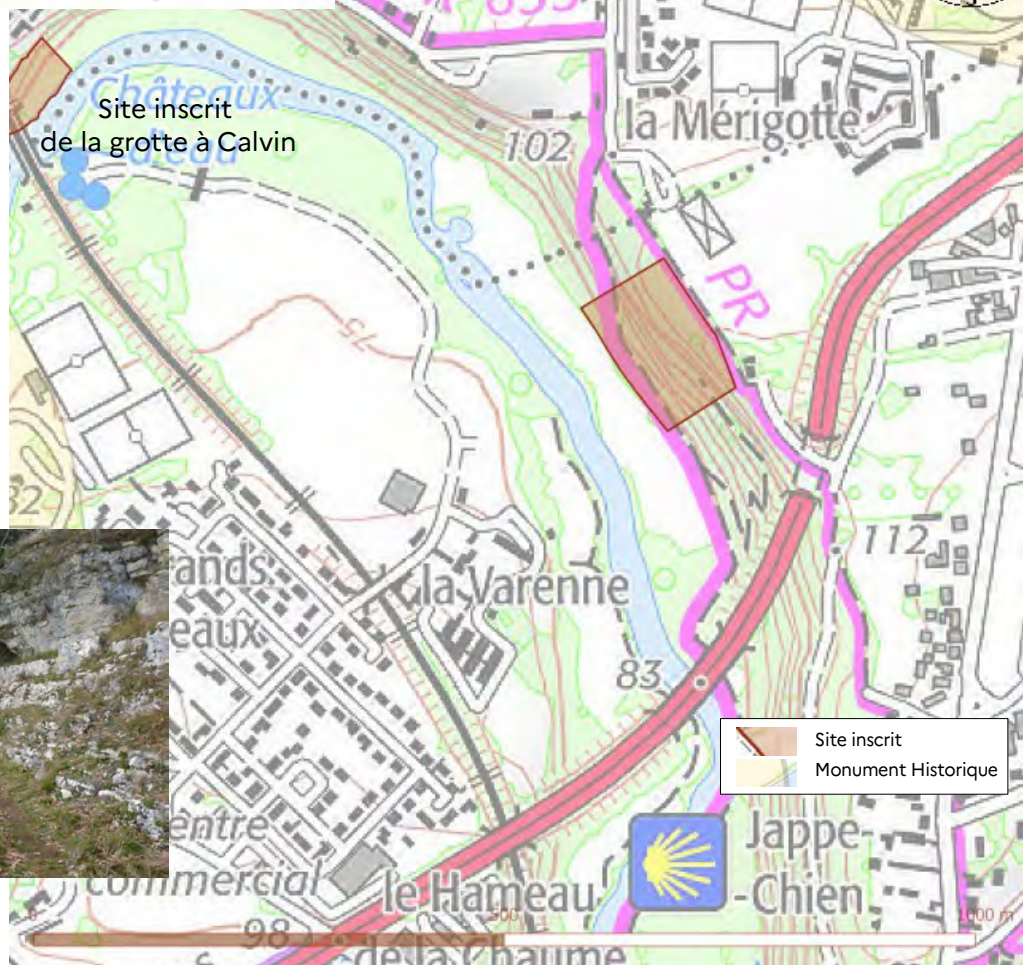


caractéristiques du site

Le roc domine la vallée du Clain. Il se
dresse en limite de falaise dans un
coteau boisé. Il s'agit d'un bloc de
calcaire d'environ 15 mètres entouré
d'une végétation épaisse (feuillus). Du
fait de l'importante végétation
présente autour du rocher, seule la
partie haute du roc de calcaire est
visible depuis l'extérieur. Sur l'ancien
cadastre étaient mentionnés trois
rocs, les autres doivent être enfouis
dans cette végétation devenue dense.
Le roc est accessible depuis un
chemin de terre qui longe d'un côté la
limite est du site et son coteau boisé,
de l'autre un espace agricole avec vue
sur le quartier des Sables, ses
immeubles, ses terrains de sport et
ses lotissements.

Ce site inscrit confidentiel n'est
jamais mentionné cependant, un
mince sentier s'engage dans le bois et
emmène au roc. Aucun aménagement
n'a été mis en place, aucun entretien
du site n'est visible. Le roc forme dans
sa partie supérieure une plate-forme
depuis laquelle les vues lointaines
sont remarquables, plutôt qualitatives
vers l'Ermitage et la vallée du Clain
d'un côté, plutôt banales de l'autre
avec la présence d'infrastructures,
d'entrepôts de zones commerciales et
de lotissements pratiquement au
premier plan. La peupleraie en fond
de vallée confisque la vue sur la
rivière.

Le roc est, sans être vu, encadré par 2
sentiers un de petite randonnée au
dessus et 20 mètres plus bas celui de
Grande Randonnée (St Jacques) assez
raide.



orientations de gestion

Evolution du site :

- espace non entretenu,
- la rocade est venu troubler la vallée.

Recommandations

- > éclaircir la végétation sur la falaise afin de mettre à jour le roc et de dégager les autres affleurements calcaires (mise en valeur)
- > maintenir un accès confidentiel afin de ne pas être obligé de le sécuriser.

Il s'agit d'un site impressionnant
Le site s'inscrit dans une logique de continuité dans le cadre d'une politique de mise en valeur des falaises et du futur site classé des vallées du Clain.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communauté de communes du Civraisien en Poitou
1 site classé et 4 sites inscrits

Commune	Désignation du site	Surface (ha)	Date de protection
Asnois	Eglise et cimetière	0,24 ha	inscrit par arrêté le 16/09/1942
Lizant	Tilleuil de Sully	0,01 ha	classé par arrêté le 30/07/1935
Magné	La fontaine de Puyrabier	16,42 ha	inscrit par arrêté le 24/04/1983
Savigné	Les grottes du Chaffaud	1,16 ha	inscrit par arrêté le 31/05/1932
Savigné - Civray	Le moulin des âges	8,81 ha	inscrit par arrêté le 27/04/1942
<i>Civray</i>	<i>Île de Peigne -Versce et le double pont inscrit par arrêté le 27/04/1942</i>	<i>61,33 ha</i>	<i>désinscription le 06/07/1987</i>

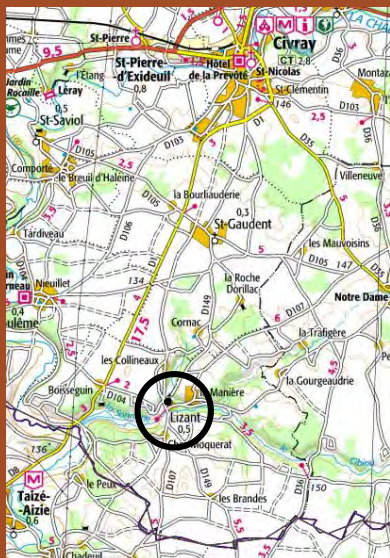


site classé

par arrêté le
30/07/1935

superficie
0,01 ha

commune de
Lizant



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1906 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site classé



Le tilleul de Sully Lizant

carte postale delcampe

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
historique,

Le tilleul était présent sur l'espace
publique depuis le XVII^e à proximité
des habitations et de l'église du XII^e.

Son état a nécessité son abattage.

Un courrier ministériel du 15 octobre
1953 indique que l'arbre a été radié de
la liste des sites classés.

Cependant en l'absence d'arrêté
officiel, le site n'est pas déclassé
malgré les demandes des élus locaux.



l'arbre séculaire du temps de Henri IV

caractéristiques du site

La placette devant la façade de
l'église présente un aménagement
paysager autour du ruisseau le
Cornac, avec des surfaces en herbe,
des haies, des bancs, un alignement
de tilleuls et un arrêt bus (à la place
du tilleul). Dans le prolongement du
volume de l'église et jusqu'à la rue, un
ensemble de maisons mitoyennes
typiques ferme la placette au sud.
Entre l'aménagement et ce bâti un
vaste espace goudronné jusqu'aux
façades sert de parking.



Street View mai 2021

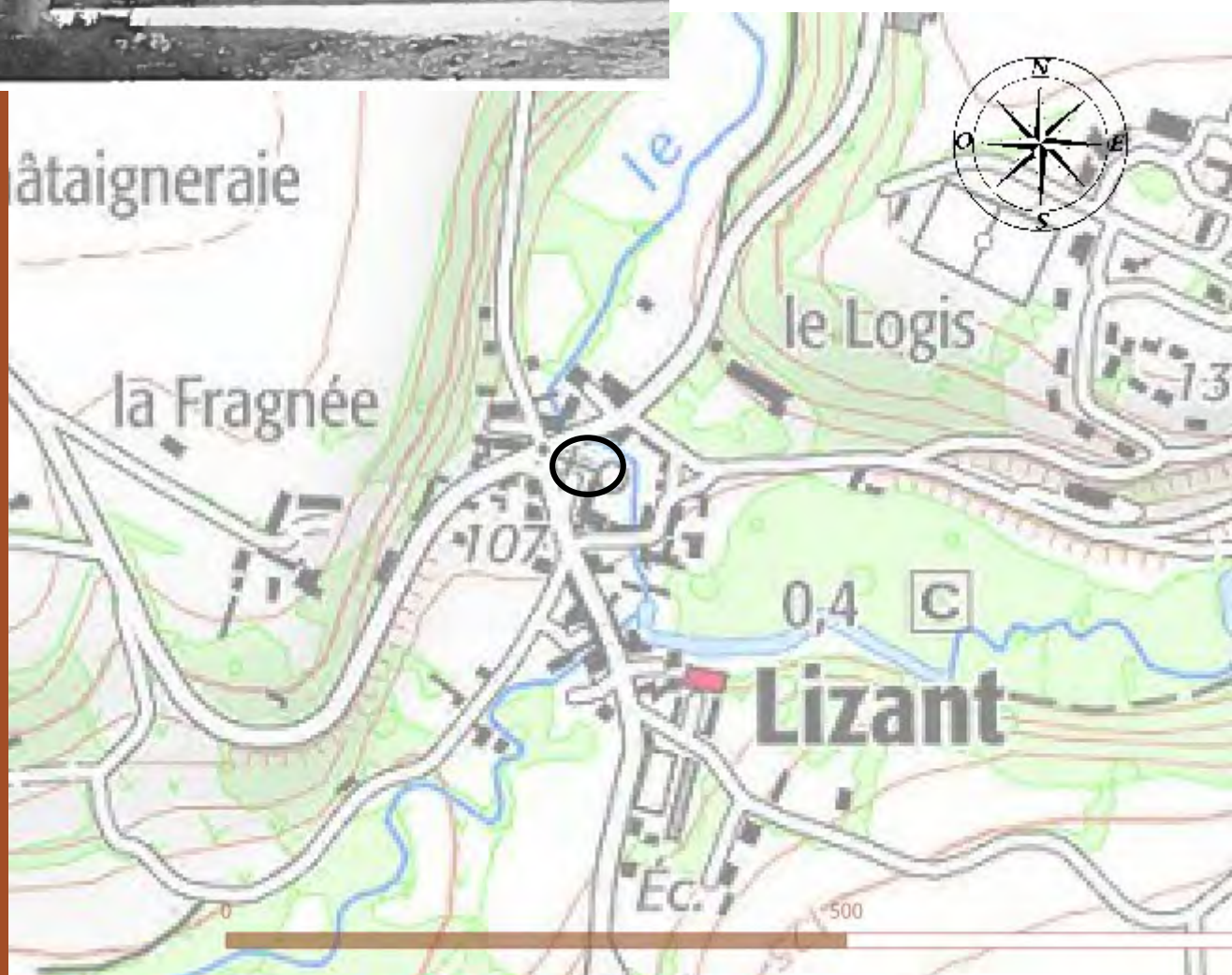
orientations de gestion

Evolution du site :

Recommandations :

Demande de déclassement

tilleul de Sully Lizant



protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne



site inscrit

par arrêté le
16/09/1942

superficie
0,07 ha

commune de
Asnois

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

église et cimetière Asnois

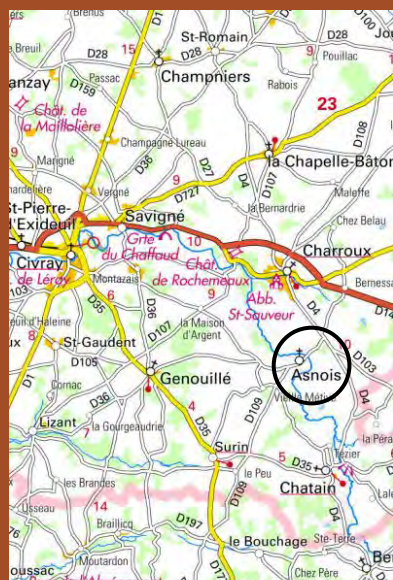
motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque et artistique
ce site à l'extrémité d'un village et
d'un chemin communal, se développe
de part et d'autre de ce dernier : d'un
côté l'église, l'ancien prieuré mitoyen
et son parvis, de l'autre l'enclos du
cimetière.



le site

L'église est modeste, elle présente un volume simple, rectangulaire, avec des contreforts massifs. A la croisée du transept, s'élève un volume polygonal couvert en ardoises. Le portail d'entrée est orné. Dans l'alignement du mur nord de l'église, est construit un bâtiment à deux niveaux, servant d'habitation sans cachet particulier. Le parvis, délimité par les façades des bâtiments et un mur en pierre est de forme triangulaire, il est revêtu d'enrobé noir jusqu'au ras des façades, ne laissant qu'un espace de verdure agrémenté de quelques jardinières et un arbre taillé sévèrement. De l'autre côté de la route le cimetière est enclos par un mur en maçonnerie de pierre sèche de très belle qualité. Le sol est traité en gravier, l'aspect minéral, dépourvu de végétation est aride. Il y a beaucoup de vides, ce qui laisse supposer une reprise des concessions anciennes non affectées. Il ne reste plus que quelques pierres tombales anciennes (1850). Depuis le cimetière, les vues s'ouvrent sur les parcelles agricoles et sur l'église en face. L'arrivée vers le site est de grande qualité, bien plus préservée que le site lui-même. La voie est bordée d'accotement en herbe et encadrée par ses beaux murs en pierre. Au sud de l'église, il reste l'enclos probable de l'ancien jardin du presbytère. L'environnement est ouvert... >



DREAL Nouvelle-Aquitaine

église et cimetière Asnois

> Le village est proche, il comprend de nouveaux bâtiments, dont une école, à l'architecture contemporaine soignée, traitée en bardage bois, ce qui la rend discrète dans le paysage. Il est à noter que de nombreux clichés aériens de la parcelle contiguë à l'enclos du cimetière, ont révélés des vestiges souterrains, type villa romaine...



orientations de gestion

Evolution du site :

- matériau routier en pied de façade
- modification des logements en cours
- nouvelle école
- aridité du cimetière et suppression des tombes anciennes
- proximité du SPR de Charroux

Recommandations

- > améliorer le traitement de sol du parvis
- > éviter le désherbage du cimetière
- > replanter des arbres
- > étendre le site, pour inclure l'enclos du jardin, l'allée d'arrivée entre ces deux murs, et la parcelle avec les vestiges enfouis.

Ce motif pittoresque de l'enclos du cimetière avec l'église, dans une belle campagne a perdu de son charme. les éléments les plus intéressants sont hors site, il faut requalifier le site et protéger l'allée d'arrivée qui est si belle.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne



site inscrit

par arrêté le
24/04/1983

superficie
16,42 ha

commune de
Magné

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

La fontaine de Puyrabier Magné

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
historique, scientifique et légendaire
cette fontaine et ses abords ont été
inscrits en 1983.

Puyrabier est un hameau très ancien.
D'après les quelques vestiges visibles,
la ferme actuelle serait un logis
prieural remontant au XIV^e (1334).

En contre bas, dans un cadre
verdoyant, la fontaine (source de la
Belle) débite une eau limpide et
bleuté (du fait d'algues) comme un
lagon formant une sorte d'entonnoir
de 30 m de diamètre et de plus de 7m
de profondeur.

Cette résurgence est une des plus
importantes de la Vienne.

Le nom du hameau « Puyrabier »
signifierait
« le puits ou la fosse au diable ».

caractéristiques du site

Le site, bordé à l'ouest par des routes et à
l'est par des champs cultivés, est composé
de nombreuses entités.

Au nord, la rivière « la Belle » traverse la
partie la plus boisée du site en s'évasant
afin de former un vaste entonnoir. Au
cœur d'une ripisylve dense et entretenue,
une résurgence de couleur turquoise
donne toute sa justification au site.

Un petit franchissement donne accès au
hameau qui compte une dizaine de
bâtiments pour la plupart très anciens et
restaurés. Une voie aujourd'hui privée
traverse le hameau. Le long de l'eau, le
jardin sur la rive est aménagé, mettant en
valeur de beaux frênes. D'agréables
jardins potagers sont aussi présents. En
sortant du hameau au nord, près d'un
bâtiment en ruine, il semblerait que se
soit développée une activité équestre.
Cependant, une maison assez banale a
été récemment construite. Plus bas, au
sud, un espace plus entretenu présente
plusieurs zones humides aménagées
(étang, île, arbres). A proximité, hors site,
une station de pompage a été implantée.
De part et d'autre de ces zones humides
prennent place de vastes champs cultivés
séparés par des haies bocagères ou des
murets. Ces espaces cultivés en céréales
sont également présents dans le
périmètre du site : il convient d'être
vigilant concernant les intrants qui
pourraient endommager la qualité de
l'eau et détruire les algues microscopiques
qui donnent cette couleur si singulière à la
source. Une signalétique discrète dirige le
visiteur vers le site. Un panneau raconte la
légende qui lui est attachée, mais aucun
aménagement pour l'accueil du public
n'est prévu aux abords. A quelques mètres
de la source ont été implantées des boîtes
à lettres un peu trop visibles.



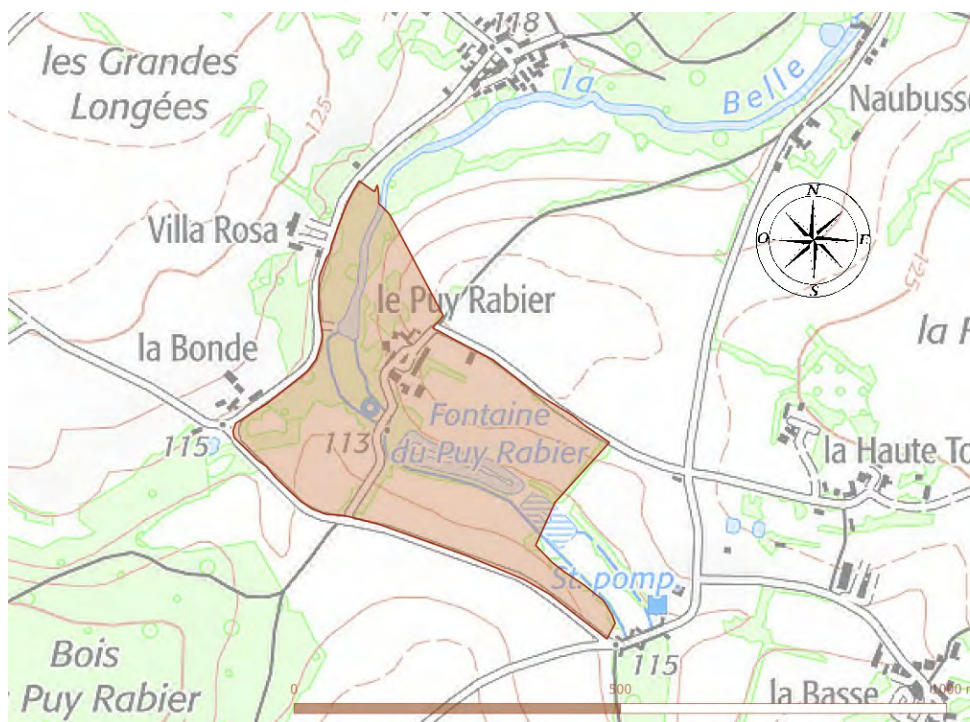
DREAL Nouvelle-Aquitaine

La fontaine de Puyrabier Magné

La source doit sa couleur à une algue microscopique, d'origine volcanique. Les nuances turquoise varient en fonction de la hauteur de l'eau et de l'intensité de la lumière (plus c'est sombre, plus c'est bleu).

Fontaine du Puy Rabier, légende de la fosse au Diable

« Alors qu'une terrible sécheresse sévit dans la région et condamne les troupeaux à une mort certaine, un paysan fait la rencontre d'un homme très élégant qui lui promet toute l'eau du monde en échange de l'âme de sa fille à ses 20 ans. Comme la fillette est encore très jeune, le paysan juge qu'il a le temps, et il accepte. L'inconnu promet au paysan qu'il aura de l'eau avant le chant du coq... Mais dans la nuit, en voyant des petits diabolots et autres créatures maléfiques creuser le puits, le paysan se rend compte qu'il a, ni plus ni moins, vendu l'âme de sa fille au diable et, affolé, raconte toute l'histoire à son épouse. Celle-ci fait alors boire à son coq un mélange de vin chaud et de pain grillé appelé « routie » qui le fait chanter beaucoup plus tôt que prévu et qui, de ce fait, rompt le pacte passé avec le diable. De colère, celui-ci fait trembler le sol sous ses pieds puis disparaît. Surgit alors, des profondeurs de la terre, la source de la rivière de la Belle. Mais, le jour de ses 20 ans, la jeune fille reçoit à nouveau la visite du diable qui, cette fois, l'enlève et l'emporte très loin des siens. Alors qu'elle se débat, son châle bleu tombe dans l'eau. Celui-ci lui donnera, pour l'éternité, sa magnifique couleur. » source : site internet de Magné



orientations de gestion

Evolution du site :

- tendance à la fermeture du lieu (végétation et privatisation de la voie)
- entretien léger
- envasement de la surface en eau
- agriculture à proximité

Recommandations

- > phénomène à préserver
- > mettre en valeur le site
- > entretenir la ripisylve
- > sensibiliser les agriculteurs à l'utilisation d'intrants respectueux de l'environnement

La grande particularité du site est cette résurgence d'un bleu turquoise dans un lieu où cette couleur paraît surréaliste, c'est un argument suffisant qui justifie la mise en valeur de ce site.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne

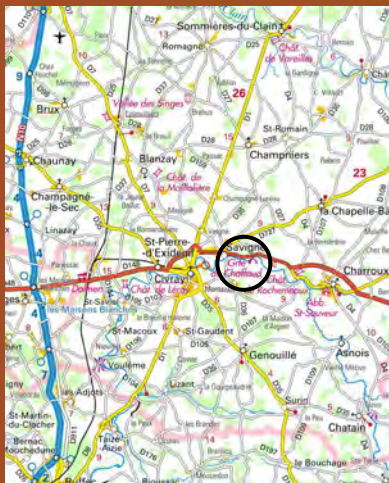


site inscrit

par arrêté le
31/05/1932

superficie
1,16 ha

commune de
Savigné



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

Les grottes du Chaffaud Savigné

motivation de la protection

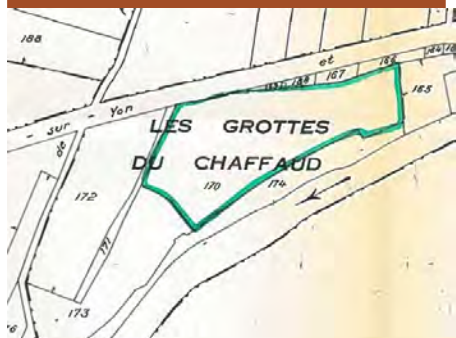
De par son intérêt patrimonial
pittoresque et scientifique
cette séquence de falaise en rive
droite de la Charente, exposée plein
sud, présente, dans un cadre boisé,
plusieurs grottes vestiges d'un habitat
préhistorique.



caractéristiques du site

Le site est bordé au nord par la route RD 148. La fréquentation de cet axe a justifié la construction d'un point d'accueil touristique avec un restaurant et une aire de stationnement. Cet équipement se trouve légèrement à l'ouest du site des grottes, il « signale » et facilite l'accès aux grottes. L'ensemble a fait l'objet d'aménagements qui permettent de visiter et de franchir le dénivelé souvent abrupt entre le plateau et la rivière dans un cadre boisé. Le site comporte quatre grottes, dont la plus vaste et la plus célèbre est la grotte du Puits. Elles ont livré de nombreux vestiges préhistoriques : silex taillés, harpons, aiguilles... ainsi que de nombreuses œuvres d'art datées de l'époque magdalénienne. Un sentier d'interprétation permet de découvrir les grottes et la vie quotidienne de nos ancêtres en suivant le cours du fleuve Charente. Les cheminements sont variés, certains accidentés, mais ils facilitent la contemplation de scènes de balcons sur la rivière. La végétation abondante sur le versant limite les vues mais n'isole pas du paysage environnant. Des bancs et des tables de pique-nique invitent à s'attarder sur le site. Une allée basse longe le bord de Charente, ponctuée par une remarquable cépée de platane. En partie haute du site, se trouvent de très beaux chênes.

Les grottes du Chaffaud Savigné



Peu de personnes connaissent l'importance de ces grottes. En effet, en 1837, Monsieur Brouillet, notaire de Charroux, y découvre un os de renne gravé de deux biches, aujourd'hui conservé au Musée d'Archéologie Nationale de St-Germain-en-Laye. Cette pièce est très importante dans l'histoire de l'archéologie puisque ce sera la première preuve reconnue de l'existence d'un art préhistorique.

Des panneaux disposés le long du circuit vous offrent la possibilité de replonger au cœur de la vie quotidienne des hommes de l'époque magdalénienne, époque à laquelle les grottes ont été habitées, il y a environ 15000 ans. Source : syndicat d'initiative



orientations de gestion

Evolution du site :

- depuis 2010 la commune est propriétaire des terrains
- aménagement du site
- sécurisation en cours du site suite à un risque d'effondrement de blocs de calcaire qui se sont désolidarisés de la falaise

Recommandations

- > maintenir le site dans cet état y compris de l'autre côté de la Charente
- > entretenir les équipements installés
- > étendre le site aux berges de la Charente, du Moulin de Perigné à la Fontaine du Chaffaud.

Parmi les différents sites protégés de grottes, c'est le plus accessible au public : accessibilité physique mais également en termes de compréhension des lieux et de compréhension de la protection.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne

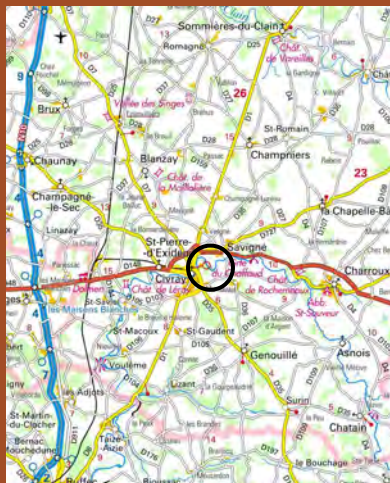


site inscrit

par arrêté le
27/04/1942

superficie
8,81 ha

communes de
Savigné
Civray



DREAL Nouvelle-Aquitaine

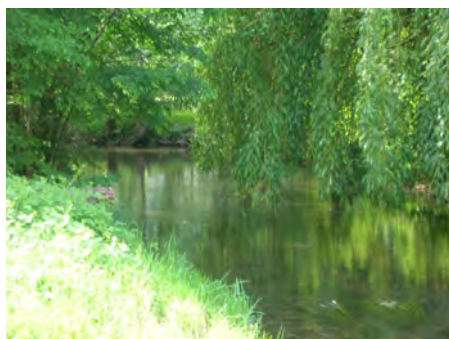
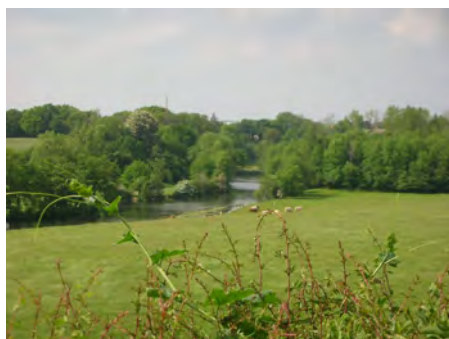
Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

Le moulin des âges Savigné - Civray

motivation de la protection

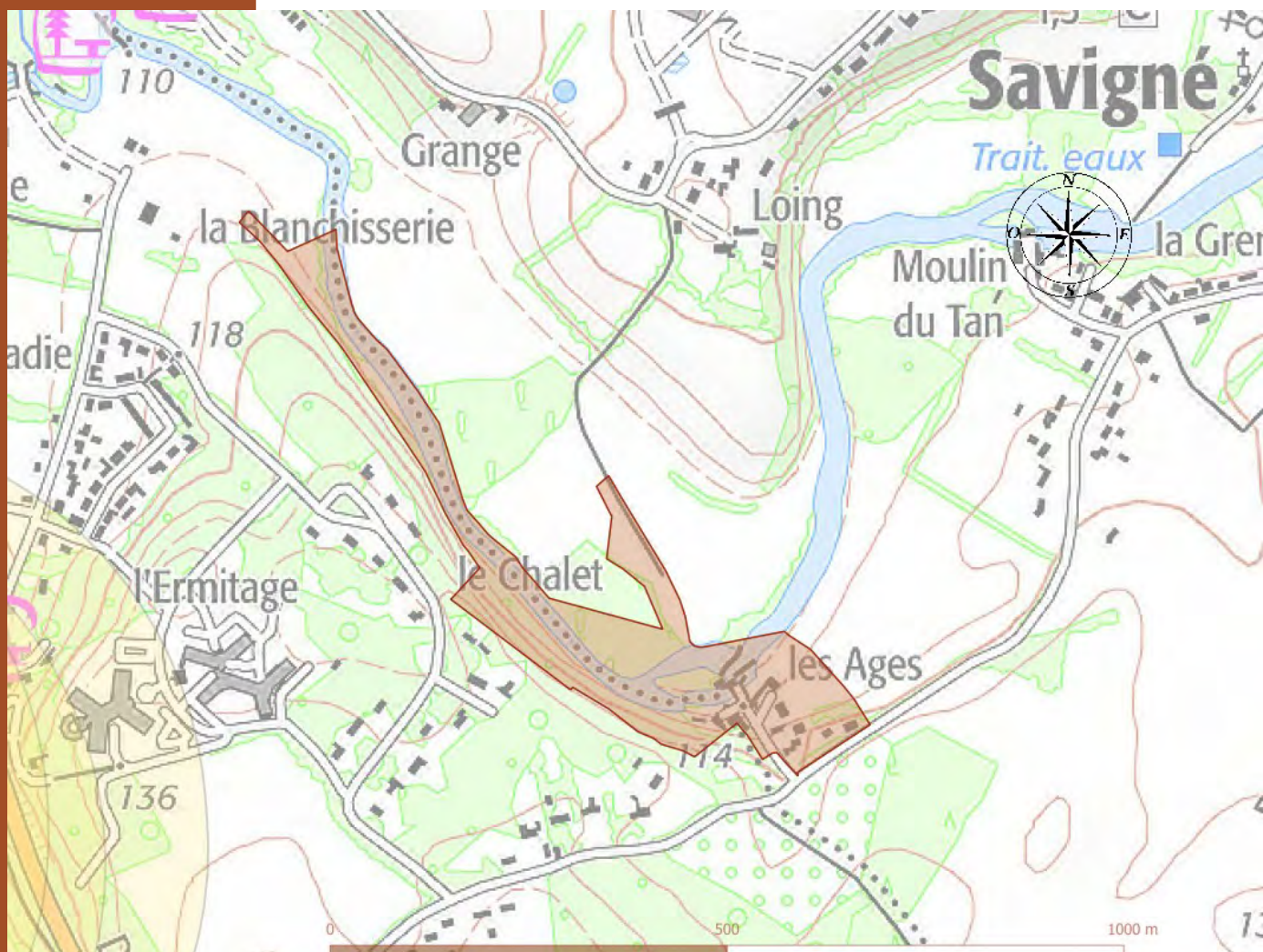
De par son intérêt patrimonial
pittoresque
cette séquence de la Charente entre
Savigné et Civray forme une ample
boucle. Le moulin des Ages s'est
implanté en bord de fleuve, au creux
de la boucle, en rive sud. Le hameau
du même nom se résume à quelques
bâtisses construites dans la pente, au-
dessus du moulin, le long de la voie
d'accès.



caractéristiques du site

Le site prend en compte le hameau, le moulin et la Charente, sur une bande étroite d'une longueur d'environ 800m en aval du moulin. C'est un lieu bucolique, dans une belle campagne. Les prairies de la vallée sont pâturées par des bovins, les chemins sont bordés de vieux chênes. Le coteau qui longe la Charente à l'ouest est boisé. Le hameau des Ages comprend plusieurs volumes bâtis, en pierre, d'architecture rurale simple. Ces qualités sobres sont affectées par des détails banalisant - murs de clôture neufs ou ré-enduits, portails, haies de conifères - qui modifient le caractère des lieux. Le périmètre est trop réduit : les belles prairies ne sont pas incluses dans le site protégé, que ce soit la prairie au nord du hameau, en rive est, dont le modelé en pente douce est remarquable, ou la prairie dans la boucle dont seules les parcelles proches du moulin sont prises en compte. Dans cette boucle, au centre « l'appendice » que délimite le périmètre correspond à un chemin rural bordé de vieux chênes.

Le moulin des âges Savigné - Civray



orientations de gestion

Evolution du site :

- modification du bâti du hameau et surtout des abords des maisons, avec nouveaux végétaux à caractère péri-urbain.
- urbanisation de Savigné

Recommandations

- > élargir le site pour prendre en compte les prairies de la vallée ; cette extension donnera du sens à la protection trop resserrée sur la rivière qui aujourd'hui n'a pas de lisibilité sur le terrain.
- > être vigilant sur les constructions nouvelles sur la colline face au moulin (lieux-dits le Loing et la Grange)

Site bucolique malgré la perte de qualité de l'ensemble bâti. Enjeu d'extension du site pour embrasser les belles prairies en bord de Charente, le moulin et le hameau des Ages devenant, à l'échelle de ce paysage, le motif pittoresque central.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communauté de communes Vienne et Gartempe
4 sites classés et 5 sites inscrits

Commune	Désignation du site	Surface (ha)	Date de protection
Jouhet, Pindray	La vallée de la Gartempe	52,06 ha <i>(initialement 2550 ha)</i>	inscrit par arrêté le 16/06/2005
Jouhet, Pindray	La vallée de la Gartempe	2894,34 ha	classé par décret le 17/11/2006
Lathus – Saint rémy	Le chêne pédonculé parasol	0,01 ha	classé par arrêté le 28/10/1926
Lathus – Saint rémy	La vallée de la Gartempe les portes d'enfer	814,93 ha	classé par arrêté le 01/04/1997
Lathus – Saint rémy	Rives de Gartempe	17,04 ha <i>(initialement 651,95 ha)</i>	inscrit par arrêté le 15/09/1966
Leignes sur Fontaine	Le moulin de Roche vallée de la Gartempe	0,90 ha	inscrit par arrêté le 24/10/1944
Mouterre sur Blourde	Les 3 chênes du pont de l'âne	0,20 ha	classé par arrêté le 24/10/1945
Saint Savin St Germain, Antigny	Rives de Gartempe	11,99 ha	inscrit par arrêté le 21/12/1944
Saint Pierre de Maillé	La grotte des Cottets	0,09 ha	inscrit par arrêté le 19/03/1934
<i>St Pierre de Maillé, la Bussière, Nalliers, St Savin, St Germain, Antigny, Leignes sur fontaineMontmorillon, Saulgé, Lathus St Rémy</i>	<i>Projet de classement de la vallée de la Gartempe</i>		<i>démarrage du processus</i>
<i>Montmorillon</i>	<i>Quartier du Brouard (inscrit par arrêté le 30/11/1943)</i>	<i>5,18 ha</i>	<i>désinscrit par décret le 05/05/2022</i>

protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne



site classé

par décret le
17/11/2006

superficie
2894,33 ha

communes de
Jouhet
Pindray



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
classé 

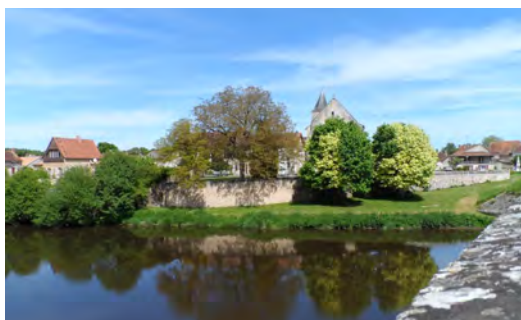
La vallée de la Gartempe

Jouhet - Pindray



motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
historique et scientifique,
cette séquence de la vallée de la
Gartempe protégée par instance de
classement et inscription dans un
premier temps en 2005,
s'est vue confirmer son classement
par décret en 2006
D'un périmètre de 2864 ha,
le site est composé d'une grande
partie des communes de Jouhet et de
Pindray, excepté certains secteurs
urbanisés.



Dès 2002, un dossier de classement
de la vallée de la Gartempe de Lathus
à la Roche-Posay (soit une
cinquante de kilomètres et
quatorze communes traversées) avait
reçu un avis favorable de la
Commission Départemental des Sites
pour engager une procédure de
protection.
Cependant plusieurs projets de
carrière déposés entre 2003 et 2004
sur les communes de Jouhet et de
Pindray ont permis d'accélérer (de
façon exceptionnelle par instance de
classement) la procédure de
classement d'une partie de ce grand
site remarquable et sensible décrit
dans l'atlas des paysages de Poitou-
Charentes édité en 2000.

- site inscrit le 16 septembre 2005
- site classé le 17 novembre 2006

le site

La délimitation du site prend en
compte le cours d'eau, la vallée, mais
également le plateau de la commune
de Pindray.

*« La vallée de la Gartempe réunit en un
même lieu les composants physiques
essentiels du territoire naturel que sont
le relief, l'eau, les diverses formes de
végétation qui s'étagent depuis les rives
jusqu'au rebord des plateaux. »*

Atlas des Paysages de Poitou Charentes 2000

*« Au milieu des chaos granitiques, entre
défilés escarpés et vallée ouverte,
la Gartempe*

*offre le spectacle d'un paysage intact
de la France des Lumières.*

*Elle a servi de motif aux peintres et
appartient depuis près de deux siècles à
l'iconographie culturelle locale mais
aussi à notre imaginaire national.*

*Ce paysage de la vallée de la Gartempe
conserve encore ces espaces de
brandes remontant au début de
l'humanité dont nous ne possédons
aucun autre témoin protégé au titre des
sites. »*

Rapport pour la commission des sites 2005

*« Il y a un coin en Poitou dans lequel
coule une rivière qui, tour à tour prend
des allures de torrent puis se pavane un
peu plus loin comme une Loire
paresseuse : elle s'appelle la Gartempe »*

Régine DEFORGES

« Sur les bords de la Gartempe » 1987

La vallée de la Gartempe

Jouhet - Pindray

caractéristiques du site

Né au cœur d'une nature sauvage et puissante, la vallée de la Gartempe présente sur le site deux étendues opposées dans leur forme, leur géologie et l'occupation de leur espace. Le relief de Jouhet est d'une grande douceur comparé à celui de Pindray plus haut et plus accidenté. La vallée alterne ici des terres basses alluviales et des terres hautes entaillées par de nombreux vallons. On y découvre de nombreuses traces du passé comme le Moulin de Roche flanqué d'une tour médiévale et son barrage du XVIII^e, le moulin médiéval du Prunier reconstruit au XVII^e, ou le château du Prunier posté à une hauteur de 30 mètres qui contrôle le passage depuis le haut Moyen-Age. A Jouhet la rivière devient paisible et l'on peut découvrir, du pont, le bourg médiéval protégé par de beaux murs en pierre, l'église Notre dame, une chapelle (fresques du XVI^e) et le Château de la Contour. Ce point de vue a été immortalisé par Onésime Reclus dans son « Atlas pittoresque de la France » publié en 1924. Passé le bourg, la vallée s'ouvre alors sur de belles terrasses alluviales cultivées possédant de beaux arbres souvent centenaires et offrant de belles perspectives sur la rive opposée plus pentue et boisée ; notamment celle du promontoire panoramique des bois du Tailly-Marçay duquel on découvre toute la vallée et les coteaux de Pindray. Au dessus du Chambon, le plateau forme un bocage pittoresque composé d'un maillage de haies, de bois et de quelques chemins creux. La palette végétale comporte des bois mixtes (chênes mêlés de conifères) mais aussi un ensemble complexe de landes à ajoncs et de bruyères arborescentes, typique de la Vienne et appelées brandes.

Ces brandes difficilement cultivables sont pratiquement restées intactes jusqu'au XVIII^e, époque où malgré un sol acide, l'agriculture, face à l'élevage, a commencé à s'imposer au prix de grands efforts. Dans cet ensemble on retrouve quelques splendides fermes isolées comme à Isse et des hameaux présentant une belle architecture rurale typique : logis bas, pierre calcaire jaune crème et tuile romaine rose à La Cadrie, le Pouilloux et Mortoux.

Sur Pindray, le périmètre est plus vaste car il est composé d'une mosaïque de paysages de qualité allant de la rive gauche de la vallée jusqu'à la limite ouest de la RD 54. On les observe aisément par les nombreux chemins qui sillonnent la commune, offrant ainsi toute une série de séquences aussi belles que variées. Du hameau de Coupé, en passant par le Prunier, la Roche à Baussant puis chez Nadeau jusqu'au Moulin de Roche en passant par des fermes isolées, on découvre les rives de la Gartempe et ses perspectives sur Pindray. Puis à partir du vallon du ruisseau du moulin de Pindray, on entre dans un espace magique, celui de la ferme Rezon. Là aussi les paysages de brandes sont très présents. A partir de l'Ebeaupin en montant sur les hauteurs vers l'ouest, on découvre l'immense massif des Grandes Brandes du Greffe qui ceinture le grand espace ouvert sur le domaine de saint Hubert. Au sud des brandes, on trouve un ensemble bocager de prairies naturelles et humides entourées de bois, de haies avec des chênes de plusieurs siècles et de splendides bâtiments agricoles créant la richesse patrimoniale de la commune.

Les bourgs de Jouhet et Pindray ainsi que le moulin de Roche sont en sites inscrits.

orientations de gestion

Evolution du site :

- diminution du linéaire de haies bocagère et des surfaces de bois et de brandes,
- mutation du bâti traditionnel,
- nouvelles pressions des carriers et des porteurs de projet éolien
- demande de classement de l'ensemble de la rivière

Recommandations :

- > recenser et préserver un maximum d'arbres, maintenir le bocage et les brandes identitaires du site en les préservant dans les documents d'urbanisme (PLU ou PLUi),
- > contrôler l'évolution architecturale,
- > protéger la Gartempe dans le PLUi.

Le site de la vallée de la Gartempe sur les communes de Jouhet et Pindray, forme un ensemble exceptionnellement préservé laissant sous le charme tous ceux qui le parcourent.

L'ensemble du classement de la vallée de la Gartempe reste toujours envisageable.



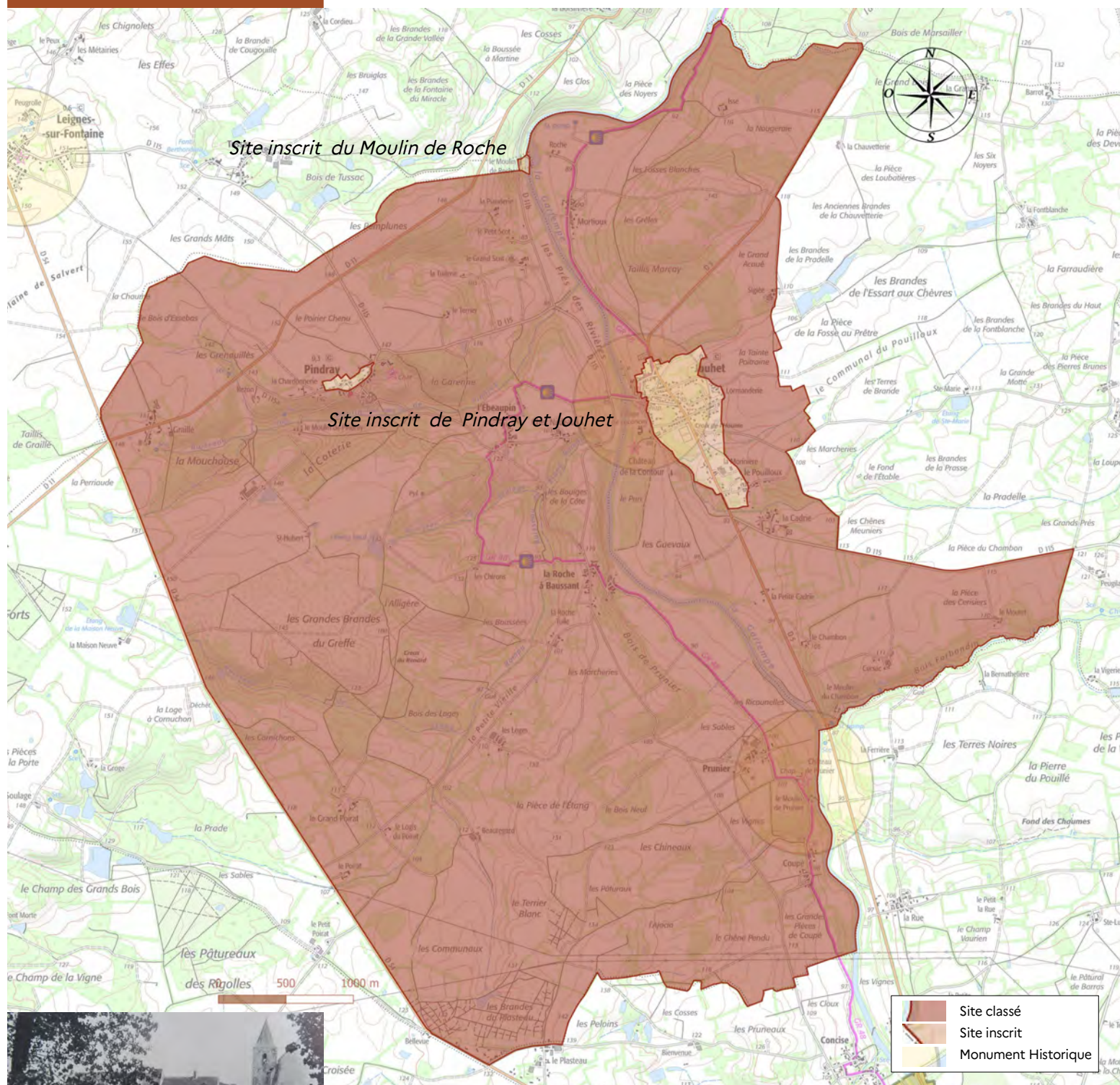
protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne

site
classé



La vallée de la Gartempe Jouhet - Pindray



Site remarqué dès 1924 dans
l'« Atlas pittoresque de la France »
publié par Onésime Reclus.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Liberté
Égalité
Fraternité



site inscrit

par arrêté le
16/06/2005

superficie
52,06 ha

communes de
Jouhet
Pindray



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

La vallée de la Gartempe Jouhet - Pindray



motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
historique et scientifique,
cette séquence de la vallée de la
Gartempe protégée dans un premier
temps par un arrêté ministériel
d'inscription puis complétée d'une
instance de classement en septembre
2005, s'est vue confirmer en
classement par décret en 2006.

D'un périmètre initial de 2894 ha,
le site n'est composé aujourd'hui que
de la partie urbanisée des communes
de Jouhet 48,9ha et de Pindray 3,2ha.



caractéristiques du site

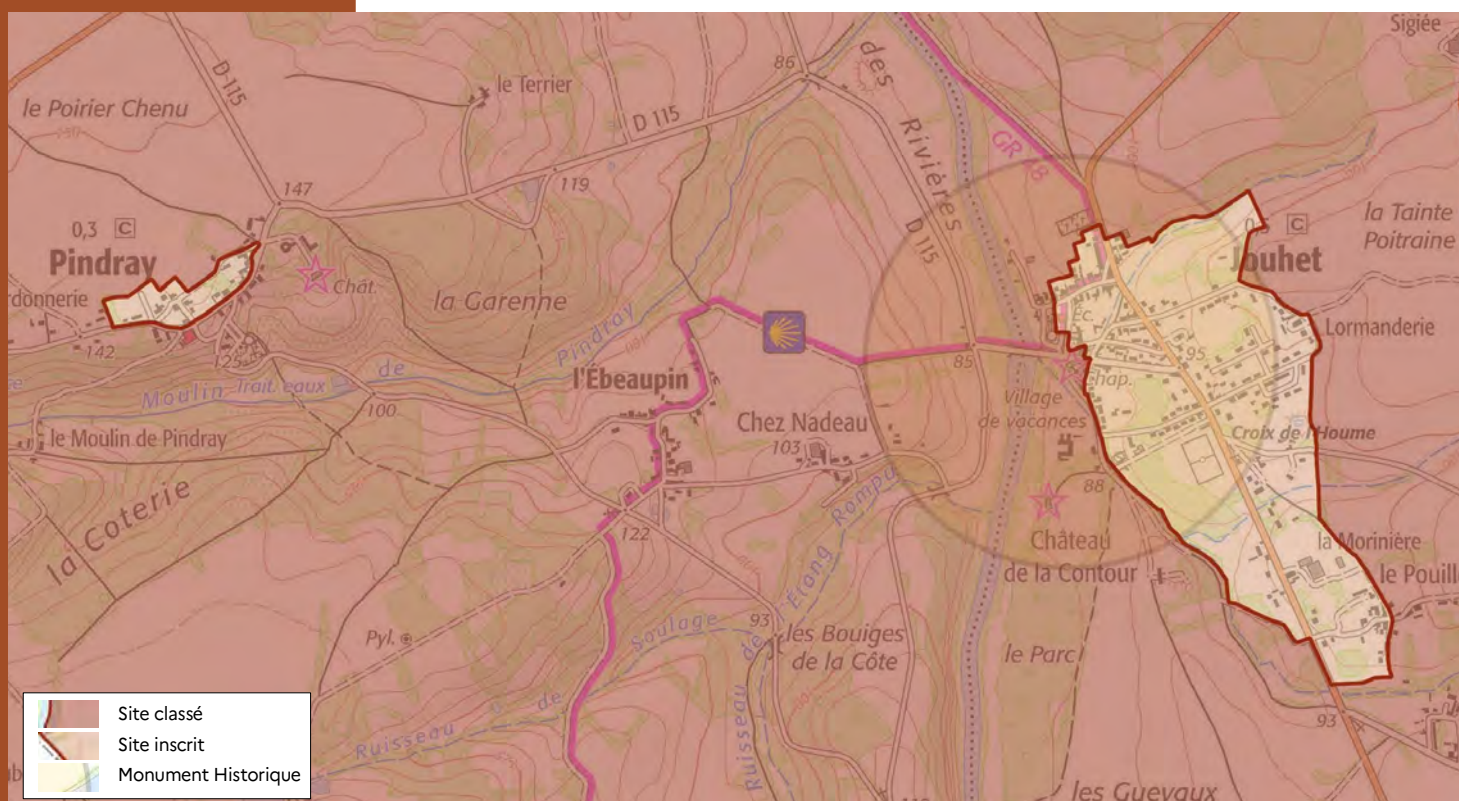
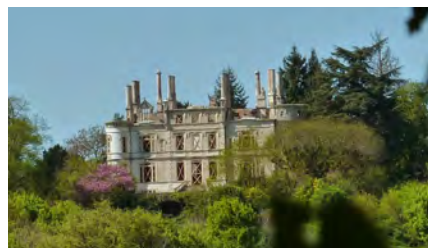
Né au cœur d'une nature sauvage et
puissante, la vallée de la Gartempe
présente sur le site deux étendues
opposées dans leur forme, leur géologie
et l'occupation de leur espace. Le relief
de Jouhet est d'une grande douceur
comparé à celui de Pindray plus haut et
plus accidenté. La vallée alterne ici des
terres basses alluviales et des terres
hautes entaillées par de nombreux
vallons. On y découvre de nombreuses
traces du passé notamment du XVIII^e
siècle. De part et d'autre, les plateaux
proposent un bocage pittoresque
composé d'un maillage de haies et de
bois. La palette végétale comporte des
bois mixtes (chênes mêlés de conifères)
mais aussi un ensemble complexe de
landes à ajoncs et de bruyères
arborescentes, typique de la Vienne et
appelées brandes. Ces brandes
difficilement cultivables sont
pratiquement restées intactes jusqu'à
XVIII^e, époque où malgré un sol acide,
l'agriculture, face à l'élevage, a
commencé à s'imposer au prix de
grands efforts.

De nombreuses fermes et hameaux ont
été inclus dans le site classé de par leurs
caractéristiques typiques du territoire.
Seules certaines parties des bourgs de
Jouhet et de Pindray ne font pas partie
du site mais restent protégées par
l'inscription. En effet le caractère des
bourgs doit être conservé afin de ne pas
dénaturer le site alentour.

La vallée de la Gartempe



Il y avait un autre château remarquable : le château de Pindray, construit au milieu en 1850 sur la base d'un château médiéval; mais celui-ci a été détruit lors d'un dramatique incendie en mai 2012. Ne restant que des ruines, il a été démoli en 2019 mais un beau parc, des dépendances et de beaux arbres demeurent.



orientations de gestion

Evolution du site :

- diminution du linéaire de haies bocagère
- mutation du bâti traditionnel
- démolition du château de Pindray

Recommandations

- > maintenir les linéaires de haies
- > contrôler l'évolution architecturale
- > protéger la Gartempe dans le PLUi

Le site de la vallée de la Gartempe et les communes de Jouhet et Pindray, forment un ensemble exceptionnellement préservé laissant sous le charme tous ceux qui le parcourent.

L'ensemble du classement de la vallée de la Gartempe reste toujours envisageable.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne



site classé

par arrêté le
28/10/1926

superficie
0,004 ha

commune de
Lathus – St Rémy



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
classé

Le chêne pédonculé parasol

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
artistique,
ce chêne pédonculé remarquable et
unique par son ampleur et son port
particulier en forme de parasol
a été classé en 1926



caractéristiques du site

Cet arbre exceptionnel se trouve dans
une prairie, propriété privée, en
bordure nord de la route RD 54. Il est
situé au lieu-dit « les pièces de la
Custière ». Il pousse sur la limite de
parcelle, séparé de la route par
l'accotement enherbé formant un
fossé. Son port tabulaire si
remarquable place une partie de la
couronne en fort encorbellement sur
la route, ce qui n'est pas sans causer
certains dégâts sur ce spécimen rare
(coupes de branches basses pour le
passage des camions ; gabarit de
4,30m et accident). Jusqu'à présent
cet arbre a semble-t-il été ménagé ...
Dans l'environnement proche, se
repèrent d'autres chênes de belle
taille, soit en bord de route soit en
limite de parcelle, vestiges de haies
bocagères ancestrales. Cependant ces
gros arbres n'étant pas protégés,
certains on déjà été abattus.



le chêne pédonculé parasol

orientations de gestion

Evolution du site :

- attention à « l'entretien » réalisé par le gestionnaire de la route !

Recommandations :

- > signaler par un panneau le gabarit réduit de passage sous l'arbre,
- > protéger les vieux chênes alentours dans un document d'urbanisme au titre des espaces boisés classés (PLU-PLUi),
- > demander une visite à un expert arboricole pour mieux comprendre les spécificités du port majestueux de ce sujet (tailles ou gênes spécifiques ?),
- > prélever des glands et les faire mettre en culture chez un pépiniériste.

Spécimen exceptionnel et rare à surveiller de près, et dont la protection devrait être étendue à son système racinaire



**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne



site classé

par décret le
01/04/1997

superficie
814,93 ha

commune de
Lathus – St Rémy

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
classé 

La vallée de la Gartempe Les Portes d'enfer

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
scientifique et légendaire,
cette séquence de la vallée de la
Gartempe déjà protégée en site
inscrit depuis 1966, a vu sa protection
renforcée par un classement en 1997
et son périmètre étendu passant de
651,95 ha à 814,93 ha.

Seuls quelques secteurs habités n'ont
pas été intégrés à ce nouveau
périmètre mais ils composent le site
inscrit : « Rives de Gartempe ».



« Il y a un coin en Poitou dans lequel
coule une rivière qui, tour à tour
prend des allures de torrent puis se
pavane un peu plus loin comme une
Loire paresseuse : elle s'appelle la
Gartempe »

Régine DEFORGES

« Sur les bords de la Gartempe » 1987



le site

La délimitation pertinente du site prend
en compte le cours d'eau, la vallée, mais
également le haut des versants et une
bande du plateau agricole.

« La multiplicité et la diversité des
milieux présents dans la vallée de la
Gartempe et ses environs, font de cet
ensemble un site exceptionnel du point
de vue paysager.

Dans une région où la plaine domine, la
vallée de la Gartempe, c'est déjà
l'impression de vivre la montagne en
Poitou.

Paysage unique dans le département de
la Vienne, la vallée de la Gartempe est
sans doute, de part et d'autre du site
des Portes d'enfer, la dernière rivière
sauvage que l'on peut découvrir.

Le tourisme y prend actuellement une
place croissante dans le développement
du Montmorillonais et le site est un des
atouts majeurs de ce territoire.

Il est donc essentiel que ce site
conserve toute son intégrité pour le
profit et le plaisir de tous. »

rapport pour la commission des sites - 1997



DREAL Nouvelle-Aquitaine



La vallée de la Gartempe

caractéristiques du site

La Gartempe entre dans le département de la Vienne, non loin de la cascade du saut de la Brame. Elle quitte la Haute-Vienne, et donc la région Limousin, et se faufile dans une vallée relativement encaissée qui a gardé **un caractère naturel prononcé**, quelquefois même **sauvage** comme aux Portes d'Enfer. L'activité agricole entretient le haut des plateaux. Sur les versants, les hameaux ou quartiers sont exclus du site classé, mais restent protégés par le site inscrit « Rives de la Gartempe ». Une caractéristique des versants en prairie et du plateau est la présence de haies bocagères résiduelles, avec notamment le maintien de chênes de belles dimensions, relativement alignés. La vallée est encaissée de 40m environ au sud du site jusqu'à 80m au nord, au niveau des Brissonnières. Le profil de la vallée est changeant ; il est dissymétrique au sud, où le versant est s'infléchit régulièrement face à une paroi abrupte en rive ouest. Jusqu'au moulin d'Ouzilly, le versant ouest est plus marqué. Au nord du barrage, au droit de ce moulin, la rivière emprunte des gorges étroites, d'où le nom des Portes d'Enfer. Ce lieu est marqué par un chaos rocheux (granit) avec des blocs importants qui émergent au milieu de la rivière. C'est **un lieu pittoresque**, accessible par un sentier balisé comportant des informations naturalistes à son départ. Ce sentier indispensable à la découverte du lieu nécessiterait un aménagement afin de guider et d'informer le public de plus en plus présent.

Plus au nord des Portes d'enfer, la vallée s'ouvre ponctuellement en une sorte de cirque, puis les parois se rapprochent de nouveau. Sur la rivière, sont pratiquées des activités nautiques (kayaks) avec des équipements d'hébergements pour les sportifs. Le Centre de Plein Air de Lathus, au cœur du site, propose des activités multiples et bien intégrées qui rendent le lieu attractif. L'impact de cette activité est perceptible principalement par la présence des bâtiments et des stationnements. Le dernier bâtiment construit a été implanté sur le coteau, plus loin de la rivière, en contre-haut de la route de la vallée. Au dessus, une ferme pédagogique occupe un hameau et reçoit de nombre groupes scolaires.

Le long de cette vallée, plusieurs anciens moulins ont été transformés en résidence ou en restaurant. L'évolution de ce bâti traditionnel conduit dans certains cas à une perte de qualité et d'authenticité ; de plus, ces mutations condamnent, pour le public, les accès à la rivière qui étaient liés à l'activité hydraulique (impossible d'accéder aux chaussées ou aux biefs). La vallée est longée par une route dans sa partie sud, en rive droite. Elle est franchie par la RD10 entre « chez Moroux » et « chez Ragon ».

Excepté ces deux voies et les voies de desserte des quartiers habités, il n'y a pas d'autres routes dans le site. Le GR de pays « Tour de la Vienne Limousine » permet de parcourir le site de l'extrémité nord en rive droite jusqu'au sud, en rive gauche, aux Bordes.

orientations de gestion

Evolution du site :

- expansion de l'activité touristique
- diminution du linéaire de haies et des surfaces de bois,
- mutation du bâti traditionnel (apparition de portails blancs en fausses pierres, etc.),
- accès privés à la rivière,
- la collectivité demande une extension du site,
- pression forte des projets éoliens.

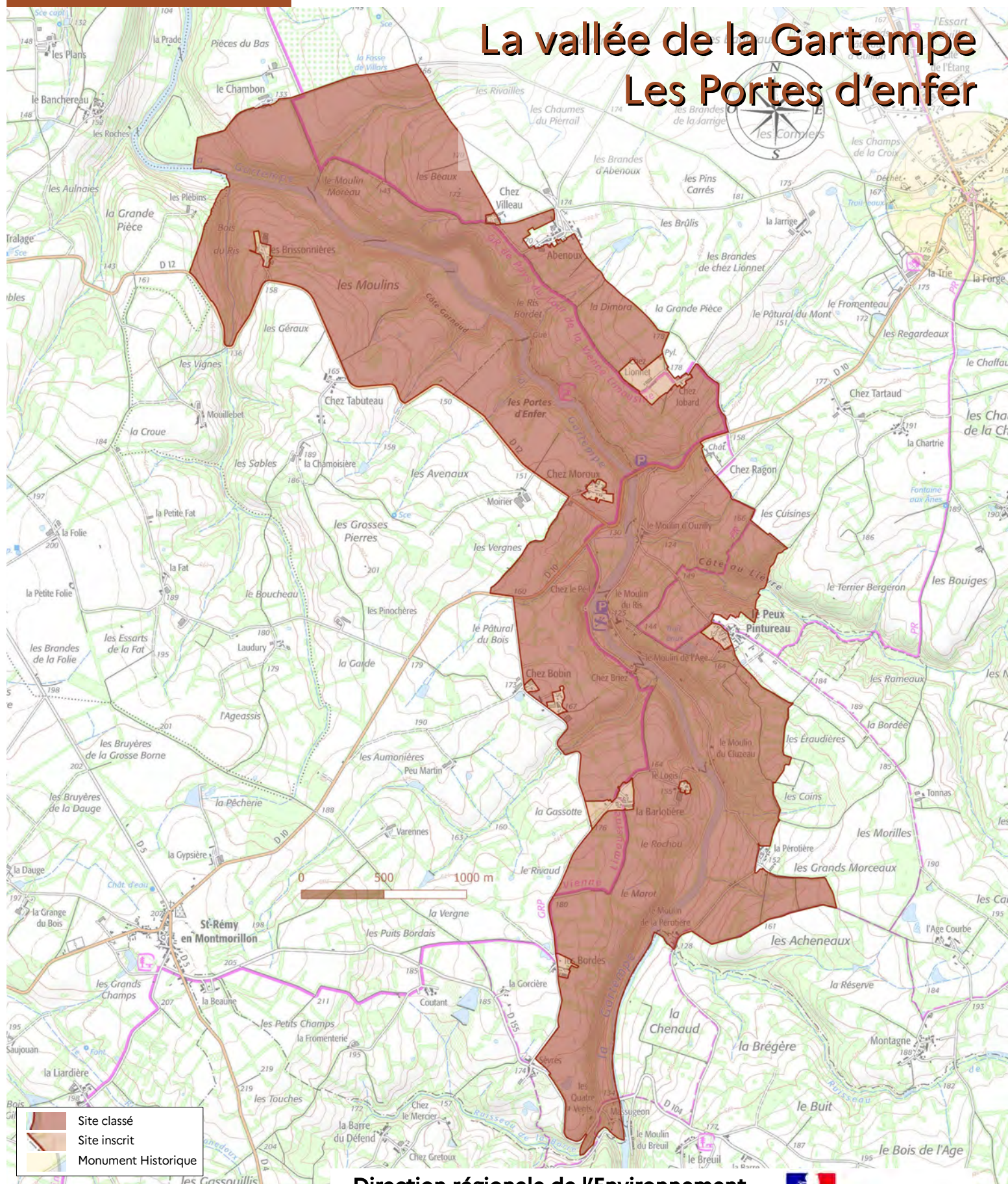
Recommandations :

- > conserver le maximum d'arbres, maintenir les haies qui ont perduré (à recenser et préserver dans les documents d'urbanisme),
- > améliorer le traitement des stationnements dans le site, aux abords des bâtiments, et l'aire qui permet de stationner pour accéder aux Portes d'enfer,
- > contrôler l'évolution architecturale des moulins de la vallée.

Très bel exemple de site classé étendu, fréquenté, habité.

Très belle séquence de la vallée de la Gartempe, la question se pose d'étendre le site à l'ensemble de la vallée.

La vallée de la Gartempe Les Portes d'enfer



**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne



site inscrit

par arrêté le
15/09/1966

superficie
651,95 ha

commune de
Lathus – St Rémy



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit



Rives de la Gartempe

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
scientifique et légendaire,
cette séquence de 651,95 ha autour
de la vallée de la Gartempe a été
protégée en site inscrit en 1966.
Le périmètre du site s'est vu agrandi
en 1997 et a vu sa protection
renforcée par le classement du site :
les Portes d'enfer.
Seuls quelques secteurs habités n'ont
pas été intégrés à ce nouveau
périmètre et composent ce site
inscrit.



caractéristiques du site

La Gartempe entre dans le
département de la Vienne, non loin
de la cascade du saut de la Brame. Elle
quitte la Haute-Vienne, et donc la
région Limousin, et se faufille dans une
vallée relativement encaissée qui a
gardé **un caractère naturel prononcé**,
quelquefois même **sauvage** comme
aux Portes d'Enfer. L'activité agricole
entretient le haut des plateaux.
Sur les versants, une dizaine de
hameaux ou quartiers est exclu du site
classé, mais de par leur caractère
reste protégé par le site inscrit comme
les Bordes, la Barlotière, chez Robin, le
Peux Pintureau, chez Lionnet, chez
Moroux, les Brissonnières, chez Ragon,
ou chez Villeau.

Une caractéristique des versants en
prairie et du plateau est la présence
de haies bocagères résiduelles,
notamment le maintien de chênes de
belles dimensions, relativement
alignés.

Sur la rivière, sont pratiquées des
activités nautiques (kayaks) avec des
équipements touristiques. L'impact
de cette activité est perceptible
principalement à l'emplacement des
bâtiments et des stationnements et
l'évolution du bâti traditionnel
conduit dans certains cas à une perte
de qualité et d'authenticité

**Très belle séquence de la vallée de la Gartempe qui a bien mérité le
renforcement de sa protection**

Rives de la Gartempe

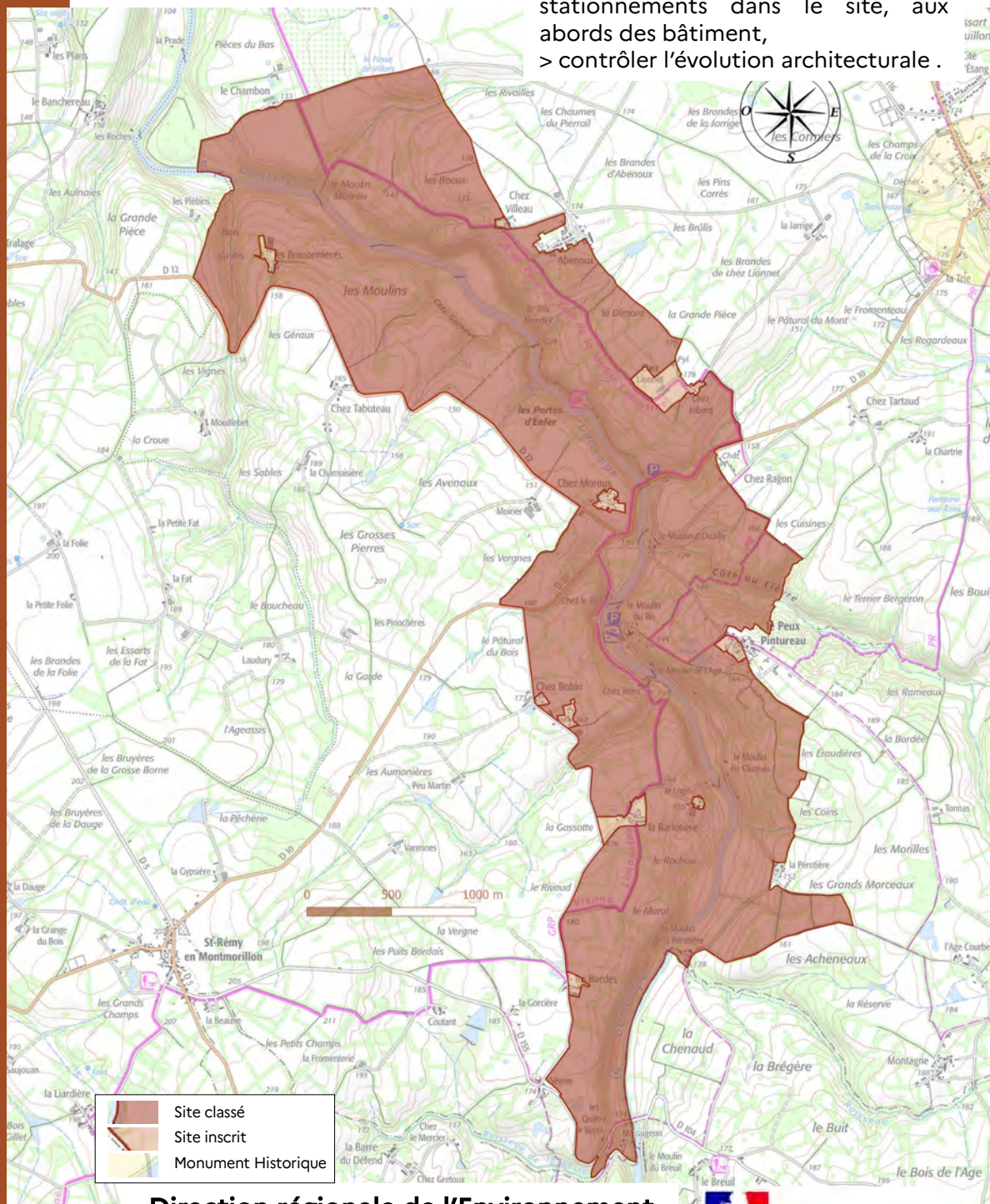
orientations de gestion

Evolution du site :

- diminution du linéaire de haies et des surfaces de bois,
- mutation du bâti traditionnel (apparition de portails blancs en fausses pierres, etc.).

Recommandations :

- > conserver le maximum d'arbres, maintenir les haies qui ont perduré (à recenser et préserver dans les documents d'urbanisme)
- > améliorer le traitement des stationnements dans le site, aux abords des bâtiments,
- > contrôler l'évolution architecturale .



**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
Liberté
Égalité
Fraternité

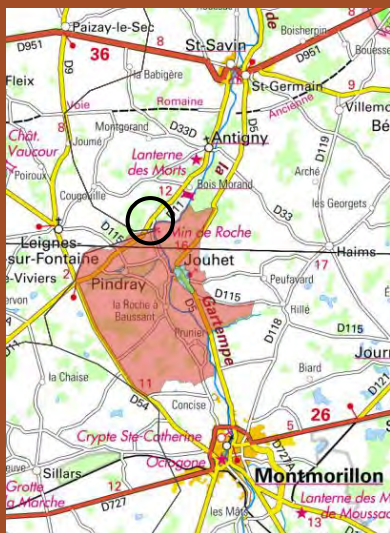


site inscrit

par arrêté le
24/10/1944

superficie
0,89 ha

commune de
**Leignes sur
Fontaine**



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit



Le moulin de Roche vallée de la Gartempe

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque et artistique,
cette séquence en bordure de vallée
de la Gartempe est protégée par un
arrêté ministériel d'inscription depuis
septembre 1944.

Cet ensemble végétal d'un périmètre
de 0,89 ha, est accompagné de
bâtiments et d'ouvrages d'art, eux
aussi remarquables.



caractéristiques du site

Le site est très réduit. Il s'agit d'un
ensemble bâti datant du XV^e (d'après
base Mérimée), implanté en pied de
versant boisé. Orienté plein est, il
domine la rivière et jouxte le site
classé de la vallée de la Gartempe. La
partie bâti au nord de la tour sur la
commune Antigny n'est pas incluse
dans le site.

L'environnement le plus proche est
caractérisé par le moulin et ses
dispositifs hydrauliques. Depuis la rive
opposée, l'ensemble constitue un
motif très pittoresque.

Si le versant ouest de la vallée est
pentu et boisé, le versant est, à pente
douce, se caractérise par une
occupation agricole forte qui garantit
un paysage ouvert. Il comprend le
logis, le terrain d'assiette et la prairie
en bord de rivière. Le logis est de plan
rectangulaire, il présente une toiture à
forte pente, couverte en tuile plate et
une tourelle d'inspiration médiévale
en façade dont l'élévation dépasse le
corps principal. Les deux allées qui
permettent de rejoindre la route
communale sont exclues du site.
Malgré l'appellation du site, une seule
partie du bâtiment du moulin et de
ses dispositifs hydrauliques
maçonnés, écluse, bief, chaussée sont
protégés.

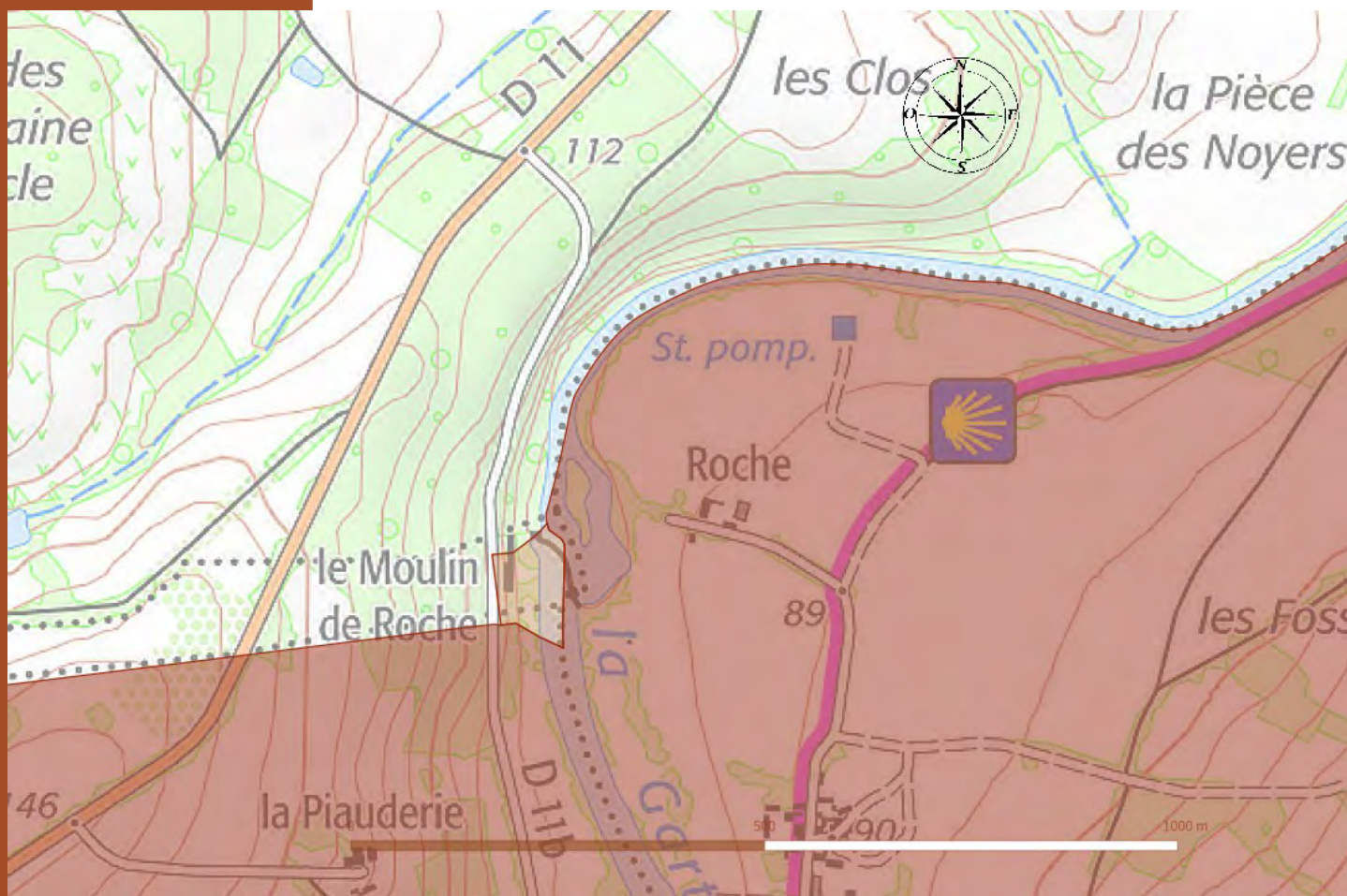
Le bâtiment et ses ouvrages
hydrauliques dateraient du XVIII^e.
L'utilisation en tant que moulin a
cessé en 1966. L'accès au site est privé.

Le moulin de Roche vallée de la Gartempe

orientations de gestion

Evolution du site :
- nouveau propriétaire

Recommandations
> réviser la protection



le site du moulin de la Roche, servi par un écrin de verdure généreux et « enrichi » par le premier plan constitué par le moulin, gagnerait à être étendu soit au titre des sites soit au titre des monuments historiques. L'ensemble du classement de la vallée de la Gartempe reste toujours envisageable.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



site classé

par arrêté le
24/10/1945

superficie
0,20 ha

commune de
**Mouterre
sur Blourde**



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
classé 

Les 3 chênes du pont de l'âne Mouterre sur Blourde

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
pittoresque et scientifique,
ce site près d'un petit pont
comprenant à l'origine trois chênes
avait été classé en 1945, aujourd'hui il
ne reste plus qu'un seul sujet et le site
a perdu de son intérêt.

caractéristiques du site

Site très confidentiel, dans le vallon encaissé du ruisseau de l'étang de la Font, le long de la route RD 729, le pont de l'âne se situe en bordure de la route entre les hameaux de Pouillac au nord et de Roche au sud. On voit encore deux parapets métalliques de part et d'autre du pont franchissant ce modeste ruisseau et quelques chênes bordant le chemin. Deux des trois chênes ont été abattus dans les années 1960. Le dernier survivant, tricentenaire, est situé sur la rive gauche à proximité du pont. Il est majestueux et plonge une partie de ses racines vers la fraîcheur du ruisseau. Dans l'état actuel, cette scène pittoresque n'a plus rien d'exceptionnel, au regard des chênes remarquables rencontrés dans la campagne, lors des visites des sites de la vallée de la Gartempe, des grottes du Chaffaud ou les chênes voisins du chêne pédonculé en site classé, pour ne citer que trois exemples.

orientations de gestion

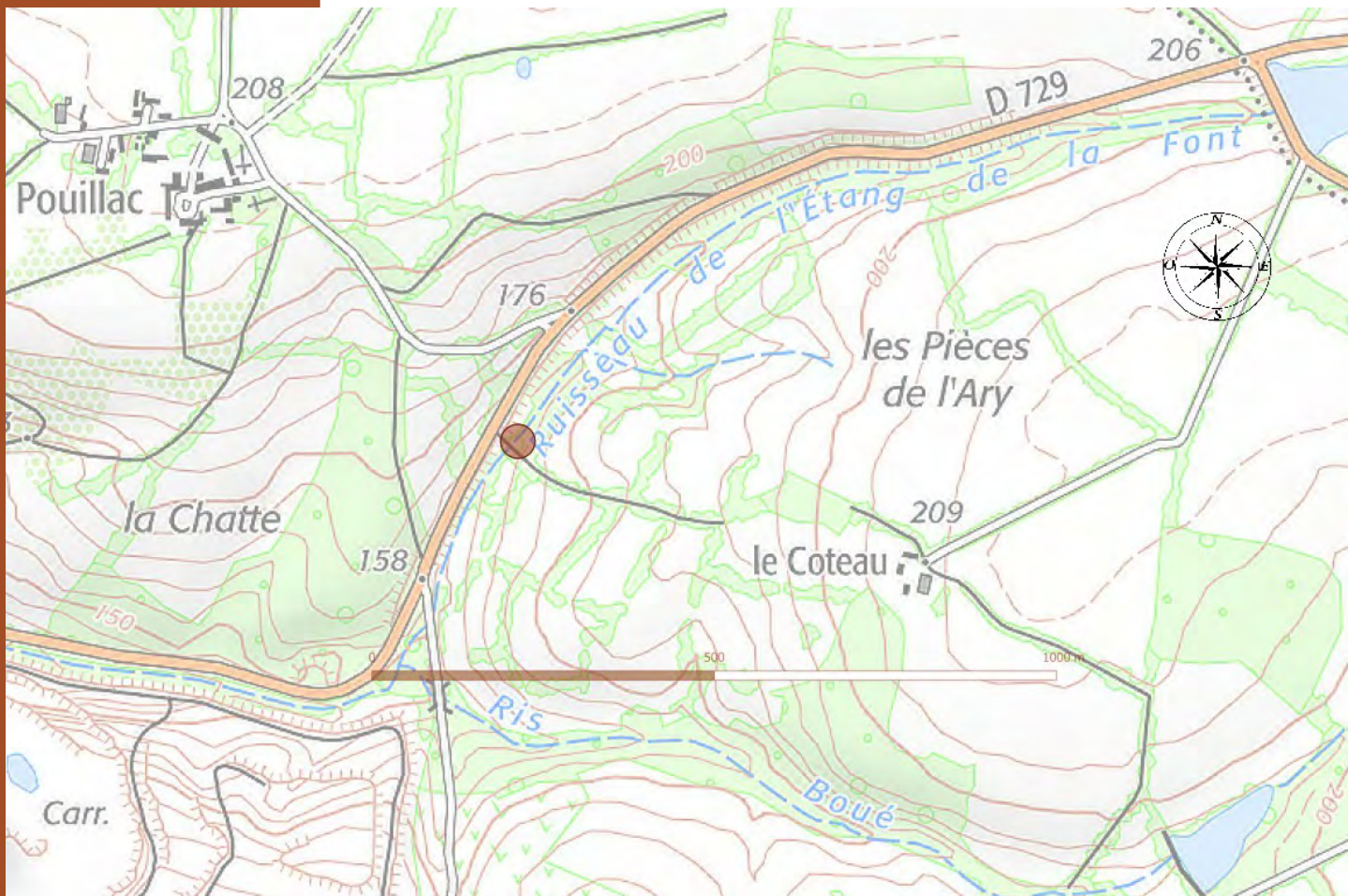
Evolution du site :
- disparition de 2 des 3 chênes

Recommandations
> lever la protection

site dont l'intérêt à disparu avec ses arbres

Les 3 chênes du pont de l'âne

Mouterre sur Blourde



protection des sites et
monuments naturels de

la Vienne

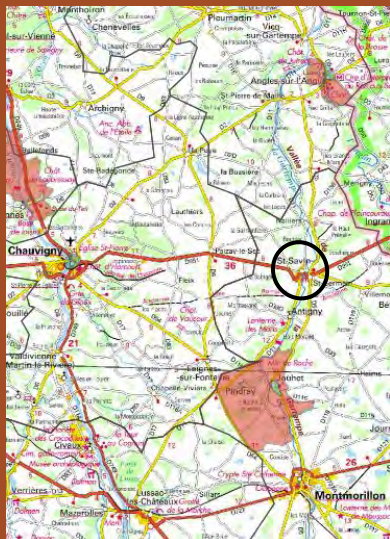


site inscrit

par arrêté le
21/02/1944

superficie
11,98 ha

communes de
Saint Savin
Saint Germain
Antigny



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site
inscrit

Les rives de Gartempe St Savin – St Germain – Antigny

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
artistique et pittoresque
cette séquence de la vallée de la
Gartempe, a été inscrite en 1944.
D'un périmètre de 11,84 ha, ce site
entre les deux rives de la Gartempe
englobe les abords de l'abbaye
bénédictine de Saint-Savin (bien
UNESCO) et de l'église St Germain.



le site

Outre les deux monuments
historiques, la rivière et ses 2 rives, le
site inclut la place d'armes devant
l'abbaye, l'îlot bâti contigu ainsi qu'un
moulin crépi de rose. Sur l'autre rive, il
prend en compte des parcelles de
prairie en bord de rivière, jusqu'aux
abords de l'église St Germain. Au sud
de l'abbaye, la Gartempe se divise en
deux bras, enserrant plusieurs îles
boisées (peupliers, saules, aulnes...).
Depuis l'inscription de la « sixtine de
l'époque romane » en 1983 sur la liste
du patrimoine mondial de l'UNESCO,
en raison de ses fresques datant du XI^e
et XII^e siècles, une aire de mise en
valeur de l'architecture et du
patrimoine (Site Patrimonial
Remarquable) est en vigueur sur le
secteur urbain du bourg de St Savin
depuis 1995.

Depuis juillet 2018, la flèche de
l'abbatiale a été intégrée à l'aire
UNESCO. Une nouvelle zone tampon
de protection a été définie et sera
proposée pour validation à L'UNESCO.
Le projet de classement de l'ensemble
des 14 communes traversées par la
Gartempe a été engagé en 2022.

*« Je n'hésite pas à dire, Monsieur le
Ministre, que dans aucun pays je
n'ai vu de monument qui méritât à
un plus haut degré l'intérêt d'une
Administration amie des Arts. »
Prosper Mérimée*

Les rives de Gartempe St Savin – St Germain - Antigny

caractéristiques du site

Le site protège l'environnement des édifices de St Savin et de St Germain mais également les vues et notamment celle depuis la promenade de Rochengout. Cette voie en bord de rivière, qui commence sur la commune d'Antigny et se prolonge sur la commune de Saint-Savin, bordée par deux alignements de tilleuls, offre de belles perspectives vers l'ensemble abbatial dans un sens et vers l'église et les rives de Gartempe dans l'autre sens. Des bancs de pierre permettent d'apprécier ces vues malgré une végétation pas forcément maîtrisée (ripisylve et tilleuls) au sud de la promenade. En approchant de l'abbaye, face aux îles, la rive est plus aménagée avec un petit mur de soutènement et ses accès à la Gartempe, une table de pique-nique et quelques véhicules en premier plan sur les espaces en pelouse. Passé le moulin rose et le logement de l'abbé et sa tour crénelée, la promenade se poursuit en contre bas des bâtiments de l'abbaye avec là aussi un mur, un double alignement de tilleuls, le tout dans un esprit minéral répondant à l'aménagement général aux abords proche du monument.

La place d'armes devant l'abbaye est vaste, elle se présente comme un bel espace planté d'arbres. Elle a gardé un sol en stabilisé, encadré par des bandes en pavés. Le traitement est sobre et de belle qualité.

La limite nord du site est constituée par le pont neuf qui permet d'accéder, côté Saint-Germain, à de vastes prairies en bord de Gartempe offrant des vues sur l'abbaye. Ces prés qui tiennent à distance le bâti et donnent à lire la vallée, forment un contraste très intéressant entre image de campagne et ensemble architectural savamment organisé (bâtiments et promenade). Il est dommage que la limite ne soit pas allée jusqu'au magnifique « vieux pont ». Les aménagements le long de la route (prunus, bancs métalliques rouges et signalétique) sont sans intérêt et masquent parfois la vue.

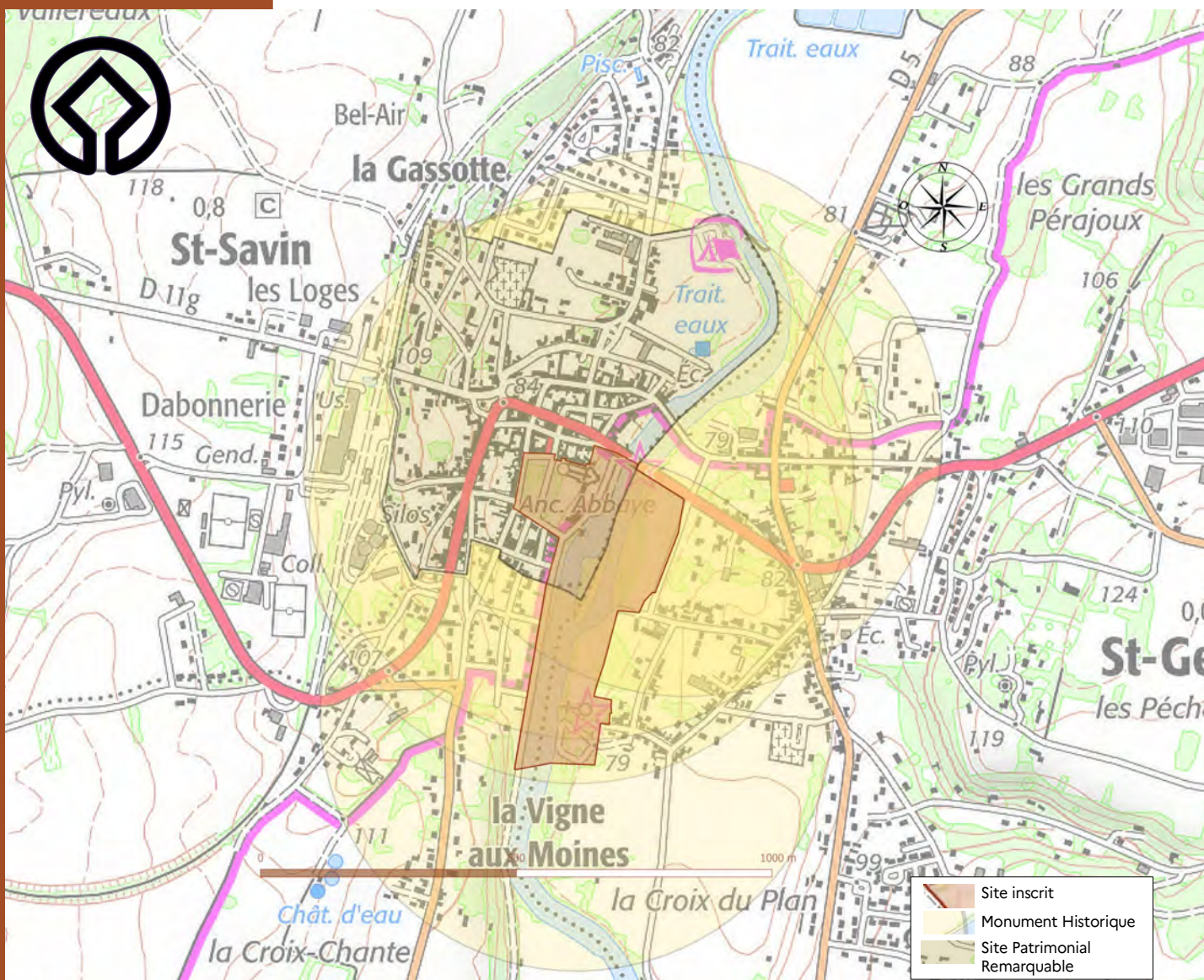
En limite est, chemin des fossés, un beau mur de clôture avec un couronnement en pierre taillée, que l'on retrouve des deux côtés du pont, enserme cette vaste prairie.

En suivant le chemin bordé de prairies, le mur devient clôture et l'on perçoit encore l'abbaye entre les arbres. Au niveau des îles, petit à petit la ripisylve devient plus dense. Par un petit chemin d'accès à la Gartempe, bordé de murs, on contourne les « jardins » (parc) d'une partie urbanisée de St Germain sans perdre de vue la flèche de l'abbaye.

Puis l'on découvre les abords de l'église Saint-Germain du XII^e siècle présentant un aménagement très simple ; quelques arbres, un espace de stationnement puis cheminements, pelouse et banc avec un muret récent qui entoure l'église. Un ancien mur en pierre a été détruit et remplacé par une clôture. Un espace de retournement pour véhicules permet d'accéder à la rivière (deux saules), un aménagement des berges est prévu. Une partie du parc de la propriété voisine fait aussi partie du site.



Les rives de Gartempe St Savin – St Germain - Antigny



orientations de gestion

Evolution du site :

- peu de construction,
- aménagement autour de l'église St Germain,
- transformation du logis de l'abbé en hôtel restaurant
- site potentiellement classable

Recommandations :

- > préserver le caractère simple et sobre de la promenade de Rochengout,
- > maintenir les prairies face à l'abbaye,
- > maîtriser la ripisylve.

**Site remarquable qui pourrait s'étendre en englobant le vieux pont.
Ce site fait partie de la zone tampon du périmètre UNESCO qui
pourrait évoluer en site classé autour de la Gartempe.**

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Liberté
Égalité
Fraternité



site inscrit

par arrêté le
19/03/1934

superficie
0,09 ha

commune de
**Saint Pierre
de Maillé**



Depuis 1930 un site classé ou inscrit
est un monument naturel remarquable dont le caractère
historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque
appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation
ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

La grotte des Cottets St Pierre de Maillé

motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial
scientifique
cette grotte située sur une falaise
de la vallée de la Gartempe, a été
inscrite en 1934.



source : pixAile.com



source : Société préhistorique française

le site

La vallée de la Gartempe présente ici un profil dissymétrique avec un versant est qui s'infléchit doucement vers la rivière, propice à l'agriculture, tandis que le versant ouest, très boisé et d'une bonne dizaine de mètres de hauteur, est pratiquement vertical. La grotte des Cottets se situe dans cette falaise calcaire du jurassique, masquée par une végétation dense. Plus bas la forêt laisse place à un vaste champ cultivé, certainement l'ancien lit de la Gartempe située aujourd'hui à environ 120 mètres. La grotte fait partie du parc d'une propriété privée, le château des Cottets construit au XIX^e dans le style des châteaux Renaissance. Seul un sentier privé permet d'y accéder en serpentant à travers la forêt le long de la falaise.

La grotte s'ouvre à l'est par un porche d'entrée de 2,20 m de large. Elle comporte une première salle de 8 m par 10 m et une seconde salle de 12 m sur 8 m qui s'ouvre sur deux petits boyaux. Fouillée à plusieurs reprises, elle a révélé un outillage important de l'époque aurignacienne (-43 000 ans) jusqu'au châtelperronien (-38 000 ans). Elle a vu séjourner l'homme moderne (Homo Sapiens Sapiens) et l'homme de Neandertal (-35 000 ans).

(source : bulletin de la Société préhistorique française janvier-mars 2014)

La grotte des Cottets St Pierre de Maillé

Plusieurs grottes de ce type ont été protégées au titre des sites dans les années 30 afin de les protéger contre les pillages.



orientations de gestion

Evolution du site :

- le site n'est pas accessible, la propriété est privée,
- seules les fouilles effectuées nous permettent de suivre l'évolution de ce site.

Recommandations

- > revoir le périmètre de protection

La protection d'un lieu aussi inaccessible et confidentiel ne semble pas se justifier sauf s'il intègre un site plus vaste autour de la vallée

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

